

Comité syndical

Dossier de présentation



JEUDI 03 JUIN 2021 - 9H30

À L'AUDITORIUM
ESPACE MALRAUX
À JOUÉ-LÈS-TOURS

Compte-tenu des exigences sanitaires liées à la pandémie COVID 19, les collectivités sont priées de limiter la présence de leurs délégués, aux seuls délégués titulaires, ou en cas d'absence à leur suppléant.

Les places étant limitées pour respecter les consignes sanitaires.

Le SIEIL est régi par les dispositions de ses statuts, du Code général des collectivités territoriales (CGCT) et des textes relatifs aux concessions et à la distribution d'énergies.

Article L.5211-2 du Code général des collectivités territoriales (Loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 art. 34 JO du 13 juillet 1999) (Loi n° 2000-295 du 5 avril 2000 art. 7 JO du 6 avril 2000)

[...] Les dispositions du chapitre II du titre II du livre premier de la deuxième partie relatives au maire et aux adjoints sont applicables au Président et aux membres de l'organe délibérant des établissements publics de coopération intercommunale, en tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions du présent titre.

[...] À l'exception des dispositions des deuxième à quatrième alinéas de l'article L. 2122-4 du CGCT (dispositions relatives aux incompatibilités des fonctions de maire).

Article L.5211-8 du Code général des collectivités territoriales (Loi n° 96-393 du 13 mai 1996 art. 2 V JO du 14 mai 1996) (Loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 art. 37 JO du 13 juillet 1999) (Loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 art. 36 JO du 13 juillet 1999) (Loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 art. 8 JO du 17 décembre 2010) (Loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 art. 82 JO du 18 mai 2011)

Sans préjudice des dispositions des articles L. 2121-33, le mandat des délégués est lié à celui du conseil municipal de la commune dont ils sont issus. Ce mandat expire lors de l'installation de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale suivant le renouvellement général des conseils municipaux.

(...)

À défaut pour une commune d'avoir désigné ses délégués, cette commune est représentée au sein de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale par le maire si elle ne compte qu'un délégué, par le maire et le premier adjoint dans le cas contraire. L'organe délibérant est alors réputé complet.

Article L5211-39 du CGCT (Modifié par la loi n° 2013-403 du 17 mai 2013 - art. 37)
(Modifié par la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 - art. 76)

Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier.

UNE NOTE SYNTHÉTIQUE DES SUJETS D'ACTUALITÉS DU SIEIL EST TRANSMISE À TOUS DÉLÉGUÉS POUR LEUR FACILITER CETTE PRÉSENTATION EN CONSEIL MUNICIPAL

Les délégués de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale.

Article L2131-11 du CGCT (Créé par la loi 96-142 1996-02-21 JORF 24 février 1996)

SONT ILLÉGALES LES DÉLIBÉRATIONS AUXQUELLES ONT PRIS PART UN OU PLUSIEURS MEMBRES DU CONSEIL INTÉRESSÉS À L'AFFAIRE QUI EN FAIT L'OBJET SOIT EN LEUR NOM PERSONNEL, SOIT COMME MANDATAIRES.

(Combiné à l'article 432-12 du Code pénal par la jurisprudence - « prise illégale d'intérêt »)

Il en résulte qu'il serait préférable, pour les personnes en poste dans des structures placées sous la surveillance du SIEIL ou prestataires de celui-ci (entreprises ou concessionnaires), de ne pas prendre part au vote de délibération présentant un lien avec leur activité professionnelle, leur employeur ou l'entreprise pour laquelle elle travaille, compte tenu du risque de recours contre ladite délibération.

Sommaire

Comité syndical / Jeudi 03 juin 2021 / 9h30

Glossaire des abréviations	6
Administration générale	8
a) Approbation du compte rendu du Comité syndical du 9 février 2021.....	8
b) Compte rendu de l'exercice de la délégation du Président et du Bureau.....	8
c) Plan de relance du SIEIL - Information.....	8
d) Présentation du rapport de contrôle de la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Électricité (TCCFE - données 2016 à 2019)	8
e) Marchés publics attribués en 2020 par le SIEIL.....	9
f) Désignation du représentant du Président de la CAO en cas d'absence de ce dernier.....	9
g) Désignation du représentant du Président de la CDSP en cas d'absence de ce dernier.....	9
Finances	10
a) Compte de gestion 2020 - Budget Principal et budget annexe PCRS	10
b) Comptes administratifs 2020 - Budget principal et budget annexe PCRS	10
c) Affectation du résultat 2020 - Budget Principal	14
d) Reprise définitive du résultat 2020 - Budget annexe PCRS	15
e) Ajustement des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP) - Exercice 2021.....	15
f) Budget supplémentaire pour 2021 - Budget Principal.....	18
g) Information - Souscription ligne de trésorerie.....	20
Éclairage public.....	21
a) Luminaires à zéro Euros - Information.....	21
b) Systèmes antivols câbles - Information.....	21
Gaz.....	22
a) Concessions historiques GrDF - Commune de Montlouis-sur-Loire - Cahier des charges type 2010 - Révision par avenant.....	22
b) Concessions historiques GrDF - Contrat unique et nouveau cahier des charges - Information.....	22
Environnement	24
a) Convention constitutive du groupement d'achat d'énergie «PÔLE ENERGIE CENTRE».....	24
Modulo	25
a) Approbation du rapport du mandataire 2020	25
b) Approbation du rapport d'activité 2019-2020	25
c) Approbation de l'avenant n°2 au contrat de quasi-régie signé SIEIL / SPL MODULO - modalités de prises en charge des décisions de tarification.....	25
d) Cession d'actions au capital social de la SPL MODULO	26
EneR Centre-Val de Loire	27
a) Société de Projets Soleil des Boischaux (anciennement ENER36) : validation du montant de participation au capital de la SAS.....	27
b) Société de Projets Forces Hydrauliques de Descartes : validation du montant de participation au capital de la SAS	27

Communications diverses	29
a) GrDF – Présentation du bilan de déploiement du compteur GAZPAR	29
b) Dates des réunions	29
Questions diverses	29
Annexes	30
1 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE	
Compte rendu du rapport du Comité syndical du 9 février 2021.....	31
2 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE	
Décisions prises en application de la délibération 2020-39.....	40
3 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE	
Délibérations prises en application de la délibération 2020-40.....	42
4 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE	
Présentation du rapport de contrôle de la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Électricité (TCCFE - Données 2016 à 2019).....	44
5 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE	
Tableau des marchés publics notifiés par le SIEIL en 2020.....	53
6 - FINANCES	
Compte de gestion 2020 du Budget Principal.....	55
7 - FINANCES	
Compte de gestion 2020 du Budget annexe PCRS.....	59
8 - FINANCES	
Compte administratif 2020 du Budget Principal.....	63
9 - FINANCES	
Compte administratif 2020 du Budget annexe PCRS.....	108
10 - FINANCES	
Note synthétique - Compte administratif 2020 - Budget annexe PCRS.....	136
11 - FINANCES	
État des résultats repris définitivement pour 2020 du Budget annexe PCRS.....	139
12 - FINANCES	
Ajustement au BS 2021 des AP/CP.....	142
13 - FINANCES	
Budget supplémentaire 2021 du Budget Principal.....	170
14 - ÉCLAIRAGE PUBLIC	
Communes adhérentes.....	207
15 - ÉCLAIRAGE PUBLIC	
Communautés de communes adhérentes.....	209
16 - GAZ	
Collectivités adhérentes.....	211
17 - ENVIRONNEMENT	
Convention constitutive du groupement d'achat d'énergie - Pôle Énergie Centre.....	213
18 - MODULO	
Rapport du mandataire 2020.....	221
19 - MODULO	
Rapport d'activité 2019-2020.....	230
20 - MODULO	
Projet avenant n°2 au contrat de quasi-régie.....	246

Glossaire des abréviations

Comité syndical / Jeudi 03 juin / 9h30

A

- ADEME :** Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
- AEC :** Association pour l'expertise des concessions
- ALEC :** Agence locale de l'énergie et du climat
- AMEET :** Aide au maintien des énergies électriques et des télécommunications
- AMOA :** Assistance à maîtrise d'ouvrage
- AOD :** Autorité organisatrice de la distribution
- AP :** Autorisation de programme
- APD :** Avant-projet définitif
- APS :** Avant-projet sommaire

B

- BPU :** Bordereau des prix unitaires
- B/I :** Bénéfice sur investissement
- BOAMP :** Bulletin officiel des annonces des marchés publics

C

- CAO :** Commission d'appel d'offres
- CAP :** Commission administrative paritaire (auprès du CDG 37)
- CAS :** Compte d'affectation spécial
- CC :** Communauté de communes
- CCAG :** Cahier des clauses administratives générales
- CCAP :** Cahier des clauses administratives particulières
- CCSPL :** Commission consultative des services publics locaux
- CCTP :** Cahier des clauses techniques particulières
- CDCI :** Commission départementale de coopération intercommunale
- CDG :** Centre de gestion de la fonction publique territoriale

- CDSP :** Commission de délégation de service public
- CEE :** Certificats d'économie d'énergie
- CEP :** Conseil en énergie partagée
- CGCT :** Code général des collectivités territoriales
- CMP :** Code des marchés publics
- CP :** Crédit de paiement
- CPTE :** Commission de programmation des travaux d'électricité
- CSPE :** Contribution au service public de l'électricité
- CTP :** Comité technique paritaire (auprès du CDG 37)

D

- DETR :** Dotation d'équipement des territoires ruraux
- DGI :** Direction générale des impôts
- DICT :** Déclaration d'intention de commencement de travaux
- DOB :** Débat d'orientation budgétaire
- DPE :** Diagnostic de performance énergétique
- DR :** Demande de renseignements
- DSP :** Délégation de service public

E

- EIE :** Espace Info Énergie
- ELD :** Entreprise locale de distribution
- EMP :** Effectif moyen pondéré
- Enr-MDE :** Énergies renouvelables et maîtrise de l'énergie
- EP :** Éclairage public
- EPCI :** Etablissement public de coopération intercommunale

Glossaire des abréviations

F

- FACE :** Fonds d'Amortissement des Charges d'Électrification
- FCTVA :** Fonds de compensation de la TVA
- FNCCR :** Fédération nationale des collectivités concédantes et régies
- FPT :** Fonction publique territoriale
- FSL :** Fonds de solidarité logement

G

- GED :** Gestion électronique des documents
- GNL :** Gaz Naturel Liquéfié
- GNV :** Gaz Naturel pour Véhicules
- GPL :** Gaz de pétrole liquéfié
- GrDF :** Gaz réseau Distribution France

H

- HSCT :** Hygiène, sécurité et conditions de travail
- HTA :** Haute tension A (moyenne tension < 50 000 Volts)
- HTB :** Haute tension B (> 50 000 Volts)
- HQE :** Haute qualité environnementale

I

- IAT :** Indemnités d'administration et de technicité
- IEM :** Indemnité d'exercice des missions
- IHTS :** Indemnités horaires pour travaux supplémentaires
- IPC :** Indice des prix à la consommation
- IRVE :** Infrastructures de recharge pour véhicules électriques
- ISS :** Indemnité spécifique de service

J

- JOUE :** Journal officiel de l'Union Européenne

M

- MDE :** Maîtrise de l'énergie
- MOA :** Maîtrise d'ouvrage
- MOE :** Maîtrise d'œuvre
- MWh :** Mégawatts heure (= 1 000 Kwh)

N

- NOME (loi) :** Loi sur la Nouvelle Organisation des Marchés de l'Électricité

P

- PCET :** Plan climat-énergie territorial
- PCRS :** Plan corps de rue simplifié
- PSR :** Prime de service et de rendement

R

- RIFSEEP :** Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel
- RGPD :** Règlement général sur la protection des données
- RODP :** Redevance d'occupation du domaine public

S

- SAEML :** Société anonyme d'économie mixte locale
- SDAL :** Schéma directeur d'aménagement lumière
- SIE :** Syndicats intercommunaux d'énergie
- SIG :** Système d'information géographique
- SPL :** Société Publique Locale

T

- TECVL :** Territoire Énergie Centre-Val de Loire
- TCCFE :** Taxe communale sur la consommation finale d'électricité
- TDCFE :** Taxe départementale sur la consommation finale d'électricité
- TPN :** Tarif de première nécessité
- TST :** Travaux sous tension
- TURPE :** Tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité

V

- VTH :** Val Touraine Habitat

Z

- ZA :** Zone d'aménagement
- ZAC :** Zone d'aménagement concerté

1

Administration générale

a) Approbation du compte rendu du Comité syndical du 9 février 2021

Le Président demande aux délégués s'ils ont des remarques à formuler sur la rédaction du compte rendu du Comité syndical du 9 février 2021 remis en annexe et sollicite l'approbation du Comité syndical.

Cf. Annexe 1 - Compte rendu du Comité syndical du 9 février 2021

b) Compte rendu de l'exercice de la délégation du Président et du Bureau

Conformément à l'article L5211-10 et à la délibération n°2020-39 du Comité syndical du 10 septembre 2020, donnant délégation au Président et la délibération n°2020-40 donnant délégation au Bureau, vous trouverez en annexe la liste des décisions prises par le Président et les délibérations prises par le Bureau depuis le 1^{er} janvier 2021.

Cf. Annexe 2 - Tableau de suivi des décisions 2021 - Décisions prises en application de la délibération 2020-39

Cf. Annexe 3 - Tableau de suivi des délibérations 2021 - Délibérations prises en application de la délibération 2020-40

c) Plan de relance du SIEIL - Information

Conformément au plan de relance voté par le Comité syndical du SIEIL lors de ses orientations budgétaires, le Président fait part de l'avancée des projets innovants engagés par le SIEIL (H2, GNV, territoires intelligents etc...).

d) Présentation du rapport de contrôle de la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Électricité (TCCFE - données 2016 à 2019)

Le Président explique que le SIEIL en tant qu'Autorité Organisatrice de la distribution publique d'électricité perçoit le produit de la TCCFE en lieu et place des communes adhérentes dont la population est inférieure ou égale à 2 000 habitants. La TCCFE est également versée au Syndicat par les fournisseurs d'électricité pour les consommations des usagers des communes adhérentes de plus de 2 000 habitants, sur la base de délibérations concordantes et de conventions établies entre le SIEIL et les communes concernées. Le produit de cette taxe sert à financer intégralement les travaux sur les ouvrages électriques.

Dans le cas d'une gestion par un syndicat intercommunal, les modalités du contrôle de la TCCFE sont fixées par l'article L.5212-24-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Les déclarations trimestrielles de TCCFE que les fournisseurs d'électricité adressent au SIEIL sont ainsi contrôlées par un agent habilité par le Président et soumis à l'obligation de secret professionnel.

À ce titre, l'agent du contrôle vérifie et recalcule les données trimestrielles des fournisseurs, les compare au produit de TCCFE versé sur le compte du SIEIL et géré par le service Finances. Il les rapproche des volumes de consommation déclarés par le distributeur Enedis et effectue des requêtes estimatives de perception de taxe à partir de ces données. En outre, il adresse des lettres d'observation aux fournisseurs lorsque notamment les déclarations et les versements ne sont pas conformes à la réglementation et aux tarifs votés par le SIEIL.

Le Président demande au Comité syndical d'approuver le rapport établi pour le contrôle des données de TCCFE des exercices budgétaires 2016 à 2019 inclus.

Cf. Annexe 4 - Rapport de contrôle de la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Électricité (TCCFE - données 2016 à 2019)

e) Marchés publics attribués en 2020 par le SIEIL

Le Président informe le Comité syndical que les marchés suivants ont été notifiés au cours de l'exercice 2020. Pour rappel, au 1^{er} janvier 2020, les seuils de procédure formalisés étaient les suivants :

- > 214 000 € pour les marchés de services et de fournitures,
- > 5 350 000 € pour les marchés de travaux.

Ce recensement des marchés publics doit être présenté chaque année au Comité syndical et publié.

Cf. Annexe 5 – Tableau des marchés publics notifiés par le SIEIL en 2020

f) Désignation du représentant du Président de la CAO en cas d'absence de ce dernier

Le Président explique qu'il est nécessaire de délibérer pour désigner le remplaçant du Président de la Commission d'Appel d'Offre en cas d'absence de ce dernier, étant précisé que cette personne ne peut être un membre titulaire ou suppléant déjà nommé.

Il est donc proposé de nommer Sébastien CLEMENT (Vice-président en charge de l'électricité - concession) en tant que représentant du Président de ladite commission, en cas d'absence du Président de la CAO, Jean-Luc DUPONT.

Le Président demande au Comité syndical de bien vouloir désigner Sébastien CLEMENT en tant que représentant du Président de la CAO.

Textes de référence :

*Vu la délibération n° 2020-30 du Comité syndical du 10 septembre 2020 relative à l'élection des membres de la CAO,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,*

g) Désignation du représentant du Président de la CDSP en cas d'absence de ce dernier

Le Président explique qu'il est nécessaire de délibérer pour désigner le remplaçant du Président de la Commission de Délégation de Service Public en cas d'absence de ce dernier, étant précisé que cette personne ne peut être un membre titulaire ou suppléant déjà nommé.

Il est donc proposé de nommer Sébastien CLEMENT (Vice-président en charge de l'électricité - concession) en tant que représentant du Président de ladite commission, en cas d'absence du Président de la CDSP, Jean-Luc DUPONT.

Le Président demande au Comité syndical de bien vouloir désigner Sébastien CLEMENT en tant que représentant du Président de la CDSP.

Textes de référence :

*Vu la délibération n° 2020-31 du Comité syndical du 10 septembre 2020 relative à l'élection des membres de la CDSP,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,*

2 Finances

a) Compte de gestion 2020 – Budget Principal et budget annexe PCRS

- > **Budget Principal** : Le Président présente en séance les budgets primitif et supplémentaire ainsi que la décision modificative de l'exercice 2020 pour le budget principal, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et celui des restes à payer.
- > **Budget annexe PCRS** : Le Président rappelle que le compte de gestion du budget annexe PCRS a déjà été présenté lors du Comité syndical de février 2021 (délibération n°2021-16) et a été approuvé (*voir détail dans le compte rendu*).

Textes de référence :

Vu la délibération n°2021-16 du Comité syndical du 9 février 2021 approuvant le Compte de Gestion du budget annexe PCRS pour l'année 2020.

Le Président propose que soient approuvés, simultanément les comptes du budget principal, ainsi que les comptes du budget annexe PCRS, pour l'exercice 2020.

Cf. Annexe n°6 – Compte de gestion 2020 du Budget Principal

Cf. Annexe n°7 – Compte de gestion 2020 du Budget annexe PCRS

b) Comptes administratifs 2020 – Budget principal et budget annexe PCRS

Le Président présente dans un premier temps le compte administratif du budget principal. Il rappelle ensuite les éléments principaux du compte administratif du budget annexe PCRS, déjà présenté lors du précédent Comité syndical et rappelé ici (délibération n°2021-17).

> Budget Principal :

Le Président présente au Comité syndical la synthèse du Compte administratif arrêté pour l'exercice 2020, pour le Budget Principal, pour lequel la maquette se trouve en annexe du présent dossier.

Le résultat du Compte administratif 2020 est établi comme suit :

INVESTISSEMENT (Mouvements réels + ordres)		FONCTIONNEMENT (Mouvements réels + ordres)	
Recettes (a)	30 341 192,07 €	Recettes (d)	17 341 933,55 €
Dépenses (b)	28 778 909,95 €	Dépenses (e)	13 001 669,54 €
Solde d'exécution N (a-b)	1 562 282,12 €	Résultat exercice N (d-e)	4 340 264,01 €
Solde d'exécution N-1 reporté (c)	- 7 291 817,31 €	Résultat exercice N-1 reporté (f)	5 330 419,35 €
Solde de clôture (a-b) + c = A	- 5 729 535,19 €	Résultat de clôture (d-e) + f = B	9 670 683,36 €
RÉSULTAT 2020			
Fonds de roulement avant RAR (A+B)		3 941 148,17 €	

À noter que le résultat 2020 pour la section de fonctionnement présente un excédent de clôture de 9 670 683,36 € qui devra faire l'objet d'une décision en matière d'affectation, notamment pour couvrir le déficit de la section d'investissement (- 5 739 535,19 €).

Analyse des mouvements réels du Compte Administratif de 2020

Le tableau suivant synthétise les principaux agrégats, exprimés en mouvements réels, prenant en compte les restes à réaliser de 2020 :

N° de §	Mouvements réels	2019	2020	Évolution 2020/2019
1	Recettes de fonctionnement	15 006 857,49 €	14 691 843,81 €	-2%
	Cession Patrimoine Budget Annexe PCRS	760 440,43 €	0,00 €	/
2	Dépenses de fonctionnement	6 855 067,36 €	6 507 274,93 €	-5%
3	Autofinancement de l'exercice	8 912 230,56 €	8 184 568,88 €	-8%
	Autofinancement en % des recettes	59%	56%	
4	Recettes d'investissement (hors 1068/ hors emprunt)	14 960 860,62 €	10 110 111,98 €	-32%
	Emprunt Nouveau	/	4 500 000,00 €	n.s
5	Régularisation PCRS (TVA en 2018 - Transfert Patrimoine + Emprunt en 2019)	983 333,33 €	/	
	Dépenses d'investissement	25 117 118,79 €	23 432 996,22 €	-7%
	Remboursement Capital Dette		100 000,00 €	/
6	Besoin de financement de l'exercice	11 139 591,50 €	8 922 884,24 €	-20%
	Solde de l'exercice	-2 227 360,94 €	-738 315,36 €	-67%
	Résultats antérieurs	6 906 824,47 €	4 679 463,53 €	-32%
	Fonds de roulement avant RAR	4 379 463,53 €	3 941 148,17 €	-16%
8	Restes à Réaliser en Recettes	1 470 741,37 €	1 086 500,37 €	-26%
	Restes à Réaliser en Dépenses	819 785,55 €	684 162,74 €	-17%
	Fonds de roulement après RAR	5 330 419,35 €	4 343 485,80 €	-19%

- 1/ Les recettes réelles de la section de fonctionnement représentent un montant de 14 691 843,81 €, dont 10,49 Millions d'€ de Taxe Communale de Consommation Finale sur l'Électricité et 2,53 Millions d'€ de Redevances R1 et R2 versées par Enedis au titre de l'année 2020. Les cotisations de l'éclairage public représentent 1,12 Millions d'€.
- 2/ Les dépenses réelles de fonctionnement diminuent entre 2019 et 2020 de - 5 %. Les charges de personnel représentent 36 % de ces dernières, et les dépenses relatives à la maintenance et à l'exploitation de l'éclairage public s'établissent à hauteur de 1,75 Millions d'€.
- 3/ En conséquence, l'autofinancement du budget diminue de 8% par rapport à l'année précédente et représente 8,18 Millions d'€, soit 56 % des recettes réelles de fonctionnement (épargne brute disponible pour le financement des dépenses d'investissement).
- 4/ Les recettes d'investissement hors emprunt nouveau diminuent de -32 % 2019 et 2020, en lien avec la crise sanitaire de 2020 et notamment les retards de chantiers dus au premier confinement (ayant pour conséquences de différer la perception des participations). Par ailleurs, les appels de fonds au FACé n'ont pas pu être réalisés à hauteur des années précédentes. Ainsi, un décalage sera constaté, avec des recettes plus importantes en 2021 (d'un montant estimé à près de 2,8 Millions d'€). Enfin, le SIEIL a consolidé 4,5 Millions d'€ d'emprunt nouveau sur l'exercice 2020, conformément aux annonces faites au Rapport d'Orientation Budgétaire pour 2020.
- 5/ En 2020, le montant du capital de la dette remboursé représente 100 000 €. Vous trouverez ci-dessous l'évolution des principaux postes constituant les dépenses d'investissement du SIEIL, entre 2019 et 2020 :

		CA 2019	CA 2020	Variation 2020/2019
Travaux	Électrification Rurale & Télécom	18 442 131,11 €	16 324 472,98 €	-11%
	Travaux neufs & Renouvellement EP	3 859 624,01 €	3 843 047,84 €	- 0,4%
	Bornes	48 534,29 €	5 730,00 €	- 88%
	Autres travaux divers	496 204,05 €	379 407,67 €	- 24%
Fonds de Concours	Projet Methycentre	0,00 €	600 000,00 €	/
	Dédiés à l'EP	1 120 361,51 €	319 229,45 €	- 72%
	Dédiés à l'ER	235 204,28 €	225 375,71 €	- 4%
	Dédiés à la sobriété énergétique	141 245,96 €	140 012,55 €	- 1%
	Dédiés aux sub. équilibre GAZ	52 570,00 €	88 510,80 €	68%
	Dédiés à l'achat de véhicules électriques	38 500,00 €	24 500,00 €	- 36%
Logiciels		108 465,30 €	45 704,40 €	- 58%
Etudes	EP (audits)	47 105,69 €	160 809,41 €	/
	Géoloc° Réseaux EP	208 379,86 €	332 226,53 €	+ 59%
Capital versé (SEM et SPL)		50 000,00 €	700 800,00 €	/
Remboursement Capital de la dette			100 000,00 €	/
Autres dépenses d'investissement		268 792,73 €	243 168,88 €	- 24%
TOTAL		25 117 118,79 €	23 532 996,22 €	- 6%

6/ Le besoin de financement pour l'exercice 2020, de 8 922 884,24 € est partiellement couvert par l'autofinancement (de 8 184 568,88 €), et fait donc apparaître un solde pour 2020 déficitaire de 738 315,36 € (contre 2,22 M d'€ l'année passée). La reprise des résultats antérieurs permet d'obtenir un fonds de roulement avant Restes à Réaliser de 3 941 148,17 €.

7/ Résultat de l'exercice 2020 avec prise en compte des restes à réaliser (RAR)

> En recettes : les restes à réaliser en recettes d'investissement représentent 1 086 500,37 €.

> En dépenses : les restes à réaliser en dépenses d'investissement représentent 684 162,74 €.

Après prise en compte des RAR 2020, le fonds de roulement s'établit à 4 343 485,80 €, montant disponible au Budget Supplémentaire de 2021.

Les dépenses et recettes d'ordre représentent pour les sections de fonctionnement et d'investissement 11 740 308,34 €, décomposés comme suit :

6 493 864,61 € de dépenses d'amortissement du patrimoine du SIEIL,

1 931 576,72 € de reprises de subventions,

718 513,02 € au titre de la neutralisation des subventions versées par le SIEIL et amorties au titre de 2020,

2 387 444,13 € au titre de la récupération de TVA auprès du concessionnaire Enedis,

208 379,86 € de régularisation patrimoniale d'études en imputation de travaux définitifs,

530,00 € au titre de matériel informatique cédé aux agents.

> **Budget annexe PCRS :**

Le Président rappelle succinctement les éléments présentés et délibérés lors du précédent Comité syndical (délibération n°2021-17) :

INVESTISSEMENT (Mouvements réels + ordres)		FONCTIONNEMENT (Mouvements réels + ordres)	
Recettes (a)	67 678,00 €	Recettes (d)	276 329,22 €
Dépenses (b)	68 515,22 €	Dépenses (e)	276 329,22 €
Solde d'exécution N (a-b)	- 837,22 €	Résultat exercice N (d-e)	0,00 €
Solde d'exécution N-1 reporté (c)	208 249,46 €	Résultat exercice N-1 reporté (f)	0,00 €
Solde de clôture (a-b) + c = A	207 412,24 €	Résultat de clôture (d-e) + f = B	0,00 €
RÉSULTAT 2020			
Fonds de roulement avant RAR (A+B)		207 412,24 €	

Consolidation des budgets du SIEIL :

À titre d'information, le Président présente le résultat consolidé pour l'année 2020 :

INVESTISSEMENT (Mouvements réels + ordres)		FONCTIONNEMENT (Mouvements réels + ordres)	
Recettes (a)	30 408 870,07 €	Recettes (d)	17 618 262,77 €
Dépenses (b)	28 847 425,17 €	Dépenses (e)	13 277 998,76 €
Solde d'exécution N (a-b)	1 561 444,90 €	Résultat exercice N (d-e)	4 340 264,01 €
Solde d'exécution N-1 reporté (c)	- 7 083 567,85 €	Résultat exercice N-1 reporté (f)	5 330 419,35 €
Solde de clôture (a-b) + c = A	- 5 522 122,95 €	Résultat de clôture (d-e) + f = B	9 670 683,36 €
RÉSULTAT 2020			
Fonds de roulement avant RAR (A+B)		4 148 560,41 €	

Le Président propose au Comité syndical de bien vouloir :

> **Pour le budget principal :**

Donner acte de la présentation faite du Compte administratif du budget principal,

Constater les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

Reconnaître la sincérité des restes à réaliser,

Arrêter les résultats définitifs tels qu'établis ci-dessus,

Adopter le Compte administratif de 2020 pour le principal du SIEIL,

> **Pour le budget annexe PCRS :**

Donner acte de la présentation faite du Compte administratif du budget annexe PCRS,

Constater les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

Arrêter les résultats définitifs tels qu'établis ci-dessus,

Adopter le Compte administratif de 2020 pour le budget annexe PCRS.

Le Président demande au Comité syndical de bien vouloir approuver les Comptes administratifs du Budget Principal et du budget annexe PCRS pour l'année 2020 tels qu'ils viennent d'être présentés.

Textes de référence :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, l'instruction de la M14, et de la M4,

Vu la délibération n°2017-63 du Comité syndical du 17 octobre 2017 adoptant un règlement budgétaire et financier pour la mise en place des AP/CP au SIEIL,

Vu les délibérations du Comité syndical du 10 décembre 2019 approuvant le Budget Primitif de 2020 et l'ajustement et création des AP/CP,

Vu les délibérations du Comité syndical du 23 juin 2020 approuvant le Budget Supplémentaire de 2020 et l'ajustement des AP/CP,

Vu les délibérations du Comité syndical du 15 décembre 2020 approuvant la Décision modificative n°1 de 2020 et l'ajustement des AP/CP,

Vu la délibération du Comité syndical du 10 décembre 2019 approuvant le Budget Primitif de 2020 du budget annexe PCRS,

Vu la délibération du Comité syndical du 15 décembre 2020 approuvant la Décision modificative n°1 de 2020,

Vu la délibération n°2021-17 du Comité syndical du 9 février 2021 approuvant le Compte Administratif du budget annexe PCRS pour l'année 2020.

Cf. Annexe n° 8 - Compte administratif 2020 - Budget Principal

Cf. Annexe (sur internet) Note Synthétique - Compte administratif 2020 - Budget Principal

Cf. Annexe n° 9 - Compte administratif 2020 - Budget annexe PCRS

Cf. Annexe n° 10 - Note Synthétique - Compte administratif 2020 - Budget annexe PCRS

c) Affectation du résultat 2020 - Budget Principal

Le Président rappelle que les résultats de l'exercice budgétaire de l'année 2020 sont les suivants :

Un excédent cumulé de fonctionnement de	9 670 683,36 €
Un déficit cumulé d'investissement de	- 5 729 535,19 €
TOTAL =	3 941 148,17 €

Et constate qu'en tenant compte des restes à réaliser en investissement (excédentaire de + 402 337,63 €), les résultats sont établis à hauteur de :

Un excédent cumulé de fonctionnement de	9 670 683,36 €
Un déficit cumulé d'investissement de	- 5 327 197,56 €
TOTAL =	4 343 485,80 €

Le Président rappelle que l'instruction de la M14 prévoit que le résultat de la section de fonctionnement positif serve en priorité à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

Considérant que le résultat de la section de fonctionnement est excédentaire pour un montant de 9 670 683,36 € et que le besoin de financement de la section d'investissement, avec prise en compte des restes à réaliser est de 5 327 197,56 €, il est proposé d'affecter pour ce montant, une partie du résultat de la section de fonctionnement au compte 1068 «Excédents de fonctionnement capitalisés».

Le Président indique que les résultats sont reportés et affectés au budget supplémentaire 2021, comme suit :

Résultat de fonctionnement reporté (002) – (en recettes)	4 343 485,80 €
Résultat d'investissement reporté (001) – (en dépenses)	- 5 729 535,19 €
Excédent de fonctionnement capitalisés (1068) – (en recettes)	5 327 197,56 €
TOTAL =	3 941 148,17 €

Le Président demande au Comité syndical de bien vouloir se prononcer sur cette proposition d'affectation du résultat pour le budget principal comme suit :

Résultat de fonctionnement reporté (002) – (en recettes)	4 343 485,80 €
Résultat d'investissement reporté (001) – (en dépenses)	- 5 729 535,19 €
Excédent de fonctionnement capitalisés (1068) – (en recettes)	5 327 197,56 €
TOTAL =	3 941 148,17 €

Textes de référence :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, l'instruction de la M14, et de la M4,

Vu les délibérations du Comité syndical du 10 décembre 2019 approuvant le Budget Primitif de 2020 et l'ajustement et création des AP/CP,

Vu les délibérations du Comité syndical du 23 juin 2020 approuvant le Budget Supplémentaire de 2020 et l'ajustement des AP/CP,

Vu les délibérations du Comité syndical du 15 décembre 2020 approuvant la Décision modificative n°1 de 2020 et l'ajustement des AP/CP.

d) Reprise définitive du résultat 2020 – Budget annexe PCRS

Le Président rappelle que lors du vote du budget primitif PCRS (délibération n°2021-19) au Comité syndical du 9 février 2021, les résultats avaient été repris par anticipation (délibération n°2021-18) lors de la même séance.

Le compte administratif du budget principal venant d'être adopté simultanément avec le compte administratif du budget annexe PCRS (délibération n°2021-17), il est désormais possible d'approuver la reprise définitive des résultats de l'exercice 2020 de ce budget annexe, conformément à la procédure prévue par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président rappelle que le budget annexe PCRS n'a pas besoin de faire l'objet d'une affectation de résultat de fonctionnement car ce dernier est nul (comme présenté lors du Comité syndical du 9 février 2021- délibération n°2021-18).

Les résultats du budget annexe pour 2020 sont présentés comme suit :

Résultat de fonctionnement reporté (002) – (en recettes)	0,00 €
Résultat d'investissement reporté (001) – (en dépenses)	207 412,24 €
TOTAL =	207 412,24 €

Le Président rappelle qu'il n'y a aucun Restes à Réaliser (RaR) au titre de l'année 2020.

Le Président demande au Comité syndical de bien vouloir approuver la reprise définitive les résultats de chaque section au budget supplémentaire de 2021, comme suit :

Résultat de fonctionnement reporté (002) – (en recettes)	0,00 €
Résultat d'investissement reporté (001) – (en dépenses)	207 412,24 €
TOTAL =	207 412,24 €

Textes de référence :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction comptable de la M4,

Vu la délibération n°2021-17 du Comité syndical du 9 février 2021 approuvant le compte administratif de 2020 repris du budget annexe PCRS,

Vu la délibération n°2021-18 du Comité syndical du 9 février 2021 affectant le résultat de 2020 repris par anticipation dans le budget primitif de 2021,

Vu la délibération n°2021-19 du Comité syndical du 9 février 2021 approuvant le budget primitif de 2021.

Cf. Annexe n° 11 – État des résultats repris définitivement pour 2020 du Budget annexe PCRS

e) Ajustement des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP) – Exercice 2021

Le Président explique qu'au vu des montants réalisés en 2020 pour les dépenses et les recettes des compétences éclairage public et électricité pour les lignes qui sont gérées en AP/CP, il convient d'ajuster les montants des Autorisations de Programme ainsi que la répartition des Crédits de Paiement, conformément à l'annexe du présent projet délibération.

Par ailleurs, certaines Autorisations de Programme des années 2016 et 2017 seront clôturées.

1/ Ajustement du montant de certaines Autorisations de Programme :

Il convient de noter que les Autorisations de Programme suivantes font l'objet d'une modification de montant, pour les raisons suivantes :

> **Ajustement pour clôture des AP/CP terminés :**

> **En dépenses :**

- les fonds de concours d'électricité réalisés au titre de 2017 : - 1 813,65 €,
- les travaux d'éclairage public réalisés au titre de 2016 : - 3 722,46 €,
- les travaux d'éclairage public réalisés au titre de 2017 : - 25 592,55 €,

> **En recettes :**

- les travaux d'éclairage public réalisés au titre de 2016 : + 4 910,75 €,
- les travaux d'éclairage public réalisés au titre de 2017 : + 216,36 €,

> **Ajustement pour des AP/CP en cours d'exécution :**

> **En dépenses :**

- les travaux d'électrification réalisés au titre de 2018 : - 141 478,57 €
- les travaux d'électrification réalisés au titre de 2019 : - 594 786,62 €
- les travaux d'éclairage public réalisés au titre de 2018 : - 332 814,93 €,

sont ajustés, notamment en lien avec les montants réalisés en 2020 et les dossiers non soldés au 1^{er} janvier 2021,

> **En recettes :**

- les travaux d'électrification réalisés au titre de 2016 : + 66 624,88 €,
- les travaux d'électrification réalisés au titre de 2020 : + 51 080,54 €,

sont en augmentation, en lien avec les montants réalisés les années précédentes et les montants réalisés et attendus en 2021,

- les travaux d'électrification réalisés au titre de 2021 : + 19 600,00 €,

sont en augmentation, en lien avec la notification des montants attribués par le FACé au titre de l'année 2021.

2/ Ajustement des Crédits de Paiement :

Ainsi, conformément aux tableaux établis en annexe de la présente délibération, les montants des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement sont précisés comme suit :

- En « blanc » : les montants délibérés lors du Comité syndical de février 2021,
- En « gris clair » : les ajustements (variations) proposés lors du présent Comité syndical, au vu des réalisations de 2016 à 2020 et de la notification du FACé pour 2021,
- En « gris foncé » : les montants qui seront in fine délibérés à l'issue du présent Comité syndical.

3/ Clôture des Autorisations de Programme terminées :

L'exécution des Autorisations de Programme suivantes étant terminée au cours de l'exercice 2020 et le compte administratif étant désormais approuvé, il est proposé au Comité syndical de bien vouloir clôturer ces dernières, et d'approuver les montants des Crédits de Paiement exécutés comme indiqué dans la dernière page de l'annexe du présent dossier :

> AP des fonds de concours d'électricité réalisés au titre de 2016 :

En dépenses : 159 815,68 €

En recettes : 0,00 €

> AP des fonds de concours d'électricité réalisés au titre de 2017 :

En dépenses : 219 881,33 €

En recettes : 1 738,61 €

Reste à charge pour le SIEIL = 218 142,72 €

> AP des travaux d'éclairage public réalisés au titre de 2016 :

En dépenses : 4 089 628,28 €

En recettes : 798 022,67 €

Reste à charge pour le SIEIL = 3 291 605,61 €

> AP des travaux d'éclairage public réalisés au titre de 2017 :

En dépenses : 4 265 866,78 €

En recettes : 1 389 591,63 €

Reste à charge pour le SIEIL = 2 876 275,15 €

> AP des fonds de concours d'éclairage public réalisés au titre de 2016 :

En dépenses : 675 791,03 €

En recettes : 0,00 €

Le Président demande au Comité syndical de bien vouloir :

approuver les ajustements des Autorisations de Programme suivantes :

- En dépenses :

ÉLECTRICITÉ - TRAVAUX RÉSEAUX – 2018 - 141 478,57 €

ÉLECTRICITÉ - TRAVAUX RÉSEAUX – 2019 - 594 786,62 €

ÉLECTRICITÉ - FONDS DE CONCOURS – 2017 - 1 813,65 €

ECLAIRAGE PUBLIC - TRAVAUX RÉSEAUX – 2016 - 3 722,46 €

ECLAIRAGE PUBLIC - TRAVAUX RÉSEAUX – 2017 - 25 592,55 €

ECLAIRAGE PUBLIC - TRAVAUX RÉSEAUX – 2018- 332 814,93 €

- En recettes :

ÉLECTRICITÉ - TRAVAUX RÉSEAUX – 2016 + 66 624,88 €

ÉLECTRICITÉ - TRAVAUX RÉSEAUX – 2020 + 51 080,54 €

ÉLECTRICITÉ - TRAVAUX RÉSEAUX – 2021 + 19 600,00 €

ECLAIRAGE PUBLIC - TRAVAUX RÉSEAUX – 2016 + 4 910,75 €

ECLAIRAGE PUBLIC - TRAVAUX RÉSEAUX – 2017 + 216,36 €

approuver la nouvelle répartition faite des Crédits de Paiement de chacune des Autorisations de Programme conformément à la répartition jointe dans l'annexe du présent dossier du Comité syndical,

clôturer les Autorisations de programme dont l'exécution est terminée :

> AP des fonds de concours d'électricité réalisés au titre de 2016 :

En dépenses : 159 815,68 € / En recettes : 0,00 €

> AP des fonds de concours d'électricité réalisés au titre de 2017 :

En dépenses : 219 881,33 € / En recettes : 1 738,61 €

> AP des travaux d'éclairage public réalisés au titre de 2016 :

En dépenses : 4 089 628,28 € / En recettes : 798 022,67 €

> AP des travaux d'éclairage public réalisés au titre de 2017 :

En dépenses : 4 265 866,78 € / En recettes : 1 389 591,63 €

> AP des fonds de concours d'éclairage public réalisés au titre de 2016 :

En dépenses : 675 791,03 € / En recettes : 0,00 €

Textes de référence :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, en particulier l'article L 2311-3 et R2311-9,

Vu l'instruction de la M14,

Vu la délibération du Comité syndical du 17 octobre 2017 portant sur l'adoption du règlement financier des AP/CP du SIEIL,

Vu la délibération du Comité syndical du 10 décembre 2019 approuvant les AP/CP pour l'exercice 2020.

Cf. Annexe n°12 - Ajustements au BS 2021 des AP/CP

f) Budget supplémentaire pour 2021 – Budget Principal

Le Président présente au Comité syndical le Budget supplémentaire (BS) pour le Budget principal de l'exercice 2021, en rappelant que ce projet a pour objet :

> d'intégrer au budget 2021 les résultats de l'exercice 2020,

> d'intégrer les restes à réaliser de 2020,

> de prendre en compte les ajustements réalisés pour les Autorisations de Programmes / Crédits de Paiements, conformément au projet de délibération présenté ce jour au Comité syndical et d'ajuster les inscriptions de l'exercice en cours.

REPRISE DES RÉSULTATS ANTÉRIEURS ET DES RESTES À RÉALISER 2020

Le Compte Administratif 2020 a dégagé un résultat excédentaire de 3 941 148,17 €. Il a été proposé de l'affecter ainsi :

- Résultat de fonctionnement reporté (002) – (en recettes)	4 343 485,80 €
- Résultat d'investissement reporté (001) – (en dépenses)	- 5 729 535,19 €
- Excédent de fonctionnement capitalisés (1068) – (en recettes)	5 327 197,56 €
TOTAL =	3 941 148,17 €

Le Président rappelle que les montants des Restes à Réaliser (RaR) représentent 684 162,74 € en dépenses et 1 086 500,37 € en recettes.

PROPOSITIONS NOUVELLES EN MOUVEMENTS RÉELS

SECTION D'INVESTISSEMENT

> Recettes réelles d'investissement : - 5 217 751,39 €

- Chapitre 13 : + 483 148,61 €, correspondant à un ajustement pour les recettes gérées en AP/CP (cf. délibération correspondante),
- Chapitre 27 : - 122 600,00 €, correspondant à une diminution de la récupération de TVA, en lien avec la diminution des dépenses d'investissement,
- Chapitre 16 : - 5 578 300,00 €, correspondant à la réduction de l'emprunt nouveau qui est désormais d'un montant de 3 500 000,00 € (montant consolidé en début d'exercice, conformément aux conditions contractuelles signées fin 2019).

> Dépenses réelles d'investissement : - 874 265,59 €

- Chapitre 13 : 300 000 €, crédits permettant de procéder à des régularisations comptables pour les titres émis en investissement sur exercice antérieur,
- Chapitre 20 : - 16 886,94 €, correspondant à un ajustement pour les études de l'éclairage public gérées en AP/CP (cf. délibération correspondante),
- Chapitre 204 : + 44 186,35 €, dont 4 186,35 € correspondant à un ajustement pour les fonds de concours gérés en AP/CP (cf. délibération correspondante) et 40 000 € ajoutés à l'enveloppe dédiée aux fonds de concours pour les véhicules électriques,
- Chapitre 21 : - 590 904,39 €, correspondant à un ajustement pour les travaux gérés en AP/CP (cf. délibération correspondante).
- Chapitre 23 : - 316 203,80 €, correspondant à un ajustement pour les travaux gérés en AP/CP (cf. délibération correspondante),
- Chapitre 27 : - 700 000 €, correspondant au décalage en 2022 et 2023 du deuxième appel pour l'apport en capital d'EnerCVL,
- Chapitre 020 : + 405 543,19 € de dépenses imprévues.

PROPOSITIONS NOUVELLES EN MOUVEMENTS D'ORDRE

Au vu des inscriptions présentées ci-dessus, le virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement est augmenté de + 4 343 485,80 €.

Les opérations patrimoniales sont équilibrées en dépenses et en recettes d'investissement à hauteur de - 122 600 €.

SYNTHÈSE DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE POUR 2021

En synthèse, le budget du SIEIL s'équilibre en mouvements réels et en mouvements d'ordre comme suit :

		DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	Report à nouveau 2020 (002)		4 343 485,80 €
	Mouvements réels - propositions nouvelles		4 343 485,80 €
	Mouvements ordres - propositions nouvelles	4 343 485,80 €	
	TOTAL FONCTIONNEMENT (a)	4 343 485,80 €	4 343 485,80 €
INVESTISSEMENT	Solde d'exécution 2020 (001)	5 729 535,19 €	
	Résultat mis en réserve 2020		5 327 197,56 €
	Restes à réaliser 2020	684 162,74 €	1 086 500,37 €
	Ajustement AP/CP	- 919 808,78 €	483 148,61 €
	Mouvements réels - propositions nouvelles	45 543,19 €	- 122 600,00 €
	Mouvements ordres - propositions nouvelles	- 122 600,00 €	4 220 885,80 €
	Ajustement Emprunt nouveau		- 5 578 300,00 €
	TOTAL INVESTISSEMENT (b)	5 416 832,34 €	5 416 832,34 €
TOTAL GÉNÉRAL (a+b)		9 760 318,14 €	9 760 318,14 €

Le Président sollicite du Comité syndical l'approbation du Budget Supplémentaire 2021, conformément aux éléments présentés ci-dessus et à la maquette budgétaire annexée. Le Budget Supplémentaire est équilibré en dépenses et en recettes :

En fonctionnement à	4 343 485,80 €
En investissement à	5 416 832,34 €

Textes de référence :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction comptable de la M14,

Vu les délibérations du 9 février 2021 approuvant le budget primitif 2021 et les montants votés au titre des AP/CP au titre de 2021.

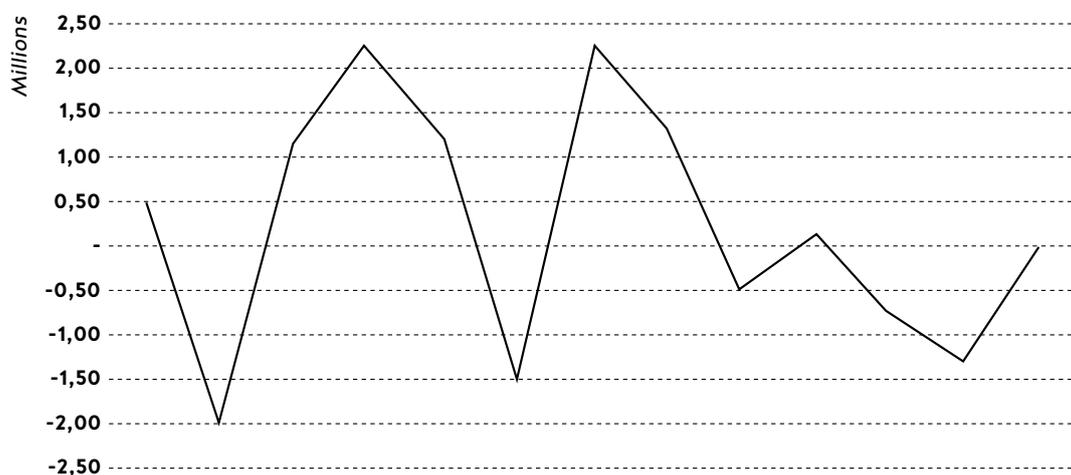
Cf. Annexe n°13 - Budget supplémentaire 2021 du Budget Principal

g) Information - Souscription ligne de trésorerie

À l'heure de la rédaction du dossier de ce Comité syndical, une consultation a été lancée par le SIEIL pour le renouvellement d'une ligne de trésorerie, conformément à la délibération n°2020-39 du Comité syndical du SIEIL du 10 septembre 2020 relative aux délégations du Président. En effet, cette dernière autorise le Président du SIEIL à souscrire une ligne de trésorerie, dans la limite de 5 000 000 € (limite de tirage de la ligne de trésorerie).

Le besoin de financement à court terme pour la ligne de trésorerie est fixé à hauteur de 4,5 Millions d'€, conformément à l'analyse présentée dans le graphique ci-dessous :

ESTIMATION BESOIN EN TRÉSORERIE - JUIN 2021 - JUILLET 2022



Le besoin de financement à court terme est porté à hauteur de 4,5 Millions d'€ en cas de décalage dans la perception de certaines recettes importantes attendues, notamment de la part de l'État (FACé).

L'établissement bancaire retenu et les conditions de l'offre seront présentés en séance.

Le Président demande au Comité syndical de bien vouloir prendre acte des conditions de l'offre retenue pour le renouvellement de la ligne de trésorerie et approuver le candidat retenu.

3 Éclairage public

Le Président rappelle qu'à ce jour 189 communes et 4 communautés de communes ont transféré leur compétence éclairage public au SIEIL soit 46 585 points lumineux.

Il indique que la commune de Saint-Martin-le-Beau a transféré la compétence Eclairage public au SIEIL au 1^{er} mai 2021.

Cf. Annexe 14 – Carte des collectivités adhérentes à la compétence éclairage public

Cf. Annexe 15- Carte des EPCL adhérentes à la compétence éclairage public

a) Luminaires à zéro Euros - Information

Le Président informe que suite à une campagne promotionnelle auprès des collectivités, une société de démarchage sur les économies d'énergies propose la fourniture de luminaires Leds à zéro Euros avec, comme seules obligations pour la commune, la prise en charge du coût de main d'œuvre pour la mise en place des éclairages et l'engagement de céder les certificats d'économie d'énergie (CEE) à ladite société.

Suite à différents appels de collectivités, le SIEIL a fait procéder à l'expertise de ce matériel ainsi que sa mise en fonctionnement en condition réelle d'utilisation en éclairage de voirie.

Il s'avère que le résultat de ces investigations démontre que **le luminaire proposé ne répond pas aux normes européennes NF EN 13-201 et NF C 17-200**, que sa conception ne permet pas d'intervention de maintenance en cas de défaillance de l'appareillage, et que les puissances proposées (80W, 90W,100W) sont bien au-dessus des valeurs préconisées lors de nos études photométriques.

En conclusion, le SIEIL ne retient pas ce type de luminaire comme éligible à son catalogue de matériel d'éclairage public et met en garde les collectivités sur ces procédures commerciales douteuses.

Le SIEIL informe ses communes adhérentes qu'en cas de pose de ce matériel sur son parc, il n'assurera pas la maintenance dudit matériel et ne participera pas financièrement au coût de maîtrise d'œuvre.

Le rapport complet est disponible sur le site Intranet «Élus» du SIEIL.

b) Systèmes antivols câbles - Information

Le Président rappelle qu'il a été constaté ces derniers temps une recrudescence des vols de câbles sur le territoire, mettant en défaut le fonctionnement du réseau d'éclairage public sur plusieurs secteurs, et impactant la sécurité des usagers.

Afin d'étudier une parade à ces actes de malveillance la commission Eclairage public du 28 avril 2021 a proposé la mise en place d'un système à serrage mécanique en pied de mat, bloquant ainsi le tirage des câbles depuis la trappe d'accès.

Cet accessoire sera préconisé pour l'ensemble des travaux neufs à venir ainsi que pour les travaux de renouvellement nécessitant le remplacement ou la dépose des mats existants.

Pour minimiser la plus-value de cette installation et après avoir consulté plusieurs fournisseurs, le SIEIL propose un achat groupé auprès d'un fabricant local à la hauteur de 11,50€ HT l'unité et approvisionnera les entreprises prestataires suivant les besoins selon les dossiers concernés.

Par ailleurs, le SIEIL étudie actuellement avec son assurance la possibilité de se porter partie prenante au pénal suite à des arrestations récentes liées à ces vols.

4 Gaz

À ce jour, 115 communes ont transféré leur compétence gaz au SIEIL pour 113 concessions accordées.

Le Président informe le Comité syndical du transfert de la compétence gaz de la commune de Montlouis-sur-Loire le 25 mai 2021.

Les concessionnaires sont Butagaz (1 commune), GrDF (41 communes), Primagaz (1 commune) et Sorégies (70 communes).

Cf. Annexe 16 - Communes adhérentes à la compétence gaz

a) Concessions historiques GrDF - Commune de Montlouis-sur-Loire - Cahier des charges type 2010 - Révision par avenant

Le Président explique que depuis 2015 le SIEIL a actualisé 35 contrats de concessions historiques avec un cahier des charges modèle 1994 par un cahier des charges modèle 2010, les 5 autres contrats SIEIL-GrDF sont en délégation de service public, non soumis à cette mesure de mise à jour.

Le Président indique que la commune de Montlouis-sur-Loire a récemment transféré sa compétence gaz au SIEIL et que le contrat de cette concession dispose d'un cahier des charges modèle 1994 qu'il convient donc d'actualiser avec le cahier des charges modèle 2010.

La Commission Concessions du SIEIL du 21 avril 2021 et la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) SIEIL du 26 mai 2021 en ont été informées.

Le Président souligne que le remplacement du cahier des charges se fera par un avenant au contrat de concession en cours qui inclura le changement d'autorité concédante, GrDF reconnaissant le SIEIL comme AODE à la place de la commune.

Le Président sollicite le Comité syndical pour approuver la mise en place du cahier des charges modèle 2010 avec GRDF pour la commune de Montlouis-sur-Loire et de l'autoriser à signer tous les documents afférents à la mise en œuvre de la présente délibération.

b) Concessions historiques GrDF - Contrat unique et nouveau cahier des charges - Information

Le Président informe le Comité syndical que la Commission Concessions a commencé ses travaux pour mettre en place, à terme, un contrat unique de concession pour les concessions historiques gaz avec GrDF.

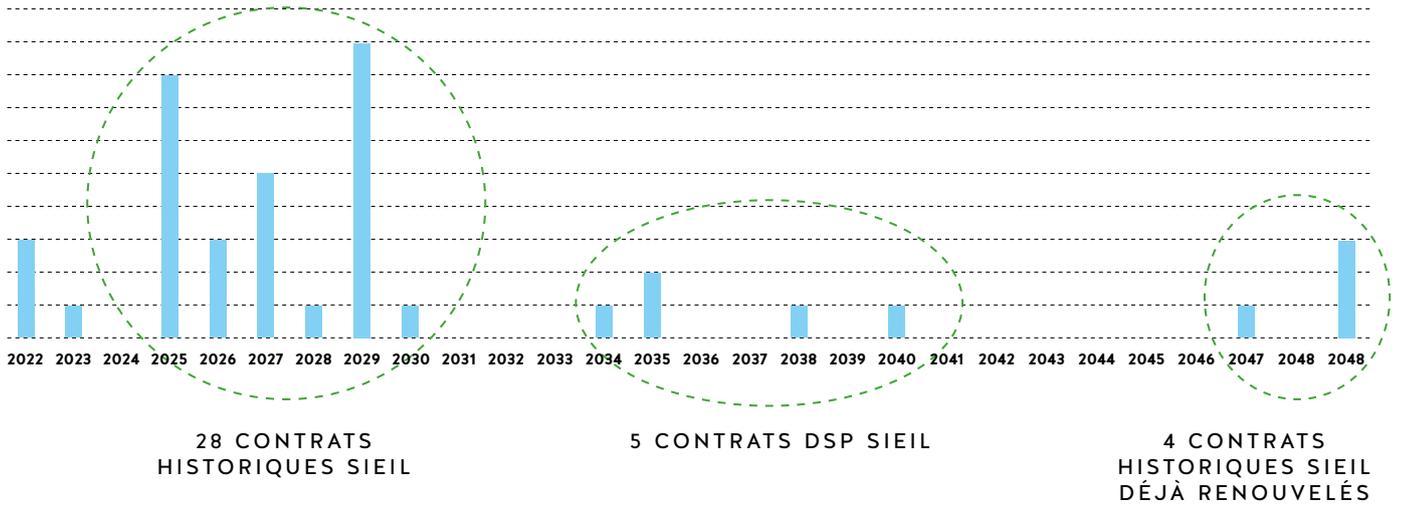
Ce travail s'inscrit dans le cadre de la renégociation en cours au niveau national entre GrDF et notre fédération, la FNCCR, du modèle national de cahier des charges de concession, intégrant notamment les nouveaux enjeux de la transition énergétique, comme l'injection de biométhane dans les réseaux.

À ce jour, 36 contrats avec GrDF sont dits « historiques ».

Ces 36 contrats ont des échéances (terme de la concession) entre 2022 et 2049.

Pour 2022 et 2023, les contrats de Larçay, Montbazou, Perrusson et Descartes pourraient être renouvelés puis intégrés au contrat de concession unique.

Ce contrat unique aura vocation à intégrer au fur et à mesure les communes disposant de concessions historiques n'ayant pas, à ce jour, transféré leur compétence gaz au SIEIL. L'objectif sera de présenter également une cohérence territoriale lors de la Conférence départementale sur les investissements pour les réseaux de distribution publique de gaz (pilotée par les Services préfectoraux).



5 Environnement

a) Convention constitutive du groupement d'achat d'énergies «PÔLE ENERGIE CENTRE»

Le Président rappelle la constitution en 2014 du groupement d'achat d'énergies initié par le SIEIL, ENERGIE Eure-et-Loir (28) et le SDEI (36) tous membre de l'Entente Territoire d'Énergie Centre Val de Loire. Celui-ci a été constitué pour répondre à la fin des tarifs réglementés de vente de gaz naturel et d'électricité pour les puissances supérieures à 36 kVA et plus récemment pour les puissances inférieures à 36 kVA pour certaines entités conformément à la loi Énergie-climat du 9 novembre 2019.

À ce jour, le groupement d'achat d'énergies regroupe déjà 454 membres et achète un volume annuel de 110 GWh d'électricité et 80 GWh de gaz naturel.

Le SIEIL est désigné coordonnateur du groupement. ENERGIE Eure-et-Loir et le SDEI (membres pilotes) restent pilotes du groupement pour leur département.

Pour le suivi de ce dossier, le service Transition Énergétique du SIEIL dispose d'un agent dont les missions sont de préparer, suivre et animer le groupement d'achat d'énergies. Ce poste est rémunéré par l'indemnisation des frais de participation au groupement qui feront l'objet d'une convention financière annuelle entre le SIEIL et les membres pilotes.

Le groupement «PÔLE ENERGIE CENTRE» sera aidé dans le montage de ces consultations et dans les analyses des offres des fournisseurs par un Assistant à Maitrise d'Ouvrage. Cette prestation sera répartie entre chaque membre pilote du groupement dans la convention financière annuelle.

Le Président explique qu'un nouveau groupement doit être lancé au cours de l'année 2021. Il présente la nouvelle convention constitutive pour l'achat d'électricité et de gaz et des services associés remise en annexe.

Le Président propose au Comité syndical de donner pouvoir au Bureau du SIEIL pour approuver toutes les décisions définitives d'organisation des groupements et des conditions des marchés qui seront définies au vu des recensements définitifs des besoins des entités pour chaque groupement et des conditions des marchés de l'électricité et du gaz naturel au moment de la rédaction des documents de consultation, l'ensemble de ces marchés nécessitant des décisions précises et rapides.

Le Comité syndical sera bien sûr informé de toutes décisions sur ce point au fur et à mesure de l'organisation des marchés.

Le Président demande au Comité syndical de bien vouloir, vu le code de la commande publique, approuver l'organisation de ce groupement de commandes au sens de l'article L2113-6 du code de la commande publique, valider la nouvelle convention constitutive jointe en annexe, l'autoriser à lancer tous les marchés nécessaires à la mise en concurrence des fournisseurs, donner délégation au Bureau pour décider des conditions définitives d'organisation du groupement et des conditions de chaque marché ainsi que l'autoriser à signer tous les documents nécessaires à ces consultations.

Cf. Annexe 17 – Convention constitutive du groupement d'achat d'énergies «PÔLE ENERGIE CENTRE»

6 Modulo

Créé par le SIEIL (37), le SIDELC (41) et le SIEM (51), Modulo (MObilité DUrable LOcale) est un réseau public d'infrastructures de recharge pour véhicules utilisant une énergie durable locale. La Société Publique Locale a pour but de déployer des infrastructures de recharge, d'en assurer l'exploitation, la maintenance et l'interopérabilité sur le territoire de ses membres actionnaires. D'autres collectivités ont depuis rejoint la SPL : la FDEA (08) et les communes de Puiseaux (45), Dadonville (45) et Briarres-sur-Essonne (45), le SDE (68), le SMDEV (88), la commune de Châlons-en-Champagne et la FUCLEM (55).

a) Approbation du rapport du mandataire 2020

Le Président présente en séance le rapport spécial du mandataire auprès de Modulo, tel que prévu à l'article L1524-5 du Code général des collectivités territoriales et consultable sur le site internet du SIEIL. Il présente l'avancée des projets validés par le Comité syndical du SIEIL.

Le Président demande au Comité syndical de bien vouloir approuver ce rapport du mandataire pour l'année 2020.

Cf. Annexe 18 – Rapport du mandataire 2020

b) Approbation du rapport d'activité 2019-2020

Le Président présente en séance le rapport d'activité de la SPL MODULO, tel que prévu à l'article 20 du contrat de quasi-régie liant le SIEIL et la SPL. Celui-ci est consultable sur le site internet du SIEIL.

Cf. Annexe 19 – Rapport d'activité 2019-2020

c) Approbation de l'avenant n°2 au contrat de quasi-régie signé SIEIL / SPL MODULO - modalités de prises en charge des décisions de tarification

Le Président soumet au Comité syndical le projet d'avenant n°2 annexé à la présente délibération, consistant à établir les conditions de la prise en charge par le SIEIL des conséquences financières de ses décisions relatives à la tarification, à savoir :

- d'une part, la gratuité des communes accordée par le SIEIL et aujourd'hui supporté par MODULO, depuis la création de la SPL,
- d'autre part, la décision lors du Comité syndical du 9 février 2021 concernant la tarification de nuit, portée de 1 € à 0,20 €.

En effet, le contrat de quasi-régie, signé entre le SIEIL et la SPL MODULO le 1^{er} décembre 2018, ne prévoit pas ces dispositions. Or ces deux décisions relatives à la tarification prises par le SIEIL en faveur de ses collectivités adhérentes et de ses usagers doivent être supportées financièrement par ce dernier. Il est donc proposé d'intégrer au contrat de quasi-régie actuel les modalités suivantes :

« l'acheteur est libre de déterminer sa propre tarification sur son territoire. En revanche un bilan sera établi par la SPL MODULO en fin d'année, si le montant des redevances perçu par la SPL MODULO est inférieur aux recettes qu'elle aurait dû recevoir au titre de la tarification MODULO, alors l'acheteur devra compenser cette perte, dans le cas contraire le titulaire reversera l'excédent à l'acheteur.

Ce bilan de l'année N, sera proposé par la SPL MODULO en janvier de l'année N+1, et après accord des parties communes, la SPL MODULO adressera à l'acheteur une facture faisant état du bilan définitif pour être remboursé par l'acheteur. Ladite facture devra être adressée avant le 30 juin N+1.

Concernant les sommes supportées à ce jour par MODULO et concernant la tarification des exercices 2019 et 2020, il sera fait état rétroactivement d'un bilan pour chacune de ces années, approuvé par les deux parties, et qui fera l'objet de l'envoi d'une facture en ce sens émis à l'encontre de l'acheteur.»

L'avenant n°2 aura également pour objet d'actualiser l'annexe n°4 du contrat de quasi-régie, relative aux tarifs applicables.

Le Président informe les membres du Comité syndical du coût de la gratuité des communes au titre de 2019 et 2020, étant entendu que ces montants devront être remboursés rétroactivement par le SIEIL à la SPL MODULO :

- 5 750,70 € TTC au titre de 2019
- 13 597,07 € TTC au titre de 2020

Le Président demande au Comité syndical de bien vouloir approuver le projet d'avenant n°2 au contrat de quasi-régie tel qu'il est annexé à la présente délibération, autoriser le Président ou son représentant à signer cet avenant n°2 et tous les documents s'y afférents, accepter le remboursement rétroactif à la SPL MODULO des sommes évoquées, à savoir :

- 5 750,70 € TTC au titre de 2019
- 13 597,07 € TTC au titre de 2020

Annexe n°20 - Projet Avenant n°2 au contrat de quasi-régie

d) Cession d'actions au capital social de la SPL MODULO

Le Président rappelle que le SIEIL, le SIDELC et le SIEM ont doté leur territoire d'un outil d'aménagement commun en créant une Société Publique Local (SPL) : MODULO (MObilité DUrable LOcale) dédiée exclusivement à l'exploitation, la maintenance et l'interopérabilité des infrastructures de recharges pour véhicules utilisant une énergie durable.

La SPL offre l'avantage d'élargir son périmètre géographique au territoire français, pour l'ensemble des structures publiques qui souhaiteraient être actionnaire de la SPL dans le but de développer la mobilité durable et favoriser l'interopérabilité entre les différents systèmes, et ainsi, mutualiser les coûts de fonctionnement.

Dans ce contexte, le Syndicat Départemental d'Électricité du Cher (SDE18) a sollicité son entrée au capital de la SPL MODULO.

Le SIEIL est actionnaire de la SPL MODULO, il détient 190 actions, de 100 € de valeur unitaire chacune, sur les 859 actions composant le capital social.

Il est proposé d'ouvrir le capital de la SPL MODULO au SDE18 (cessionnaire) par cession d'une (1) action du SIEIL (cédant) au prix de 100 €.

La cession de cette action permettra donc au SDE18 de conclure d'ores et déjà le contrat de quasi régie avec la SPL.

Il est précisé que le SDE18, devenu actionnaire de la SPL, sera membre de l'assemblée spéciale : cette cession n'implique donc pas de modification de la composition du conseil d'Administration et le SIEIL conserve ses 2 mandats de représentants.

Le Président propose au Comité syndical de bien vouloir procéder à la cession d'une (1) action au prix de 100 euros, soit à la valeur nominale, au profit du SDE18, donner tout pouvoir à ses représentants au conseil d'administration à l'effet d'agréer et de faire agréer le SDE18 (le cessionnaire) en qualité de nouvel actionnaire et autoriser le Président à prendre ou signer tous actes utiles à la cession de l'action de la SPL MODULO et à percevoir le paiement du prix de 100 euros et d'en donner quitus.

7 EneR Centre-Val de Loire

Créé en 2012 par le SIEIL, EneRSIEIL a initié le développement des énergies renouvelables en Indre-et-Loire. Grâce à son expérience et aux nombreux projets aboutis, les différents syndicats d'énergie de la région Centre-Val de Loire ont souhaité élargir son périmètre d'action à la région toute entière. En 2018 EneRSIEIL devient EneR CENTRE-VAL DE LOIRE et porte des projets de méthanisation, de photovoltaïque, d'éolien et d'hydroélectricité dans toute la région et au-delà. Cette Société Anonyme d'Économie Mixte Locale (SAEML) propose, développe et investit dans des projets réellement bénéfiques pour le territoire. Elle accompagne les syndicats d'énergie dans le conseil et l'assistance auprès des collectivités désireuses d'investir dans les énergies renouvelables et d'accélérer la transition énergétique.

a) Société de Projets Soleil des Boischaut (anciennement ENER36) : validation du montant de participation au capital de la SAS

Le Président explique que SERGIES développe deux projets photovoltaïques dans l'Indre. En tant que partenaire, SERGIES a proposé à EneR CENTRE-VAL DE LOIRE la création d'une société commune visant au financement, à la construction et à l'exploitation des futurs projets photovoltaïques.

Afin de conserver une part majoritaire, SERGIES a proposé à la SEM de prendre une participation à hauteur maximum de 49% dans la société de Projets (SPV).

Le Conseil d'administration de la SEM EneR CENTRE-VAL DE LOIRE a validé le 10 mars 2021 :

- ▶ Le nom de la société : Soleil des Boischaut
- ▶ Aux vues de la rentabilité des projets : une prise de participation dans le capital de la SPV à hauteur de 49%, représentant un investissement de 197 000 € en 2021,
- ▶ Les statuts et le pacte d'associés,
- ▶ Le représentant permanent qui siègera au comité de direction de la SAS Soleil des Boischaut au nom de la SEM EneR CENTRE-VAL DE LOIRE.

Au vu de la présentation des conditions d'adhésion à la société de projets Soleil des Boischaut, et conformément aux obligations régies par l'article L. 1524-5 du CGCT, il est demandé au Comité syndical de valider la prise de participation d'EneR CENTRE-VAL DE LOIRE à hauteur de 49% du capital de la société Soleil des Boischaut, représentant une prise de participation de 490 € en capital, et une avance en compte courant d'associés de 197 000 € en 2021 (montant maximum que la SEM est autorisée à investir en 2021 : 230 000 euros), et désigne Monsieur Jean-Louis CAMUS en tant que représentant permanent de la SEM EneR CENTRE-VAL DE LOIRE aux instances de la société de Projets.

b) Société de Projets Forces Hydrauliques de Descartes : validation du montant de participation au capital de la SAS

Le Président explique que lors du Conseil d'administration du 16 mai 2019, il a été validé les statuts de la société de projets « Forces Hydrauliques de Descartes », destinée à porter et exploiter le Projet Hydraulique du Barrage de Descartes.

Le capital social de cette SAS est composé à parts égales : des sociétés HYDROCOP et EneR CENTRE-VAL DE LOIRE, qui ont apporté chacune 25 000 € pour porter le capital à 50 000 € à la création de la société durant l'été 2019.

Le Conseil d'administration du 6 septembre 2019 a approuvé la convention de prestation signée entre Forces Hydrauliques de Descartes et HYDROCOP visant à assurer la gestion administrative, technique et financière de la SPV.

Un appel de fonds en compte courant d'associés a été validé par le Conseil d'administration du 02 décembre 2020 pour un montant de 48 500 €.

Cet historique de décisions prises par le Conseil d'administration de la SEM EneR CENTRE-VAL DE LOIRE confirme la volonté des administrateurs et des actionnaires de porter le projet du Barrage de Descartes via la SAS Forces Hydrauliques de Descartes.

Néanmoins, conformément aux obligations régies par l'article L. 1524-5 du CGCT, la prise de participation d'EneR CENTRE-VAL DE LOIRE dans la SAS Forces Hydrauliques de Descartes est conditionnée à l'accord des entités publiques composant l'actionnariat de la SEM EneR CENTRE-VAL DE LOIRE.

Aussi, dans le but de se mettre en conformité avec la réglementation, le Président propose au Comité syndical de valider la création de la SAS Forces Hydrauliques de Descartes, et la prise de participation de la SEM EneR CENTRE-VAL DE LOIRE dans cette société de projets.

Au vu de la présentation des éléments et de l'intérêt pour EneR CENTRE-VAL DE LOIRE de participer au projet Hydraulique du barrage de Descartes, il est demandé au Comité syndical, de valider la prise de participation d'EneR CENTRE-VAL DE LOIRE à hauteur de 50 % du capital de la société Forces Hydraulique de Descartes, représentant une prise de participation de 25 000 €, d'approuver la désignation de Monsieur Jean-Luc DUPONT en tant que représentant permanent de la SEM EneR CENTRE-VAL DE LOIRE aux instances de la société de Projets.

8 Communications diverses

a) GrDF - Présentation du bilan de déploiement du compteur GAZPAR

b) Dates des réunions

Les prochains Comités syndicaux auront lieu à l'Espace Malraux aux dates suivantes :

> **Jeudi 7 octobre 2021** - 14h30

> **Jeudi 9 décembre 2021** - 9h30 - ROB - 10h30 Comité syndical

Le Président rappelle que le quorum, **soit au moins 162 délégués présents**, doit être atteint pour permettre au Comité syndical de délibérer valablement.

9 Questions diverses

Annexes

Dans un souci d'économie et de respect de l'environnement, et conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, certaines annexes volumineuses sont mises à disposition par voie dématérialisée sur le site Internet du SIEIL, [page d'accueil > onglet «prochain Comité syndical»](#).

ADMINISTRATION GÉNÉRALE COMPTE RENDU DU COMITÉ SYNDICAL DU 9 FÉVRIER 2021

Annexe 1

L'an deux mil vingt et un, le neuf février, les membres du Comité syndical, légalement convoqués le 3 février, se sont réunis à neuf heures trente, en raison de la crise sanitaire et conformément à l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 modifiée et la loi du 14 novembre 2020 n°2020-1379, en visioconférence via l'outil Teams, les votes s'effectuent avec le système de vote sécurisé Quizzbox, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DUPONT.

Monsieur Jean-Luc CADIOU, délégué de la commune de Vallères est désigné secrétaire de séance.

Après s'être assuré que le quorum est atteint, qui est de 119 présents sur 323 membres en exercice et 13 pouvoirs comptabilisés soit 132 votants, conformément à l'article 10 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 le quorum est abaissé à un tiers de l'effectif des membres du Comité syndical, le Président ouvre la séance à 9 heures 30.

Le Président remercie les vice-Présidents et délégués présents.

Le Président rappelle de nouveau aux délégués que la convocation dématérialisée est une obligation réglementaire et qu'il est important d'apporter une réponse dans les délais stipulés sur la convocation adressée par le secrétariat de direction du SIEIL, via le logiciel Ixconvocation. Ces informations sont essentielles pour l'organisation matérielle et surtout s'assurer que le quorum sera bien atteint. Le Président précise que les services du SIEIL doivent régulièrement relancer les délégués qui ne répondent pas, ce qui génère une charge de travail supplémentaire.

Il précise également la procédure de vote via l'outil Quizzbox, un code permettant de se connecter et de voter a été envoyé par mail et par SMS à chaque délégué titulaire par la société Quizzbox.

Avant de débiter la séance, le Président fait rapidement un point sur le projet « Hercule » de restructuration d'EDF. Ce projet conduisant à la création de trois entités distinctes, dont EDF « vert » regroupant les activités d'Enedis et les énergies renouvelables, qui serait ouvert à un actionnariat privé. Ceci pouvant entraîner une baisse de la qualité du service et une hausse des tarifs. Il précise qu'un courrier a été adressé à tous les maires, les Présidents des communautés de communes ainsi qu'aux parlementaires, accompagné du communiqué de la FNCCR.

Monsieur Vincent MORETTE, vice-Président en charge de la compétence gaz précise que suite à l'annonce faite par la Ministre de la Transition écologique relative à la suppression du gaz pour les constructions neuves, celle-ci interviendra uniquement pour les projets non viabilisés. Les projets de constructions actuelles ne seront pas soumis à cette nouvelle réglementation.

Le Président souligne que dans son intervention la Ministre a précisé qu'il s'agit de la suppression du gaz naturel donc énergie fossile et non du gaz vert ou du biométhane. Le gaz naturel pourra continuer à être acheminé via les réseaux de gaz naturel déjà en place et s'il a déjà été intégré dans un programme d'aménagement.

1- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

a) Approbation du compte rendu du Débat d'Orientation Budgétaire du 15 décembre 2020

Après en avoir délibéré, le Comité syndical à la majorité des voix approuve le compte rendu du Débat d'Orientation Budgétaire du 15 décembre 2020.

b) Approbation du compte rendu du Comité syndical du 15 décembre 2020

Après en avoir délibéré, le Comité syndical à la majorité des voix approuve le compte rendu du Comité syndical du 15 décembre 2020.

c) Approbation du règlement intérieur

Le Président explique que le nouveau Comité syndical doit établir son règlement intérieur dans les six mois de l'installation du nouveau Comité.

Le Président précise que le règlement intérieur, remis en annexe du dossier du Comité syndical n'a pas fait l'objet de modification depuis 2014, date à laquelle il avait été modifié en profondeur.

Il présente les modifications proposées au règlement intérieur telles que détaillées dans le document joint au dossier du Comité syndical.

Il demande aux délégués de faire part de leurs remarques.

Le Président demande au Comité syndical de bien vouloir approuver l'actualisation du règlement intérieur tel que présenté en séance.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical à la majorité des voix, approuve le règlement intérieur dans les conditions présentées en séance et tel qu'annexé au dossier du Comité syndical.

d) Commande publique : mise en place d'une Commission consultative relative aux marchés passés en procédure adaptée

Le Président cède la parole à Monsieur Laurent RAYMOND, vice-Président en charge de la commande publique et de la mutualisation des achats.

Le vice-Président rappelle que le 10 septembre 2020 et conformément au Code Général de Collectivités Territoriales (CGCT), les membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) du SIEIL ont été désignés.

Conformément à l'article L. 1414-2 du CGCT, la CAO est compétente pour attribuer les marchés publics passés selon une procédure formalisée dont la valeur estimée hors taxe prise individuellement est égale ou supérieure aux seuils européens qui figurent en annexe du code de la commande publique.

Le vice-Président propose de mettre en place une commission, afin d'émettre un avis relatif aux marchés publics passés selon une procédure adaptée (MAPA), permettant ainsi de respecter les règles de transparence des procédures. Cette commission aura pour objet

Annexe 1

de se réunir afin d'émettre un avis sur l'attribution d'un MAPA pour lequel une procédure de passation avec publication d'un avis d'appel public à la concurrence et un dossier de consultation des entreprises (DCE) a été publié sur le profil acheteur du SIEIL. L'avis de cette commission consultative relative aux MAPA pourra ainsi être visé dans la décision d'attribution émise par le Président du SIEIL, après la signature du marché.

Le vice-Président propose au Comité syndical de bien vouloir accepter que cette commission consultative relative aux MAPA :

- soit présidée par le vice-Président en charge de la commande publique et de la mutualisation des achats, Monsieur Laurent RAYMOND,
- soit constituée par les mêmes membres que ceux élus pour la CAO, à savoir :

TITULAIRES :	SUPPLÉANTS :
Jean-Luc DUPONT	Philippe BEAHAEGEL
Fabrice BOIGARD	Alexandre GIBAUT
Jean-Luc CADIOU	Gilles AUGEREAU
Lionel AUDIGER	Michel GANGNEUX
Jacqueline MOUSSET	Francis BRUÈRE

- qu'en cas de partage égale des voix, la voix du Président de la commission soit prépondérante.

Le vice-Président propose aussi de fixer le quorum de cette commission consultative relative aux MAPA à la présence du Président de ladite commission et un membre à voix délibérative.

Une convocation sera adressée électroniquement ou par voie postale aux membres de ladite commission dans un délai de 3 jours francs avant la date de la réunion. Cette commission pourra se réunir en visio-conférence.

Enfin, sur invitation du Président de la commission, le comptable du SIEIL (payeur départemental) et le représentant du ministre chargé de la concurrence pourront assister aux réunions de la commission, avec voix consultative.

Le Président demande au Comité syndical de bien vouloir approuver la création de la commission consultative relative aux MAPA dans les conditions définies ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical à la majorité des voix, vu l'article L.1414-2 du CGCT, vu le code de la commande publique, vu la délibération n°2020-30 du Comité syndical du 10 septembre 2020 relative à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO), approuve la création de la commission consultative relative aux marchés passés en procédure adaptée dans les conditions définies ci-dessus.

e) Commande publique : mutualisation des achats – Groupement de commandes – Fournitures de transformateurs – Lancement du nouveau marché pour les années 2021-2023

Le vice-Président rappelle que depuis 2009 le SIEIL adhère au groupement de commandes pour la fourniture de transformateurs et de postes de transformation ruraux compacts simplifiés, la remise en état technique et la destruction de transformateurs avec les autres syndicats d'énergie du Grand Ouest de la France.

Le vice-Président précise que dès 2014, le Comité syndical a autorisé la signature de la première convention constitutive de ce groupement de commande, puis, au vu du caractère répétitif de ces achats dans les missions du SIEIL, le Comité syndical avait autorisé la signature de la convention constitutive pour une durée indéterminée jointe en annexe du dossier du Comité syndical, le remboursement de la quote-part des frais au coordonnateur et la définition du nouveau coordonnateur à chaque renouvellement de marché par avenant.

Le vice-Président rappelle que ce groupement de commandes est constitué des syndicats suivants :

- le Syndicat intercommunal d'énergie du Maine-et-Loire (SiéML),
- le Syndicat départemental d'énergie du Finistère (SDEF),
- le syndicat intercommunal d'énergie d'Indre-et-Loire (SIEIL),
- le Syndicat intercommunal de distribution d'électricité du Loir-et-Cher (SIDELC),
- le Syndicat départemental d'énergie de Loire Atlantique (SyDELA),
- le Syndicat départemental d'électricité et de gaz de la Mayenne (SDEGM),
- le Syndicat départemental d'énergie du Morbihan (SDEM),
- le Conseil Départemental de la Sarthe (CD72),
- le Syndicat départemental d'énergie et d'équipement de la Vendée (SyDEV)
- et le Syndicat intercommunal d'Énergies, d'Équipement et d'Environnement de la Nièvre (SIEEEN).

Ce groupement de commandes est actuellement coordonné par le SyDELA.

Le vice-Président précise que le marché concernant la période 2019-2021 arrivera à son terme le 30 juin 2021 et que pour la nouvelle période, du 1er juillet 2021 au 31 décembre 2023 (soit 30 mois), il propose que le SIEIL soit le nouveau coordonnateur du groupement de commande pour le marché 2021-2023.

Le marché sera un accord cadre à bons de commande sans minimum ni maximum passé selon la procédure d'appel d'offre ouvert (articles R. 2161-2 à R. 2161-5, articles R. 2162-1 à R. 2162-6 et R. 2162-13 à R. 2162-14 du code de la commande publique).

Annexe 1

Il est précisé que la Commission d'Appel d'Offre de ce groupement de commandes sera celle du SIEIL.

Ce marché se décomposera en 5 lots de la manière suivante :

- Lot n°1 : Transformateurs type haut de poteau H61 (50 kVa) et cabine H59 (100,160, 250 kVa) pertes réduites TPC*
- Lot n°2 : Transformateurs type cabine H59 pertes réduites non TPC* (160, 250 kVa)
- Lot n°3 : Transformateurs type cabine H59 pertes réduites non TPC* (400, 630 kVa)
- Lot n°4 : Poste de transformations type poste rural compact simplifié (PCRS) TPC pertes réduites (50, 100, 160 kVa)
- Lot n°5 : Remise en état technique de transformateurs et destruction de transformateurs déposés.

TPC : *transformateur avec protection coupure intégrée.

Le Président demande au Comité syndical de bien vouloir accepter le nouveau groupement de commandes tel que présenté ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical à la majorité des voix, vu l'article L. 2122-21-1 modifié du code général des collectivités territoriales, vu la délibération n°2009-74 du Comité syndical du 10 décembre 2009 relative à l'adhésion à l'accord cadre national pour un marché de fournitures et pose de postes de transformation, vu la délibération n°2012-20 du Comité syndical du 5 avril 2012 relative au lancement du groupement de commandes – Marché de transformateurs, vu la délibération n°2014-87 du Comité syndical du 17 juin 2014 relative au lancement du groupement de commandes – Marché de transformateurs – 2015-2017, vu la délibération n°2016-15 du Comité syndical du 17 mars 2016 relative au lancement du groupement de commandes – Marché de transformateurs – 2017-2018, vu la délibération n°2018-47 du Comité syndical du 14 juin 2018 relative au lancement du groupement de commandes – Marché de transformateurs – 2019-2021, accepte que le SIEIL soit désigné coordonnateur pour la passation du prochain marché de ce groupement de commandes 2021-2023, accepte la signature de l'avenant n°2 attestant de la volonté du SIEIL de renouveler son adhésion au groupement de commandes pour la passation du marché « Fourniture de transformateurs et de postes de transformation ruraux compacts simplifiés, Remise en état technique et Destruction » concernant le futur marché 2021-2023, autorise le Président ou son représentant à signer ledit avenant n°2, dont le projet est annexé au dossier du Comité syndical, autorise le Président ou son représentant à réaliser la procédure de passation pour ce nouveau marché dans les conditions présentées ci-dessus et à signer tous les documents afférents à ce marché public (y compris les avenants), autorise le Président ou son représentant à demander aux membres du groupement la quote-part des frais engagés par ce dernier pour la coordination de ce marché et précise que les sommes nécessaires sont prévues au budget du SIEIL pour 2021.

f) Commande publique - Fournitures de postes de transformation - Lancement du nouveau marché pour les années 2021-2023

Le vice-Président explique que le marché pour la fourniture et la livraison des postes de transformation cabine préfabriqués 2019-2021 arrive à son terme le 30 juin 2021. Il est donc nécessaire pour le SIEIL de relancer une consultation pour la fourniture et la livraison de postes de transformation.

Le vice-Président propose que ce marché :

- soit lancé selon la procédure de l'appel d'offres ouvert (articles R. 2161-2 à R. 2161-5, articles R. 2162-1 à R. 2162-6 et R. 2162-13 à R. 2162-14 du code de la commande publique),
- soit sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande sans minimum ni maximum mono-attributaire par lot (en application des articles R. 2162-1 à R. 2162-6 et R. 2162-13 à R. 2162-14 du code de la commande publique),
- prenne effet le 01 juillet 2021 et ce jusqu'au 31 décembre 2023 pour être calqué sur le marché du groupement de commandes de fourniture de transformateurs présenté précédemment,
- soit composé des 3 lots ci-dessous :
 - Lot n° 1 : Poste au Sol Simplifiés de type A et de type B (PSSA et PSSB)
 - Lot n°2 : Poste à couloir de manœuvre (PAC)
 - Lot n°3 : Poste urbain compact (PUC)

Le Président demande au Comité syndical de bien vouloir accepter ce nouveau marché dans les conditions présentées ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité, vu l'article L. 2122-21-1 modifié du code général des collectivités territoriales, vu le code de la commande publique, autorise le Président ou son représentant à réaliser la procédure de passation pour ce nouveau marché dans les conditions présentées ci-dessus et à signer les documents afférents à ce marché public (y compris les avenants) et précise que les sommes nécessaires sont prévues au budget du SIEIL pour 2021.

2- FINANCES

Le Président cède la parole à Monsieur Fabrice BOIGARD, vice-Président en charge des finances.

a) Ajustement des AP/CP - exercice 2021

Le vice-Président explique qu'au vu des montants réalisés sur l'exercice 2020 pour les dépenses et les recettes des compétences Éclairage public et Électricité gérées en Autorisations de Programme (AP)/Crédits de Paiement (CP), il convient de modifier la répartition des Crédits de Paiement pour le budget primitif de 2021 et précise que le Compte Administratif n'a pas encore été approuvé et que cette délibération a vocation à reporter les crédits non utilisés sur l'exercice 2020 en 2021, correspondant :

Annexe 1

- en dépenses : à une diminution du CP de 2020 total de : - 2 620 775,79 €, reporté sur le CP de 2021,
- en recettes : à une diminution du CP de 2020 total de : - 1 874 130,85 €, reporté sur le CP de 2021.

La clôture et l'ajustement des AP/CP se fera au moment de l'intégration du résultat du Compte Administratif de 2020 au budget supplémentaire, au Comité de juin 2021.

Les ajustements entre le CP 2020 et le CP 2021 sont détaillés dans les tableaux établis en annexe du dossier du Comité syndical.

Le Président demande au Comité syndical de bien vouloir approuver la répartition faite des Crédits de Paiement de chacune des Autorisations de Programme existantes conformément à la répartition annexée au dossier du Comité syndical.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical à la majorité des voix, vu le Code Général des Collectivités Territoriales, en particulier l'article L2311-3 et R2311-9, vu l'instruction de la M14, vu la délibération n°2017-63 du Comité syndical du 17 octobre 2017 portant sur l'adoption du règlement financier des AP/CP du SIEIL, vu la délibération n°2020-79 du Comité syndical du 15 décembre 2020 portant sur l'ajustement des AP/CP pour les budgets 2020 et 2021, approuve la répartition faite des Crédits de Paiement de chacune des Autorisations de Programme existantes conformément à la répartition présentée en séance et annexée au dossier du Comité syndical.

b) Approbation du budget primitif de 2021 - Budget principal

Le vice-Président rappelle qu'à la suite du débat sur les orientations budgétaires, il a été voté par le Comité syndical un budget provisoire pour l'exercice 2021, en attendant le vote du budget primitif. Il présente ce dernier pour l'exercice 2021 du budget principal du SIEIL, conformément aux masses budgétaires présentées dans le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB).

Les recettes prévisionnelles de fonctionnement ainsi que les dépenses réelles de fonctionnement entre 2020 et 2021 sont stables.

AUTOFINANCEMENT

Pour le Budget Primitif de 2021, la diminution des recettes de fonctionnement (notamment la TCCFE anticipée en lien avec la crise sanitaire) et l'augmentation des dépenses réelles de fonctionnement détaillée ci-dessus a pour effet de diminuer l'autofinancement de -11,50% par rapport au budget de l'année passée.

BP 2020	BP 2021	Évolution 2021/2020
7 500 500	6 637 600	- 11,50%

Le report au budget primitif des crédits non consommés sur les AP/CP de 2020, a pour effet d'augmenter l'inscription de l'emprunt nouveau. Une fois le Compte Administratif de 2020 arrêté, les AP/CP seront révisés et le résultat de 2020 intégré, il sera alors possible de diminuer cet emprunt d'équilibre.

Les dépenses réelles d'investissement sont en augmentation de +8,76% par rapport au BP 2020, d'une part en lien avec les crédits de CP de 2020 non consommés et réinscrits au budget primitif de 2021 et d'autre part, due à l'inscription de 1,5 Million d'euros dédié au Plan de Participation à l'effort national de relance économique en lien avec la crise sanitaire. Ce dernier, présenté lors du rapport d'orientation budgétaire pour 2021 a été inscrit en étude et sera, au cours de l'année 2021, fléché sur des projets identifiés en faveur des collectivités adhérentes et des compétences du SIEIL.

Le vice-Président précise que les mouvements d'ordre sont équilibrés en dépenses et en recettes et sont composés :

- du virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement : 2 361 700€,
- des amortissements réalisés sur le patrimoine du SIEIL : 7 295 000 €,
- des reprises de subventions perçues par le SIEIL et amorties : 2 271 100 €,
- des dotations pour la reconduction de la procédure de neutralisation des subventions versées et amorties pour leur totalité : 748 000 €,
- des opérations patrimoniales : 3 350 000€.

Le Président sollicite l'approbation du Comité syndical pour ce Budget Primitif 2021, conformément aux éléments présentés ci-dessus et à la maquette budgétaire présentée en séance et annexée au dossier du Comité syndical.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical à la majorité des voix, vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2311-3 et R2311-9, vu l'instruction de la M14, - vu la délibération n°2016-89 du Comité syndical du 13 décembre 2016 relative à la procédure de neutralisation budgétaire de l'amortissement de ces subventions d'équipement, vu la délibération n°2017-63 du Comité syndical du 17 octobre 2017 portant sur l'adoption du règlement financier des AP/CP du SIEIL, vu la délibération n°2020-82 du 15 décembre 2020 portant sur l'approbation d'un budget provisoire pour le budget principal pour l'exercice 2021, approuve le Budget Primitif 2021, conformément aux éléments présentés en séance, à la maquette budgétaire présentée en séance et à la note synthétique relative au budget primitif 2021 pour le budget principal annexée au dossier du Comité syndical, précise que le Budget Primitif 2021 est équilibré en dépenses et en recettes, en fonctionnement à 17 515 900 €, en investissement à 38 295 000 € et approuve la reconduction de la procédure de neutralisation budgétaire de l'amortissement des subventions d'équipement, versées pour leur totalité.

c) Compte de gestion 2020 - Budget annexe PCRS

Le vice-Président présente en séance le budget primitif, le budget supplémentaire ainsi que la décision modificative de l'exercice 2020 pour le Budget annexe Plan de corps de Rue Simplifié (PCRS), les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et celui des restes à payer.

Annexe 1

Il précise que le résultat du compte de gestion 2020 pour le Budget annexe PCRS pourra être définitivement reporté sur l'exercice 2021 lorsque le Compte de gestion et le compte administratif du Budget Principal de 2020 seront approuvés, lors du Comité syndical du mois de juin 2021. Le résultat prévisionnel est constaté en annexe du dossier du Comité syndical et correspond à la fiche de calcul du résultat prévisionnel du compte administratif du budget annexe PCRS pour 2020, signée par le comptable public.

Le Président propose que soient approuvés les comptes du Budget annexe PCRS pour l'exercice 2020 tels que présentés en séance.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical à la majorité des voix, vu le compte de gestion 2020 présenté par le Président, considérant que la gestion est régulière, délibère en statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, sur l'exécution du budget annexe PCRS de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et déclare que le compte de gestion dressé par le Payeur départemental, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, après constatation de cette différence n'appelle aucune réserve de sa part.

d) Compte administratif 2020 - Budget annexe PCRS

Le vice-Président présente au Comité syndical la synthèse du Compte administratif arrêté pour l'exercice 2020, pour lequel la maquette ainsi que la note synthétique se trouvent en annexe du dossier du Comité syndical.

Le Premier vice-Président présente le Compte administratif 2020 au Comité syndical.

Le résultat du Compte administratif 2020 est établi comme suit :

INVESTISSEMENT (Mouvements réels + ordres)		FONCTIONNEMENT (Mouvements réels + ordres)	
Recettes (a)	67 678,00	Recettes (d)	276 329,22
Dépenses (b)	68 512,22	Dépenses (e)	276 329,22
Solde d'exécution N (a-b)	- 837,22	Résultat exercice N (d-e)	0,00
Solde d'exécution N-1 reporté (c)	208 249,06	Résultat exercice N-1 reporté (f)	0,00
Solde de clôture (a-b) + c = A	207 412,24	Résultat de clôture (d-e) + f = B	0,00
RÉSULTAT 2020			
Fonds de roulement avant RAR (A+B)		207 412,24	

À noter que le résultat 2020 pour la section de fonctionnement est nul.

Le vice-Président présente en séance l'analyse des mouvements réels du compte administratif 2020.

Les dépenses et recettes d'ordre représentent pour les sections de fonctionnement et d'investissement 67 678 €, correspond à l'amortissement du patrimoine du SIEIL au titre de 2020.

Le Président ne participe pas au vote.

Le vice-Président demande au Comité syndical de bien vouloir approuver le Compte administratif pour l'année 2020 tel qu'il vient d'être présenté en séance.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical à la majorité des voix, vu le Code Général des Collectivités Territoriales, vu l'instruction de la M4, vu la délibération n°2018-92 du Comité syndical du 11 décembre 2018 approuvant la création d'un budget annexe PCRS et le Budget Primitif de 2019, vu la délibération n°2019-104 du Comité syndical du 10 décembre 2019 approuvant le Budget Primitif de 2020, vu la délibération n°2020-25 du Comité syndical du 23 juin 2020 approuvant le budget supplémentaire de 2020, vu la délibération n°2020-81 du Comité syndical du 15 décembre 2020 approuvant la Décision modificative n°1 de 2020, délibère sur le Compte administratif de l'exercice 2020, donne acte de la présentation faite du Compte administratif du budget annexe PCRS, constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus et adopte le compte administratif de 2020 pour le budget annexe PCRS.

e) Affectation du résultat 2020 - Budget annexe PCRS

Le vice-Président rappelle que le budget annexe PCRS a été créé en 2019 et est équilibré en section de fonctionnement grâce à une subvention versée par le budget principal pour équilibrer cette dernière.

Ainsi, aucun résultat propre à la section de fonctionnement n'est à constater en 2020 et il n'est pas nécessaire d'affecter le résultat de fonctionnement au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés ».

Le résultat de la section d'investissement, cumulé, est de 207 412,24 €.

Etant donné qu'aucun reste à réaliser n'est à constater en 2020, le vice-Président indique que les résultats sont repris par anticipation et affectés au budget primitif de 2021 comme suit :

Résultat de fonctionnement reporté (002) - (en recettes)	0,00 €
Résultat d'investissement reporté (001) - (en recettes)	207 412,24 €
TOTAL =	207 412,24 €

Ce résultat sera repris définitivement après approbation au prochain Comité syndical du compte de gestion et du compte administratif pour 2020 du budget principal.

Le Président demande au Comité syndical de bien vouloir prendre acte des montants reportés par anticipation, sur le budget primitif de l'exercice 2021 pour le budget annexe PCRS tels que présentés en séance.

Annexe 1

Après en avoir délibéré, le Comité syndical à la majorité des voix, vu le Code Général des Collectivités Territoriales, vu l'instruction de la M4, vu la délibération n°2019-104 du Comité syndical du 10 décembre 2019 approuvant le Budget Primitif de 2020, vu la délibération n°2020-25 du Comité syndical du 23 juin 2020 approuvant le budget supplémentaire de 2020, vu la délibération n°2020-81 du Comité syndical du 15 décembre 2020 approuvant la Décision modificative n°1 de 2020, décide de reprendre par anticipation les résultats de chaque section au budget 2020 comme suit au budget primitif de 2021 :

Résultat de fonctionnement reporté (002) – (en recettes)	0,00 €
Résultat d'investissement reporté (001) – (en dépenses)	207 412,24 €
TOTAL =	207 412,24 €

f) Approbation du budget primitif 2021 – Budget annexe PCRS

Le vice-Président présente au Comité syndical le budget primitif pour l'exercice 2021 du budget annexe PCRS, conformément à la présentation réalisée dans le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB).

Il présente les montants par chapitre, en comparant les crédits inscrits pour le BP 2021 aux crédits votés pour le BP de 2020, pour les dépenses et recettes réelles (hors mouvements d'ordre).

Le vice-Président rappelle au Comité syndical que la décision modificative n°1 votée lors du Comité syndical de décembre 2020 a approuvé l'augmentation du montant global de la subvention d'équilibre versée par le budget principal au budget annexe, établie initialement pour un montant total de 577 500€ sur 3 ans.

Cette dernière a été réévaluée à 749 493,54 €, en lien avec :

- la crise sanitaire (absence de relevé pendant le premier confinement ayant entraîné une baisse des recettes),
- le décalage du calendrier électoral qui n'a pas permis aux collectivités membres du SIEIL d'adhérer à ce service en 2020,
- l'évolution de la réglementation qui a prolongé les échéances obligatoires obligeant les collectivités à se doter d'un plan de corps de rue simplifié en respectant cette nouvelle norme en 2026 pour les communes urbaines (contre 2019 initialement) et 2031 pour les communes rurales (contre 2026 initialement).

	Montant total de la subvention Version initiale	Ajustement CA 2019 + DM n°1 de 2020	Montant total de la subvention Version finale
Exercice 2019	304 500 €	- 20 506,46 €	283 993,54 €
Exercice 2020	193 500 €	89 500 €	283 000 €
Exercice 2021	79 500 €	103 000 €	182 500 €
TOTAL	577 500 €	171 993,54 €	749 493,54 €

Le vice-Président précise que Les mouvements d'ordre sont équilibrés en dépenses et en recettes et sont composés et détaillés comme inscrit au dossier du Comité syndical.

Monsieur Jean DUFOUR, délégué de la commune de Marigny-Marmande demande des explications sur l'augmentation de la ligne « charges incorporelles ». Le Président explique qu'il s'agit de l'investissement pour l'acquisition du matériel nécessaire au fonctionnement du service cela correspond au fond d'amortissement.

Le Président demande au Comité syndical de bien vouloir adopter le budget primitif pour 2021 du budget annexe PCRS, conformément aux éléments présentés en séance et à la maquette budgétaire présentée en annexe du dossier du Comité syndical.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical à la majorité des voix, vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2311-3 et R2311-9, vu l'instruction de la M4, vu la délibération n°2018-92 du Comité syndical du 11 décembre 2018 approuvant la création d'un budget annexe PCRS et le vote du budget primitif 2019, vu la délibération n°2020-81 du Comité syndical du 15 décembre 2020 approuvant la Décision modificative n°1 de 2020, approuve le Budget Primitif 2021, conformément aux éléments présentés en séance et à la maquette budgétaire présentée en séance et annexée au dossier du Comité syndical, approuve l'intégration de la reprise par anticipation des résultats prévisionnels de 2020 et précise que le Budget Primitif 2021 est équilibré en dépenses et en recettes :

- en fonctionnement à 317 700,00 €
- en investissement à 478 462,24 €

g) Autorisation de lancement d'une consultation – souscription d'une ligne de trésorerie

Le vice-Président informe le Comité syndical qu'une consultation sera lancée courant avril pour le renouvellement de la ligne de trésorerie pour une nouvelle période d'un an, afin de :

- réduire au maximum les risques financiers (exposition au risque de taux et de changes notamment) et juridiques,
- optimiser la charge de ses frais financiers,
- s'assurer de la lisibilité sur les décaissements à venir.

Le vice-Président propose de maintenir le montant de cette ligne à hauteur de 3 500 00 € à taux fixe.

Le Président demande au Comité syndical de bien vouloir autoriser le Président à réaliser une consultation auprès de plusieurs établissements bancaires pour le renouvellement de la ligne de trésorerie du Budget principal du SIEIL, dont les conditions financières seront délibérées par le Comité syndical de juin 2021.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical à la majorité des voix, vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211-10, autorise le Président à réaliser une consultation au-près de plusieurs établissements bancaires pour le renouvellement de la ligne de trésorerie et accepte le maintien de la ligne à hauteur de 3 500 000 € à taux fixe.

3 - ÉLECTRICITÉ

Le Président cède la parole à Monsieur Sébastien CLÉMENT, vice-Président en charge de l'électricité.

Le vice-Président fait part des modifications apportées sur les programmes de travaux 2020 et annexées au dossier du Comité syndical et présente les autorisations de programmes de travaux 2021 prévues au budget primitif 2021 selon les listes annexées au dossier du Comité syndical.

4 - ÉCLAIRAGE PUBLIC

Le Président cède la parole à Monsieur Jean-Luc CADIOU, vice-Président en charge de l'éclairage public.

a) Maintenance : actualisation de la cotisation statutaire et du forfait de maintenance par point lumineux

Le vice-Président rappelle que l'obligation réglementaire du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose que les compétences transférées soient équilibrées par les recettes versées par les adhérents, ce qui n'est pas le cas de la compétence éclairage public actuellement et depuis plusieurs années.

Le vice-Président précise qu'en 2019, lors de l'étude prospective financière réalisée par le SIEIL, pour atteindre cet objectif d'équilibre, il a été identifié et validé par le Comité syndical la nécessité de maintenir un niveau d'investissement stable, de réévaluer progressivement les cotisations statutaires et le forfait de maintenance au point lumineux.

Pour ne pas faire supporter une augmentation trop importante dans les budgets des collectivités adhérentes à la compétence, le vice-Président propose, de lisser ces évolutions sur cinq ans suivant les tableaux ci-dessous et que les cotisations statutaires et le forfait de maintenance au point lumineux puissent être réévalués par le SIEIL en fonction de l'évolution financière de la compétence éclairage public.

Proposition d'évolution des cotisations :

Année de cotisation	Parc communal	Parc intercommunal
2021	0,85 €	0,20 €
2022	0,90 €	0,25 €
2023	0,95 €	0,30 €
2024	1,00 €	0,35 €
2025	1,05 €	0,40 €

Le vice-Président explique que l'analyse financière des charges relatives à la maintenance éclairage public a permis d'en évaluer le coût à hauteur de 1 290 000 € par an. Ramené au point lumineux (sur la base 45 050 points en gestion), ce montant permet de constater un coût par point de 28,63 € net par an, soit 36% de plus que les 21,01 € net actuels. La différence est compensée par le budget général du SIEIL.

Il souligne qu'il convient également d'engager une prospective financière qui permette d'engager un équilibre de la partie maintenance de l'éclairage public.

Le vice-Président précise que cette proposition est basée sur le prix actuel du marché en cours pour la maintenance des réseaux, et sera susceptible d'évolutions qui seront présentées au Comité syndical.

Proposition d'évolution du forfait de maintenance :

Année	Forfait de maintenance par point lumineux
2021	22,53 €
2022	24,06 €
2023	25,58 €
2024	27,11 €
2025	28,63 €

Monsieur Jacques NOURRY, délégué de la commune de Beaumont en Véron demande comment savoir à qui appartiennent les points lumineux, aux communes ou aux communautés de communes.

Le Président précise que l'inventaire patrimonial réalisé et mis à jour par les services du SIEIL sera envoyé à chaque collectivité qui devra le vérifier et le valider.

Le Président demande au Comité syndical de bien vouloir adopter les propositions d'évolution des cotisations statutaires et du forfait de maintenance suivant les modalités présentées ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical à la majorité des voix, vu l'obligation réglementaire du CGCT imposant que les compétences transférées soient équilibrées par les recettes versées par les adhérents, considérant l'étude prospective financière réalisée en 2019 par le SIEIL, qui a démontré la nécessité de réévaluer progressivement les cotisations statutaires et le forfait de maintenance au point lumineux, adopte les propositions d'évolution des cotisations statutaires et du forfait de maintenance des réseaux dans les conditions présentées en séance et précise qu'elles pourront être révisées par le Comité syndical en fonction de l'évolution financière du SIEIL.

Annexe 1

5 - MODULO

Le Président cède la parole à Monsieur Philippe BEHAEGEL, vice-Président en charge de la transition énergétique.

Le vice-Président présente la SPL MODULO, créé par le SIEIL (37), le SIDELC (41) et le SIEM (51), réseau public d'infrastructures de recharge pour véhicules utilisant une énergie durable locale, qui a pour but le déploiement, l'exploitation, la maintenance et l'interopérabilité des infrastructures de recharge sur le territoire de ses membres actionnaires.

D'autres collectivités ont depuis rejoint la SPL : la FDEA (08), les communes de Puisseaux (45), Dadon-ville (45) et Briarres sur Essonne (45) ou le seront lors d'une prochaine augmentation de capital : le SDE (68), le SMDEV (88) et la ville de Châlons-en-Champagne (51).

a) Proposition de modification du tarif de nuit de la grille tarifaire pour l'utilisation des bornes de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables

Le vice-Président explique que lors du comité du 14 octobre 2019, le Comité syndical du SIEIL a délibéré pour la mise en place d'une nouvelle grille tarifaire pour l'utilisation de l'infrastructure de recharge pour véhicules électriques et hybrides dans l'objectif d'une unification tarifaire au sein des territoires des collectivités actionnaires de la société (37,41,45 et 51) à compter du 1er janvier 2020.

Le vice-Président précise qu'après analyse des données 2020 sur le territoire du SIEIL, il s'avère que le passage d'un tarif de nuit à 1 euro de l'heure à partir de 22 heures au lieu des 20 centimes de l'heure à partir de 19 heures (tarif appliqué avant 2020) n'est pas adapté à l'usage des bornes sur ce territoire.

Le vice-Président propose au Comité syndical de bien vouloir modifier la grille tarifaire en vigueur telle que présentée en séance et annexée au dossier du Comité syndical.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité, vu les explications apportées en séance par le Président de la SPL pour la modification du tarif de nuit des infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables gérées par MODULO, approuve la nouvelle grille tarifaire pour l'utilisation des infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables, telle que présentée en séance et annexée au dossier du Comité syndical.

6 - EneR Centre-Val de Loire

a) Création de la Société de Projets VAL DE LOIRE SOLAIRE

Le Président explique qu'afin de répondre à la demande des collectivités de les accompagner dans la mise en place de « petits projets photovoltaïques » sur leur patrimoine, EneR CENTRE-VAL DE LOIRE s'est attachée à proposer une offre « clé en main » qui soit sécurisée pour les collectivités, avec une rentabilité maîtrisée pour la SEM, tout en limitant le temps passé en interne par les équipes de la structure sur le développement de ses projets dont la rentabilité numéraire apparaît mesurée.

Le Président précise que EneR CENTRE-VAL DE LOIRE s'est rapprochée de la société SEE YOU SUN, SAS spécialisée dans la mise en place de projets en obligation d'achat (développement, construction et exploitation) sur le territoire national. Les structures se sont donc entendues pour la création de VAL DE LOIRE SOLAIRE, SAS dédiée au développement, la construction et l'exploitation de projets photovoltaïques en obligation d'achat (< 500 kWc) en toiture et en ombrière, sur le périmètre de la Région Centre-Val de Loire.

Le conseil d'administration de la SEM du 2 décembre 2020 a validé la prise de participation par EneR CENTRE-VAL DE LOIRE à hauteur de 40% des titres de la Société représentant l'acquisition de 2 000 actions au prix nominal de 1 € par action, soit 2 000 €.

Le Président souligne que ce projet est subordonné à la validation par les Syndicats d'Energies actionnaires de la SAEML, de la création de la société VAL DE LOIRE SOLAIRE et de la prise de participation de la SAEML à son capital.

Le Président, au vu de la présentation faite en séance et de l'intérêt pour EneR CENTRE-VAL DE LOIRE d'adhérer à la société de projets, demande au Comité syndical d'approuver la prise de participation d'EneR CENTRE-VAL DE LOIRE à hauteur de 40% du capital de la société VAL DE LOIRE SOLAIRE, représentant une prise de participation de 2 000 € et de lui donner pouvoir pour signer tout document afférent à la création et à la prise de participation dans la société VAL DE LOIRE SOLAIRE.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical à la majorité des voix, approuve la création de la société de projets VAL DE LOIRE SOLAIRE, approuve la prise de participation d'EneRCVL à hauteur de 40% du capital de la société VAL DE LOIRE SOLAIRE, représentant une prise de participation de 2 000 € et donne pouvoir au Président d'EneRCVL pour signer tous documents afférents à la création et la prise de participation dans la SAS VAL DE LOIRE SOLAIRE.

7 - Questions diverses

Monsieur Jean-Marie GUERTIN, délégué de la commune de Huismes, souligne le problème du délai de remplacement des candélabres défectueux.

Le Président explique que, lors de la négociation du contrat de maintenance prévu en 2023, il sera demandé aux prestataires d'avoir un stock avec différents modèles afin d'intervenir plus rapidement.

Monsieur Jean-Luc CADIOU fait part au Comité syndical de vols de câbles de réseaux souterrains d'éclairage public actuellement sur le sud de département.

En l'absence de questions, le Président lève la séance à 12h10.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE DÉCISIONS PRISES EN APPLICATION DE LA DÉLIBÉRATION 2020-39 DU 10 SEPTEMBRE 2020 DONNANT DÉLÉGATION AU PRÉSIDENT

Annexe 2

Décisions prises en application de la délibérations 2020-39 du 10 septembre 2020 donnant délégation au Président

N° de la décision	Objet de la décision
2021-01	Administration générale – Autorisation pour la mise en place du télétravail à compter du 1 ^{er} janvier 2021
2021-02	Administration générale – Groupement de commandes CCGCPR – travaux Sonzay – 2ème tranche – montant 115 672,28 euros HT
2021-03	Administration générale – Groupement de commandes CCTOVAL – travaux Courcelles de Touraine – montant 119 082,58 euros HT

ADMINISTRATION GÉNÉRALE DÉLIBÉRATIONS PRISES EN APPLICATION DE LA DÉLIBÉRATION 2020-40 DU 10 SEPTEMBRE 2020 DONNANT DÉLÉGATION AU BUREAU

Annexe 3

Délibérations prises en application de la délibérations 2020-39 du 10 septembre 2020 donnant délégation au Bureau

N° de la délibération	Objet de la délibération
Réunion de Bureau du 27 janvier 2021	
2021-01	Administration générale – Autorisation de poursuite pour le comptable public
2021-02	Administration générale – vente de matériel informatique
2021-03	Ressources humaines – Création d'un poste de technicien – SIG/Géographique
2021-04	Ressources humaines – Modification de deux postes de technicien - PCRS
2021-05	Électricité - Programme et listes de travaux 2020
2021-06	Électricité - Programme et listes de travaux 2021
2021-07	Électricité - Convention de partenariat pour la réhabilitation des postes de transformation et des armoires de coupure HTA
2021-08	Environnement - Demandes FDC véhicules électriques – Azay-le-Rideau, Chambray-les-Tours et Montlouis-sur-Loire - Montant FDC 10 500,00 euros
2021-09	Environnement - Demandes FDC véhicule électrique CCAS Chambray-les-Tours – refus du Bureau
Réunion de Bureau du 17 mars 2021	
2021-24	Administration générale – Commande publique – Consultation pour l'élaboration et l'impression des documents de communication du SIEIL – montant 30 000 euros HT par an pour une durée de 4 ans
2021-25	Environnement - Demandes FDC véhicules électriques – Saint-Cyr-sur-Loire, La Chapelle-sur Loire et La Riche - Montant FDC 11 200,00 euros
2021-26	MODULO – Entrée d'un nouvel actionnaire et augmentation de capital de la SPL MODULO – Fédération Unifiée des Collectivités Locales pour l'Électricité en Meuse (FUCLEM)

**ADMINISTRATION
GÉNÉRALE
PRÉSENTATION DU RAPPORT
DE CONTRÔLE DE LA
TAXE COMMUNALE
SUR LA CONSOMMATION
FINALE D'ÉLECTRICITÉ
(TCCFE - DONNÉES 2016 À 2019)**

Annexe 4

RAPPORT DE CONTRÔLE
TAXE COMMUNALE
SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ÉLECTRICITÉ
(TCCFE)

ANALYSE DES DONNÉES 2016 A 2019
PRESENTATION DE LA MÉTHODOLOGIE DE CONTROLE 2020

Edition de juin 2021

1 - Le contexte du contrôle de la TCCFE

Pour se conformer aux directives européennes, la loi du 7 décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité dite loi « NOMÉ », a institué, à compter du 1^{er} janvier 2011, une Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité (TCCFE), codifiée par le Code général des Collectivités Territoriales (CGCT) aux articles L2333-2 et suivants.

La TCCFE s'applique à l'électricité livrée par un fournisseur et consommée à un point de livraison sur le territoire français Elle est payée par les usagers du service public de l'électricité

Le tarif de la TCCFE, déterminé selon l'utilisation professionnelle ou non de l'électricité et la puissance maximale souscrite, inférieure ou égale à 250 kVA, est modulé par les collectivités bénéficiaires au moyen d'un coefficient multiplicateur voté par délibération (8,5 pour le SIEIL 37).

Type de consommation	Puissance maximale souscrite (PS)	Tarifs €/MWh				
		2016**	2017**	2018*	2019**	2020*
Professionnelles et autres que professionnelles	PS ≤ 36 kVA	0,75	0,75	0,75	0,76	0,77
Professionnelles	36 kVA < PS ≤ 250 kVA	0,25	0,25	0,25	0,25	0,26
Autres que professionnelles	36 kVA < PS ≤ 250 kVA	0,25	0,75	0,75	0,76	0,77

* arrondi à 3 décimales (6,375/2,125)

** arrondi à 2 décimales (6,38/2,13)



Modèle déclaration

Les redevables de la TCCFE sont :

- Les fournisseurs d'électricité
- Les personnes produisant de l'électricité pour les besoins de leur activité économique qui peuvent être **exonérées** ou **exemptées** pour partie

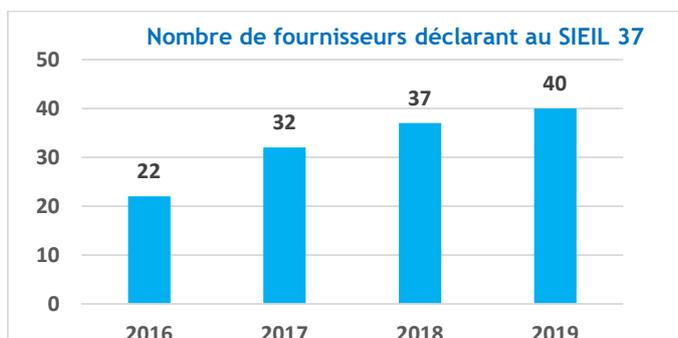


Modèle attestation exemption

Dans les deux mois qui suivent le trimestre concerné, les redevables de la TCCFE adressent les **déclarations** trimestrielles au comptable public accompagnées du paiement de la taxe, avec une copie au SIEIL 37.

Toujours plus de **fournisseurs** ! ¹

A fin 2019, 40 fournisseurs reversent la TCCFE au SIEIL : soit 14 % de la liste du Ministère de la Transition Ecologique et 47 % de celle du distributeur (Gestionnaire des réseaux de Distribution - GRD)



Annexe 4



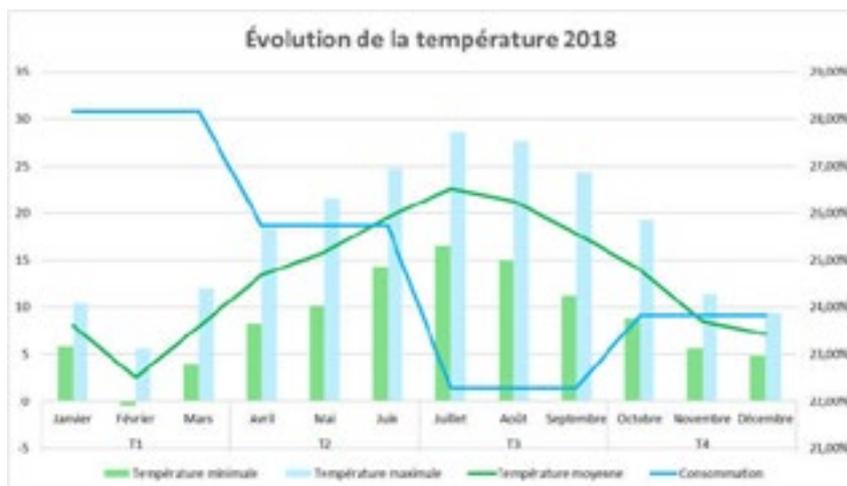
A fin 2020, le SIEIL 37 contrôle
les déclarations de TCCFE de 48 fournisseurs



Liste_fournisseurs_
2020.pdf



Le produit de la TCCFE permet au SIEIL 37
de financer des travaux sur le réseau électrique



Dans un contexte de lutte contre le réchauffement climatique, les recettes de TCCFE s'inscrivent dans la démarche de consommation d'énergie responsable des ménages et dépendent aussi de la rigueur des hivers

C'est la déclaration trimestrielle ou l'absence de déclaration qui déclenche la procédure de contrôle prévue par le CGCT

L'agent habilité effectue une analyse des données et un examen comparatif avec les volumes de consommation déclarés par le GRD

2 - La compilation des données de TCCFE

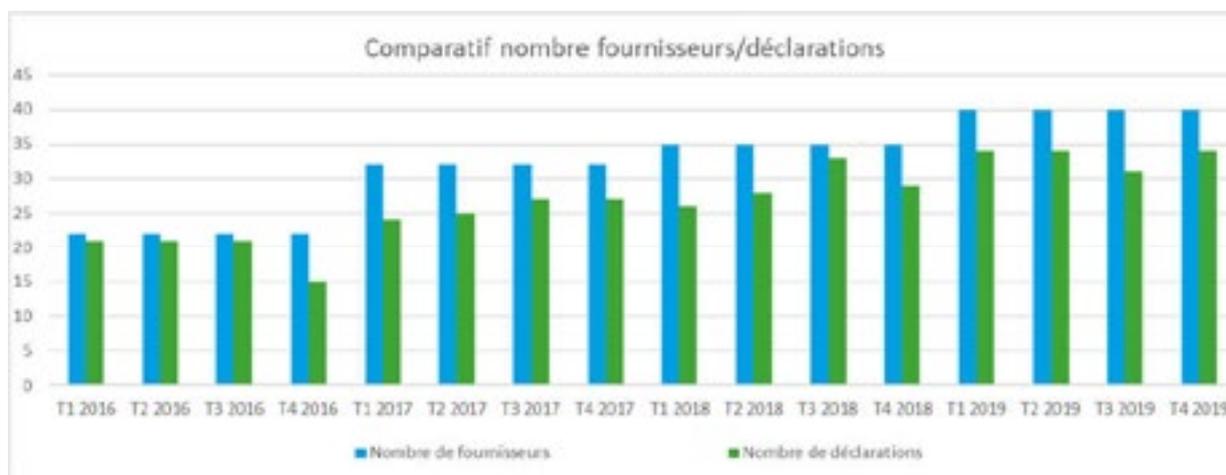
Lors du **contrôle des déclarations**, le SIEIL vérifie et compile les **données** relatives à la TCCFE concernant notamment le nombre de fournisseurs et de déclarations, les volumes consommés, le tarif et le calcul de la taxe ou la ventilation par catégories de consommations.

Ces déclarations sont recensées dans un tableau de bord et comparées à la liste des fournisseurs autorisés par le Ministère de la Transition Ecologique à l'achat et à la revente d'électricité aux consommateurs finals. Elles permettent d'afficher le nombre potentiel de déclarations. Plus l'écart est important plus le risque de minorer le produit de la taxe est grand.



Seul le **contrôle des fournisseurs** permet de savoir si le manque de déclarations est dû à une omission, une erreur du redevable ou à l'absence de contrats de fourniture avec les usagers, donc de consommations sur le secteur et la période.

	T1 2016	T2 2016	T3 2016	T4 2016	T1 2017	T2 2017	T3 2017	T4 2017	T1 2018	T2 2018	T3 2018	T4 2018	T1 2019	T2 2019	T3 2019	T4 2019
Nombre de fournisseurs	22	22	22	22	32	32	32	32	35	35	35	35	40	40	40	40
Nombre de déclarations	21	21	21	15	24	25	27	27	26	28	33	29	34	34	31	34
Taux de déclarations	95%	95%	95%	68%	75%	78%	84%	84%	74%	80%	94%	83%	85%	85%	78%	85%
Taux de déclarations HP	33%	29%	24%	7%	13%	4%	0%	15%	8%	4%	24%	24%	21%	18%	29%	15%



Parfois les fournisseurs versent sur le compte du SIEIL sans adresser les déclarations : le titrage est alors impossible. Ces recettes de TCCFE sont considérées « hors période ». Alors que le produit de la TCCFE est versé sur le compte du SIEIL, c'est le processus de contrôle réglementaire qui justifie la relance de ces fournisseurs et l'affectation de la recette.

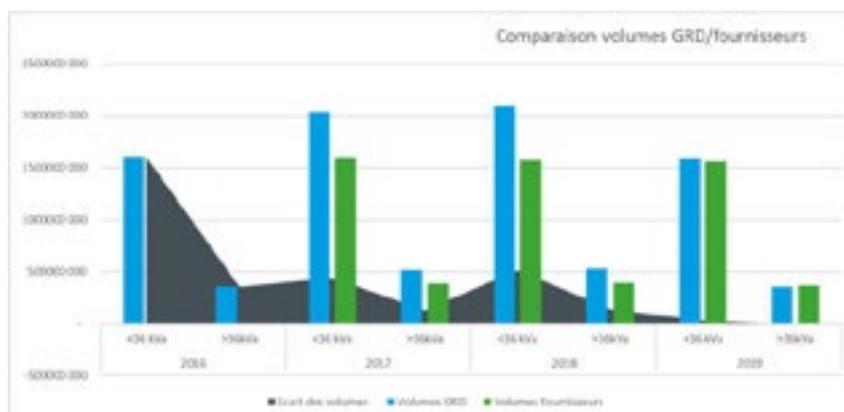


Ainsi, en 2019, 51 487 € ont été recouvrés pour des déclarations régularisées de 2016 à 2018. Soit 5 366 € à reverser aux communes pour ces périodes et un solde de 46 481 € pour le SIEIL. En raison de ces recouvrements « hors période », ces montants ne peuvent être ventilés et affectés à l'exercice budgétaire correspondant.

Annexe 4

Au cours de l'analyse des **données**, il est tenu compte également des **volumes déclarés** par Enedis, chaque année, sur demande du SIEIL, pour les différents types de consommation. Ceux-ci ne correspondent pas assurément à ceux qui figurent dans les déclarations des fournisseurs.

La différence peut s'expliquer par les régimes d'exemptions, d'exonérations et de franchises. Il peut s'agir aussi d'absences de déclarations et d'impayés que les fournisseurs ne compensent pas, impliquant aussi les régularisations comptables dénommées « hors période ».



Fournisseurs inscrits dans les données du GRD ne déclarant pas au SIEIL (en kWh) de 2016 à 2019	
CARD Fournisseur	1 979 662
Inconnu	3 695 756
Enovos	4 501 081
Budget Telecom (Mint)	588 766
Hydronext	11 579
NextEarth	390 447
CNR	1 219
Elecocté	73 039
TOTAL	11 241 549

A partir de l'analyse des déclarations des fournisseurs il est possible de déduire que le SIEIL ne perçoit pas exactement la TCCFE à laquelle il pourrait prétendre chaque année.

Les volumes déclarés par le GRD, représentatifs des consommations réelles, permettent de calculer **son produit estimatif**. Dans ce calcul, compte tenu du volume de recettes, les différences paraissent minimes puisque inférieures à 1 % malgré que les fournisseurs recensés dans les données du GRD ne soient pas tous comptabilisés.

Montant en €	2014		2015		2016		2017		2018		2019	
TCCFE estimée	10 693 167,66	-0,02%	11 420 275,38	-0,21%	10 900 840,34	0,09%	11 082 269,17	0,37%	10 776 570,95	-0,09%	10 774 782,62	-0,71%
TCCFE recouvrée	10 690 961,06		11 396 475,09		10 911 117,38		11 123 417,25		10 767 405,26		10 697 895,40	
TCCFE reversée aux communes	1 281 762,38		1 351 749,02		1 150 719,58		1 164 778,32		1 135 608,93		1 120 863,33	
Taux de reversement	11,9%				10,5%							

* Montant estimé pour ces 2 exercices dû aux pertes de données informatiques (tentative de rançonnage 2018)

** La différence de taux est due au calcul reconstitué du tableur pour lequel la somme des arrondis n'est pas égale à l'arrondi de la somme alors que le taux de reversement des conventions n'a pas évolué

S'il est tenu compte des fournisseurs qui ont contracté avec Enedis, soit 11 241 549 kWh de 2016 à 2019, mais qui ne reversent pas au SIEIL 37, le manque à gagner annuel pour ces exercices est estimé comme suit :

	Quantité en kWh (<36kVa)	Quantité en kWh (>36kVa)	Montant en € (<36kVa)	Montant en € (>36kVa)	Total en €
2016	1	1 607 932	0,01 €	3 416,86 €	3 416,86 €
2017	141 099	2 009 236	899,51 €	4 269,63 €	5 169,13 €
2018	1 797 310	1 643 276	11 457,85 €	3 491,96 €	14 949,81 €
2019	2 723 409	1 319 286	17 593,22 €	2 803,48 €	20 396,70 €
Total en kWh :	11 241 549				43 932,51 €

Soit une moyenne annuelle pour la période de 10 983 €



Les différences entre l'estimation à partir des volumes annuels déclarés par Enedis et le recouvrement effectif s'expliquent aussi parce que certains fournisseurs déclarent plusieurs années sur une même déclaration. Ce qui induit des tarifs différents alors que le SIEIL calcule son estimation à partir de chaque déclaration trimestrielle.

La compilation et l'analyse des données permet par ailleurs au SIEIL de créer des **indicateurs de gestion** et d'évaluer le processus en vérifiant notamment la régularité d'envoi des déclarations, le virement à la Pairie, si les mentions du formulaire sont complètes et exactes, si la déclaration ne concerne pas la taxe départementale.

Tous ces indicateurs sont consignés dans un tableau de bord annuel et sont utilisés pour mesurer la performance des fournisseurs.

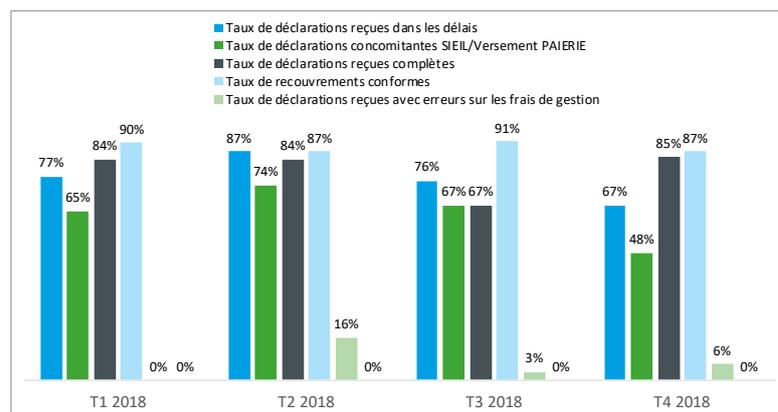
	T1 2016	T2 2016	T3 2016	T4 2016	T1 2017	T2 2017	T3 2017	T4 2017	T1 2018	T2 2018	T3 2018	T4 2018	T1 2019	T2 2019	T3 2019	T4 2019
Taux de déclarations reçues dans les délais	64%	68%	73%	64%	68%	77%	87%	74%	77%	87%	76%	67%	69%	72%	61%	81%
Taux de déclarations concomitantes SIEIL/Versement PAIERIE	59%	64%	68%	45%	45%	48%	52%	58%	65%	74%	67%	48%	38%	38%	33%	64%
Taux de déclarations reçues complètes	77%	77%	82%	64%	68%	65%	58%	68%	84%	84%	67%	85%	62%	54%	31%	42%
Taux de recouvrements conformes					74%	77%	87%	68%	90%	87%	91%	87%	77%	72%	72%	69%
Taux de déclarations reçues avec erreurs sur les frais de gestion	5%	5%	9%	5%	10%	3%	3%	3%	0%	16%	3%	6%	0%	0%	0%	0%
Taux de déclaration et/ou versement TDCFE					3%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	13%

Indicateurs de gestion 2018


Indicateurs gestion
TCCFE 2016.png


Indicateurs gestion
TCCFE 2017.png


Indicateurs gestion
TCCFE 2019.png



Jusqu'en 2019, aucun fournisseur n'a complété l'usage de l'électricité visant à déclarer les volumes non taxables (régimes d'exonération, d'exemption et de franchise). Le SIEIL communique régulièrement sur ce **régime déclaratif** qui contraint les fournisseurs à renseigner **obligatoirement** cette partie de déclaration même si la valeur est égale à 0. Sans réel résultat tangible...

**Optimiser le contrôle en 2020
par des actions de communication innovantes**

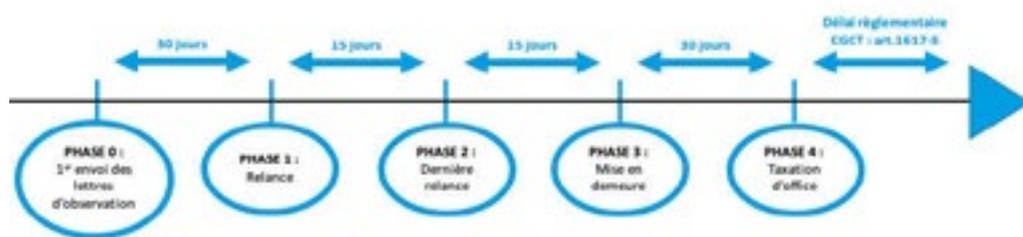
Annexe 4

3 - Le contrôle de la TCCFE à partir de 2020²

Les modalités du contrôle effectué entre 2016 et 2019 ont nettement évolué en raison de l'arrivée d'une **apprentissage « contrôle de gestion »**, fin 2019, qui a créé de **nouveaux outils** et adapté la documentation de suivi déjà en place.

Il s'agit principalement d'un **contrôle non formel** constitué de lettres d'observations visant à notifier aux fournisseurs l'absence de déclaration, les erreurs ou oublis. **L'objectif étant de communiquer avec des redevables souvent peu formés aux exigences réglementaires des taxes locales sur la consommation finale d'électricité.**

Le contrôle est constitué de plusieurs étapes :



PJV1_FOR_lettre_observations_TLCFE_mod



V1_lettre_mise_en_demeure_TLCFE_mod



V1_lettre_taxation_d'office_TLCFE_mod

A chaque phase, les réponses des fournisseurs aux lettres d'observations sont analysées et recensées dans un tableau de suivi d'où sont extraits les indicateurs ci-dessous :

Indicateurs	Terminologie
Nombre d'envoi de courriers selon la phase	Calcul d'un taux sur la base du nombre total de fournisseurs
Délai moyen de réponse	Calculé à partir de la date de réception du fournisseur
Taux de courriers corrigés durant la phase	« Corrigé » : lorsque le fournisseur a répondu à toutes les demandes
Taux de réponses partielles	« Partielles » : lorsque le fournisseur n'a répondu qu'à une partie des demandes
Taux d'absence de réponse	Pas de réponse de la part du fournisseur
Passage à la phase suivante	Inscrit si « réponse partielle » ou « pas de réponse »

Selon le retour du fournisseur, le contrôle passe ou non à la phase suivante : le dossier est clos si toutes les réponses sont cochées mais cela peut aboutir, à terme, à la mise en œuvre du contrôle formel.

Les actions du contrôle non formel ont permis des avancées significatives mais des difficultés demeurent

4 - ZOOM contrôle



Les +

Réduction des délais de recouvrement
Des fournisseurs exemplaires
De moins en moins d'erreurs de calcul

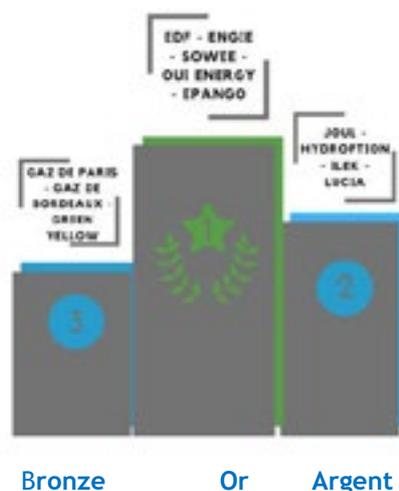


Les -

Augmentation du nombre de fournisseurs
Application relative de la réglementation
Renseignement partiel des déclarations -
principalement les volumes non taxables
Jargon juridico-administratif ambiguë pour
les personnels comptables des fournisseurs

Le marathon des fournisseurs

Les indicateurs permettent de distinguer les fournisseurs et de décerner des médailles



Objectifs d'amélioration

- 1 - Instituer une meilleure communication avec les fournisseurs notamment pour une mise à jour régulière des coordonnées
- 2 - Optimiser le relationnel en axant les premières lettres d'observation sur le conseil plus que sur le contrôle formalisé
- 3 - Consécutivement réduire le nombre d'observations, améliorer les délais de recouvrement et parfaire la justesse des montants perçus même si le **contrôle ne permet pas de tout régulariser** en réduisant pourtant les différences au maximum car trop de facteurs sont à prendre en compte : impayés des usagers, retard ou défaut de déclaration des fournisseurs impliquant un recouvrement différé de TCCFE sur un autre exercice, cumul de plusieurs trimestres sur une seule déclaration, ...

Perspective

2020 - Mise en œuvre d'un **contrôle mutualisé (TCCFE + TDCFE)** avec le Conseil Départemental 37 La réglementation impose que les actions de contrôle doivent porter à la fois sur la part communale et sur la part départementale de la taxe. En l'occurrence, une première vérification sur la part départementale ne peut pas être suivie ultérieurement d'une seconde sur la part communale. Cela impose donc un contrôle simultané concrétisé par la mise en œuvre d'une convention avec le Conseil Départemental 37.

2021 - Jusqu'à maintenant, le SIEIL a pratiqué un **contrôle non formel** de conformité et de vraisemblance (**lettres d'observations**). Devant l'inertie de certains fournisseurs, il est prévu de mettre en œuvre un **contrôle formel sur pièces et sur place (audit)** accompagné ou non du **droit de communication**.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE TABLEAU DES MARCHÉS PUBLICS NOTIFIÉS PAR LE SIEIL EN 2020

Marchés de travaux :

→ Compris entre 90 000,00 et 213 999,99 € HT :

N° MARCHE	OBJET	TITULAIRE
2018-23-04	MARCHE SUBSEQUENT 21 ACCORD CADRE TVX NEUFS EP 2018-2021	INEO
2018-19-04	MARCHE SUBSEQUENT 22 ACCORD CADRE TVX NEUFS EP 2018-2021	CITEOS
2018-24-04	MARCHE SUBSEQUENT 23 ACCORD CADRE TVX NEUFS EP 2018-2021	ERS MAINE
2018-22-05	MARCHE SUBSEQUENT 24 ACCORD CADRE TVX NEUFS EP 2018-2021	SPIE CITYNETWORKS
2018-19-05	MARCHE SUBSEQUENT 25 ACCORD CADRE TVX NEUFS EP 2018-2021	CITEOS
2018-24-05	MARCHE SUBSEQUENT 26 ACCORD CADRE TVX NEUFS EP 2018-2021	ERS MAINE
2018-20-04	MARCHE SUBSEQUENT 28 ACCORD CADRE TVX NEUFS EP 2018-2021	CITELUM
2018-19-06	MARCHE SUBSEQUENT 29 ACCORD CADRE TVX NEUFS EP 2018-2021	CITEOS
2018-20-05	MARCHE SUBSEQUENT 32 ACCORD CADRE TVX NEUFS EP 2018-2021	CITELUM
2020-01	GROUPEMENT COMMANDES TVX COURCELLES DE TOURAINE TR1	SOBECA
2020-02	GROUPEMENT COMMANDES TVX MOSNES	DAGUET

→ Compris entre 214 000,00 et 5 349 999,99 € HT :

2018-23-05	MARCHE SUBSEQUENT 27 ACCORD CADRE TVX NEUFS EP 2018-2021	INEO
2018-22-06	MARCHE SUBSEQUENT 30 ACCORD CADRE TVX NEUFS EP 2018-2021	SPIE CITYNETWORKS
2018-21-05	MARCHE SUBSEQUENT 31 ACCORD CADRE TVX NEUFS EP 2018-2021	EIFFAGE

Marchés de services :

→ Inférieurs à 89 999,99 € HT :

N° MARCHE	OBJET	TITULAIRE
2020-03	MARCHE D'ENTRETIEN DES LOCAUX DU SIEIL	ATMOS

FINANCES

COMPTE DE GESTION 2020

DU BUDGET PRINCIPAL

ACTIF NET	Total	PASSIF	Total
Immobilisations incorporelles (nettes)	9 642,24	Dotations	55 013,80
Terrains	54,84	Fonds globalisés	4 084,40
Constructions	1 980,88	Réserves	227 975,22
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers	160 958,93	Différences sur réalisations d'immobilisations	-2 631,12
Immobilisations corporelles en cours	9 874,73	Report à nouveau	5 330,42
Immobilisations mises en concession, affermage ou à disposition et immobilisations affectées	237 712,50	Résultat de l'exercice	4 340,26
Autres immobilisations corporelles	2 233,97	Subventions transférables	40 729,66
Total immobilisations corporelles (nettes)	412 815,85	Subventions non transférables	80 413,92
Immobilisations financières	3 962,28	Droits de l'affectant, du concédant, de l'affermant et du remettant	10 588,27
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	426 420,38	Autres fonds propres	
Stocks		TOTAL FONDS PROPRES	425 844,84
Créances	5 447,63	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	
Valeurs mobilières de placement		Dettes financières à long terme	4 400,00
Disponibilités	101,16	Fournisseurs	436,91
Autres actifs circulant		Autres dettes à court terme	1 175,38
TOTAL ACTIF CIRCULANT	5 548,80	Total dettes à court terme	1 612,29
Comptes de régularisations		TOTAL DETTES	6 012,29
		Comptes de régularisations	112,04
TOTAL ACTIF	431 969,17	TOTAL PASSIF	431 969,17



II-1
Exercice 2020

037090
P.DEP.INDRE-ET-LOIRE

66400 - SY INTERC ENERGIE INDRE LOIRE
RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	41 395 722,21	21 169 449,35	62 565 171,56
Titres de recettes émis (b)	30 389 114,14	20 062 469,83	50 451 583,97
Réductions de titres (c)	47 922,07	2 720 536,28	2 768 458,35
Recettes nettes (d = b - c)	30 341 192,07	17 341 933,55	47 683 125,62
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	41 395 722,21	21 169 449,35	62 565 171,56
Mandats émis (f)	28 786 431,58	13 950 635,00	42 737 066,58
Annulations de mandats (g)	7 521,63	948 965,46	956 487,09
Dépenses nettes (h = f - g)	28 778 909,95	13 001 669,54	41 780 579,49
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	1 562 282,12	4 340 264,01	5 902 546,13
(h - d) Déficit			

GED

Etat II-2
Exercice 2020



66400 - SY INTERC ENERGIE INDRE LOIRE

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2019	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2020
I - Budget principal					
Investissement	-7 291 817,31		1 562 282,12		-5 729 535,19
Fonctionnement	11 971 280,84	6 640 861,49	4 340 264,01		9 670 683,36
TOTAL I	4 679 463,53	6 640 861,49	5 902 546,13		3 941 148,17
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
66401 -PCRS plan corps rue simp					
Investissement	208 249,46		-837,22		207 412,24
Fonctionnement					
Sous-Total	208 249,46		-837,22		207 412,24
TOTAL III	208 249,46		-837,22		207 412,24
TOTAL I + II + III	4 887 712,99	6 640 861,49	5 901 708,91		4 148 560,41

FINANCES

COMPTE DE GESTION 2020

DU BUDGET ANNEXE PCRS

ACTIF NET	Total	PASSIF	Total
Immobilisations incorporelles (nettes)	35,64	Dotations	
Terrains		Fonds globalisés	
Constructions		Réserves	
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers		Différences sur réalisations d'immobilisations	
Immobilisations corporelles en cours		Report à nouveau	
Immobilisations mises en concession, affermage ou à disposition et immobilisations affectées		Résultat de l'exercice	
Autres immobilisations corporelles	606,95	Subventions transférables	
Total immobilisations corporelles (nettes)	606,95	Subventions non transférables	
Immobilisations financières		Droits de l'affectant, du concédant, de l'affermant et du remettant	
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	642,59	Autres fonds propres	
Stocks		TOTAL FONDS PROPRES	
Créances	281,45	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	
Valeurs mobilières de placement		Dettes financières à long terme	850,00
Disponibilités	81,42	Fournisseurs	9,49
Autres actifs circulant		Autres dettes à court terme	145,96
TOTAL ACTIF CIRCULANT	362,86	Total dettes à court terme	155,45
Comptes de régularisations		TOTAL DETTES	1 005,45
		Comptes de régularisations	
TOTAL ACTIF	1 005,45	TOTAL PASSIF	1 005,45



66401 - PCRS plan corps rue simplifié

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	478 949,46	304 000,00	782 949,46
Titres de recettes émis (b)	67 678,00	276 329,22	344 007,22
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	67 678,00	276 329,22	344 007,22
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	478 949,46	304 000,00	782 949,46
Mandats émis (f)	68 515,22	276 329,22	344 844,44
Annulations de mandats (g)			
Dépenses nettes (h = f - g)	68 515,22	276 329,22	344 844,44
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit	837,22		837,22



Etat II-2
Exercice 2020



037090
P.DEP INDRE-ET-LOIRE

66401 - PCRS plan corps rue simplifié

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2019	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2020
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
PCRS plan corps rue simplifié					
Investissement	208 249,46		-837,22		207 412,24
Fonctionnement					
Sous-Total	208 249,46		-837,22		207 412,24
TOTAL III	208 249,46		-837,22		207 412,24
TOTAL I + II + III	208 249,46		-837,22		207 412,24

FINANCES

COMPTE ADMINISTRATIF

2020 DU BUDGET PRINCIPAL

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2020

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune + 3500 habitants - SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE (1)
AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 20007654500017

POSTE COMPTABLE : PAIERIE DEPARTEMENTALE 37

M 14

Compte administratif
voté par nature

BUDGET : BUDGET PRINCIPAL (3)

ANNEE 2020

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Annexe 8

Code INSEE 37261	SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE BUDGET PRINCIPAL	CA 2020
---------------------	---	------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	480 708
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses d'exploitation / Dépenses réelles de fonctionnement		
2	Produit d'exploitation domaine / Recettes réelles de fonctionnement		
3	Transferts reçus / Recettes réelles de fonctionnement		
4	Emprunts réalisés / Dépenses d'équipement brut		
5	Encours de la dette		

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

POUR MEMOIRE⁽¹⁾

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (2) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- au niveau (2) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (3) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - avec (4) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (5) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.

(2) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(3) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(4) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(5) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

Annexe 8

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	13 001 669,54	G	17 341 933,55
	Section d'investissement	B	28 778 909,95	H	30 341 192,07
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	5 330 419,35 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	7 291 817,31 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	49 072 396,80	= G+H+I+J	53 013 544,97
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	684 162,74	L	1 086 500,37
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	684 162,74	= K+L	1 086 500,37
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	13 001 669,54	= G+I+K	22 672 352,90
	Section d'investissement	= B+D+F	36 754 890,00	= H+J+L	31 427 692,44
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	49 756 559,54	= G+H+I+J+K+L	54 100 045,34

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	K
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
70	Produits services, domaine et ventes div		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
74	Dotations et participations		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F	1 086 500,37
010	Stocks (4)	0,00	L
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	1 086 500,37
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	229 550,53	0,00
204	Subventions d'équipement versées	428 688,76	0,00

Annexe 8

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
21	Immobilisations corporelles	5 691,63	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	20 231,82	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

Annexe 8

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	3 068 000,00	2 391 780,63	121 552,43	0,00	554 666,94
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 445 000,00	2 354 403,45	346,52	0,00	90 250,03
014	Atténuations de produits	1 300 000,00	823 942,66	240 000,00	0,00	236 057,34
65	Autres charges de gestion courante	314 000,00	296 095,43	0,00	0,00	17 904,57
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		7 127 000,00	5 866 222,17	361 898,95	0,00	898 878,88
66	Charges financières	70 000,00	36 287,93	0,00	0,00	33 712,07
67	Charges exceptionnelles	323 000,00	242 865,88	0,00	0,00	80 134,12
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues	50 000,00				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		7 570 000,00	6 145 375,98	361 898,95	0,00	1 062 725,07
023	Virement à la section d'investissement (2)	6 879 919,35				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	6 719 000,00	6 494 394,61			224 605,39
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		13 598 919,35	6 494 394,61			7 104 524,74
TOTAL		21 168 919,35	12 639 770,59	361 898,95	0,00	8 167 249,81
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		(3) 0,00				

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	30 000,00	53 287,27	0,00	0,00	-23 287,27
70	Produits services, domaine et ventes div	279 000,00	193 278,76	93 425,81	0,00	-7 704,57
73	Impôts et taxes	9 000 000,00	8 208 449,18	2 288 000,00	0,00	-1 496 449,18
74	Dotations et participations	1 163 000,00	1 128 575,95	0,00	0,00	34 424,05
75	Autres produits de gestion courante	2 664 200,00	2 666 687,36	0,00	0,00	-2 487,36
Total des recettes de gestion courante		13 136 200,00	12 250 278,52	2 381 425,81	0,00	-1 495 504,33
76	Produits financiers	1 300,00	1 281,74	0,00	0,00	18,26
77	Produits exceptionnels	50 000,00	58 857,74	0,00	0,00	-8 857,74
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		13 187 500,00	12 310 418,00	2 381 425,81	0,00	-1 504 343,81
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	2 651 000,00	2 650 089,74			910,26
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		2 651 000,00	2 650 089,74			910,26
TOTAL		15 838 500,00	14 960 507,74	2 381 425,81	0,00	-1 503 433,55
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		(3) 5 330 419,35				

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	1 485 237,27	549 480,34	229 550,53	706 206,40
204	Subventions d'équipement versées	2 380 050,44	1 397 628,51	428 688,76	553 733,17
21	Immobilisations corporelles	18 018 963,49	16 501 847,22	5 691,63	1 511 424,64
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	5 163 563,48	4 228 185,51	20 231,82	915 146,15
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	27 047 814,68	22 677 141,58	684 162,74	3 686 510,36
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	157 470,87	17 121,44	0,00	140 349,43
16	Emprunts et dettes assimilées	200 000,00	100 000,00	0,00	100 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	811 000,00	738 733,20	0,00	72 266,80
020	Dépenses imprévues	36 619,35			
	Total des dépenses financières	1 205 090,22	855 854,64	0,00	349 235,58
45...	Total des opé. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	28 252 904,90	23 532 996,22	684 162,74	4 035 745,94
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections (1)</i>	<i>2 651 000,00</i>	<i>2 650 089,74</i>		<i>910,26</i>
041	<i>Opérations patrimoniales (1)</i>	<i>3 200 000,00</i>	<i>2 595 823,99</i>		<i>604 176,01</i>
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	5 851 000,00	5 245 913,73		605 086,27
	TOTAL	34 103 904,90	28 778 909,95	684 162,74	4 640 832,21
	Pour information	(2) 7 291 817,31			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	9 815 541,37	6 799 723,17	1 086 500,37	1 929 317,83
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	4 500 000,00	4 500 000,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	1 097,60	0,00	-1 097,60
21	Immobilisations corporelles	50 000,00	131 956,44	0,00	-81 956,44
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	100 000,00	29 614,48	0,00	70 385,52
	Total des recettes d'équipement	14 465 541,37	11 462 391,69	1 086 500,37	1 916 649,31
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	719 400,00	719 333,19	0,00	66,81
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	6 640 861,49	6 640 861,49	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	2 771 000,00	2 428 387,10	0,00	342 612,90
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
	Total des recettes financières	10 131 261,49	9 788 581,78	0,00	342 679,71
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	24 596 802,86	21 250 973,47	1 086 500,37	2 259 329,02
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement (1)</i>	<i>6 879 919,35</i>			
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections (1)</i>	<i>6 719 000,00</i>	<i>6 494 394,61</i>		<i>224 605,39</i>
041	<i>Opérations patrimoniales (1)</i>	<i>3 200 000,00</i>	<i>2 595 823,99</i>		<i>604 176,01</i>
	Total des recettes d'ordre d'investissement	16 798 919,35	9 090 218,60		7 708 700,75
	TOTAL	41 395 722,21	30 341 192,07	1 086 500,37	9 968 029,77

Annexe 8

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
	Pour information	(2) 0,00			
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	2 513 333,06		2 513 333,06
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 354 749,97		2 354 749,97
014	Atténuations de produits	1 063 942,66		1 063 942,66
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	296 095,43		296 095,43
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	36 287,93	0,00	36 287,93
67	Charges exceptionnelles	242 865,88	530,00	243 395,88
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	6 493 864,61	6 493 864,61
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		6 507 274,93	6 494 394,61	13 001 669,54
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1				0,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	17 121,44	1 931 576,72	1 948 698,16
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	100 000,00	0,00	100 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations (5)		718 513,02	718 513,02
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	549 480,34	0,00	549 480,34
204	Subventions d'équipement versées	1 397 628,51	0,00	1 397 628,51
21	Immobilisations corporelles (6)	16 501 847,22	208 379,86	16 710 227,08
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	4 228 185,51	0,00	4 228 185,51
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	738 733,20	2 387 444,13	3 126 177,33
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		23 532 996,22	5 245 913,73	28 778 909,95
Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				7 291 817,31

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

Annexe 8

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	53 287,27		53 287,27
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	286 704,57		286 704,57
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	10 496 449,18		10 496 449,18
74	Dotations et participations	1 128 575,95		1 128 575,95
75	Autres produits de gestion courante	2 666 687,36	0,00	2 666 687,36
76	Produits financiers	1 281,74	0,00	1 281,74
77	Produits exceptionnels	58 857,74	2 650 089,74	2 708 947,48
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		14 691 843,81	2 650 089,74	17 341 933,55
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1				5 330 419,35

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	719 333,19	0,00	719 333,19
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	6 640 861,49		6 640 861,49
13	Subventions d'investissement	6 799 723,17	0,00	6 799 723,17
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	4 500 000,00	0,00	4 500 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		530,00	530,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	208 379,86	208 379,86
204	Subventions d'équipement versées	1 097,60	0,00	1 097,60
21	Immobilisations corporelles(5)	131 956,44	2 387 444,13	2 519 400,57
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	29 614,48	0,00	29 614,48
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	2 428 387,10	0,00	2 428 387,10
28	Amortissement des immobilisations		6 493 864,61	6 493 864,61
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		21 250 973,47	9 090 218,60	30 341 192,07
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				0,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	3 068 000,00	2 391 780,63	121 552,43	0,00	554 666,94
6042	Achats prestat° services (hors terrains)	46 500,00	17 879,93	2 448,00	0,00	26 172,07
60612	Energie - Electricité	22 900,00	42 246,03	0,00	0,00	-19 346,03
60622	Carburants	20 800,00	9 967,61	2 259,53	0,00	8 572,86
60623	Alimentation	10 400,00	2 851,43	131,33	0,00	7 417,24
60631	Fournitures d'entretien	3 100,00	17 443,31	0,00	0,00	-14 343,31
60632	Fournitures de petit équipement	3 300,00	922,18	0,00	0,00	2 377,82
60636	Vêtements de travail	1 500,00	659,57	0,00	0,00	840,43
6064	Fournitures administratives	10 400,00	6 603,92	1 077,80	0,00	2 718,28
6068	Autres matières et fournitures	0,00	186,60	0,00	0,00	-186,60
611	Contrats de prestations de services	1 167 000,00	887 349,09	14 802,31	0,00	264 848,60
6132	Locations immobilières	3 700,00	14 391,28	0,00	0,00	-10 691,28
6135	Locations mobilières	20 800,00	80 658,56	1 278,00	0,00	-61 136,56
614	Charges locatives et de copropriété	41 500,00	46 791,75	0,00	0,00	-5 291,75
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	1 500,00	13 684,79	6 820,09	0,00	-19 004,88
615232	Entretien, réparations réseaux	0,00	358 809,09	0,00	0,00	-358 809,09
61551	Entretien matériel roulant	10 400,00	3 030,95	0,00	0,00	7 369,05
61558	Entretien autres biens mobiliers	10 400,00	0,00	0,00	0,00	10 400,00
6156	Maintenance	950 000,00	524 702,71	18 114,89	0,00	407 182,40
6161	Multirisques	51 900,00	51 545,81	0,00	0,00	354,19
617	Etudes et recherches	3 100,00	4 260,00	0,00	0,00	-1 160,00
6182	Documentation générale et technique	10 400,00	5 558,79	0,00	0,00	4 841,21
6184	Versements à des organismes de formation	40 000,00	4 019,34	11 836,00	0,00	24 144,66
6188	Autres frais divers	10 400,00	23 008,08	4 056,00	0,00	-16 664,08
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	3 600,00	0,00	0,00	0,00	3 600,00
6226	Honoraires	60 000,00	70 187,39	1 872,00	0,00	-12 059,39
6227	Frais d'actes et de contentieux	41 700,00	4 209,20	0,00	0,00	37 490,80
6228	Divers	0,00	3 697,56	0,00	0,00	-3 697,56
6231	Annonces et insertions	25 400,00	14 644,92	3 915,60	0,00	6 839,48
6232	Fêtes et cérémonies	8 000,00	5 409,61	1 248,00	0,00	1 342,39
6233	Foires et expositions	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
6237	Publications	85 200,00	46 052,21	306,00	0,00	38 841,79
6238	Divers	31 000,00	9 732,00	0,00	0,00	21 268,00
6251	Voyages et déplacements	2 600,00	2 524,21	0,00	0,00	75,79
6256	Missions	12 400,00	347,20	0,00	0,00	12 052,80
6257	Réceptions	62 300,00	18 539,29	0,00	0,00	43 760,71
6261	Frais d'affranchissement	44 600,00	24 697,14	4 613,88	0,00	15 288,98
6262	Frais de télécommunications	41 000,00	34 144,69	0,00	0,00	6 855,31
6281	Concours divers (cotisations)	50 400,00	1 514,67	46 150,00	0,00	2 735,33
6283	Frais de nettoyage des locaux	36 400,00	36 316,72	0,00	0,00	83,28
6284	Redevances pour services rendus	0,00	181,20	0,00	0,00	-181,20
6288	Autres services extérieurs	100 800,00	0,00	0,00	0,00	100 800,00
63512	Taxes foncières	10 400,00	758,00	0,00	0,00	9 642,00
63513	Autres impôts locaux	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
6358	Autres droits	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	5 200,00	2 253,80	623,00	0,00	2 323,20
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 445 000,00	2 354 403,45	346,52	0,00	90 250,03
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	6 200,00	6 085,00	0,00	0,00	115,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	24 700,00	24 941,61	0,00	0,00	-241,61
64111	Rémunération principale titulaires	1 214 300,00	983 502,10	0,00	0,00	230 797,90
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	19 300,00	22 102,01	0,00	0,00	-2 802,01
64118	Autres indemnités titulaires	353 400,00	336 589,31	0,00	0,00	16 810,69
64131	Rémunérations non tit.	150 500,00	201 891,80	0,00	0,00	-51 391,80
64138	Autres indemnités non tit.	28 700,00	35 009,32	0,00	0,00	-6 309,32
64162	Emplois d'avenir	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
64168	Autres emplois d'insertion	1 100,00	0,00	0,00	0,00	1 100,00
6417	Rémunérations des apprentis	15 000,00	26 132,04	0,00	0,00	-11 132,04
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	231 400,00	244 228,72	0,00	0,00	-12 828,72
6453	Cotisations aux caisses de retraites	301 500,00	317 608,14	0,00	0,00	-16 108,14
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	10 900,00	9 492,00	0,00	0,00	1 408,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	59 000,00	54 747,84	0,00	0,00	4 252,16
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	4 000,00	2 115,00	0,00	0,00	1 885,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	13 000,00	12 334,87	0,00	0,00	665,13
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 500,00	2 757,26	346,52	0,00	-1 603,78
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	71 050,00	0,00	0,00	-71 050,00
6488	Autres charges	8 500,00	3 816,43	0,00	0,00	4 683,57

Annexe 8

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
014	Atténuations de produits	1 300 000,00	823 942,66	240 000,00	0,00	236 057,34
7398	Reverst., restituit° et prélèvt divers	1 300 000,00	823 942,66	240 000,00	0,00	236 057,34
65	Autres charges de gestion courante	314 000,00	296 095,43	0,00	0,00	17 904,57
6531	Indemnités	83 000,00	104 105,21	0,00	0,00	-21 105,21
6532	Frais de mission	3 000,00	1 795,72	0,00	0,00	1 204,28
6533	Cotisations de retraite	7 000,00	7 522,79	0,00	0,00	-522,79
6535	Formation	17 000,00	0,00	0,00	0,00	17 000,00
6541	Créances admises en non-valeur	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
65733	Subv. fonct. Départements	50 000,00	49 978,00	0,00	0,00	22,00
657358	Subv. fonct. Autres groupements	15 000,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	88 000,00	78 500,00	0,00	0,00	9 500,00
65888	Autres	50 000,00	39 193,71	0,00	0,00	10 806,29
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		7 127 000,00	5 866 222,17	361 898,95	0,00	898 878,88
66	Charges financières (b)	70 000,00	36 287,93	0,00	0,00	33 712,07
66111	Intérêts réglés à l'échéance	60 000,00	26 020,00	0,00	0,00	33 980,00
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	10 000,00	4 259,60	0,00	0,00	5 740,40
6688	Autres	0,00	6 008,33	0,00	0,00	-6 008,33
67	Charges exceptionnelles (c)	323 000,00	242 865,88	0,00	0,00	80 134,12
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	40 000,00	1 332,61	0,00	0,00	38 667,39
67441	Subv. budgets annexes et régies (AF)	283 000,00	241 533,27	0,00	0,00	41 466,73
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	50 000,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		7 570 000,00	6 145 375,98	361 898,95	0,00	1 062 725,07
023	Virement à la section d'investissement	6 879 919,35	0,00			6 879 919,35
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4) (5) (6)	6 719 000,00	6 494 394,61			224 605,39
6761	Différences sur réalisations (positives)	0,00	530,00			-530,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	6 719 000,00	6 493 864,61			225 135,39
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		13 598 919,35	6 494 394,61			7 104 524,74
043	Opérat° ordre intérieur de la section (7)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		13 598 919,35	6 494 394,61			7 104 524,74
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		21 168 919,35	12 639 770,59	361 898,95	0,00	8 167 249,81
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES						A2
Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	30 000,00	53 287,27	0,00	0,00	-23 287,27
6419	Remboursements rémunérations personnel	26 000,00	22 527,24	0,00	0,00	3 472,76
6459	Rembourst charges SS et prévoyance	4 000,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
6479	Rembourst sur autres charges sociales	0,00	30 760,03	0,00	0,00	-30 760,03
70	Produits services, domaine et ventes div	279 000,00	193 278,76	93 425,81	0,00	-7 704,57
70841	Mise à dispo personnel B.A. , régies	0,00	141 537,98	0,00	0,00	-141 537,98
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	228 000,00	3 371,61	87 315,00	0,00	137 313,39
70871	Remb. frais par collectivité rattachemen	0,00	9 488,37	0,00	0,00	-9 488,37
70878	Remb. frais par d'autres redevables	1 000,00	25 661,31	6 110,81	0,00	-30 772,12
7088	Produits activités annexes (abonnements)	50 000,00	13 219,49	0,00	0,00	36 780,51
73	Impôts et taxes	9 000 000,00	8 208 449,18	2 288 000,00	0,00	-1 496 449,18
7328	Autres fiscalités reversées	0,00	2 781,00	0,00	0,00	-2 781,00
7351	Taxe consommation finale d'électricité	9 000 000,00	8 205 668,18	2 288 000,00	0,00	-1 493 668,18
74	Dotations et participations	1 163 000,00	1 128 575,95	0,00	0,00	34 424,05
74748	Participat° Autres communes	1 038 000,00	949 394,42	0,00	0,00	88 605,58
74758	Participat° Autres groupements	125 000,00	179 181,53	0,00	0,00	-54 181,53
75	Autres produits de gestion courante	2 664 200,00	2 666 687,36	0,00	0,00	-2 487,36
757	Redevances versées par fermiers, conces.	2 664 200,00	2 664 549,12	0,00	0,00	-349,12
7588	Autres produits div. de gestion courante	0,00	2 138,24	0,00	0,00	-2 138,24
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		13 136 200,00	12 250 278,52	2 381 425,81	0,00	-1 495 504,33
76	Produits financiers (b)	1 300,00	1 281,74	0,00	0,00	18,26
7688	Autres	1 300,00	1 281,74	0,00	0,00	18,26
77	Produits exceptionnels (c)	50 000,00	58 857,74	0,00	0,00	-8 857,74
7711	Dédits et pénalités perçus	5 000,00	13 885,39	0,00	0,00	-8 885,39
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	10 399,13	0,00	0,00	-10 399,13
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	530,00	0,00	0,00	-530,00
7788	Produits exceptionnels divers	45 000,00	34 043,22	0,00	0,00	10 956,78
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		13 187 500,00	12 310 418,00	2 381 425,81	0,00	-1 504 343,81
042	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4) (5)	2 651 000,00	2 650 089,74			910,26
7768	Neutral. amort. subv. équip. versées	719 000,00	718 513,02			486,98
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	1 932 000,00	1 931 576,72			423,28
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		2 651 000,00	2 650 089,74			910,26
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		15 838 500,00	14 960 507,74	2 381 425,81	0,00	-1 503 433,55
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		5 330 419,35				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(4) Dont 776.

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

Annexe 8

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES					B1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	1 485 237,27	549 480,34	229 550,53	706 206,40
2031	Frais d'études	1 261 011,27	502 695,94	214 586,53	543 728,80
2033	Frais d'insertion	10 000,00	1 080,00	0,00	8 920,00
2051	Concessions, droits similaires	214 226,00	45 704,40	14 964,00	153 557,60
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	2 380 050,44	1 397 628,51	428 688,76	553 733,17
2041482	Subv.Cne : Bâtiments, installations	2 180 050,44	601 850,51	428 688,76	1 149 511,17
2041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	0,00	107 267,20	0,00	-107 267,20
20422	Privé : Bâtiments, installations	200 000,00	688 510,80	0,00	-488 510,80
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	18 018 963,49	16 501 847,22	5 691,63	1 511 424,64
2135	Installations générales, agencements	153 678,00	136 124,44	824,43	16 729,13
21534	Réseaux d'électrification	17 820 285,49	16 324 472,98	0,00	1 495 812,51
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	1 291,20	0,00	-1 291,20
2183	Matériel de bureau et informatique	25 000,00	39 958,60	4 867,20	-19 825,80
2184	Mobilier	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	5 163 563,48	4 228 185,51	20 231,82	915 146,15
2315	Installat°, matériel et outillage techni	1 165 040,33	924 162,12	20 231,82	220 646,39
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	3 898 523,15	3 304 023,39	0,00	594 499,76
238	Avances versées commandes immo. incorp.	100 000,00	0,00	0,00	100 000,00
	Total des dépenses d'équipement	27 047 814,68	22 677 141,58	684 162,74	3 686 510,36
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	157 470,87	17 121,44	0,00	140 349,43
13148	Subv. transf. Autres communes	157 470,87	743,19	0,00	156 727,68
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	16 378,25	0,00	-16 378,25
16	Emprunts et dettes assimilées	200 000,00	100 000,00	0,00	100 000,00
1641	Emprunts en euros	200 000,00	100 000,00	0,00	100 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	811 000,00	738 733,20	0,00	72 266,80
271	Titres immobilisés (droits de propriété)	725 000,00	700 800,00	0,00	24 200,00
276348	Créance Autres communes	86 000,00	37 933,20	0,00	48 066,80
020	Dépenses imprévues	36 619,35			
	Total des dépenses financières	1 205 090,22	855 854,64	0,00	349 235,58
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	28 252 904,90	23 532 996,22	684 162,74	4 035 745,94
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	2 651 000,00	2 650 089,74		910,26
	Reprises sur autofinancement antérieur (5)	2 651 000,00	2 650 089,74		910,26
13913	Sub. transf cpte résult. Départements	2 459,17	2 459,17		0,00
139148	Sub. transf cpte résult. Autres communes	760 965,83	760 542,55		423,28
139158	Sub. transf cpte résult. Autres groupés	80 976,26	80 976,26		0,00
13918	Autres subventions d'équipement	1 087 598,74	1 087 598,74		0,00
198	Neutral. amort. subv. équip. versées	719 000,00	718 513,02		486,98
	Charges transférées (6)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	3 200 000,00	2 595 823,99		604 176,01
21534	Réseaux d'électrification	500 000,00	208 379,86		291 620,14
2762	Créances transfert droit déduct° TVA	2 700 000,00	2 387 444,13		312 555,87
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	5 851 000,00	5 245 913,73		605 086,27
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	34 103 904,90	28 778 909,95	684 162,74	4 640 832,21
	Pour information	7 291 817,31			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES					B2
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	9 815 541,37	6 799 723,17	1 086 500,37	1 929 317,83
1313	Subv. transf. Départements	0,00	20 038,50	0,00	-20 038,50
13148	Subv. transf. Autres communes	3 694 393,58	3 531 732,21	0,00	162 661,37
13158	Subv. transf. Autres groupements	13 323,87	991 238,46	13 323,87	-991 238,46
1318	Autres subventions d'équipement transf.	6 107 823,92	2 256 714,00	1 073 176,50	2 777 933,42
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	4 500 000,00	4 500 000,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	4 500 000,00	4 500 000,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	1 097,60	0,00	-1 097,60
20422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	1 097,60	0,00	-1 097,60
21	Immobilisations corporelles	50 000,00	131 956,44	0,00	-81 956,44
21534	Réseaux d'électrification	50 000,00	131 956,44	0,00	-81 956,44
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	100 000,00	29 614,48	0,00	70 385,52
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	7 194,47	0,00	-7 194,47
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	0,00	22 420,01	0,00	-22 420,01
238	Avances versées commandes immo. incorp.	100 000,00	0,00	0,00	100 000,00
	Total des recettes d'équipement	14 465 541,37	11 462 391,69	1 086 500,37	1 916 649,31
10	Dotations, fonds divers et réserves	7 360 261,49	7 360 194,68	0,00	66,81
10222	FCTVA	719 400,00	719 333,19	0,00	66,81
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	6 640 861,49	6 640 861,49	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	2 771 000,00	2 428 387,10	0,00	342 612,90
2762	Créances transfert droit déduct° TVA	2 700 000,00	2 387 444,13	0,00	312 555,87
276348	Créance Autres communes	41 000,00	40 942,97	0,00	57,03
2764	Créances sur personnes de droit privé	30 000,00	0,00	0,00	30 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	10 131 261,49	9 788 581,78	0,00	342 679,71
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES REELLES	24 596 802,86	21 250 973,47	1 086 500,37	2 259 329,02
021	Virement de la sect° de fonctionnement	6 879 919,35			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4)	6 719 000,00	6 494 394,61		224 605,39
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00	530,00		-530,00
28031	Frais d'études	20 400,00	62 503,00		-42 103,00
2804132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	0,00	5 000,00		-5 000,00
28041482	Subv.Cne : Bâtiments, installations	636 000,00	639 017,80		-3 017,80
28041582	GFP : Bâtiments, installations	48 100,00	50 628,93		-2 528,93
2804182	Autres org pub - Bâtiments et installat°	11 000,00	10 997,04		2,96
280422	Privé : Bâtiments, installations	12 500,00	12 551,95		-51,95
2804412	Sub nat org pub - Bâtiments, installat°	400,00	317,30		82,70
28051	Concessions et droits similaires	154 300,00	64 477,88		89 822,12
281311	Hôtel de ville	62 800,00	60 220,32		2 579,68
28135	Installations générales, agencements, ..	108 500,00	110 652,68		-2 152,68
28152	Installations de voirie	400,00	0,00		400,00
281534	Réseaux d'électrification	5 222 700,00	4 977 223,62		245 476,38
281538	Autres réseaux	3 400,00	3 311,95		88,05
28158	Autres installat°, matériel et outillage	139 500,00	139 439,17		60,83
2817534	Réseaux d'électrification (m. à dispo)	238 300,00	326 388,53		-88 088,53
28181	Installations générales, aménagt divers	200,00	184,36		15,64
28182	Matériel de transport	800,00	774,96		25,04
28183	Matériel de bureau et informatique	48 600,00	22 949,45		25 650,55
28184	Mobilier	9 300,00	7 165,68		2 134,32
28188	Autres immo. corporelles	1 800,00	59,99		1 740,01
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	13 598 919,35	6 494 394,61		7 104 524,74
041	Opérations patrimoniales (5)	3 200 000,00	2 595 823,99		604 176,01

Annexe 8

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
2031	Frais d'études	500 000,00	208 379,86		291 620,14
21534	Réseaux d'électrification	2 700 000,00	2 387 444,13		312 555,87
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		16 798 919,35	9 090 218,60		7 708 700,75
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		41 395 722,21	30 341 192,07	1 086 500,37	9 968 029,77
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		0,00			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

IV – ANNEXES
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE (1)

	IV									
	A1									

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat* publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)												
Dépenses réelles	0	1 589 277	0	0	0	0	0	0	0	4 656 056	17 287 663	23 532 996
- Equipements municipaux (2)		188 477	0	0	0	0	0	0	0	4 336 084	16 754 953	21 279 513
- Equip. non municipaux (c/204) (3)		600 000	0	0	0	0	0	0	0	319 229	478 399	1 397 629
- Opérations financières	0											0
Dépenses d'ordre	2 650 090											5 245 914
Solde d'exécution reporté de N-1	7 291 817											7 291 817
Total dépenses	9 941 907	1 589 277	0	0	0	0	0	0	0	4 864 436	19 675 107	36 070 727
Total recettes	13 134 726	4 533 397	0	0	0	0	0	0	0	2 353 814	10 319 255	30 341 192
Solde d'investissement	3 192 819	2 944 120	0	0	0	0	0	0	0	-2 510 622	-9 355 852	-5 729 535
RESTES A REALISER au 31/12/N												
Total RAR dépenses	0	40 046	0	0	0	0	0	0	0	184 979	459 139	684 163
Total RAR recettes	0	13 324	0	0	0	0	0	0	0	0	1 073 177	1 086 500
SOLDE RAR investissement	0	-26 722	0	0	0	0	0	0	0	-184 979	614 038	402 338

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat* publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)												
Total dépenses	6 493 865	2 237 354	0	0	0	0	0	0	0	1 943 282	2 327 168	13 001 670
Total recettes	7 980 509	116 278	0	0	0	0	0	0	0	2 049 562	12 526 004	22 672 353
Solde de fonctionnement	1 486 644	-2 121 077	0	0	0	0	0	0	0	106 280	10 198 836	9 670 683
RESTES A REALISER au 31/12/N												
Total RAR dépenses	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total RAR recettes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
SOLDE RAR fonctionnement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

IV – ANNEXES										IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE										A2.1
A2.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)										
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N				
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage					
5191 Avances du Trésor										
5192 Avances de trésorerie										
51931 Lignes de trésorerie										
2019900800Y-10/07/19-09/07/20	13/06/2019	0,00	7 510 000,00	4 259,60	7 510 000,00	0,00				
2020900709F-10/07/20-09/07/21	23/06/2020	3 500 000,00	690 000,00	322,78	0,00	690 000,00				
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt										
5194 Billets de trésorerie										
5198 Autres crédits de trésorerie										
519 Crédits de trésorerie (Total)		3 500 000,00	8 200 000,00	4 582,38	7 510 000,00	690 000,00				

(1) Circulaire n° NOR : INTB990071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6611 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES													IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE													A2.2
A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)													
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel				
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00								
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					8 000 000,00								
1641 Emprunts en euros (total)					4 500 000,00								
	La Banque Postale				4 000 000,00	F		0,000	0,760	T	C	N	A-1
	Crédit Agricole				500 000,00	F		0,000	0,780	S	C	N	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00								
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					3 500 000,00								
	Crédit Coopératif				2 000 000,00	F		0,000	0,670	T	C	N	A-1
	Crédit Agricole				1 500 000,00	F		0,000	0,780	S	C	N	A-1
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00								
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00								
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00								
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00								
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00								
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00								
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00								
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00								

Annexe 8

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat											Catégorie d'emprunt (8)					
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)		Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N			
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel								
1681 Autres emprunts (total)					0,00												
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00												
1687 Autres dettes (total)					0,00												
Total général					8 000 000,00												

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES											IV	
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE											A2.2	
A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)												
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice	
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)		
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		4 400 000,00					100 000,00	26 020,00	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		4 400 000,00					100 000,00	26 020,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)	N	0,00	A-1	3 900 000,00	20,00	F	0,760		100 000,00	23 972,50	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)	N	0,00	A-1	500 000,00	20,00	F	0,780		0,00	2 047,50	0,00	0,00
		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)	N	0,00	A-1	0,00	20,00	F	0,670		0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)	N	0,00	A-1	0,00	20,00	F	0,780		0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		4 400 000,00					100 000,00	26 020,00	0,00	0,00

Annexe 8

IV – ANNEXES							IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS							A2.4
A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)							
Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (turne)	Nombre de produits	4	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	4 400 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 : multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE			Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 500.00 €			2015-12-15
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Subv. d'équipement finançant des biens mobiliers, matériels, études	5	
L	Concessions et droits similaires, brevets, licences (matériel informatique), frais d'études	3	17/12/2002
L	Terrains (assimilé à Patrimoine immobilier)	20	17/12/2002
L	Agencements et aménagements de terrains (assimilé à Patrimoine immobilier)	20	17/12/2002
L	Constructions (assimilé à Patrimoine immobilier)	20	17/12/2002
L	Matériel de transport	4	17/12/2002
L	Matériel de bureau et matériel informatique	3	17/12/2002
L	Mobilier	10	17/12/2002
L	Ouvrages d'électricité	30	13/12/2011
L	Patrimoine d'éclairage public	25	05/04/2012
L	Patrimoine d'éclairage public (précisions comptables)	25	10/10/2013
L	Patrimoine des bornes de charge pour véhicule électriques et hybrides	20	10/10/2013
L	Installations de voirie	5	11/09/2014
L	Subventions reçues	20	15/12/2015
L	Subv. d'équipement finançant des biens immobiliers ou installations mandatées avant le 01/01/2016	15	13/12/2016
L	Subv. d'équipement finançant des biens immobiliers ou installations mandatées après le 01/01/2016	30	13/12/2016

Annexe 8

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		2 168 619,35	2 031 576,72
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		200 000,00	100 000,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	200 000,00	100 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		1 968 619,35	1 931 576,72
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	1 932 000,00	1 931 576,72
020	Dépenses imprévues	36 619,35	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	2 031 576,72	684 162,74	7 291 817,31	10 007 556,77

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		17 089 319,35	9 641 584,90
Ressources propres externes de l'année (a)		3 490 400,00	3 147 720,29
10222	FCTVA	719 400,00	719 333,19
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
2762	Créances transfert droit déduct° TVA	2 700 000,00	2 387 444,13
276348	Créance Autres communes	41 000,00	40 942,97
2764	Créances sur personnes de droit privé	30 000,00	0,00
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		13 598 919,35	6 493 864,61
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28031	Frais d'études	20 400,00	62 503,00
2804132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	0,00	5 000,00
28041482	Subv. Cne : Bâtiments, installations	636 000,00	639 017,80
28041582	GFP : Bâtiments, installations	48 100,00	50 628,93
2804182	Autres org pub - Bâtiments et installat°	11 000,00	10 997,04
280422	Privé : Bâtiments, installations	12 500,00	12 551,95
2804412	Sub nat org pub - Bâtiments, installat°	400,00	317,30
28051	Concessions et droits similaires	154 300,00	64 477,88
281311	Hôtel de ville	62 800,00	60 220,32
28135	Installations générales, agencements, ..	108 500,00	110 652,68
28152	Installations de voirie	400,00	0,00
281534	Réseaux d'électrification	5 222 700,00	4 977 223,62
281538	Autres réseaux	3 400,00	3 311,95
28158	Autres installat°, matériel et outillage	139 500,00	139 439,17
2817534	Réseaux d'électrification (m. à dispo)	238 300,00	326 388,53
28181	Installations générales, aménagt divers	200,00	184,36
28182	Matériel de transport	800,00	774,96
28183	Matériel de bureau et informatique	48 600,00	22 949,45
28184	Mobilier	9 300,00	7 165,68
28188	Autres immo. corporelles	1 800,00	59,99
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	6 879 919,35	0,00

Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
------------------------------------	---	--	---	-------------

Annexe 8

Total ressources propres disponibles	9 641 584,90	1 086 500,37	0,00	6 640 861,49	17 368 946,76
---	---------------------	---------------------	-------------	---------------------	----------------------

	Montant	
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	10 007 556,77
Ressources propres disponibles	IV	17 368 946,76
Solde	V = IV – II (3)	7 361 389,99

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – ENTREES	A10.1

A10.1 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
31/12/2020	APPORT CAPITAL ENERCVL	700 800,00	0,00	0
31/12/2020	AUDITS EP	160 809,41	0,00	0
31/12/2020	AVANCE FORFAITAIRE	11 004,93	0,00	0
31/12/2020	AVANCES FORFAITAIRES REMBOURSEES	-157 246,12	0,00	0
31/12/2020	BORNES DE RECHARGE 2020	5 730,00	0,00	0
31/12/2020	CERTIFICATS ELECTRONIQUES DEMAT	1 846,80	0,00	3
31/12/2020	ETUDE SIEGE SOCIAL	660,00	0,00	3
31/12/2020	ETUDES PROJET HYDEM	9 000,00	0,00	0
31/12/2020	FDC - EP - COMMUNES	241 205,44	0,00	30
31/12/2020	FDC - EP - INTERCOMMUNALITES	78 024,01	0,00	30
31/12/2020	FDC - SOBRIETE ENERGETIQUE	140 012,55	0,00	30
31/12/2020	FDC - TELECOM - COMMUNES	196 132,52	0,00	30
31/12/2020	FDC - TELECOM - INTERCOMMUNALITES	29 243,19	0,00	30
31/12/2020	FDC - VEHIULES ELECTRIQUES - COMMUNES	24 500,00	0,00	30
31/12/2020	FDC METHYCENTRE	600 000,00	0,00	30
31/12/2020	FRAIS INSERTION LOGICIEL METIER	1 080,00	0,00	0
31/12/2020	GEOLOCALISATION RESEAUX EP 2020	332 226,53	0,00	0
31/12/2020	INTERVENTION BCVE	1 291,20	0,00	25
31/12/2020	LICENCES LOGICIEL	5 019,60	0,00	5
31/12/2020	LOGICIEL METIER AMO	35 262,00	0,00	5
31/12/2020	LOGICIEL PARAPH. ELECTRONIQUE	1 200,00	0,00	5
31/12/2020	MATERIEL INFORMATIQUE	39 958,60	0,00	3
31/12/2020	RBSMT AVANCES SUB. EQUILIBRE GAZ	-42 040,57	0,00	0
31/12/2020	RESEAUX D'ELECTRIFICATION 2020	13 937 028,85	0,00	30
31/12/2020	SIEGE SOCIAL TVX	136 124,44	0,00	20
31/12/2020	SITE INTERNET	2 376,00	0,00	3
31/12/2020	SUBVENTION EQUILIBRE GAZ 2020	126 444,00	0,00	30
31/12/2020	TRAVAUX EP LIES A L'ER 2020	379 407,67	0,00	0
31/12/2020	TRAVAUX NEUFS EP 2020	918 432,12	0,00	0
31/12/2020	TRAVAUX RENOUVELLEMENT EP 2020	2 909 285,99	0,00	0
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL		20 824 819,16	0,00	

Annexe 8

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – SORTIES	A10.2

A10.2 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
	MATERIEL INFORMATIQUE - CESSION	530,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
Divers							
TOTAL GENERAL		530,00					0,00

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS	A10.3

A10.3 – OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS

Pour mémoire		Crédits ouverts (BP + DM)
Chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00

Produit des cessions		Réalizations
Compte 775	Produits des cessions d'immobilisations	530,00
Compte 675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	0,00

Annexe 8

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.5

B1.5 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
8017 Subventions à verser en annuités					0,00	0,00	0,00
8018 Autres engagements donnés					1 071 194,10	1 071 194,10	126 444,00
Au profit d'organismes publics					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes privés (1)					1 071 194,10	1 071 194,10	126 444,00
2012	Subvention d'équilibre - GAZ - FRANCUEIL - 209-2012	SOREGIES	5	A	39 730,00	39 730,00	39 730,00
2014	Subvention d'équilibre - GAZ - CHATILLON-SUR-INDRE - 348-2014	SOREGIES	5	A	87 182,00	87 182,00	0,00
2015	Subvention d'équilibre - GAZ - NOIZAY - 103-2011	SOREGIES	5	A	51 584,00	51 584,00	51 584,00
2016	Subvention d'équilibre - GAZ - BEAUMONT-LA-RONCE - 680-2016	SOREGIES	5	A	21 424,00	21 424,00	0,00
2016	Subvention d'équilibre - GAZ - THILOUZE - 1333-2016	SOREGIES	5	A	46 947,00	46 947,00	0,00
2017	Subvention d'équilibre - GAZ - FRANCUEIL - 1592-2017	SOREGIES	5	A	36 567,00	36 567,00	0,00
2017	Subvention d'équilibre - GAZ - LES-HERMITES - 380-2016	SOREGIES	5	A	35 130,00	35 130,00	35 130,00
2017	Subvention d'équilibre - GAZ - LES-HERMITES - 989-2017	SOREGIES	5	A	15 404,00	15 404,00	0,00
2017	Subvention d'équilibre - GAZ - MOSNES - 1340-2016	SOREGIES	5	A	49 676,00	49 676,00	0,00
2017	Subvention d'équilibre - GAZ - SAINT-BENOIT-LA-FORET - 1528-2017	SOREGIES	5	A	50 090,00	50 090,00	0,00
2017	Subvention d'équilibre - GAZ - SAINT-ROCH - 1012-2017	SOREGIES	5	A	17 604,00	17 604,00	0,00
2017	Subvention d'équilibre - GAZ - THIZAY - 487-2017	SOREGIES	5	A	22 866,00	22 866,00	0,00
2017	Subvention d'équilibre - GAZ - YZEURES-SUR-CREUSE - 1584-2017	SOREGIES	5	A	27 429,00	27 429,00	0,00
2018	Subvention d'équilibre - GAZ - ANTOGNY-LE-TILLAC - 1108-2018	SOREGIES	5	A	29 411,00	29 411,00	0,00
2018	Subvention d'équilibre - GAZ - AZAY-LE-RIDEAU - 1343-2018	SOREGIES	5	A	7 653,00	7 653,00	0,00
2018	Subvention d'équilibre - GAZ - BEAUMONT-LA-RONCE - 1760-2018	SOREGIES	5	A	30 732,00	30 732,00	0,00
2018	Subvention d'équilibre - GAZ - CHATILLON-SUR-INDRE - 2262-2017	SOREGIES	5	A	53 011,00	53 011,00	0,00
2018	Subvention d'équilibre - GAZ - CHEILLE - 1049-2017	SOREGIES	5	A	6 867,00	6 867,00	0,00
2018	Subvention d'équilibre - GAZ - CINAIS - EN ETUDES	SOREGIES	5	A	32 278,00	32 278,00	0,00
2018	Subvention d'équilibre - GAZ - CLERE-LES-PINS - 1775-2018	SOREGIES	5	A	17 000,00	17 000,00	0,00
2018	Subvention d'équilibre - GAZ - CONTINVOIR - 1774-2018	SOREGIES	5	A	23 169,00	23 169,00	0,00
2018	Subvention d'équilibre - GAZ - CONTINVOIR - 1048-2018	SOREGIES	5	A	22 985,00	22 985,00	0,00
2018	Subvention d'équilibre - GAZ - DRACHE - 558-2018	SOREGIES	5	A	15 680,00	15 680,00	0,00
2018	Subvention d'équilibre - GAZ - GENILLE - 861-2017	SOREGIES	5	A	16 533,00	16 533,00	0,00
2018	Subvention d'équilibre - GAZ - GIZEUX - 1187-2018	SOREGIES	5	A	12 736,00	12 736,00	0,00
2018	Subvention d'équilibre - GAZ - LA CELLE-SAINT-AVANT - 1351-2018	GRDF	5	A	16 135,00	16 135,00	0,00
2018	Subvention d'équilibre - GAZ - LERNE - 1627-2017	SOREGIES	5	A	5 916,00	5 916,00	0,00
2018	Subvention d'équilibre - GAZ - NEUVY-LE-ROI - 599-2013	SOREGIES	5	A	11 623,10	11 623,10	0,00
2018	Subvention d'équilibre - GAZ - PARCAY-SUR-VIENNE - 1052-2017	SOREGIES	5	A	21 289,00	21 289,00	0,00
2018	Subvention d'équilibre - GAZ - ROUZIERES-DE-TOURAINNE - 1448-2018	SOREGIES	5	A	7 084,00	7 084,00	0,00
2018	Subvention d'équilibre - GAZ - SONZAY - 1109-2018	SOREGIES	5	A	6 794,00	6 794,00	0,00

Annexe 8

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
2018	Subvention d'équilibre - GAZ - SONZAY - 1259-2019	SOREGIES	5	A	5 342,00	5 342,00	0,00
2018	Subvention d'équilibre - GAZ - YZEURES-SUR-CREUSE - 2012-2018	SOREGIES	5	A	2 108,00	2 108,00	0,00
2018	Subvention d'équilibre - GAZ - YZEURES-SUR-CREUSE - 1567-2017	SOREGIES	5	A	25 498,00	25 498,00	0,00
2019	Subvention d'équilibre - GAZ - AMBILLOU - 988-2019	SOREGIES	5	A	5 647,00	5 647,00	0,00
2019	Subvention d'équilibre - GAZ - AUTRECHE - 1480-2018	SOREGIES	5	A	55 531,00	55 531,00	0,00
2019	Subvention d'équilibre - GAZ - AUTRECHE - 1190-2019	SOREGIES	5	A	24 736,00	24 736,00	0,00
2019	Subvention d'équilibre - GAZ - AZAY-LE-RIDEAU - 420-2019	SOREGIES	5	A	30 798,00	30 798,00	0,00
2019	Subvention d'équilibre - GAZ - BEAUMONT-LA-RONCE - 1163-2019	SOREGIES	5	A	8 321,00	8 321,00	0,00
2019	Subvention d'équilibre - GAZ - BEAUMONT-LA-RONCE - 1189-2019	SOREGIES	5	A	2 419,00	2 419,00	0,00
2019	Subvention d'équilibre - GAZ - NEUVY-LE-ROI - 1506-2019	SOREGIES	5	A	15 815,00	15 815,00	0,00
2019	Subvention d'équilibre - GAZ - SAINT-ANTOINE-DU-ROCHER - 1490-2018	SOREGIES	5	A	29 021,00	29 021,00	0,00
2019	Subvention d'équilibre - GAZ - SAINT-CHRISTOPHE-SUR-LE-NAIS - 1773-2018	SOREGIES	5	A	27 429,00	27 429,00	0,00
TOTAL					1 071 194,10	1 071 194,10	126 444,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l'« Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital 31/12/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 31/12/N ;
- la colonne « Annuité versée au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

Annexe 8

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	
ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B1.6

B1.6 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
	8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)				0,00	0,00	0,00
	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				465 812,83	378 986,00	40 472,58
2012	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 209-2012	FRANCUEIL	5	A	11 919,00	9 535,80	2 383,20
2012	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1837-2013	SEPMES	5	A	3 527,60	1 763,80	1 763,80
2012	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 496-2012	SONZAY	5	A	11 722,50	4 689,00	2 344,50
2013	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 600-2013	CRAVANT-LES-COTEAUX	5	A	10 262,40	4 104,96	2 052,48
2013	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 602-2013	NOUANS-LES-FONTAINES	5	A	7 139,10	2 855,64	1 427,82
2013	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 603-2013	RESTIGNE	5	A	14 389,50	5 442,20	2 721,10
2014	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1198-2014	CHAMPIGNY-SUR-VEUDE	5	A	4 237,80	1 695,12	847,56
2014	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 348-2014	CHATILLON-SUR-INDRE	5	A	26 154,60	26 154,60	0,00
2014	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1199-2014	HUISMES	5	A	1 690,50	1 352,40	338,10
2014	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1201-2014	LIGRE	5	A	9 692,70	3 877,08	1 938,54
2014	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1180-2014	MANTHELAN	5	A	7 206,00	2 882,40	1 441,20
2015	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1579-2015	AVOINE	5	A	28 615,50	11 446,20	5 723,10
2015	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 398-2015	CHARENTILLY	5	A	8 388,60	3 355,44	1 677,72
2015	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 103-2011	NOIZAY	5	A	15 475,20	12 380,16	3 095,05
2016	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 680-2016	BEAUMONT-LA-RONCE	5	A	6 427,20	6 427,20	0,00
2016	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 380-2016	LES-HERMITES	5	A	10 539,00	8 431,20	2 107,80
2016	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 677-2016	NOUZILLY	5	A	11 155,03	4 462,00	2 231,01
2016	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 118-2011	SAINT ROCH	5	A	8 423,40	4 211,70	4 211,70
2016	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1012-2017	SAINT ROCH	5	A	5 281,20	5 281,20	0,00
2016	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 492-2016	SAINT-ANTOINE-DU-ROCHER	5	A	2 988,00	2 390,40	597,60
2016	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1333-2016	THILOUZE	5	A	14 084,10	14 084,10	0,00
2017	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1592-2017	FRANCUEIL	5	A	10 970,10	10 970,10	0,00
2017	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1050-2017	LERNE	5	A	7 457,10	5 965,68	1 491,42
2017	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 989-2017	LES-HERMITES	5	A	4 621,20	4 621,20	0,00
2017	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1340-2016	MOSNES	5	A	14 902,80	14 902,80	0,00
2017	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1051-2017	RESTIGNE	5	A	6 548,10	4 630,32	1 157,58
2017	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 940-2017	RICHELIEU	5	A	3 221,70	2 577,36	644,34

Annexe 8

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
2017	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1624-2016	ROUZIER-S-DE-TOURAIN	5	A	1 384,80	1 107,84	276,96
2017	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1528-2017	SAINT-BENOIT-LA-FORET	5	A	15 027,00	15 027,00	0,00
2017	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 487-2017	THIZAY	5	A	6 859,80	6 859,80	0,00
2018	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1108-2018	ANTOGNY-LE-TILLAC	5	A	8 823,30	8 823,30	0,00
2018	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1343-2018	AZAY-LE-RIDEAU	5	A	2 295,10	2 295,10	0,00
2018	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1760-2018	BEAUMONT-LA-RONCE	5	A	9 219,60	9 219,60	0,00
2018	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 2262-2017	CHATILLON-SUR-INDRE	5	A	15 903,30	15 903,30	0,00
2018	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1049-2017	CHEILLE	5	A	2 060,10	2 060,10	0,00
2018	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ -	CINAIS	5	A	9 683,40	9 683,40	0,00
2018	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1775-2018	CLERE-LES-PINS	5	A	5 100,00	5 100,00	0,00
2018	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1774-2018	CONTINVOIR	5	A	6 950,70	6 950,70	0,00
2018	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1048-2018	CONTINVOIR	5	A	6 895,50	6 895,50	0,00
2018	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 558-2018	DRACHE	5	A	4 704,00	4 704,00	0,00
2018	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 861-2017	GENILLE	5	A	4 959,90	4 959,90	0,00
2018	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1187-2018	GIZEUX	5	A	3 820,80	3 820,80	0,00
2018	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1351-2018	LA CELLE-SAINT-AVANT	5	A	4 840,50	4 840,50	0,00
2018	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1627-2017	LERNE	5	A	1 774,80	1 774,80	0,00
2018	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 599-2013	NEUVY-LE-ROI	5	A	4 744,50	4 744,50	0,00
2018	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1052-2017	PARCAY-SUR-VIENNE	5	A	6 386,70	6 386,70	0,00
2018	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1448-2018	ROUZIER-S-DE-TOURAIN	5	A	2 125,20	2 125,20	0,00
2018	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1109-2018	SONZAY	5	A	2 038,20	2 038,20	0,00
2018	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1259-2019	SONZAY	5	A	1 602,60	1 602,60	0,00
2018	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1567-2017	YZEURES-SUR-CREUSE	5	A	7 649,40	7 649,40	0,00
2018	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 2012-2018	YZEURES-SUR-CREUSE	5	A	632,40	632,40	0,00
2018	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1584-2017	YZEURES-SUR-CREUSE	5	A	8 228,70	8 228,70	0,00
2019	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 988-2019	AMBILLOU	5	A	1 694,10	1 694,10	0,00
2019	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1190-2019	AUTRECHE	5	A	7 312,80	7 312,80	0,00
2019	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1480-2018	AUTRECHE	5	A	16 659,30	16 659,30	0,00
2019	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 420-2019	AZAY-LE-RIDEAU	5	A	9 239,40	9 239,40	0,00
2019	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1163-2019	BEAUMONT-LA-RONCE	5	A	2 496,30	2 496,30	0,00
2019	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1189-2019	BEAUMONT-LA-RONCE	5	A	725,70	725,70	0,00

Annexe 8

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
2019	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1490-2018	SAINT-ANTOINE-DU-ROCHER	5	A	8 706,30	8 706,30	0,00
2019	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1773-2018	SAINT-CHRISTOPHE-SUR-LE-NAIS	5	A	8 228,70	8 228,70	0,00
8028 Autres engagements reçus					0,00	0,00	0,00
A l'exception de ceux reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00
Engagements reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00
TOTAL					465 812,83	378 986,00	40 472,58

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS	B1.7

**B1.7 – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS
(Article L. 2313-1 du CGCT)**

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
Personnes de droit privé		
<u>Associations</u>		
Africamitié	3 000,00	Coopération décentralisée 2019 BENIN
Agence Locale d'Energie 37	60 000,00	Subvention 2019
Agri Tourainergies 37	10 000,00	Subvention 2019
Association AMICALE DU SIEIL	3 000,00	Amicale du SIEIL
Association Eden	5 000,00	Coopération décentralisée MALI
Association Gref	2 000,00	Coopération décentralisée HAITI
Electriciens sans frontières	5 000,00	Coopération décentralisée 2020
<u>Entreprises</u>		
STORENGY	600 000,00	METHYCENTRE
<u>Personnes physiques</u>		
<u>Autres</u>		
Personnes de droit public		
<u>Etat</u>		
<u>Régions</u>		
<u>Départements</u>		
Conseil Départemental 37	14 978,00	Aide Maintien Energie 2019
Conseil Départemental 37	35 000,00	Fonds de Solidarité - Aides curatives 2020
<u>Communes</u>		
Communes membres du SIEIL	196 132,52	FdC - ELEC - Génie Civil Télécom
Communes membres du SIEIL	24 500,00	FdC - Véhicules Electriques
Communes membres du SIEIL	241 205,44	FdC Eclairage Public
Communes membres du SIEIL	140 012,55	FdC Sobriété Energétique
Communes membres du SIEIL	88 510,80	Gaz - Subv. d'équilibre - Concessions
<u>Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC,...)</u>		
Interco. membres du SIEIL	78 024,00	FdC Eclairage Public
Interco. membres du SIEIL	29 243,19	FdC - ELEC - Génie Civil Télécom
<u>Autres</u>		
SI Cavités Souterraines	15 000,00	Subvention 2019
TOTAL GENERAL	1 550 606,50	

Annexe 8

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Crédits de paiement réalisés durant l'exercice N	
Elec-Tx Réseaux-2016	19 779 610,99	0,00	19 779 610,99	19 779 610,99	0,00	0,00	0,00
Elec-Tx Réseaux-2017	21 276 899,89	0,00	21 276 899,89	21 045 571,32	231 328,57	231 328,57	0,00
Elec-Tx Réseaux-2018	19 774 850,22	-141 478,57	19 633 371,65	16 558 014,94	3 006 867,84	3 006 867,84	68 488,87
Elec-Tx Réseaux-2019	20 048 000,00	-594 786,62	19 453 213,38	5 264 403,88	8 832 582,52	8 832 582,52	5 356 226,98
Elec-Tx Réseaux-2020	19 777 000,00	0,00	19 777 000,00	0,00	4 607 054,02	4 607 054,02	15 169 945,98
Elec-Tx Réseaux-2021	19 000 000,00	0,00	19 000 000,00	0,00	0,00	0,00	19 000 000,00
Elec-FdC-2016	159 815,68	0,00	159 815,68	159 815,68	0,00	0,00	0,00
Elec-FdC-2017	221 694,98	-1 813,65	219 881,33	192 428,44	27 452,89	27 452,89	0,00
Elec-FdC-2018	209 898,60	0,00	209 898,60	148 110,35	51 630,01	51 630,01	10 158,24
Elec-FdC-2019	250 000,00	0,00	250 000,00	106 468,50	79 025,85	79 025,85	64 505,65
Elec-FdC-2020	250 000,00	0,00	250 000,00	0,00	67 266,96	67 266,96	182 733,04
Elec-FdC-2021	250 000,00	0,00	250 000,00	0,00	0,00	0,00	250 000,00
EP-Tx Réseaux-2016	4 093 350,74	-3 722,46	4 089 628,28	4 084 715,36	4 912,92	4 912,92	0,00
EP-Tx Réseaux-2017	4 291 459,33	-25 592,55	4 265 866,78	4 231 006,87	34 859,91	34 859,91	0,00
EP-Tx Réseaux-2018	5 400 000,00	-332 814,93	5 067 185,07	3 484 129,91	1 139 700,90	1 139 700,90	443 354,26
EP-Tx Réseaux-2019	4 600 000,00	0,00	4 600 000,00	1 246 482,03	2 000 649,62	2 000 649,62	1 352 868,35
EP-Tx Réseaux-2020	3 920 000,00	0,00	3 920 000,00	0,00	652 662,75	652 662,75	3 267 337,25
EP-Tx Réseaux-2021	3 900 000,00	0,00	3 900 000,00	0,00	0,00	0,00	3 900 000,00
EP-FdC-2016	675 791,03	0,00	675 791,03	651 776,03	24 015,00	24 015,00	0,00
EP-FdC-2017	785 970,11	0,00	785 970,11	782 990,11	0,00	0,00	2 980,00
EP-FdC-2018	794 711,23	0,00	794 711,23	632 751,54	75 401,87	75 401,87	86 557,82
EP-FdC-2019	478 500,00	0,00	478 500,00	13 370,50	190 279,27	190 279,27	274 850,23
EP-FdC-2020	340 000,00	0,00	340 000,00	0,00	29 533,31	29 533,31	310 466,69
Projet METHYCENTRE	1 050 000,00	0,00	1 050 000,00	0,00	600 000,00	600 000,00	450 000,00

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES		IV					
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N		C1.1					
C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N							
GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Directeur général des services	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		18,00	1,40	19,40	19,40	0,00	19,40
Adjoints administratif	C	6,00	0,00	6,00	6,00	0,00	6,00
Adjoints administratif principal 2nde classe	C	4,00	0,80	4,80	4,80	0,00	4,80
Attachés	A	3,00	0,60	3,60	3,60	0,00	3,60
Rédacteur principal 1ère classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Rédacteurs	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Rédacteurs principal 2nde classe	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		26,00	0,90	26,90	19,90	7,00	26,90
Adjoints technique	C	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
Adjoints technique principal 2nde classe	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Agents de maîtrise	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Agents de maîtrise principal	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Ingénieur	A	2,00	0,90	2,90	2,90	0,00	2,90
Ingénieur principal	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Techniciens	B	10,00	0,00	10,00	3,00	7,00	10,00
Techniciens principal 1ère classe	B	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		44,00	2,30	46,30	39,30	7,00	46,30

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

Annexe 8

IV – ANNEXES		IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N		C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)						
AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Index (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				305 800,00		
Techniciens	B	TECH		220 000,00	3-2	CDD
Techniciens	B	TECH		85 800,00	3-3-1°	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				305 800,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel
ANIM : Animation.
PM : Police.
OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Moif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée).
3-1 : article 31er alinéa : accroissement temporaire d'activité
3-2 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...)
3-2 : vacance temporaire d'un emploi
3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
3-3-2° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements
3-3-3° : emplois à temps complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
3-3-4° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
3-3-5° : emplois de périmètre ou de suppression d'un service public.
3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 3-3 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N	C1.2

C1.2 – ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N (1)

(1) Articles L. 2123-12 et L. 2123-14-1 du CGCT.

Annexe 8

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.				
La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u>				
<u>Détention d'une part du capital</u>				
13/10/2011 -	EnerSIEIL (détention au 07/02/2020)	SAEML EnerSIEIL	Société anonyme d'économie mixte locale	3 650 000,00
27/03/2018 -	SPL - (création le 27/03/2018 - SIEIL/SIDELC)	SPL	Société Publique Locale	19 000,00
28/11/2019 -	SEM Régionale de Tiers Financement Direct	SEM REGIONALE REL	Société d'économie Mixte	50 000,00
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat etc... et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3.3

C3.3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
Régie à seule autonomie financière	PLAN DE CORPS DE RUE SIMPLIFIE	01/01/2019	2018-92 - 11/12/2018	20007654500025		Oui

Annexe 8

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	C3.5

C3.5 – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

1 – BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	41 395 722,21	36 070 727,26	1 086 500,37	4 238 494,58
RECETTES	41 395 722,21	30 341 192,07	684 162,74	10 370 367,40
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	21 168 919,35	13 001 669,54	0,00	8 167 249,81
RECETTES	21 168 919,35	22 672 352,90	0,00	-1 503 433,55

(1) Y compris les rattachements.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget) (1)

BUDGET : Budget Annexe PCRS / N°SIRET : 20007654500025				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	478 949,46	68 515,22	0,00	410 434,24
RECETTES	478 949,46	275 927,46	0,00	203 022,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	304 000,00	276 329,22	0,00	27 670,78
RECETTES	304 000,00	276 329,22	0,00	27 670,78

(1) Ne sont pas pris en compte les CCAS et caisses des écoles, régies personnalisées ...qui sont des personnes morales distinctes de la commune ou de l'établissement de rattachement juridique.

(2) Y compris les rattachements.

3 – PRESENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	41 874 671,67	36 139 242,48	1 086 500,37	4 648 928,82
RECETTES	41 874 671,67	30 617 119,53	684 162,74	10 573 389,40
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	21 472 919,35	13 277 998,76	0,00	8 194 920,59
RECETTES	21 472 919,35	22 948 682,12	0,00	-1 475 762,77
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	63 347 591,02	49 417 241,24	1 086 500,37	12 843 849,41
TOTAL GENERAL DES RECETTES	63 347 591,02	53 565 801,65	684 162,74	9 097 626,63

(1) Y compris les rattachements.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION PRESENTATION AGREGÉE ET CONSOLIDÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	C3.5

4 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES (Cf. liste des principales opérations en annexe de la M14) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	433 000,00	383 071,25	0,00	49 928,75
RECETTES	433 000,00	383 071,25	0,00	49 928,75

(1) La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative.

(2) Y compris les rattachements.

5 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES (après la neutralisation des flux réciproques) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	41 874 671,67	36 139 242,48	1 086 500,37	4 648 928,82
RECETTES	41 874 671,67	30 617 119,53	684 162,74	10 573 389,40
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	21 039 919,35	12 894 927,51	0,00	8 144 991,84
RECETTES	21 039 919,35	22 565 610,87	0,00	-1 525 691,52
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	62 914 591,02	49 034 169,99	1 086 500,37	12 793 920,66
TOTAL GENERAL DES RECETTES	62 914 591,02	53 182 730,40	684 162,74	9 047 697,88

(1) La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit.

(2) Y compris les rattachements.

Annexe 8

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION IDENTIFICATION DES FLUX CROISES	C3.6

C3.6 – IDENTIFICATION DES FLUX CROISES

1 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET LES COMMUNES (cf. liste des opérations en annexe de la M14)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM dont RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00

2 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET DES COMMUNES (après la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM dont RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Cet état doit être rempli uniquement par les groupements à fiscalité propre.

FINANCES

COMPTE ADMINISTRATIF 2020

BUDGET ANNEXE PCRS

Annexe 9

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET
20007654500025

COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT
Commune + 3500 habitants SYNDICAT ENERGIE
INDRE-ET-LOIRE

POSTE COMPTABLE DE : PAIERIE DEPARTEMENTALE 37

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 4 (1)

Compte administratif

BUDGET : PLAN DE CORPS DE RUE SIMPLIFIE (2)

ANNEE 2020

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

Annexe 9

I - Informations générales

Modalités de vote du budget

II - Présentation générale du compte administratif

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser

A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres

A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres

B1 - Balance générale du budget - Dépenses

B2 - Balance générale du budget - Recettes

III - Vote du compte administratif

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses

A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes

B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses

B2 - Section d'investissement - Détail des recettes

B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie

A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette

A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux

A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours

A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture

A1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement

A1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N

A1.8 - Etat de la dette - Autres dettes

A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements

A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations

A3.2 - Etalement des provisions

A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses

A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes

A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)

A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)

A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)

A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)

A5.3.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement

A5.3.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement

A6 - Etat des charges transférées

A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers

A8.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées

A8.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties

A8.3 - Opérations liées aux cessions

A9.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées

A9.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties

A10 - Etat des travaux en régie

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie

B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt

B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget

B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail

B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé

B1.6 - Etat des autres engagements donnés

B1.7 - Etat des engagements reçus

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents

B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel

C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie

C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)

C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)

C4 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes

Annexe 9

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures

- (1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M49.
- (2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L.5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.
- (3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),

- budgétaires (délibération n° du).

Annexe 9

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A	276 329,22	G	276 329,22	G-A 0,00
	Section d'investissement	B	68 515,22	H	67 678,00	H-B -837,22

		+		+		
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C	0,00 (si déficit)	I	0,00 (si excédent)	
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	208 249,46 (si excédent)	

		=		=		SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		P=	344 844,44	Q=	552 256,68	=Q-P 207 412,24
		A+B+C+D		G+H+I+J		

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E	276 329,22	= G+I+K	276 329,22	0,00
	Section d'investissement	= B+D+F	68 515,22	= H+J+L	275 927,46	207 412,24
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	344 844,44	= G+H+I+J+K+L	552 256,68	207 412,24

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées		Titres restant à émettre	
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION		E	0,00	K	0,00
011	Charges à caractère général		0,00		
012	Charges de personnel, frais assimilés		0,00		
014	Atténuations de produits		0,00		
65	Autres charges de gestion courante		0,00		
66	Charges financières		0,00		
67	Charges exceptionnelles		0,00		
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés		0,00		
70	Ventes produits fabriqués, prestations				0,00
73	Produits issus de la fiscalité				0,00
74	Subventions d'exploitation				0,00
75	Autres produits de gestion courante				0,00
013	Atténuations de charges				0,00
76	Produits financiers				0,00
77	Produits exceptionnels				0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F	0,00	L	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00		0,00
13	Subventions d'investissement		0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00		0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)		0,00		0,00

Annexe 9

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00
45810	Opération pour compte de tiers n° 0 - DEPENSES (A SUBDIVISER PAR OPERATION) (3)	0,00	0,00
45820	Opération pour compte de tiers n° 0 - RECETTES (A SUBDIVISER PAR OPERATION) (3)	0,00	0,00

(1) Indiquer le signe – si les dépenses sont supérieures aux recettes, et + si les recettes sont supérieures aux dépenses.

(2) Les restes à réaliser de la section d'exploitation correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en recettes qu'en dépenses.

Annexe 9

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	60 000,00	53 977,49	0,00	0,00	6 022,51
012	Charges de personnel, frais assimilés	150 000,00	141 537,98	0,00	0,00	8 462,02
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	2 500,00	2 500,00	0,00	0,00	2 500,00
Total des dépenses de gestion courante		212 500,00	195 515,47	0,00	0,00	16 984,53
66	Charges financières	11 800,00	11 770,00	0,00	0,00	30,00
67	Charges exceptionnelles	10 000,00	1 365,75	0,00	0,00	8 634,25
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (2)	0,00	0,00			0,00
69	Impôts sur les bénéficiés et assimilés(3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	2 000,00				
Total des dépenses réelles d'exploitation		236 300,00	208 651,22	0,00	0,00	27 648,78
023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	67 700,00	67 678,00			22,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (uniquement en M44) (4)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		67 700,00	67 678,00			22,00
TOTAL		304 000,00	276 329,22	0,00	0,00	27 670,78
Pour information		0,00				
D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1						

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	21 000,00	34 795,95	0,00	0,00	-13 795,95
73	Produits issus de la fiscalité(5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		21 000,00	34 795,95	0,00	0,00	-13 795,95
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	283 000,00	241 533,27	0,00	0,00	41 466,73
78	Reprises sur provisions et dépréciations (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		304 000,00	276 329,22	0,00	0,00	27 670,78
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (uniquement en M44) (4)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		0,00	0,00			0,00
TOTAL		304 000,00	276 329,22	0,00	0,00	27 670,78
Pour information		0,00				
R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1						

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts desquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(3) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
20	Immobilisations incorporelles	96 675,00	1 848,54	0,00	94 826,46
21	Immobilisations corporelles	94 725,00	0,00	0,00	94 725,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	191 400,00	1 848,54	0,00	189 551,46
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	66 700,00	66 666,68	0,00	33,32
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	17 849,46			
	Total des dépenses financières	84 549,46	66 666,68	0,00	17 882,78
45...	Total des opérations pour compte de tiers (4)	200 000,00	0,00	0,00	200 000,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	475 949,46	68 515,22	0,00	407 434,24
040	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (2)	3 000,00	0,00		3 000,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	3 000,00	0,00		3 000,00
	TOTAL	478 949,46	68 515,22	0,00	410 434,24
	Pour information	0,00			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)(3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (4)	200 000,00	0,00	0,00	200 000,00
	Total des recettes réelles d'investissement	200 000,00	0,00	0,00	200 000,00
021	Virement de la section d'exploitation (2)	0,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	67 700,00	67 678,00		22,00
041	Opérations patrimoniales (2)	3 000,00	0,00		3 000,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	70 700,00	67 678,00		3 022,00
	TOTAL	270 700,00	67 678,00	0,00	203 022,00
	Pour information	208 249,46			
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(3) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(4) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(5) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

Annexe 9

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	53 977,49		53 977,49
012	Charges de personnel, frais assimilés	141 537,98		141 537,98
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
66	Charges financières	11 770,00	0,00	11 770,00
67	Charges exceptionnelles	1 365,75	0,00	1 365,75
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	67 678,00	67 678,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés(4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
	Dépenses d'exploitation – Total	208 651,22	67 678,00	276 329,22

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	276 329,22
---	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	66 666,68	0,00	66 666,68
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	1 848,54	0,00	1 848,54
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations(reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
	Dépenses d'investissement –Total	68 515,22	0,00	68 515,22

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE N-1	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEE	68 515,22
--	------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	34 795,95		34 795,95
71	Production stockée (ou déstockage)(3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité(7)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	241 533,27	0,00	241 533,27
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
	Recettes d'exploitation – Total	276 329,22	0,00	276 329,22

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	0,00
---	-------------

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	276 329,22
---	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles(5)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		67 678,00	67 678,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481			0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
	Recettes d'investissement – Total	0,00	67 678,00	67 678,00

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE DE N-1	208 249,46
---	-------------------

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	275 927,46
---	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

Annexe 9

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF						III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES						A1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général (2) (3)	60 000,00	53 977,49	0,00	0,00	6 022,51
6063	Fournitures entretien et petit équipt	0,00	152,00	0,00	0,00	-152,00
6066	Carburants	15 300,00	0,00	0,00	0,00	15 300,00
6068	Autres matières et fournitures	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
611	Sous-traitance générale	15 000,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
61551	Entretien matériel roulant	1 000,00	446,70	0,00	0,00	553,30
6156	Maintenance	28 200,00	43 680,32	0,00	0,00	-15 480,32
618	Divers	0,00	210,10	0,00	0,00	-210,10
6287	Remboursements de frais	0,00	9 488,37	0,00	0,00	-9 488,37
012	Charges de personnel, frais assimilés	150 000,00	141 537,98	0,00	0,00	8 462,02
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	150 000,00	141 537,98	0,00	0,00	8 462,02
014	Atténuations de produits (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	2 500,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00
658	Charges diverses de gestion courante	2 500,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)		212 500,00	195 515,47	0,00	0,00	16 984,53
66	Charges financières (b) (5)	11 800,00	11 770,00	0,00	0,00	30,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	11 800,00	11 770,00	0,00	0,00	30,00
67	Charges exceptionnelles (c)	10 000,00	1 365,75	0,00	0,00	8 634,25
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	0,00	1 365,75	0,00	0,00	-1 365,75
678	Autres charges exceptionnelles	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (6)	0,00	0,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (e) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	2 000,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f		236 300,00	208 651,22	0,00	0,00	27 648,78
023	Virement à la section d'investissement	0,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8)(9)	67 700,00	67 678,00			22,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	67 700,00	67 678,00			22,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		67 700,00	67 678,00			22,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		67 700,00	67 678,00			22,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		304 000,00	276 329,22	0,00	0,00	27 670,78
Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1		0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(3) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(4) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(5) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.

(6) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(7) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF						III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES						A2
Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	21 000,00	34 795,95	0,00	0,00	-13 795,95
706	Prestations de services	21 000,00	34 795,95	0,00	0,00	-13 795,95
73	Produits issus de la fiscalité (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		21 000,00	34 795,95	0,00	0,00	-13 795,95
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	283 000,00	241 533,27	0,00	0,00	41 466,73
774	Subventions exceptionnelles	0,00	241 533,27	0,00	0,00	-241 533,27
778	Autres produits exceptionnels	283 000,00	0,00	0,00	0,00	283 000,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (4)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		304 000,00	276 329,22	0,00	0,00	27 670,78
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		304 000,00	276 329,22	0,00	0,00	27 670,78
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) L'article 699 n'existe pas en M. 49.

(3) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043=DE 043.

(6) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie a opté pour les provisions budgétaires.

Annexe 9

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES					B1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	96 675,00	1 848,54	0,00	94 826,46
2051	Concessions et droits assimilés	96 675,00	1 848,54	0,00	94 826,46
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	94 725,00	0,00	0,00	94 725,00
2183	Matériel de bureau et informatique	94 725,00	0,00	0,00	94 725,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		191 400,00	1 848,54	0,00	189 551,46
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	66 700,00	66 666,68	0,00	33,32
1641	Emprunts en euros	66 700,00	66 666,68	0,00	33,32
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	17 849,46			
Total des dépenses financières		84 549,46	66 666,68	0,00	17 882,78
45810	DEPENSES (A SUBDIVISER PAR OPERATION) (4)	200 000,00	0,00	0,00	200 000,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		200 000,00	0,00	0,00	200 000,00
TOTAL DEPENSES REELLES		475 949,46	68 515,22	0,00	407 434,24
040	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00	0,00		0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur(6)	0,00	0,00		0,00
	Charges transférées	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	3 000,00	0,00		3 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	3 000,00	0,00		3 000,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		3 000,00	0,00		3 000,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		478 949,46	68 515,22	0,00	410 434,24
Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1		0,00			

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.
(3) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
(4) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.
(6) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail des reprises sur autofinancement antérieur si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES					B2
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00
45820	RECETTES (A SUBDIVISER PAR OPERATION) (3)	200 000,00	0,00	0,00	200 000,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		200 000,00	0,00	0,00	200 000,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		200 000,00	0,00	0,00	200 000,00
021	Virement de la section d'exploitation	0,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)(5)	67 700,00	67 678,00		22,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	13 600,00	11 263,00		2 337,00
28182	Matériel de transport	2 200,00	2 154,00		46,00
28183	Matériel de bureau et informatique	9 300,00	11 836,00		-2 536,00
28184	Mobilier	600,00	523,00		77,00
28188	Autres	42 000,00	41 902,00		98,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		67 700,00	67 678,00		22,00
041	Opérations patrimoniales (6)	3 000,00	0,00		3 000,00
2033	Frais d'insertion	3 000,00	0,00		3 000,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		70 700,00	67 678,00		3 022,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		270 700,00	67 678,00	0,00	203 022,00
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		208 249,46			

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.
(3) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.
(5) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

Annexe 9

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES													IV		
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE													A1.2		
A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)															
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)	
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel						
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00										
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					1 000 000,00										
1641 Emprunts en euros (total)					1 000 000,00										
1643 Emprunts en devises (total)	Caisse Française de Financement (Banque Postale)				1 000 000,00	F			0,000		T	C	N	A-1	
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00										
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00										
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00										
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00										
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00										
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00										
1681 Autres emprunts (total)					0,00										
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00										
1687 Autres dettes (total)					0,00										
Total général					1 000 000,00										

Annexe 9

- (1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.
- (2) Nominal : montant emprunté à l'origine.
- (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).
- (5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
- (6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.
- (7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.
- (8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES

IV
A1.2

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		849 999,97					66 666,68	11 770,00	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		849 999,97					66 666,68	11 770,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)	N	0,00	A-1	849 999,97	12,74		0,000		66 666,68	11 770,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		849 999,97					66 666,68	11 770,00	0,00	0,00

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

Annexe 9

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX		A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Exchange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F, selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES							IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS							A1.4
A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)							
Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple, Taux variable simple, Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement, Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique), Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	1	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	849 999,97	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(B) Barrière simple, Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

Annexe 9

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 500.00 €	2018-12-11

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Matériel dédié à l'activité du PCRS	15	11/12/2018
L	Matériel de transport	10	11/12/2018
L	Mobilier	15	11/12/2018
L	Logiciels et le matériel informatique	5	11/12/2018
L	Etudes	5	11/12/2018

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		84 549,46	66 666,68
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		66 700,00	66 666,68
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	66 700,00	66 666,68
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		17 849,46	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	17 849,46	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	66 666,68	0,00	0,00	66 666,68

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

Annexe 9

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		67 700,00	III 67 678,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		67 700,00	67 678,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
2805	Licences, logiciels, droits similaires	13 600,00	11 263,00
28182	Matériel de transport	2 200,00	2 154,00
28183	Matériel de bureau et informatique	9 300,00	11 836,00
28184	Mobilier	600,00	523,00
28188	Autres	42 000,00	41 902,00
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R106 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	67 678,00	0,00	208 249,46	0,00	275 927,46

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 66 666,68
Ressources propres disponibles	IV 275 927,46
Solde	V = IV – II (3) 209 260,78

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – ENTREES	A8.1

A8.1 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
14/08/2020	PROJET PORTAIL CHANTIER & PCR ANNEE 2020	1 848,54	0,00	5
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL		1 848,54	0,00	

Annexe 9

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – SORTIES	A8.2

A8.2 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
Divers							
TOTAL GENERAL		0,00					0,00

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE	C1.2

C1.2 – ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1)

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
Ingénieur Principal	A	1	68 500,00
Techniciens	C	2	73 000,00
TOTAL GENERAL		3	141 500,00

Annexe 9

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 0
Nombre de membres présents : 0
Nombre de suffrages exprimés : 0
VOTES :
Pour : 0
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) ,
A le
(1) ,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
A , le
Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le
A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : .

FINANCES

NOTE SYNTHÉTIQUE

COMPTE ADMINISTRATIF 2020

BUDGET ANNEXE PCRS



Note synthétique



Compte Administratif 2020

BUDGET ANNEXE PLAN DE CORPS DE RUE SIMPLIFIÉ (PCRS)

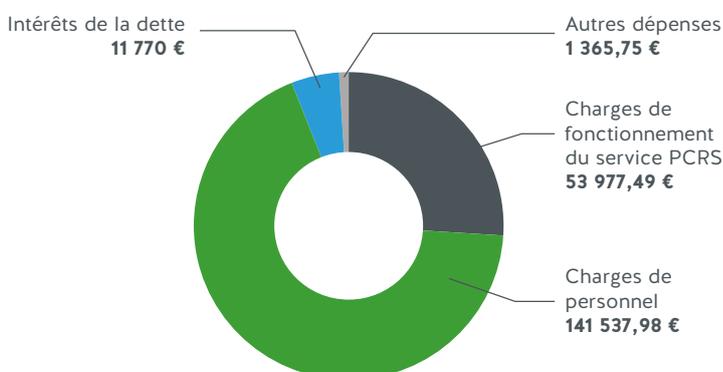


Conformément à l'article L2313-1 du CGCT, les éléments ci-dessous présentent de manière synthétique les dépenses et recettes réalisées au cours de l'année 2020 au titre du Budget annexe PCRS du SIEIL.

Le compte administratif recense les mouvements effectifs de dépenses et de recettes et correspond au bilan financier de la collectivité. Ce document doit être approuvé par le Comité syndical et retrace toutes les recettes (y compris celles non titrées) et les dépenses réalisées au cours d'une année, y compris celles qui ont été engagées mais non mandatées (restes à réaliser). D'un point de vue comptable, ce document est composé de deux parties, **une section de fonctionnement** (opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante du budget annexe) et **une section d'investissement** (opérations de dépenses et de recettes valorisant le patrimoine de la collectivité).

Le SIEIL a été désigné en 2017 autorité publique locale compétente, sous l'égide de la Préfecture, pour réaliser le PCRS en Indre-et-Loire et répondre à la réglementation établie par le protocole national publié en juin 2015 par le CNIG (Conseil National de l'Information Géographique). Par conséquent, un budget annexe dédié à ce service public industriel et commercial a été créé en 2019, à la mise en place effective du service.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 2020 = 208 651,22 €



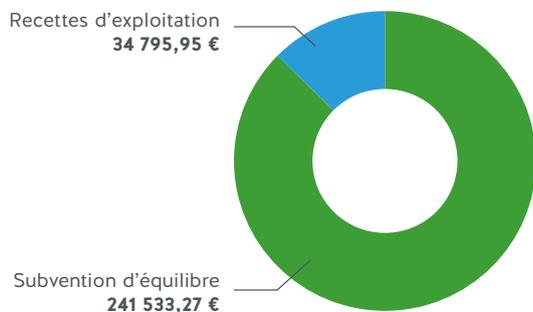
Les dépenses de fonctionnement représentent un montant net de 208 651,22 €.

Elle sont constituées à 68 % des charges de personnel, composées d'un ingénieur et deux techniciens en 2020. Le coût de fonctionnement du service PCRS pour 2020 est de 53 977,49€, principalement constitué de la maintenance annuelle du matériel de relevé des données. Les intérêts relatifs au remboursement de la dette sont de 11 770 €.



COMPTE ADMINISTRATIF 2020
BUDGET ANNEXE PLAN DE CORPS DE RUE SIMPLIFIÉ (PCRS)

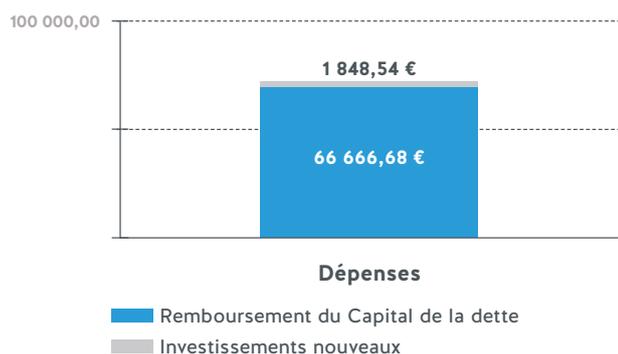
RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2020
= 276 329,22 €



Les recettes d'exploitation du service représentent 34 795,95 €. Le niveau de recette initialement attendu n'a pas été atteint fin 2020, en lien avec la crise sanitaire ayant freiné les relevés et les commandes de la part des entreprises. Par ailleurs, le report des élections municipales a différé les adhésions des collectivités à ce service en 2021.

Afin d'équilibrer les dépenses de la section de fonctionnement (intégrant la dotation aux amortissements), une subvention d'équilibre a été versée par le budget principal, à hauteur de 241 533,27 € pour l'année 2020.

STRUCTURE DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2020
= 68 515,22 €



En 2020, les dépenses d'investissement sont principalement constituées du remboursement du capital de la dette (à hauteur de 66 666,68 €) et de 1 848,54 € pour l'acquisition d'un logiciel.

Aucune recette d'investissement n'est constatée en 2020. Aucun reste à réaliser n'est à constater au 31 décembre 2020.

ÉQUILIBRE ET RÉSULTAT 2020

Pour mémoire : le résultat de l'année 2019 reporté en 2020 s'élève à hauteur de 208 249,46 €. Ainsi, en 2020, le SIEIL a dégagé un résultat excédentaire de 207 415,24 €.

Recettes réalisées en 2020 (276 332,22 €)	Dépenses réalisées en 2020 (277 166,44 €)
Résultat Reporté (208 249,46 €)	Résultat de 2020 (207 415,24 €)



FOCUS
DETTE DU SIEIL :

Pour financer les investissements du service PCRS, le SIEIL a réalisé en 2018 un emprunt d'1 million d'€ à taux fixe en 2018. Cet emprunt est classé 1-A - Charte Gissler, pour une durée totale de 15 ans. Le capital restant dû au 31/12/2020 est de 849 999,97 €.

FINANCES

ÉTAT DES RÉSULTATS REPRIS DÉFINITIVEMENT POUR 2020 DU BUDGET ANNEXE PCRS

Résultats repris par anticipation au Budget Primitif 2021 du budget annexe PCRS
(votés au Comité du 9 février 2021 - délibération n°2021-18)

		Budget Primitif 2021	
002	Résultat de Fonctionnement reporté	-	<i>en recette</i>
001	Résultat d'Investissement reporté	207 412,24	
		207 412,24	

Résultats repris définitivement au Budget Supplémentaire 2021 du budget annexe PCRS

		Budget Primitif 2021	
002	Résultat de Fonctionnement reporté	-	<i>en recette</i>
001	Résultat d'Investissement reporté	207 412,24	
		207 412,24	

Annexe 11

BUDGET ANNEXE PCRS

Fiche de calcul du résultat prévisionnel 2020

RESULTAT DE L'EXERCICE 2020

	Investissement	Exploitation	Total cumulé
RECETTES			
Autorisations budgétaires	478 949,46	304 000,00	782 949,46
Réalisations - autres émis	67 678,00	276 329,22	344 007,22
DEPENSES			
Autorisations budgétaires	478 949,46	304 000,00	782 949,46
Réalisations - mandats émis	68 515,72	276 329,22	344 844,44
RESULTAT DE L'EXERCICE			
Excédent ou déficit	-837,22	0,00	-837,22
RESTES A REALISER			
- Restes à réaliser en recettes	0,00	0,00	0,00
- Restes à réabsorber en dépenses	0,00	0,00	0,00
- Excédent ou déficit	0,00	0,00	0,00

RESULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE 2020

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2020	Résultat à la clôture 2020	Solde des RAR	Résultat global
INVESTISSEMENT	208 249,46	0,00	-837,22	207 412,24	0,00	207 412,24
EXPLOITATION	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	208 249,46	0,00	-837,22	207 412,24	0,00	207 412,24

Bureau Départemental
d'Indre et Loire
40 rue Edouard Vaillant
37060 TOURS cedex
Tél 02 47 21 72 95
Lundi-Mardi, Jeudi, Vendredi
de 9h30 à 12h30 - de 13h30 à 16h00

de la clôture, le 05 février 2021

Le Comptable Public, par intérim
Préfecture de la COCOTONNE

FINANCES AJUSTEMENT AU BS 2021 DES AP/CP

Annexe 12

SYNTHESE SUIVI AUTORISATIONS DE PROGRAMME / CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP)
DEPENSES

1/Rappel : Situation des AP/CP délibérés au Comité syndical du 9 février 2021

BUDGET	Libellé AP	Compétence	Type	Année de programme	Montant de l'Autorisation de Programme	ECHANCIER PREVISIONNEL DES CP							TOTAL	
						CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023		
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAU		2016	19 779 610,99	17 852 825,06	1 814,050,96	112 734,97	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 779 610,99
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAU		2017	21 276 899,89	6 534 702,57	11 553 336,98	2 957 531,77	231 328,57	0,00	0,00	0,00	0,00	21 276 899,89
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAU		2018	19 774 850,22	0,00	6 068 106,69	10 489 908,25	3 006 867,84	209 967,44	0,00	0,00	0,00	19 774 850,22
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAU		2019	20 048 000,00	0,00	0,00	5 264 403,88	8 832 582,52	5 951 013,60	0,00	0,00	0,00	20 048 000,00
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAU		2020	19 777 000,00	0,00	0,00	4 607 054,02	7 777 945,98	7 392 300,00	6 199 800,00	0,00	0,00	19 777 000,00
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAU		2021	19 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 599 900,00	6 200 300,00	0,00	0,00	19 000 000,00
	ELECTRICITE	FONDS DE CONCOURS		2016	159 815,68	129 870,89	29 944,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	159 815,68
	ELECTRICITE	FONDS DE CONCOURS		2017	221 094,98	102 824,80	33 475,70	56 127,94	27 452,89	1 813,65	0,00	0,00	0,00	221 094,98
	ELECTRICITE	FONDS DE CONCOURS		2018	209 898,60	0,00	75 502,51	72 607,84	51 630,01	10 158,24	0,00	0,00	0,00	209 898,60
	ELECTRICITE	FONDS DE CONCOURS		2019	250 000,00	0,00	0,00	106 468,50	79 025,95	64 505,65	0,00	0,00	0,00	250 000,00
	ELECTRICITE	FONDS DE CONCOURS		2020	250 000,00	0,00	0,00	0,00	67 266,96	134 735,04	48 000,00	0,00	0,00	250 000,00
	ELECTRICITE	FONDS DE CONCOURS		2021	250 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00	87 500,00	112 500,00	0,00	250 000,00
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAU		2016	4 093 350,74	3 764 639,31	282 669,35	37 406,70	4 912,92	3 722,46	0,00	0,00	0,00	4 093 350,74
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAU		2017	4 291 459,33	2 326 172,98	1 577 313,98	327 519,91	34 859,91	25 592,55	0,00	0,00	0,00	4 291 459,33
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAU		2018	5 400 000,00	0,00	1 242 748,79	2 241 381,12	1 139 700,90	776 169,19	0,00	0,00	0,00	5 400 000,00
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAU		2019	4 600 000,00	0,00	0,00	1 246 482,03	2 000 649,62	1 352 868,35	0,00	0,00	0,00	4 600 000,00
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAU		2020	3 900 000,00	0,00	0,00	0,00	652 662,75	1 989 530,90	2 309 000,00	572 000,00	0,00	3 900 000,00
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAU		2021	3 900 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 019 000,00	2 309 000,00	0,00	0,00	3 900 000,00
	ECLAIRAGE PUBLIC	FONDS DE CONCOURS		2016	675 791,03	399 045,01	161 354,31	91 376,71	24 015,00	0,00	0,00	0,00	0,00	675 791,03
	ECLAIRAGE PUBLIC	FONDS DE CONCOURS		2017	785 970,11	51 101,50	411 849,78	320 038,83	0,00	2 980,00	0,00	0,00	0,00	785 970,11
	ECLAIRAGE PUBLIC	FONDS DE CONCOURS		2018	794 711,23	0,00	87 176,07	545 575,47	75 401,87	86 557,82	0,00	0,00	0,00	794 711,23
	ECLAIRAGE PUBLIC	FONDS DE CONCOURS		2019	478 500,00	0,00	0,00	13 370,50	190 279,27	274 850,23	0,00	0,00	0,00	478 500,00
	ECLAIRAGE PUBLIC	FONDS DE CONCOURS		2020	340 000,00	0,00	0,00	0,00	29 533,31	191 466,69	119 000,00	0,00	0,00	340 000,00
	ECLAIRAGE PUBLIC	FONDS DE CONCOURS		2021	340 000,00	0,00	0,00	0,00	600 000,00	50 000,00	400 000,00	0,00	0,00	340 000,00
	METHYCENTRE			TOTAL	1 051 000,00	31 161 182,12	23 337 529,91	23 882 934,42	21 685 224,21	26 572 775,79	17 433 606,35	7 284 300,00	0,00	151 327 552,80

2/ Ajustement des AP/CP proposé au BP 2020 (Comité syndical du 9 février 2021)

BUDGET	Libellé AP	Compétence	Type	Année de programme	Montant de l'Autorisation de Programme	ECHANCIER PREVISIONNEL DES CP							TOTAL	
						CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023		
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAU		2016	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAU		2017	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAU		2018	-141 478,57	0,00	0,00	0,00	0,00	-141 478,57	0,00	0,00	0,00	-141 478,57
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAU		2019	-594 786,62	0,00	0,00	0,00	0,00	-594 786,62	0,00	0,00	0,00	-594 786,62
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAU		2020	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-217 000,00	-217 000,00	0,00	0,00	0,00
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAU		2021	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-74 200,00	898 600,00	-824 400,00	0,00	0,00
	ELECTRICITE	FONDS DE CONCOURS		2016	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	ELECTRICITE	FONDS DE CONCOURS		2017	-1 813,65	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 813,65	0,00	0,00	0,00	-1 813,65
	ELECTRICITE	FONDS DE CONCOURS		2018	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	ELECTRICITE	FONDS DE CONCOURS		2019	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	ELECTRICITE	FONDS DE CONCOURS		2020	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	ELECTRICITE	FONDS DE CONCOURS		2021	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAU		2016	-3 722,46	0,00	0,00	0,00	0,00	-3 722,46	0,00	0,00	0,00	-3 722,46
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAU		2017	-25 592,55	0,00	0,00	0,00	0,00	-25 592,55	0,00	0,00	0,00	-25 592,55
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAU		2018	-332 814,93	0,00	0,00	0,00	0,00	-332 814,93	0,00	0,00	0,00	-332 814,93
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAU		2019	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAU		2020	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAU		2021	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	ECLAIRAGE PUBLIC	FONDS DE CONCOURS		2016	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	ECLAIRAGE PUBLIC	FONDS DE CONCOURS		2017	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	ECLAIRAGE PUBLIC	FONDS DE CONCOURS		2018	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	ECLAIRAGE PUBLIC	FONDS DE CONCOURS		2019	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	ECLAIRAGE PUBLIC	FONDS DE CONCOURS		2020	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	ECLAIRAGE PUBLIC	FONDS DE CONCOURS		2021	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	METHYCENTRE			TOTAL	-1 106 208,78	0,00	0,00	0,00	-1 106 208,78	-919 806,78	751 280,00	-931 680,00	0,00	-1 106 208,78

3/ Situation des AP/CP au BP 2021 (Comité syndical du 3 juin 2021)

BUDGET	Compétence	Libellé AP Type	Année de programme	Montant de l'Autorisation de Programme	ECHANCIER PREVISIONNEL DES CP										TOTAL
					CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	TOTAL			
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2016	19 779 610,99	17 852 825,06	1 814 050,96	1 112 734,97	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 779 610,99	
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2017	21 276 899,89	6 534 702,57	11 553 336,98	2 957 531,77	2 313 288,57	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 276 899,89	
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2018	19 633 371,65	0,00	6 068 106,69	10 489 908,25	3 006 867,84	68 488,87	0,00	0,00	0,00	0,00	19 633 371,65	
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2019	19 453 213,38	0,00	0,00	5 264 403,88	8 832 582,52	5 356 226,98	0,00	0,00	0,00	0,00	19 453 213,38	
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2020	19 777 000,00	0,00	0,00	0,00	4 607 054,02	7 984 945,98	7 175 000,00	0,00	0,00	0,00	19 777 000,00	
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2021	19 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 525 700,00	7 098 900,00	5 375 400,00	0,00	0,00	19 000 000,00	
	ELECTRICITE	FONDS DE CONCOURS	2016	159 815,68	129 870,89	29 944,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	159 815,68		
	ELECTRICITE	FONDS DE CONCOURS	2017	219 881,33	102 824,80	33 475,70	56 127,94	27 452,89	0,00	0,00	0,00	0,00	219 881,33		
	ELECTRICITE	FONDS DE CONCOURS	2018	209 898,60	0,00	75 502,51	72 607,84	51 630,01	10 158,24	0,00	0,00	0,00	209 898,60		
	ELECTRICITE	FONDS DE CONCOURS	2019	250 000,00	0,00	0,00	106 468,50	79 025,85	64 505,65	0,00	0,00	0,00	250 000,00		
	ELECTRICITE	FONDS DE CONCOURS	2020	250 000,00	0,00	0,00	0,00	67 266,96	140 733,04	42 000,00	0,00	0,00	250 000,00		
	ELECTRICITE	FONDS DE CONCOURS	2021	250 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00	87 500,00	112 500,00	0,00	250 000,00		
PRINCIPAL	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2016	4 089 628,28	3 764 639,31	282 669,35	37 406,70	4 912,92	0,00	0,00	0,00	0,00	4 089 628,28		
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2017	4 265 866,78	2 326 172,98	1 577 313,98	3 275 919,91	34 859,91	0,00	0,00	0,00	0,00	4 265 866,78		
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2018	5 067 185,07	0,00	1 242 748,79	2 241 381,12	1 139 700,90	443 354,26	0,00	0,00	0,00	5 067 185,07		
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2019	4 600 000,00	0,00	0,00	1 246 482,03	2 000 649,62	1 352 868,35	0,00	0,00	0,00	4 600 000,00		
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2020	3 920 000,00	0,00	0,00	0,00	652 662,75	1 989 530,90	1 277 806,35	0,00	0,00	3 920 000,00		
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2021	3 900 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 050 600,00	2 384 680,00	464 720,00	0,00	3 900 000,00		
	ECLAIRAGE PUBLIC	FONDS DE CONCOURS	2016	675 791,03	399 045,01	161 354,31	91 376,71	24 015,00	0,00	0,00	0,00	0,00	675 791,03		
	ECLAIRAGE PUBLIC	FONDS DE CONCOURS	2017	785 970,11	51 101,50	411 849,78	320 038,83	0,00	2 980,00	0,00	0,00	0,00	785 970,11		
	ECLAIRAGE PUBLIC	FONDS DE CONCOURS	2018	794 711,23	0,00	87 176,07	5 45 575,47	75 401,87	86 557,82	0,00	0,00	0,00	794 711,23		
	ECLAIRAGE PUBLIC	FONDS DE CONCOURS	2019	478 500,00	0,00	0,00	13 370,50	190 279,27	274 850,23	0,00	0,00	0,00	478 500,00		
	ECLAIRAGE PUBLIC	FONDS DE CONCOURS	2020	340 000,00	0,00	0,00	0,00	29 533,31	191 466,69	119 000,00	0,00	0,00	340 000,00		
	ECLAIRAGE PUBLIC	FONDS DE CONCOURS	2021	1 050 000,00	0,00	0,00	0,00	600 000,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	1 050 000,00		
	METHYCENTRE		TOTAL	150 227 344,02	31 161 182,12	23 337 529,91	23 882 934,42	21 655 224,21	25 652 967,01	18 184 886,35	6 352 620,00	0,00	150 227 344,02		

Annexe 12

SYNTHESE SUIVI AUTORISATIONS DE PROGRAMME / CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP)
RECETTES

1/ Rappel : Situation des AP/CP délibérés au Comité syndical du 9 février 2021

BUDGET	Compétence	Libellé AP Type	Année de programmation	Montant de l'Autorisation de Programme	ECHANCIER PREVISIONNEL DES CP										TOTAL
					CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023				
PRINCIPAL	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2016	8 173 246,22	6 029 006,54	1 367 758,17	747 831,56	0,00	28 649,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 173 246,22
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2017	8 749 851,54	1 672 443,74	3 870 307,98	1 854 477,93	1 225 040,02	127 581,87	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 749 851,54
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2018	8 493 292,44	0,00	2 232 578,49	4 783 826,39	814 303,55	662 584,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 493 292,44
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2019	9 184 000,00	0,00	0,00	2 224 324,94	1 938 270,46	5 020 404,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 184 000,00
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2020	9 650 000,00	0,00	0,00	0,00	1 448 900,07	3 540 099,93	4 661 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 650 000,00
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2021	8 767 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 316 000,00	5 260 000,00	2 191 400,00	0,00	0,00	0,00	8 767 400,00
	FONDS DE CONCOURS	FONDS DE CONCOURS	2017	2 069,63	0,00	0,00	1 738,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 069,63
	FONDS DE CONCOURS	FONDS DE CONCOURS	2018	2 069,63	0,00	0,00	2 069,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 069,63
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2016	793 111,92	443 243,44	3 188 836,13	18 837,99	17 105,11	4 910,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	793 111,92
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2017	1 389 375,27	312 780,19	842 597,79	194 401,14	39 812,51	-216,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 389 375,27
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2018	1 671 000,00	0,00	346 368,02	866 685,78	320 979,13	136 967,07	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 671 000,00
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2019	1 572 400,00	0,00	0,00	636 445,69	284 445,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 572 400,00
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2020	1 459 000,00	0,00	0,00	396 018,59	723 455,93	339 525,48	853 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 459 000,00
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2021	1 421 000,00	0,00	0,00	0,00	213 000,00	355 000,00	355 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 421 000,00
	TOTAL			61 327 485,63	8 457 473,91	8 978 446,58	11 330 639,66	6 729 869,15	12 171 130,85	11 113 525,48	2 546 400,00	0,00	0,00	0,00	61 327 485,63

2/ Ajustement des AP/CP proposé au BP 2020 (Comité syndical du 9 février 2021)

BUDGET	Compétence	Libellé AP Type	Année de programmation	Montant de l'Autorisation de Programme	ECHANCIER PREVISIONNEL DES CP										TOTAL
					CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023				
PRINCIPAL	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2016	66 624,88	0,00	0,00	0,00	0,00	66 624,88	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	66 624,88
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2017	0,00	0,00	0,00	-522,41	0,00	522,41	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2018	0,00	0,00	0,00	-994,86	0,00	994,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2019	0,00	0,00	0,00	-2 884,13	0,00	2 884,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2020	51 080,54	0,00	0,00	0,00	0,00	151 080,54	-100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	51 080,54
	FONDS DE CONCOURS	FONDS DE CONCOURS	2021	19 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	206 560,00	-549 280,00	362 320,00	0,00	0,00	0,00	19 600,00
	FONDS DE CONCOURS	FONDS DE CONCOURS	2017	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	FONDS DE CONCOURS	FONDS DE CONCOURS	2018	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	FONDS DE CONCOURS	FONDS DE CONCOURS	2019	4 910,75	0,00	0,00	0,00	0,00	4 910,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 910,75
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2016	216,36	0,00	0,00	0,00	0,00	216,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	216,36
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2017	0,00	0,00	0,00	-28 111,82	0,00	28 111,82	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2018	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2019	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2020	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2021	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	TOTAL			142 432,53	0,00	0,00	-32 513,22	-5 242,86	483 148,61	-664 280,00	362 320,00	0,00	0,00	0,00	142 432,53

3/ Situation des AP/CP au BP 2021 (Comité syndical du 3 juin 2021)

BUDGET	Compétence	Libellé AP Type	Année de programmation	Montant de l'Autorisation de Programme	ECHANCIER PREVISIONNEL DES CP										TOTAL
					CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023				
PRINCIPAL	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2016	8 239 871,10	6 029 006,54	1 367 758,17	747 831,56	0,00	28 649,95	66 624,88	0,00	0,00	0,00	0,00	8 239 871,10
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2017	8 749 851,54	1 672 443,74	3 870 307,98	1 853 955,52	1 225 040,02	128 104,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 749 851,54
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2018	8 493 292,44	0,00	2 232 578,49	4 782 831,53	662 584,01	815 298,41	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 493 292,44
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2019	9 184 000,00	0,00	0,00	2 221 440,81	1 934 000,73	5 028 558,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 184 000,00
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2020	9 701 080,54	0,00	0,00	0,00	1 448 900,07	3 691 180,47	4 561 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 701 080,54
	FONDS DE CONCOURS	FONDS DE CONCOURS	2021	8 787 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 522 560,00	4 710 720,00	2 553 720,00	0,00	0,00	0,00	8 787 000,00
	FONDS DE CONCOURS	FONDS DE CONCOURS	2017	2 069,63	0,00	0,00	1 738,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 069,63
	FONDS DE CONCOURS	FONDS DE CONCOURS	2018	2 069,63	0,00	0,00	2 069,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 069,63
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2016	798 022,67	443 243,44	3 188 836,13	18 837,99	17 105,11	4 910,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	798 022,67
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2017	1 389 591,63	312 780,19	842 597,79	194 401,14	39 812,51	-216,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 389 591,63
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2018	1 671 000,00	0,00	346 368,02	838 573,96	320 979,13	165 978,89	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 671 000,00
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2019	1 572 400,00	0,00	0,00	636 445,69	284 445,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 572 400,00
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2020	1 459 000,00	0,00	0,00	396 018,59	738 455,93	324 525,48	853 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 459 000,00
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2021	1 421 000,00	0,00	0,00	0,00	213 000,00	355 000,00	355 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 421 000,00
	TOTAL			61 469 918,16	8 457 473,91	8 978 446,58	11 298 126,44	6 723 626,29	12 654 279,46	10 449 245,48	2 908 720,00	0,00	0,00	0,00	61 469 918,16

SIEIL - APCP - DEPENSES

ECHANCIER PREVISIONNEL DES CP											
Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	TOTAL
	2016AB	REINFORCEMENT (AIDÉ PAR FACÉ)	2 914 442,00	2 446 314,16	468 127,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 914 442,00
	2016AR	DISSIMULATION AIDÉ PAR ENEDIS (ART8)	1 117 959,54	971 872,26	133 051,79	13 035,49	0,00	0,00	0,00	0,00	1 117 959,54
	2016C	DISSIMULATION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 340 883,39	1 265 682,34	56 150,76	19 050,29	0,00	0,00	0,00	0,00	1 340 883,39
	2016CH	DISSIMULATION CABINES HAUTES	692 954,34	591 187,64	101 766,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	692 954,34
	2016E	EXTENSION (HORS FACÉ)	1 558 077,49	1 513 697,86	44 379,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 558 077,49
	2016EF	EXTENSION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 687 859,94	1 654 149,27	33 710,67	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 687 859,94
	2016G	DISSIMULATION (HORS FACÉ)	3 677 293,80	3 157 978,75	519 315,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 677 293,80
	2016GE	GÉOLOCALISATION DES RÉSEAUX	277 310,77	277 310,77	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	277 310,77
	2016LN	TXV EP LIÉS À L'ER. COMPÉT. NON TRANSF.	468 568,28	465 388,24	3 180,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	468 568,28
	2016LT	TXV EP LIÉS À L'ER. COMPÉT. TRANSF.	411 548,52	407 882,39	3 666,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	411 548,52
	2016R	REINFORCEMENT (HORS FACÉ)	82 695,46	82 695,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	82 695,46
	2016RP	RÉHABILITATION DES POSTES	108 890,00	108 890,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	108 890,00
	2016RS	SÉCURISATION (HORS FACÉ)	464 778,46	464 419,18	359,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	464 778,46
	2016S	SÉCURISATION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 321 696,72	1 102 147,35	171 106,92	48 442,45	0,00	0,00	0,00	0,00	1 321 696,72
	2016SC	SÉCURISATION DES FILS NUS DE FAIBLE SECTION (AIDÉ PA	2 032 042,74	1 862 664,18	138 877,92	30 501,24	0,00	0,00	0,00	0,00	2 032 042,74
	2016T	TELECOMMUNICATION	1 622 609,54	1 480 545,21	140 358,83	1 705,50	0,00	0,00	0,00	0,00	1 622 609,54
		TOTAL	19 779 610,99	17 852 825,06	1 814 050,96	112 734,97	19 779 610,99	0,00	0,00	0,00	19 779 610,99

Situation des AP/CP au BP 2021 (Comité syndical du 3 juin 2021)

ECHANCIER PREVISIONNEL DES CP											
Z/ Ajustement des AP/CP proposé au BP 2020 (Comité syndical du 9	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	TOTAL
	2016AB	REINFORCEMENT (AIDÉ PAR FACÉ)	2 914 442,00	2 446 314,16	468 127,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 914 442,00
	2016AR	DISSIMULATION AIDÉ PAR ENEDIS (ART8)	1 117 959,54	971 872,26	133 051,79	13 035,49	0,00	0,00	0,00	0,00	1 117 959,54
	2016C	DISSIMULATION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 340 883,39	1 265 682,34	56 150,76	19 050,29	0,00	0,00	0,00	0,00	1 340 883,39
	2016CH	DISSIMULATION CABINES HAUTES	692 954,34	591 187,64	101 766,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	692 954,34
	2016E	EXTENSION (HORS FACÉ)	1 558 077,49	1 513 697,86	44 379,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 558 077,49
	2016EF	EXTENSION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 687 859,94	1 654 149,27	33 710,67	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 687 859,94
	2016G	DISSIMULATION (HORS FACÉ)	3 677 293,80	3 157 978,75	519 315,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 677 293,80
	2016GE	GÉOLOCALISATION DES RÉSEAUX	277 310,77	277 310,77	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	277 310,77
	2016LN	TXV EP LIÉS À L'ER. COMPÉT. NON TRANSF.	468 568,28	465 388,24	3 180,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	468 568,28
	2016LT	TXV EP LIÉS À L'ER. COMPÉT. TRANSF.	411 548,52	407 882,39	3 666,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	411 548,52
	2016R	REINFORCEMENT (HORS FACÉ)	82 695,46	82 695,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	82 695,46
	2016RP	RÉHABILITATION DES POSTES	108 890,00	108 890,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	108 890,00
	2016RS	SÉCURISATION (HORS FACÉ)	464 778,46	464 419,18	359,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	464 778,46
	2016S	SÉCURISATION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 321 696,72	1 102 147,35	171 106,92	48 442,45	0,00	0,00	0,00	0,00	1 321 696,72
	2016SC	SÉCURISATION DES FILS NUS DE FAIBLE SECTION (AIDÉ PA	2 032 042,74	1 862 664,18	138 877,92	30 501,24	0,00	0,00	0,00	0,00	2 032 042,74
	2016T	TELECOMMUNICATION	1 622 609,54	1 480 545,21	140 358,83	1 705,50	0,00	0,00	0,00	0,00	1 622 609,54
		TOTAL	19 779 610,99	17 852 825,06	1 814 050,96	112 734,97	19 779 610,99	0,00	0,00	0,00	19 779 610,99

Annexe 12

SIEIL – APCP - DEPENSES

Rappel : Situation des AP/CP délibérés au Comité syndical du 9 février 2021

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHANCIER PREVISIONNEL DES CP							TOTAL
				CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	
ELECTRICITE TRAVAUX RESEAUX	2017AB	RENFORCEMENT (AIDÉ PAR FACÉ)	2 709 231,31	2 26 525,37	1 762 571,69	669 131,09	51 003,16	0,00	0,00	0,00	2 709 231,31
	2017AR	DISSIMULATION AIDÉ PAR ENEDIS (ART8)	1 279 546,32	483 079,95	617 467,95	178 998,42	0,00	0,00	0,00	0,00	1 279 546,32
	2017C	DISSIMULATION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 340 836,73	489 362,24	536 009,91	215 552,85	99 911,73	0,00	0,00	0,00	1 340 836,73
	2017CH	DISSIMULATION CABINES HAUTES	709 478,43	285 096,83	422 831,60	1 550,00	0,00	0,00	0,00	0,00	709 478,43
	2017E	EXTENSION (HORS FACÉ)	2 323 565,85	1 434 367,05	874 146,41	15 052,39	0,00	0,00	0,00	0,00	2 323 565,85
	2017F	EXTENSION (AIDÉ PAR FACÉ)	2 027 132,18	1 606 978,28	387 900,48	32 253,42	0,00	0,00	0,00	0,00	2 027 132,18
	2017G	DISSIMULATION (HORS FACÉ)	4 209 457,27	476 014,00	3 008 776,48	714 074,57	10 592,22	0,00	0,00	0,00	4 209 457,27
	2017GE	GÉOLOCALISATION DES RESEAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2017LN	TX EP LIÉS À L'EP. COMPÉT. NON TRANSF.	561 919,42	195 169,27	324 538,05	42 392,10	0,00	0,00	0,00	0,00	561 919,42
	2017LT	TX EP LIÉS À L'EP. COMPÉT. TRANSF.	581 941,15	330 902,79	219 603,81	31 434,55	0,00	0,00	0,00	0,00	581 941,15
	2017R	RENFORCEMENT (HORS FACÉ)	103 146,72	21 184,25	52 965,14	29 397,33	0,00	0,00	0,00	0,00	103 146,72
	2017RP	RÉHABILITATION DES POSTES	25 978,00	0,00	25 978,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 978,00
	2017RS	SÉCURISATION (HORS FACÉ)	421 741,58	87 531,47	253 750,78	80 459,33	0,00	0,00	0,00	0,00	421 741,58
	2017S	SÉCURISATION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 334 249,78	291 455,93	830 400,21	204 446,04	7 947,60	0,00	0,00	0,00	1 334 249,78
	2017SC	SÉCURISATION DES FILS NUS DE FAIBLE SECTION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 906 670,98	262 978,18	1 234 228,18	350 379,39	59 085,23	0,00	0,00	0,00	1 906 670,98
2017T	TELECOMMUNICATION	1 749 004,17	344 056,96	1 002 748,29	392 410,29	2 788,63	0,00	0,00	0,00	1 749 004,17	
			6 534 702,57	11 553 336,98	2 957 531,77	231 328,57	0,00	0,00	0,00	21 276 899,89	
			TOTAL								21 276 899,89

Situation des AP/CP au BP 2021 (Comité syndical du 3 juin 2021)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHANCIER PREVISIONNEL DES CP							TOTAL
				CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	
ELECTRICITE TRAVAUX RESEAUX	2017AB	RENFORCEMENT (AIDÉ PAR FACÉ)	2 709 231,31	2 26 525,37	1 762 571,69	669 131,09	51 003,16	0,00	0,00	0,00	2 709 231,31
	2017AR	DISSIMULATION AIDÉ PAR ENEDIS (ART8)	1 279 546,32	483 079,95	617 467,95	178 998,42	0,00	0,00	0,00	0,00	1 279 546,32
	2017C	DISSIMULATION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 340 836,73	489 362,24	536 009,91	215 552,85	99 911,73	0,00	0,00	0,00	1 340 836,73
	2017CH	DISSIMULATION CABINES HAUTES	709 478,43	285 096,83	422 831,60	1 550,00	0,00	0,00	0,00	0,00	709 478,43
	2017E	EXTENSION (HORS FACÉ)	2 323 565,85	1 434 367,05	874 146,41	15 052,39	0,00	0,00	0,00	0,00	2 323 565,85
	2017F	EXTENSION (AIDÉ PAR FACÉ)	2 027 132,18	1 606 978,28	387 900,48	32 253,42	0,00	0,00	0,00	0,00	2 027 132,18
	2017G	DISSIMULATION (HORS FACÉ)	4 209 457,27	476 014,00	3 008 776,48	714 074,57	10 592,22	0,00	0,00	0,00	4 209 457,27
	2017GE	GÉOLOCALISATION DES RESEAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2017LN	TX EP LIÉS À L'EP. COMPÉT. NON TRANSF.	561 919,42	195 169,27	324 538,05	42 392,10	0,00	0,00	0,00	0,00	561 919,42
	2017LT	TX EP LIÉS À L'EP. COMPÉT. TRANSF.	581 941,15	330 902,79	219 603,81	31 434,55	0,00	0,00	0,00	0,00	581 941,15
	2017R	RENFORCEMENT (HORS FACÉ)	103 146,72	21 184,25	52 965,14	29 397,33	0,00	0,00	0,00	0,00	103 146,72
	2017RP	RÉHABILITATION DES POSTES	25 978,00	0,00	25 978,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 978,00
	2017RS	SÉCURISATION (HORS FACÉ)	421 741,58	87 531,47	253 750,78	80 459,33	0,00	0,00	0,00	0,00	421 741,58
	2017S	SÉCURISATION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 334 249,78	291 455,93	830 400,21	204 446,04	7 947,60	0,00	0,00	0,00	1 334 249,78
	2017SC	SÉCURISATION DES FILS NUS DE FAIBLE SECTION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 906 670,98	262 978,18	1 234 228,18	350 379,39	59 085,23	0,00	0,00	0,00	1 906 670,98
2017T	TELECOMMUNICATION	1 749 004,17	344 056,96	1 002 748,29	392 410,29	2 788,63	0,00	0,00	0,00	1 749 004,17	
			6 534 702,57	11 553 336,98	2 957 531,77	231 328,57	0,00	0,00	0,00	21 276 899,89	
			TOTAL								21 276 899,89

SIEIL - APCP - DEPENSES
Rappel : Situation des AP/CP délibérés au Comité syndical du 9 février 2021

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHANTILLONNAGE PREVISIONNEL DES CP							TOTAL	
				CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023		
TRAVAUX RESEAUX	2018AB	RENFORCEMENT (AIDE PAR FACE)	2 725 864,66	0,00	20 316,79	1 975 939,58	699 737,01	29 271,28	0,00	0,00	0,00	2 725 864,66
	2018AB	DISSIMULATION AIDE PAR ENEDIS (ART8)	1 139 864,46	0,00	562 726,44	47 010,03	1 609,78	0,00	0,00	0,00	0,00	1 139 864,46
	2018C	DISSIMULATION (AIDE PAR FACE)	1 142 999,08	0,00	654 772,86	436 433,55	45 330,52	6 462,15	0,00	0,00	0,00	1 142 999,08
	2018CH	DISSIMULATION CABINES HAUTES	519 852,16	0,00	328 523,30	191 328,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	519 852,16
	2018E	EXTENSION (HORS FACE)	2 543 516,58	0,00	1 605 922,83	870 453,37	68 257,47	-1 117,09	0,00	0,00	0,00	2 543 516,58
	2018F	EXTENSION (AIDE PAR FACE)	1 720 689,86	0,00	995 157,66	721 805,76	2 936,36	790,08	0,00	0,00	0,00	1 720 689,86
	2018G	DISSIMULATION (HORS FACE)	4 162 809,54	0,00	527 555,01	2 389 375,08	1 109 790,98	136 088,47	0,00	0,00	0,00	4 162 809,54
	2018GE	GEOLOCALISATION DES RESEAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2018LN	TVX EP LIÉS À L'ER. COMPÉT. NON TRANSF.	454 580,84	0,00	114 197,41	292 015,23	45 791,44	2 576,76	0,00	0,00	0,00	454 580,84
	2018LT	TVX EP LIÉS À L'ER. COMPÉT. TRANSF.	558 564,09	0,00	168 213,53	338 935,68	46 433,64	5 271,24	0,00	0,00	0,00	558 564,09
2018R	RENFORCEMENT (HORS FACE)	126 701,32	0,00	27 493,81	53 356,79	48 860,86	-3 010,14	0,00	0,00	0,00	126 701,32	
2018RP	REHABILITATION DES POSTES	38 756,50	0,00	2 736,00	16 920,50	1 650,00	17 450,00	0,00	0,00	0,00	38 756,50	
2018RS	SÉCURISATION (HORS FACE)	103 574,31	0,00	8 031,84	59 149,36	36 393,11	0,00	0,00	0,00	0,00	103 574,31	
2018S	SÉCURISATION (AIDE PAR FACE)	1 245 084,18	0,00	339 970,83	579 028,60	312 341,09	13 743,66	0,00	0,00	0,00	1 245 084,18	
2018SC	SÉCURISATION DES FILS NUS DE FAIBLE SECTION (AIDÉ PAR FACE)	1 887 780,70	0,00	241 366,96	1 245 776,42	400 469,32	168,00	0,00	0,00	0,00	1 887 780,70	
2018T	TELECOMMUNICATION	1 404 811,94	0,00	471 121,42	790 871,26	142 156,01	663,25	0,00	0,00	0,00	1 404 811,94	
		TOTAL	19 774 850,22	0,00	6 068 106,69	10 489 908,25	3 006 867,84	209 967,44	0,00	0,00	0,00	19 774 850,22

Situation des AP/CP au BP 2021 (Comité syndical du 3 juin 2021)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHANTILLONNAGE PREVISIONNEL DES CP							TOTAL	
				CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023		
TRAVAUX RESEAUX	2018AB	RENFORCEMENT (AIDE PAR FACE)	2 745 993,38	0,00	20 316,79	1 975 939,58	699 737,01	50 000,00	0,00	0,00	0,00	2 745 993,38
	2018AB	DISSIMULATION AIDE PAR ENEDIS (ART8)	1 138 254,68	0,00	562 726,44	528 518,21	47 010,03	0,00	0,00	0,00	0,00	1 138 254,68
	2018C	DISSIMULATION (AIDE PAR FACE)	1 136 536,93	0,00	654 772,86	436 433,55	45 330,52	0,00	0,00	0,00	0,00	1 136 536,93
	2018CH	DISSIMULATION CABINES HAUTES	519 852,16	0,00	328 523,30	191 328,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	519 852,16
	2018E	EXTENSION (HORS FACE)	2 544 633,67	0,00	1 605 922,83	870 453,37	68 257,47	0,00	0,00	0,00	0,00	2 544 633,67
	2018F	EXTENSION (AIDE PAR FACE)	1 719 899,78	0,00	995 157,66	721 805,76	2 936,36	3 096,32	0,00	0,00	0,00	1 719 899,78
	2018G	DISSIMULATION (HORS FACE)	4 029 817,39	0,00	527 555,01	2 389 375,08	1 109 790,98	0,00	0,00	0,00	0,00	4 029 817,39
	2018GE	GEOLOCALISATION DES RESEAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2018LN	TVX EP LIÉS À L'ER. COMPÉT. NON TRANSF.	453 036,19	0,00	114 197,41	292 015,23	45 791,44	1 032,11	0,00	0,00	0,00	453 036,19
	2018LT	TVX EP LIÉS À L'ER. COMPÉT. TRANSF.	556 003,29	0,00	168 213,53	338 935,68	46 433,64	2 710,44	0,00	0,00	0,00	556 003,29
2018R	RENFORCEMENT (HORS FACE)	129 711,46	0,00	27 493,81	53 356,79	48 860,86	0,00	0,00	0,00	0,00	129 711,46	
2018RP	REHABILITATION DES POSTES	27 956,50	0,00	2 736,00	16 920,50	1 650,00	6 650,00	0,00	0,00	0,00	27 956,50	
2018RS	SÉCURISATION (HORS FACE)	108 574,31	0,00	8 031,84	59 149,36	36 393,11	0,00	0,00	0,00	0,00	108 574,31	
2018S	SÉCURISATION (AIDE PAR FACE)	1 231 340,52	0,00	339 970,83	579 028,60	312 341,09	0,00	0,00	0,00	0,00	1 231 340,52	
2018SC	SÉCURISATION DES FILS NUS DE FAIBLE SECTION (AIDÉ PAR FACE)	1 887 612,70	0,00	241 366,96	1 245 776,42	400 469,32	0,00	0,00	0,00	0,00	1 887 612,70	
2018T	TELECOMMUNICATION	1 409 148,69	0,00	471 121,42	790 871,26	142 156,01	5 000,00	0,00	0,00	0,00	1 409 148,69	
		TOTAL	19 633 371,65	0,00	6 068 106,69	10 489 908,25	3 006 867,84	68 488,87	0,00	0,00	0,00	19 633 371,65

Annexe 12

SIEIL - APCP - DEPENSES

Rappel : Situation des AP/CP délibérés au Comité syndical du 9 février 2021

ECHANCIER PREVISIONNEL DES CP											
Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	TOTAL
ELECTRICITE TRAVAUX RESEAUX	2019AB	REINFORCEMENT (AIDÉ PAR FACÉ)	2 570 000,00	0,00	0,00	61 799,43	999 482,25	1 508 718,32	0,00	0,00	2 570 000,00
	2019AR	DISSIMULATION AIDÉ PAR ENEDIS (ART8)	1 071 000,00	0,00	0,00	513 765,41	483 985,36	73 249,23	0,00	0,00	1 071 000,00
	2019C	DISSIMULATION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 373 000,00	0,00	0,00	607 198,71	640 918,24	124 883,05	0,00	0,00	1 373 000,00
	2019CH	DISSIMULATION CABINES HAUTES	300 000,00	0,00	0,00	148 640,70	45 499,49	105 859,81	0,00	0,00	300 000,00
	2019E	EXTENSION (AIDÉ PAR FACÉ)	2 560 000,00	0,00	0,00	1 396 663,76	518 549,62	644 786,62	0,00	0,00	2 560 000,00
	2019EF	EXTENSION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 714 000,00	0,00	0,00	1 119 182,19	572 179,93	22 637,88	0,00	0,00	1 714 000,00
	2019G	DISSIMULATION (HORS FACÉ)	3 617 000,00	0,00	0,00	122 929,77	1 943 901,85	1 550 168,38	0,00	0,00	3 617 000,00
	2019GE	GÉOLOCALISATION DES RÉSEAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2019LN	TVX EP LIÉS À L'ER. COMPÉT. NON TRANSF.	650 000,00	0,00	0,00	99 547,66	276 389,48	274 062,86	0,00	0,00	650 000,00
	2019LT	TVX EP LIÉS À L'ER. COMPÉT. TRANSF.	650 000,00	0,00	0,00	125 833,82	321 035,51	203 130,67	0,00	0,00	650 000,00
2019R	REINFORCEMENT (HORS FACÉ)	100 000,00	0,00	0,00	360,00	69 241,62	30 398,38	0,00	0,00	100 000,00	
2019RP	RÉHABILITATION DES POSTES	60 000,00	0,00	0,00	10 699,75	0,00	49 300,25	0,00	0,00	60 000,00	
2019RS	SÉCURISATION (HORS FACÉ)	150 000,00	0,00	0,00	62 765,30	25 146,06	62 088,64	0,00	0,00	150 000,00	
2019S	SÉCURISATION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 219 000,00	0,00	0,00	175 044,66	790 712,19	253 243,15	0,00	0,00	1 219 000,00	
2019SC	SÉCURISATION DES FILS NUS DE FAIBLE SECTION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 814 000,00	0,00	0,00	151 192,30	1 042 427,92	620 379,78	0,00	0,00	1 814 000,00	
2019T	TELECOMMUNICATION	2 200 000,00	0,00	0,00	668 780,42	1 103 113,00	428 106,58	0,00	0,00	2 200 000,00	
		TOTAL	20 048 000,00	0,00	0,00	5 264 403,88	8 832 582,52	5 951 013,60	0,00	0,00	20 048 000,00

Situation des AP/CP au BP 2021 (Comité syndical du 3 juin 2021)

ECHANCIER PREVISIONNEL DES CP											
Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	TOTAL
ELECTRICITE TRAVAUX RESEAUX	2019AB	REINFORCEMENT (AIDÉ PAR FACÉ)	2 570 000,00	0,00	0,00	61 799,43	999 482,25	1 508 718,32	0,00	0,00	2 570 000,00
	2019AR	DISSIMULATION AIDÉ PAR ENEDIS (ART8)	1 071 000,00	0,00	0,00	513 765,41	483 985,36	73 249,23	0,00	0,00	1 071 000,00
	2019C	DISSIMULATION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 373 000,00	0,00	0,00	607 198,71	640 918,24	124 883,05	0,00	0,00	1 373 000,00
	2019CH	DISSIMULATION CABINES HAUTES	300 000,00	0,00	0,00	148 640,70	45 499,49	105 859,81	0,00	0,00	300 000,00
	2019E	EXTENSION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 965 213,38	0,00	0,00	1 396 663,76	518 549,62	50 000,00	0,00	0,00	1 965 213,38
	2019EF	EXTENSION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 714 000,00	0,00	0,00	1 119 182,19	572 179,93	22 637,88	0,00	0,00	1 714 000,00
	2019G	DISSIMULATION (HORS FACÉ)	3 617 000,00	0,00	0,00	122 929,77	1 943 901,85	1 550 168,38	0,00	0,00	3 617 000,00
	2019GE	GÉOLOCALISATION DES RÉSEAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2019LN	TVX EP LIÉS À L'ER. COMPÉT. NON TRANSF.	650 000,00	0,00	0,00	99 547,66	276 389,48	274 062,86	0,00	0,00	650 000,00
	2019LT	TVX EP LIÉS À L'ER. COMPÉT. TRANSF.	650 000,00	0,00	0,00	125 833,82	321 035,51	203 130,67	0,00	0,00	650 000,00
2019R	REINFORCEMENT (HORS FACÉ)	100 000,00	0,00	0,00	360,00	69 241,62	30 398,38	0,00	0,00	100 000,00	
2019RP	RÉHABILITATION DES POSTES	60 000,00	0,00	0,00	10 699,75	0,00	49 300,25	0,00	0,00	60 000,00	
2019RS	SÉCURISATION (HORS FACÉ)	150 000,00	0,00	0,00	62 765,30	25 146,06	62 088,64	0,00	0,00	150 000,00	
2019S	SÉCURISATION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 219 000,00	0,00	0,00	175 044,66	790 712,19	253 243,15	0,00	0,00	1 219 000,00	
2019SC	SÉCURISATION DES FILS NUS DE FAIBLE SECTION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 814 000,00	0,00	0,00	151 192,30	1 042 427,92	620 379,78	0,00	0,00	1 814 000,00	
2019T	TELECOMMUNICATION	2 200 000,00	0,00	0,00	668 780,42	1 103 113,00	428 106,58	0,00	0,00	2 200 000,00	
		TOTAL	19 453 213,38	0,00	0,00	5 264 403,88	8 832 582,52	5 356 226,98	0,00	0,00	19 453 213,38

SIEIL - APCP - DEPENSES
Rappel : Situation des AP/CP délibérés au Comité syndical du 9 février 2021

ECHEANGIER PREVISIONNEL DES CP											
Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	TOTAL
ELECTRICITE	2020AB	RENFORCEMENT (AIDE PAR FACÉ)	2 496 000,00	0,00	0,00	0,00	154 151,49	1 267 848,51	1 074 000,00	0,00	2 496 000,00
	2020AR	DISSIMULATION AIDE PAR ENEDIS (ART8)	1 072 000,00	0,00	0,00	0,00	746 396,99	78 603,01	247 000,00	0,00	1 072 000,00
	2020AC	DISSIMULATION (AIDE PAR FACÉ)	1 762 000,00	0,00	0,00	0,00	347 930,79	393 069,21	1 021 000,00	0,00	1 762 000,00
	2020CH	DISSIMULATION CABINES HAUTES	290 000,00	0,00	0,00	0,00	8 651,09	165 348,91	116 000,00	0,00	290 000,00
	2020E	EXTENSION (HORS FACÉ)	2 239 000,00	0,00	0,00	0,00	1 048 878,07	647 121,93	543 000,00	0,00	2 239 000,00
	2020EF	EXTENSION (AIDE PAR FACÉ)	1 664 000,00	0,00	0,00	0,00	1 449 240,63	-52 240,63	267 000,00	0,00	1 664 000,00
	2020G	DISSIMULATION (HORS FACÉ)	2 892 000,00	0,00	0,00	0,00	42 170,00	1 643 830,00	1 206 000,00	0,00	2 892 000,00
	2020GE	GÉOLOCALISATION DES RÉSEAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2020LN	TVX EP LIÉS À L'ER. COMPÉT. NON TRANSF.	630 000,00	0,00	0,00	0,00	38 396,66	320 603,34	271 000,00	0,00	630 000,00
	2020LT	TVX EP LIÉS À L'ER. COMPÉT. TRANSF.	630 000,00	0,00	0,00	0,00	12 228,52	346 771,48	271 000,00	0,00	630 000,00
2020R	RENFORCEMENT (HORS FACÉ)	486 000,00	0,00	0,00	0,00	180 502,39	194 497,61	111 000,00	0,00	486 000,00	
2020RP	RÉHABILITATION DES POSTES	58 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	45 000,00	13 000,00	0,00	58 000,00	
2020RS	SÉCURISATION (HORS FACÉ)	60 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	51 000,00	9 000,00	0,00	60 000,00	
2020S	SÉCURISATION (AIDE PAR FACÉ)	1 252 000,00	0,00	0,00	0,00	211 570,83	499 429,17	541 000,00	0,00	1 252 000,00	
2020SC	SÉCURISATION DES FILS NUS DE FAIBLE SECTION (AIDE PA	2 046 000,00	0,00	0,00	0,00	27 354,08	1 026 645,92	992 000,00	0,00	2 046 000,00	
2020T	TELECOMMUNICATION	2 200 000,00	0,00	0,00	0,00	339 582,48	1 150 417,52	710 000,00	0,00	2 200 000,00	
		TOTAL	19 777 000,00	0,00	0,00	0,00	4 607 054,02	7 777 945,98	7 392 000,00	0,00	19 777 000,00

Situation des AP/CP au BP 2021 (Comité syndical du 3 juin 2021)

ECHEANGIER PREVISIONNEL DES CP											
Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	TOTAL
ELECTRICITE	2020AB	RENFORCEMENT (AIDE PAR FACÉ)	2 496 000,00	0,00	0,00	0,00	154 151,49	1 267 848,51	1 074 000,00	0,00	2 496 000,00
	2020AR	DISSIMULATION AIDE PAR ENEDIS (ART8)	1 072 000,00	0,00	0,00	0,00	746 396,99	78 603,01	247 000,00	0,00	1 072 000,00
	2020AC	DISSIMULATION (AIDE PAR FACÉ)	1 762 000,00	0,00	0,00	0,00	347 930,79	393 069,21	1 021 000,00	0,00	1 762 000,00
	2020CH	DISSIMULATION CABINES HAUTES	290 000,00	0,00	0,00	0,00	8 651,09	165 348,91	116 000,00	0,00	290 000,00
	2020E	EXTENSION (HORS FACÉ)	2 239 000,00	0,00	0,00	0,00	1 048 878,07	647 121,93	543 000,00	0,00	2 239 000,00
	2020EF	EXTENSION (AIDE PAR FACÉ)	1 664 000,00	0,00	0,00	0,00	1 449 240,63	164 759,37	50 000,00	0,00	1 664 000,00
	2020G	DISSIMULATION (HORS FACÉ)	2 892 000,00	0,00	0,00	0,00	42 170,00	1 643 830,00	1 206 000,00	0,00	2 892 000,00
	2020GE	GÉOLOCALISATION DES RÉSEAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2020LN	TVX EP LIÉS À L'ER. COMPÉT. NON TRANSF.	630 000,00	0,00	0,00	0,00	38 396,66	320 603,34	271 000,00	0,00	630 000,00
	2020LT	TVX EP LIÉS À L'ER. COMPÉT. TRANSF.	630 000,00	0,00	0,00	0,00	12 228,52	346 771,48	271 000,00	0,00	630 000,00
2020R	RENFORCEMENT (HORS FACÉ)	486 000,00	0,00	0,00	0,00	180 502,39	194 497,61	111 000,00	0,00	486 000,00	
2020RP	RÉHABILITATION DES POSTES	58 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	45 000,00	13 000,00	0,00	58 000,00	
2020RS	SÉCURISATION (HORS FACÉ)	60 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	51 000,00	9 000,00	0,00	60 000,00	
2020S	SÉCURISATION (AIDE PAR FACÉ)	1 252 000,00	0,00	0,00	0,00	211 570,83	499 429,17	541 000,00	0,00	1 252 000,00	
2020SC	SÉCURISATION DES FILS NUS DE FAIBLE SECTION (AIDE PA	2 046 000,00	0,00	0,00	0,00	27 354,08	1 026 645,92	992 000,00	0,00	2 046 000,00	
2020T	TELECOMMUNICATION	2 200 000,00	0,00	0,00	0,00	339 582,48	1 150 417,52	710 000,00	0,00	2 200 000,00	
		TOTAL	19 777 000,00	0,00	0,00	0,00	4 607 054,02	7 994 945,98	7 175 000,00	0,00	19 777 000,00

Annexe 12

SIEIL - ACP - DEPENSES
Rappel : Situation des AP/CP délibérés au Comité syndical du 9 février 2021

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHANCIER PREVISIONNEL DES CP							TOTAL	
				CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023		
ELECTRICITE TRAVAUX RESEAUX	2021AB	RENFORCEMENT (AIDÉ PAR FACÉ)	2 496 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	698 400,00	898 800,00	898 800,00	898 800,00	2 496 000,00
	2021AR	DISSIMULATION AIDÉ PAR ENEDIS (ART8)	1 072 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	428 800,00	321 600,00	321 600,00	321 600,00	1 072 000,00
	2021AC	DISSIMULATION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 762 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	704 800,00	528 600,00	528 600,00	528 600,00	1 762 000,00
	2021CH	DISSIMULATION CABINES HAUTES	120 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	48 000,00	36 000,00	36 000,00	36 000,00	120 000,00
	2021EH	EXTENSION (HORS FACÉ)	2 200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	880 000,00	660 000,00	660 000,00	660 000,00	2 200 000,00
	2021EF	EXTENSION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 664 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	665 600,00	499 200,00	499 200,00	499 200,00	1 664 000,00
	2021G	DISSIMULATION (HORS FACÉ)	1 988 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	495 200,00	746 400,00	746 400,00	746 400,00	1 988 000,00
	2021IN	TXV EP LIÉS À L'ER. COMPÉT. NON TRANSF.	480 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	192 000,00	144 000,00	144 000,00	144 000,00	480 000,00
	2021IT	TXV EP LIÉS À L'ER. COMPÉT. TRANSF.	530 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	212 000,00	159 000,00	159 000,00	159 000,00	530 000,00
	2021R	RENFORCEMENT (HORS FACÉ)	250 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00	75 000,00	75 000,00	75 000,00	250 000,00
	2021RP	RÉHABILITATION DES POSTES	112 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	44 900,00	33 700,00	33 700,00	33 700,00	112 400,00
	2021RS	SÉCURISATION (HORS FACÉ)	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	80 000,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00	200 000,00
	2021SC	SÉCURISATION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 722 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	689 000,00	517 000,00	517 000,00	516 400,00	1 722 400,00
2021SN	SÉCURISATION DES FILS NUS DE FAIBLE SECTION (AIDÉ PAR FACÉ)	2 503 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 001 200,00	751 000,00	751 000,00	751 000,00	2 503 200,00	
2021SN	(Ancien S+SC)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2021SP	Plan de relance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2021T	TELECOMMUNICATION	1 900 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	360 000,00	770 000,00	770 000,00	770 000,00	1 900 000,00	
		TOTAL	19 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 599 900,00	6 200 300,00	6 199 800,00	6 199 800,00	19 000 000,00

Situation des AP/CP au BP 2021 (Comité syndical du 3 juin 2021)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHANCIER PREVISIONNEL DES CP							TOTAL	
				CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023		
ELECTRICITE TRAVAUX RESEAUX	2021AB	RENFORCEMENT (AIDÉ PAR FACÉ)	2 460 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	662 400,00	898 800,00	898 800,00	898 800,00	2 460 000,00
	2021AR	DISSIMULATION AIDÉ PAR ENEDIS (ART8)	1 072 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	428 800,00	321 600,00	321 600,00	321 600,00	1 072 000,00
	2021AC	DISSIMULATION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 843 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	704 800,00	609 600,00	609 600,00	609 600,00	1 843 000,00
	2021CH	DISSIMULATION CABINES HAUTES	120 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00	36 000,00	36 000,00	36 000,00	120 000,00
	2021EH	EXTENSION (HORS FACÉ)	2 372 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	920 000,00	760 000,00	760 000,00	760 000,00	2 372 000,00
	2021EF	EXTENSION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 463 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	665 600,00	398 200,00	399 200,00	399 200,00	1 463 000,00
	2021G	DISSIMULATION (HORS FACÉ)	1 988 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	495 200,00	746 400,00	746 400,00	746 400,00	1 988 000,00
	2021IN	TXV EP LIÉS À L'ER. COMPÉT. NON TRANSF.	480 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	192 000,00	144 000,00	144 000,00	144 000,00	480 000,00
	2021IT	TXV EP LIÉS À L'ER. COMPÉT. TRANSF.	530 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	212 000,00	159 000,00	159 000,00	159 000,00	530 000,00
	2021R	RENFORCEMENT (HORS FACÉ)	286 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00	111 000,00	111 000,00	111 000,00	286 000,00
	2021RP	RÉHABILITATION DES POSTES	60 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	44 900,00	8 700,00	8 700,00	8 700,00	60 400,00
	2021RS	SÉCURISATION (HORS FACÉ)	429 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	180 000,00	189 600,00	189 600,00	189 600,00	429 600,00
	2021S	SÉCURISATION (AIDÉ PAR FACÉ)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2021SC	SÉCURISATION DES FILS NUS DE FAIBLE SECTION (AIDÉ PAR FACÉ)	3 050 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00	3 050 000,00	
2021SN	(Ancien S+SC)	946 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500 000,00	446 000,00	446 000,00	446 000,00	946 000,00	
2021SP	Plan de relance	1 900 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	360 000,00	770 000,00	770 000,00	770 000,00	1 900 000,00	
2021T	TELECOMMUNICATION	19 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 525 700,00	7 098 900,00	7 098 900,00	5 375 400,00	19 000 000,00	
		TOTAL	19 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 525 700,00	7 098 900,00	7 098 900,00	5 375 400,00	19 000 000,00

SIEIL - APCP - DEPENSES

Rappel : Situation des AP/CP délibérés au Comité syndical du 9 février 2021

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP					TOTAL		
				CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	
FONDS DE ELECTRICITE CONCOURS	2016DO 2016TN 2016TT	DÉPLACEMENT D'OUVRAGES (FDC) TVX TÉLÉCOM (COMP. NON TRANSFÉRÉE) (FDC) TVX TÉLÉCOM (COMP. TRANSFÉRÉE) (FDC)	0,00 14 226,44 145 589,24	0,00 4 609,34 125 261,55 129 870,89	0,00 9 617,10 20 327,69 29 944,79	0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 14 226,44 145 589,24 159 815,68
TOTAL			159 815,68	129 870,89	29 944,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	159 815,68

Situation des AP/CP au BP 2021 (Comité syndical du 3 juin 2021)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP					TOTAL		
				CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	
FONDS DE ELECTRICITE CONCOURS	2016DO 2016TN 2016TT	DÉPLACEMENT D'OUVRAGES (FDC) TVX TÉLÉCOM (COMP. NON TRANSFÉRÉE) (FDC) TVX TÉLÉCOM (COMP. TRANSFÉRÉE) (FDC)	0,00 14 226,44 145 589,24	0,00 4 609,34 125 261,55 129 870,89	0,00 9 617,10 20 327,69 29 944,79	0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 14 226,44 145 589,24 159 815,68
TOTAL			159 815,68	129 870,89	29 944,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	159 815,68

Rappel : Situation des AP/CP délibérés au Comité syndical du 9 février 2021

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP					TOTAL		
				CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	
FONDS DE ELECTRICITE CONCOURS	2017DO 2017TN 2017TT	DÉPLACEMENT D'OUVRAGES (FDC) TVX TÉLÉCOM (COMP. NON TRANSFÉRÉE) (FDC) TVX TÉLÉCOM (COMP. TRANSFÉRÉE) (FDC)	9 229,35 12 749,01 199 716,62	9 229,35 0,00 93 595,45 102 824,80	0,00 2 465,63 31 010,07 33 475,70	0,00 10 283,38 45 844,56 56 127,94	0,00 0,00 27 452,89 27 452,89	0,00 0,00 1 813,65 1 813,65	0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00	9 229,35 12 749,01 199 716,62 221 694,98
TOTAL			221 694,98	102 824,80	33 475,70	56 127,94	27 452,89	1 813,65	0,00	0,00	221 694,98

Situation des AP/CP au BP 2021 (Comité syndical du 3 juin 2021)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP					TOTAL		
				CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	
FONDS DE ELECTRICITE CONCOURS	2017DO 2017TN 2017TT	DÉPLACEMENT D'OUVRAGES (FDC) TVX TÉLÉCOM (COMP. NON TRANSFÉRÉE) (FDC) TVX TÉLÉCOM (COMP. TRANSFÉRÉE) (FDC)	9 229,35 12 749,01 197 902,97	9 229,35 0,00 93 595,45 102 824,80	0,00 2 465,63 31 010,07 33 475,70	0,00 10 283,38 45 844,56 56 127,94	0,00 0,00 27 452,89 27 452,89	0,00 0,00 1 813,65 1 813,65	0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00	9 229,35 12 749,01 197 902,97 219 881,33
TOTAL			219 881,33	102 824,80	33 475,70	56 127,94	27 452,89	1 813,65	0,00	0,00	219 881,33

Rappel : Situation des AP/CP délibérés au Comité syndical du 9 février 2021

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP					TOTAL		
				CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	
FONDS DE ELECTRICITE CONCOURS	2018DO 2018TN 2018TT	DÉPLACEMENT D'OUVRAGES (FDC) TVX TÉLÉCOM (COMP. NON TRANSFÉRÉE) (FDC) TVX TÉLÉCOM (COMP. TRANSFÉRÉE) (FDC)	0,00 3 898,60 206 000,00	0,00 0,00 0,00	0,00 3 898,60 71 603,91 75 502,51	0,00 0,00 72 607,84 72 607,84	0,00 0,00 51 630,01 51 630,01	0,00 0,00 10 158,24 10 158,24	0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 3 898,60 206 000,00 209 898,60
TOTAL			209 898,60	0,00	75 502,51	72 607,84	51 630,01	10 158,24	0,00	0,00	209 898,60

Situation des AP/CP au BP 2021 (Comité syndical du 3 juin 2021)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP					TOTAL		
				CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	
FONDS DE ELECTRICITE CONCOURS	2018DO 2018TN 2018TT	DÉPLACEMENT D'OUVRAGES (FDC) TVX TÉLÉCOM (COMP. NON TRANSFÉRÉE) (FDC) TVX TÉLÉCOM (COMP. TRANSFÉRÉE) (FDC)	0,00 3 898,60 206 000,00	0,00 0,00 0,00	0,00 3 898,60 71 603,91 75 502,51	0,00 0,00 72 607,84 72 607,84	0,00 0,00 51 630,01 51 630,01	0,00 0,00 10 158,24 10 158,24	0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 3 898,60 206 000,00 209 898,60
TOTAL			209 898,60	0,00	75 502,51	72 607,84	51 630,01	10 158,24	0,00	0,00	209 898,60

Annexe 12

SIEIL - ACP - DEPENSES

Rappel : Situation des AP/CP délibérés au Comité syndical du 9 février 2021

ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP												
Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	TOTAL	
FONDS DE CONCOURS	2019	DÉPLACEMENT D'OUVRAGES (FDC)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
ELECTRICITE	2019	TVX TÉLÉCOM (COMP. NON TRANSFÉRÉE) (FDC)	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00	30 000,00	
	2019	TVX TÉLÉCOM (COMP. TRANSFÉRÉE) (FDC)	220 000,00	0,00	0,00	106 468,50	79 025,85	34 505,65	0,00	0,00	220 000,00	
		TOTAL	250 000,00	0,00	0,00	106 468,50	79 025,85	64 505,65	0,00	0,00	250 000,00	

Situation des AP/CP au BP 2021 (Comité syndical du 3 juin 2021)

ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP												
Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	TOTAL	
FONDS DE CONCOURS	2019	DÉPLACEMENT D'OUVRAGES (FDC)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
ELECTRICITE	2019	TVX TÉLÉCOM (COMP. NON TRANSFÉRÉE) (FDC)	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00	30 000,00	
	2020	TVX TÉLÉCOM (COMP. TRANSFÉRÉE) (FDC)	220 000,00	0,00	0,00	106 468,50	79 025,85	34 505,65	0,00	0,00	220 000,00	
		TOTAL	250 000,00	0,00	0,00	106 468,50	79 025,85	64 505,65	0,00	0,00	250 000,00	

Rappel : Situation des AP/CP délibérés au Comité syndical du 9 février 2021

ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP												
Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	TOTAL	
FONDS DE CONCOURS	2020	DÉPLACEMENT D'OUVRAGES (FDC)	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 000,00	4 000,00	0,00	20 000,00	
ELECTRICITE	2020	TVX TÉLÉCOM (COMP. NON TRANSFÉRÉE) (FDC)	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	162 000,00	38 000,00	0,00	200 000,00	
	2020	TVX TÉLÉCOM (COMP. TRANSFÉRÉE) (FDC)	30 000,00	0,00	0,00	0,00	67 266,96	-43 256,96	6 000,00	0,00	30 000,00	
		TOTAL	250 000,00	0,00	0,00	0,00	67 266,96	134 733,04	48 000,00	0,00	250 000,00	

Situation des AP/CP au BP 2021 (Comité syndical du 3 juin 2021)

ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP												
Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	TOTAL	
FONDS DE CONCOURS	2020	DÉPLACEMENT D'OUVRAGES (FDC)	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 000,00	4 000,00	0,00	20 000,00	
ELECTRICITE	2020	TVX TÉLÉCOM (COMP. NON TRANSFÉRÉE) (FDC)	162 733,04	0,00	0,00	0,00	0,00	124 733,04	38 000,00	0,00	162 733,04	
	2020	TVX TÉLÉCOM (COMP. TRANSFÉRÉE) (FDC)	67 266,96	0,00	0,00	0,00	67 266,96	-43 256,96	6 000,00	0,00	67 266,96	
		TOTAL	250 000,00	0,00	0,00	0,00	67 266,96	140 733,04	42 000,00	0,00	250 000,00	

Rappel : Situation des AP/CP délibérés au Comité syndical du 9 février 2021

ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP												
Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	TOTAL	
FONDS DE CONCOURS	2021	TVX TÉLÉCOM (COMP. NON TRANSFÉRÉE) (FDC)	220 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	44 000,00	77 000,00	99 000,00	220 000,00	
ELECTRICITE	2021	TVX TÉLÉCOM (COMP. TRANSFÉRÉE) (FDC)	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00	10 500,00	13 500,00	30 000,00	
		TOTAL	250 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00	87 500,00	112 500,00	250 000,00	

Situation des AP/CP au BP 2021 (Comité syndical du 3 juin 2021)

ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP												
Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	TOTAL	
FONDS DE CONCOURS	2021	TVX TÉLÉCOM (COMP. NON TRANSFÉRÉE) (FDC)	220 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	44 000,00	77 000,00	99 000,00	220 000,00	
ELECTRICITE	2021	TVX TÉLÉCOM (COMP. TRANSFÉRÉE) (FDC)	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00	10 500,00	13 500,00	30 000,00	
		TOTAL	250 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00	87 500,00	112 500,00	250 000,00	

SIEIL - APCP - DEPENSES

Rappel : Situation des AP/CP délibérés au Comité syndical du 9 février 2021

Libellé AP		Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHANCIER PREVISIONNEL DES CP							TOTAL	
					CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023		
ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2016AM	ASSIST. MAÎTRISE D'OUVRAGE EP TVX NEUFS	416 750,34	410 338,93	4 856,52	0,00	0,00	1 554,89	0,00	0,00	416 750,34	
		2016CT	CONTRÔLE TECHNIQ. DES INSTALLATIONS	12 389,75	12 389,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 389,75
		2016W	RENOUVELLEMENT	1 948 642,58	87 413,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 948 642,58
		2016WS	MODERNISATION SOURCES LUMINEUSES	206 522,68	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	206 522,68
		2016Y	DISSIMULATION	944 691,57	142 604,84	12 409,38	0,00	2 054,05	0,00	0,00	0,00	0,00	944 691,57
		2016Z	EXTENSION	564 353,82	47 794,59	24 997,32	4 912,92	113,52	0,00	0,00	0,00	0,00	564 353,82
TOTAL				4 093 350,74	3 764 639,31	282 669,35	37 406,70	4 912,92	3 722,46	0,00	0,00	4 093 350,74	

Situation des AP/CP au BP 2021 (Comité syndical du 3 juin 2021)

Libellé AP		Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHANCIER PREVISIONNEL DES CP							TOTAL	
					CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023		
ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2016AM	ASSIST. MAÎTRISE D'OUVRAGE EP TVX NEUFS	415 195,45	410 338,93	4 856,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	415 195,45
		2016CT	CONTRÔLE TECHNIQ. DES INSTALLATIONS	12 389,75	12 389,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 389,75
		2016W	RENOUVELLEMENT	1 948 642,58	87 413,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 948 642,58
		2016WS	MODERNISATION SOURCES LUMINEUSES	206 522,68	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	206 522,68
		2016Y	DISSIMULATION	942 637,52	142 604,84	12 409,38	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	942 637,52
		2016Z	EXTENSION	564 240,30	47 794,59	24 997,32	4 912,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	564 240,30
TOTAL				4 089 628,28	3 764 639,31	282 669,35	37 406,70	4 912,92	0,00	0,00	0,00	4 089 628,28	

Rappel : Situation des AP/CP délibérés au Comité syndical du 9 février 2021

Libellé AP		Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHANCIER PREVISIONNEL DES CP							TOTAL	
					CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023		
ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2017AM	ASSIST. MAÎTRISE D'OUVRAGE EP TVX NEUFS	166 095,43	150 763,38	0,00	0,00	0,00	15 332,05	0,00	0,00	0,00	166 095,43
		2017CT	CONTRÔLE TECHNIQ. DES INSTALLATIONS	26 542,50	14 619,27	11 923,23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 542,50
		2017W	RENOUVELLEMENT	2 077 769,08	781 120,58	65 645,06	0,00	1 383,58	0,00	0,00	0,00	0,00	2 077 769,08
		2017WS	MODERNISATION SOURCES LUMINEUSES	504 597,81	153 497,34	43 240,80	0,00	7 561,55	0,00	0,00	0,00	0,00	504 597,81
		2017Y	DISSIMULATION	891 779,64	383 904,88	163 545,57	3 152,07	2 521,64	0,00	0,00	0,00	0,00	891 779,64
		2017Z	EXTENSION	624 674,87	246 872,95	55 088,48	30 324,26	177,31	0,00	0,00	0,00	0,00	624 674,87
TOTAL				4 291 459,33	2 326 172,98	1 577 313,98	327 519,91	34 859,91	25 592,55	0,00	0,00	0,00	4 291 459,33

Situation des AP/CP au BP 2021 (Comité syndical du 3 juin 2021)

Libellé AP		Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHANCIER PREVISIONNEL DES CP							TOTAL	
					CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023		
ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2017AM	ASSIST. MAÎTRISE D'OUVRAGE EP TVX NEUFS	150 763,38	150 763,38	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150 763,38
		2017CT	CONTRÔLE TECHNIQ. DES INSTALLATIONS	26 542,50	14 619,27	11 923,23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 542,50
		2017W	RENOUVELLEMENT	2 077 769,08	781 120,58	65 645,06	0,00	1 383,58	0,00	0,00	0,00	0,00	2 077 769,08
		2017WS	MODERNISATION SOURCES LUMINEUSES	497 036,26	153 497,34	43 240,80	0,00	3 152,07	0,00	0,00	0,00	0,00	497 036,26
		2017Y	DISSIMULATION	889 258,00	383 904,88	163 545,57	3 152,07	2 521,64	0,00	0,00	0,00	0,00	889 258,00
		2017Z	EXTENSION	624 497,56	246 872,95	55 088,48	30 324,26	177,31	0,00	0,00	0,00	0,00	624 497,56
TOTAL				4 265 866,78	2 326 172,98	1 577 313,98	327 519,91	34 859,91	25 592,55	0,00	0,00	0,00	4 265 866,78

SIEIL - APCR - DEPENSES

Rappel : Situation des AP/CP délibérés au Comité syndical du 9 février 2021

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHANCIER PREVISIONNEL DES CP							TOTAL	
				CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023		
ECLAIRAGE PUBLIC	2018CT	CONTROLE TECHNIQ. DES INSTALLATIONS	30 000,00	0,00	13 242,40	4 695,83	1 350,64	10 711,13	0,00	0,00	0,00	30 000,00
	2018W	RENOUVELLEMENT	2 700 000,00	0,00	676 303,38	1 335 503,99	450 982,36	237 210,27	0,00	0,00	0,00	2 700 000,00
	2018WS	MODERNISATION SOURCES LUMINEUSES	510 000,00	0,00	19 813,20	343 157,85	141 646,95	0,00	0,00	0,00	0,00	510 000,00
	2018Y	DISSIMULATION	1 120 000,00	0,00	184 904,12	508 216,96	240 046,28	186 832,64	0,00	0,00	0,00	1 120 000,00
	2018Z	EXTENSION	950 000,00	0,00	340 839,95	387 582,34	104 163,77	117 415,94	0,00	0,00	0,00	950 000,00
	2018WL	PLAN AMENAGEMENT ET MISE EN LUMIERE	90 000,00	0,00	7 645,74	0,00	82 354,26	0,00	0,00	0,00	0,00	90 000,00
		TOTAL	5 400 000,00	0,00	1 242 748,79	2 241 381,12	1 139 700,90	776 169,19	0,00	0,00	0,00	5 400 000,00

Situation des AP/CP au BP 2021 (Comité syndical du 3 juin 2021)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHANCIER PREVISIONNEL DES CP							TOTAL	
				CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023		
ECLAIRAGE PUBLIC	2018CT	CONTROLE TECHNIQ. DES INSTALLATIONS	20 288,87	0,00	13 242,40	4 695,83	1 350,64	1 000,00	0,00	0,00	0,00	20 288,87
	2018W	RENOUVELLEMENT	2 632 789,73	0,00	676 303,38	1 335 503,99	450 982,36	170 000,00	0,00	0,00	0,00	2 632 789,73
	2018WS	MODERNISATION SOURCES LUMINEUSES	458 353,05	0,00	19 813,20	5 382,00	343 157,85	90 000,00	0,00	0,00	0,00	458 353,05
	2018Y	DISSIMULATION	882 167,36	0,00	184 904,12	508 216,96	240 046,28	50 000,00	0,00	0,00	0,00	882 167,36
	2018Z	EXTENSION	882 586,06	0,00	340 839,95	387 582,34	104 163,77	50 000,00	0,00	0,00	0,00	882 586,06
	2018WL	PLAN AMENAGEMENT ET MISE EN LUMIERE	90 000,00	0,00	7 645,74	0,00	82 354,26	0,00	0,00	0,00	0,00	90 000,00
		TOTAL	5 067 185,07	0,00	1 242 748,79	2 241 381,12	1 139 700,90	443 354,26	0,00	0,00	0,00	5 067 185,07

Rappel : Situation des AP/CP délibérés au Comité syndical du 9 février 2021

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHANCIER PREVISIONNEL DES CP							TOTAL	
				CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023		
ECLAIRAGE PUBLIC	2019CT	CONTROLE TECHNIQ. DES INSTALLATIONS	38 000,00	0,00	0,00	11 090,12	20 583,67	6 326,21	0,00	0,00	0,00	38 000,00
	2019W	RENOUVELLEMENT	1 645 000,00	0,00	0,00	346 952,10	701 291,59	596 756,31	0,00	0,00	0,00	1 645 000,00
	2019WM	RENOUVELLEMENT CONSUCITIF A MAINTENANCE	470 000,00	0,00	0,00	149 927,40	212 744,51	107 328,09	0,00	0,00	0,00	470 000,00
	2019WS	MODERNISATION SOURCES LUMINEUSES	110 000,00	0,00	0,00	15 527,28	46 699,98	47 772,74	0,00	0,00	0,00	110 000,00
	2019Y	DISSIMULATION	1 220 000,00	0,00	0,00	282 887,78	529 470,87	407 641,35	0,00	0,00	0,00	1 220 000,00
	2019Z	EXTENSION	897 000,00	0,00	0,00	359 425,09	414 384,70	123 190,21	0,00	0,00	0,00	897 000,00
2019WL	PLAN AMENAGEMENT ET MISE EN LUMIERE	220 000,00	0,00	0,00	80 672,26	75 474,30	63 853,44	0,00	0,00	0,00	220 000,00	
		TOTAL	4 600 000,00	0,00	0,00	1 246 482,03	2 000 649,62	1 352 868,35	0,00	0,00	0,00	4 600 000,00

Situation des AP/CP au BP 2021 (Comité syndical du 3 juin 2021)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHANCIER PREVISIONNEL DES CP							TOTAL	
				CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023		
ECLAIRAGE PUBLIC	2019CT	CONTROLE TECHNIQ. DES INSTALLATIONS	38 000,00	0,00	0,00	11 090,12	20 583,67	6 326,21	0,00	0,00	0,00	38 000,00
	2019W	RENOUVELLEMENT	1 645 000,00	0,00	0,00	346 952,10	701 291,59	596 756,31	0,00	0,00	0,00	1 645 000,00
	2019WM	RENOUVELLEMENT CONSUCITIF A MAINTENANCE	470 000,00	0,00	0,00	149 927,40	212 744,51	107 328,09	0,00	0,00	0,00	470 000,00
	2019WS	MODERNISATION SOURCES LUMINEUSES	110 000,00	0,00	0,00	15 527,28	46 699,98	47 772,74	0,00	0,00	0,00	110 000,00
	2019Y	DISSIMULATION	1 220 000,00	0,00	0,00	282 887,78	529 470,87	407 641,35	0,00	0,00	0,00	1 220 000,00
	2019Z	EXTENSION	897 000,00	0,00	0,00	359 425,09	414 384,70	123 190,21	0,00	0,00	0,00	897 000,00
2019WL	PLAN AMENAGEMENT ET MISE EN LUMIERE	220 000,00	0,00	0,00	80 672,26	75 474,30	63 853,44	0,00	0,00	0,00	220 000,00	
		TOTAL	4 600 000,00	0,00	0,00	1 246 482,03	2 000 649,62	1 352 868,35	0,00	0,00	0,00	4 600 000,00

SIEIL - APCP - DEPENSES
Rappel : Situation des AP/CP délibérés au Comité syndical du 9 février 2021

Libellé AP		Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP								
					CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	TOTAL	
ECLAIRAGE PUBLIC	2020CT		CONTRÔLE TECHNIQ. DES INSTALLATIONS	30 000,00	0,00	0,00	0,00	2 356,45	25 337,20	2 306,35	0,00	30 000,00	
	2020W		RENOUVELLEMENT	1 400 000,00	0,00	0,00	0,00	2 492 866,87	535 733,13	615 000,00	0,00	1 400 000,00	
	2020WM		RENOUVELLEMENT CONSECUTIF A MAINTENANCE	480 000,00	0,00	0,00	0,00	67 807,50	313 192,50	99 000,00	0,00	480 000,00	
	2020WS	2020	MODERNISATION SOURCES LUMINEUSES	150 000,00	0,00	0,00	0,00	135 000,00	15 000,00	0,00	0,00	150 000,00	
	2020Y		DISSIMULATION	790 000,00	0,00	0,00	0,00	51 617,55	511 382,45	227 000,00	0,00	790 000,00	
	2020Z		EXTENSION	835 000,00	0,00	0,00	0,00	218 533,99	366 446,01	250 000,00	0,00	835 000,00	
	2020ML		PLAN AMENAGEMENT ET MISE EN LUMIERE	235 000,00	0,00	0,00	0,00	63 060,39	102 439,61	69 500,00	0,00	235 000,00	
	TOTAL				3 920 000,00	0,00	0,00	0,00	652 662,75	1 989 530,90	1 277 806,35	0,00	3 920 000,00

Situation des AP/CP au BP 2021 (Comité syndical du 3 juin 2021)

Libellé AP		Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP								
					CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	TOTAL	
ECLAIRAGE PUBLIC	2020CT		CONTRÔLE TECHNIQ. DES INSTALLATIONS	30 000,00	0,00	0,00	0,00	2 356,45	25 337,20	2 306,35	0,00	30 000,00	
	2020W		RENOUVELLEMENT	1 400 000,00	0,00	0,00	0,00	2 492 866,87	535 733,13	615 000,00	0,00	1 400 000,00	
	2020WM		RENOUVELLEMENT CONSECUTIF A MAINTENANCE	480 000,00	0,00	0,00	0,00	67 807,50	313 192,50	99 000,00	0,00	480 000,00	
	2020WS	2020	MODERNISATION SOURCES LUMINEUSES	150 000,00	0,00	0,00	0,00	135 000,00	15 000,00	0,00	0,00	150 000,00	
	2020Y		DISSIMULATION	790 000,00	0,00	0,00	0,00	51 617,55	511 382,45	227 000,00	0,00	790 000,00	
	2020Z		EXTENSION	835 000,00	0,00	0,00	0,00	218 533,99	366 446,01	250 000,00	0,00	835 000,00	
	2020ML		PLAN AMENAGEMENT ET MISE EN LUMIERE	235 000,00	0,00	0,00	0,00	63 060,39	102 439,61	69 500,00	0,00	235 000,00	
	TOTAL				3 920 000,00	0,00	0,00	0,00	652 662,75	1 989 530,90	1 277 806,35	0,00	3 920 000,00

Rappel : Situation des AP/CP délibérés au Comité syndical du 9 février 2021

Libellé AP		Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP								
					CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	TOTAL	
ECLAIRAGE PUBLIC	2021W		RENOUVELLEMENT	1 440 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	320 000,00	905 000,00	215 000,00	1 440 000,00	
	2021WM		RENOUVELLEMENT CONSECUTIF A MAINTENANCE	400 000,00	0,00	0,00	0,00	147 000,00	179 500,00	73 500,00	0,00	400 000,00	
	2021WS	2021	MODERNISATION SOURCES LUMINEUSES	160 000,00	0,00	0,00	0,00	48 000,00	88 000,00	24 000,00	0,00	160 000,00	
	2021Y		DISSIMULATION	880 000,00	0,00	0,00	0,00	184 000,00	579 000,00	117 000,00	0,00	880 000,00	
	2021Z		EXTENSION	830 000,00	0,00	0,00	0,00	249 000,00	456 500,00	124 500,00	0,00	830 000,00	
	2021ML		PLAN AMENAGEMENT ET MISE EN LUMIERE	190 000,00	0,00	0,00	0,00	71 000,00	101 000,00	18 000,00	0,00	190 000,00	
	TOTAL				3 900 000,00	0,00	0,00	0,00	1 019 000,00	2 309 000,00	572 000,00	0,00	3 900 000,00

Situation des AP/CP au BP 2021 (Comité syndical du 3 juin 2021)

Libellé AP		Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP								
					CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	TOTAL	
ECLAIRAGE PUBLIC	2021W		RENOUVELLEMENT	1 440 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	320 000,00	905 000,00	215 000,00	1 440 000,00	
	2021WM		RENOUVELLEMENT CONSECUTIF A MAINTENANCE	400 000,00	0,00	0,00	0,00	147 000,00	179 500,00	73 500,00	0,00	400 000,00	
	2021WS	2021	MODERNISATION SOURCES LUMINEUSES	160 000,00	0,00	0,00	0,00	48 000,00	88 000,00	24 000,00	0,00	160 000,00	
	2021Y		DISSIMULATION	484 000,00	0,00	0,00	0,00	96 800,00	338 800,00	48 400,00	0,00	484 000,00	
	2021Z		EXTENSION	1 225 000,00	0,00	0,00	0,00	367 800,00	772 380,00	85 820,00	0,00	1 225 000,00	
	2021ML		PLAN AMENAGEMENT ET MISE EN LUMIERE	190 000,00	0,00	0,00	0,00	71 000,00	101 000,00	18 000,00	0,00	190 000,00	
	TOTAL				3 900 000,00	0,00	0,00	0,00	1 050 600,00	2 384 680,00	464 720,00	0,00	3 900 000,00

Annexe 12

SIEIL - APCP - DEPENSES
Rappel : Situation des AP/CP délibérés au Comité syndical du 9 février 2021

ECHANCIER PREVISIONNEL DES CP											
Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	TOTAL
ECLAIRAGE PUBLIC FONDS DE CONCOURS	2018EP	ECLAIRAGE PUBLIC (FDC)	644 968,15	386 411,17	143 687,02	90 854,96	24 015,00	0,00	0,00	0,00	644 968,15
	2018ILL	ILLUMINATIONS (FDC)	521,75	0,00	521,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	521,75
	2018LVM	LAMPES A VAPEUR DE MERCURE	30 301,13	12 633,84	17 667,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 301,13
		TOTAL	675 791,03	399 045,01	161 354,31	91 376,71	24 015,00	0,00	0,00	0,00	675 791,03

Situation des AP/CP au BP 2021 (Comité syndical du 3 juin 2021)

ECHANCIER PREVISIONNEL DES CP											
Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	TOTAL
ECLAIRAGE PUBLIC FONDS DE CONCOURS	2018EP	ECLAIRAGE PUBLIC (FDC)	644 968,15	386 411,17	143 687,02	90 854,96	24 015,00	0,00	0,00	0,00	644 968,15
	2018ILL	ILLUMINATIONS (FDC)	521,75	0,00	0,00	521,75	0,00	0,00	0,00	0,00	521,75
	2018LVM	LAMPES A VAPEUR DE MERCURE	30 301,13	12 633,84	17 667,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 301,13
		TOTAL	675 791,03	399 045,01	161 354,31	91 376,71	24 015,00	0,00	0,00	0,00	675 791,03

Rappel : Situation des AP/CP délibérés au Comité syndical du 9 février 2021

ECHANCIER PREVISIONNEL DES CP											
Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	TOTAL
ECLAIRAGE PUBLIC FONDS DE CONCOURS	2017EP	ECLAIRAGE PUBLIC (FDC)	785 915,11	51 046,50	411 849,78	320 038,83	0,00	2 980,00	0,00	0,00	785 915,11
	2017ILL	ILLUMINATIONS (FDC)	55,00	55,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	55,00
		TOTAL	785 970,11	51 101,50	411 849,78	320 038,83	0,00	2 980,00	0,00	0,00	785 970,11

Situation des AP/CP au BP 2021 (Comité syndical du 3 juin 2021)

ECHANCIER PREVISIONNEL DES CP											
Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	TOTAL
ECLAIRAGE PUBLIC FONDS DE CONCOURS	2017EP	ECLAIRAGE PUBLIC (FDC)	785 915,11	51 046,50	411 849,78	320 038,83	0,00	2 980,00	0,00	0,00	785 915,11
	2017ILL	ILLUMINATIONS (FDC)	55,00	55,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	55,00
		TOTAL	785 970,11	51 101,50	411 849,78	320 038,83	0,00	2 980,00	0,00	0,00	785 970,11

Rappel : Situation des AP/CP délibérés au Comité syndical du 9 février 2021

ECHANCIER PREVISIONNEL DES CP											
Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	TOTAL
ECLAIRAGE PUBLIC FONDS DE CONCOURS	2018EP	ECLAIRAGE PUBLIC (FDC)	792 340,21	0,00	87 176,07	543 204,45	73 796,27	88 163,42	0,00	0,00	792 340,21
	2018ILL	ILLUMINATIONS (FDC)	2 371,02	0,00	0,00	1 605,60	-1 605,60	0,00	0,00	0,00	2 371,02
		TOTAL	794 711,23	0,00	87 176,07	545 575,47	75 401,87	86 557,82	0,00	0,00	794 711,23

Situation des AP/CP au BP 2021 (Comité syndical du 3 juin 2021)

ECHANCIER PREVISIONNEL DES CP											
Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	TOTAL
ECLAIRAGE PUBLIC FONDS DE CONCOURS	2018EP	ECLAIRAGE PUBLIC (FDC)	790 734,61	0,00	87 176,07	543 204,45	73 796,27	86 557,82	0,00	0,00	790 734,61
	2018ILL	ILLUMINATIONS (FDC)	3 976,62	0,00	0,00	1 605,60	-1 605,60	0,00	0,00	0,00	3 976,62
		TOTAL	794 711,23	0,00	87 176,07	545 575,47	75 401,87	86 557,82	0,00	0,00	794 711,23

SIEIL - APCR - DEPENSES
Rappel : Situation des AP/CP délibérés au Comité syndical du 9 février 2021

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	Echéancier prévisionnel des CP							TOTAL	
				CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023		
ECLAIRAGE PUBLIC	2019EP	ECLAIRAGE PUBLIC (FDC)	476 800,00	0,00	0,00	13 370,50	189 855,69	273 573,81	0,00	0,00	0,00	476 800,00
FONDS DE CONCOURS	2019ILL	ILLUMINATIONS (FDC)	1 700,00	0,00	0,00	0,00	423,58	1 276,42	0,00	0,00	0,00	1 700,00
		TOTAL	478 500,00	0,00	0,00	13 370,50	190 279,27	274 850,23	0,00	0,00	0,00	478 500,00

Situation des AP/CP au BP 2021 (Comité syndical du 3 juin 2021)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	Echéancier prévisionnel des CP							TOTAL	
				CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023		
ECLAIRAGE PUBLIC	2019EP	ECLAIRAGE PUBLIC (FDC)	476 800,00	0,00	0,00	13 370,50	189 855,69	273 573,81	0,00	0,00	0,00	476 800,00
FONDS DE CONCOURS	2019ILL	ILLUMINATIONS (FDC)	1 700,00	0,00	0,00	0,00	423,58	1 276,42	0,00	0,00	0,00	1 700,00
		TOTAL	478 500,00	0,00	0,00	13 370,50	190 279,27	274 850,23	0,00	0,00	0,00	478 500,00

Rappel : Situation des AP/CP délibérés au Comité syndical du 9 février 2021

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	Echéancier prévisionnel des CP							TOTAL	
				CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023		
ECLAIRAGE PUBLIC	2020EP	ECLAIRAGE PUBLIC (FDC)	320 000,00	0,00	0,00	0,00	29 533,31	180 466,69	110 000,00	0,00	0,00	320 000,00
FONDS DE CONCOURS	2020ILL	ILLUMINATIONS (FDC)	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 000,00	9 000,00	0,00	0,00	20 000,00
		TOTAL	340 000,00	0,00	0,00	0,00	29 533,31	191 466,69	119 000,00	0,00	0,00	340 000,00

Situation des AP/CP au BP 2021 (Comité syndical du 3 juin 2021)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	Echéancier prévisionnel des CP							TOTAL	
				CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023		
ECLAIRAGE PUBLIC	2020EP	ECLAIRAGE PUBLIC (FDC)	340 000,00	0,00	0,00	0,00	29 533,31	191 466,69	119 000,00	0,00	0,00	340 000,00
FONDS DE CONCOURS	2020ILL	ILLUMINATIONS (FDC)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		TOTAL	340 000,00	0,00	0,00	0,00	29 533,31	191 466,69	119 000,00	0,00	0,00	340 000,00

Annexe 12

SIEIL - APCP - RECETTES

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP							
				CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	TOTAL
TRAVAUX RESEAUX ELECTRICITE	2016AB	RENFORCEMENT (AIDÉ PAR FACÉ)	1 712 886,85	1 262 679,35	279 007,50	171 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 712 886,85
	2016AR	DISSIMULATION AIDÉ PAR ENEDIS (ART8)	471 994,39	366 581,27	92 093,38	13 319,74	0,00	0,00	0,00	0,00	471 994,39
	2016AC	DISSIMULATION (AIDÉ PAR FACÉ)	669 731,76	604 296,41	7 246,30	58 189,05	0,00	0,00	0,00	0,00	669 731,76
	2016CH	DISSIMULATION CABINES HAUTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2016E	EXTENSION (HORS FACÉ)	674 379,37	599 484,69	74 894,68	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	674 379,37
	2016EF	EXTENSION (AIDÉ PAR FACÉ)	650 133,06	540 262,31	67 070,75	42 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	650 133,06
	2016G	DISSIMULATION (HORS FACÉ)	289 686,20	98 798,11	114 467,61	66 837,56	9 582,92	0,00	0,00	0,00	289 686,20
	2016GE	GÉOLOCALISATION DES RESEAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2016IN	TX EP LIÉS À L'ER. COMPÉT. NON TRANSF.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2016IT	TX EP LIÉS À L'ER. COMPÉT. TRANSF.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2016R	RENFORCEMENT (HORS FACÉ)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2016RP	RÉHABILITATION DES POSTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2016RS	SÉCURISATION (HORS FACÉ)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2016S	SÉCURISATION (AIDÉ PAR FACÉ)	786 275,14	658 682,46	49 192,68	78 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	786 275,14
	2016SC	SÉCURISATION DES FILS NUS DE FAIBLE SECTION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 177 000,00	1 059 300,00	0,00	117 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 177 000,00
	2016T	TELECOMMUNICATION	1 741 159,45	838 921,94	683 785,27	199 385,21	19 067,03	0,00	0,00	0,00	1 741 159,45
TOTAL			6 029 006,54	1 367 758,17	747 831,56	28 649,95	0,00	0,00	0,00	8 173 246,22	

Situation des AP/CP au BP 2021 (Comité syndical du 3 juin 2021)

2/ Ajustement des AP/CP proposé au BP 2020 (Comité syndical du 9 juin 2021)	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP							
				CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	TOTAL
TRAVAUX RESEAUX ELECTRICITE	2016AB	RENFORCEMENT (AIDÉ PAR FACÉ)	1 712 886,85	1 262 679,35	279 007,50	171 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 712 886,85
	2016AR	DISSIMULATION AIDÉ PAR ENEDIS (ART8)	471 994,39	366 581,27	92 093,38	13 319,74	0,00	0,00	0,00	0,00	471 994,39
	2016AC	DISSIMULATION (AIDÉ PAR FACÉ)	669 731,76	604 296,41	7 246,30	58 189,05	0,00	0,00	0,00	0,00	669 731,76
	2016CH	DISSIMULATION CABINES HAUTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2016E	EXTENSION (HORS FACÉ)	674 379,37	599 484,69	74 894,68	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	674 379,37
	2016EF	EXTENSION (AIDÉ PAR FACÉ)	650 133,06	540 262,31	67 070,75	42 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	650 133,06
	2016G	DISSIMULATION (HORS FACÉ)	356 311,08	98 798,11	114 467,61	66 837,56	9 582,92	66 624,88	0,00	0,00	356 311,08
	2016GE	GÉOLOCALISATION DES RESEAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2016IN	TX EP LIÉS À L'ER. COMPÉT. NON TRANSF.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2016IT	TX EP LIÉS À L'ER. COMPÉT. TRANSF.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2016R	RENFORCEMENT (HORS FACÉ)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2016RP	RÉHABILITATION DES POSTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2016RS	SÉCURISATION (HORS FACÉ)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2016S	SÉCURISATION (AIDÉ PAR FACÉ)	786 275,14	658 682,46	49 192,68	78 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	786 275,14
	2016SC	SÉCURISATION DES FILS NUS DE FAIBLE SECTION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 177 000,00	1 059 300,00	0,00	117 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 177 000,00
	2016T	TELECOMMUNICATION	1 741 159,45	838 921,94	683 785,27	199 385,21	19 067,03	0,00	0,00	0,00	1 741 159,45
TOTAL			6 029 006,54	1 367 758,17	747 831,56	28 649,95	66 624,88	0,00	0,00	8 239 871,10	

SIEIL - APCP - RECETTES
Rappel : Situation des AP/CP délibérés au Comité syndical du 9 février 2021

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP							TOTAL
				CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	
TRAVAUX RESEAUX	2017AB	RENFORCEMENT (AIDÉ PAR FACÉ)	1 716 000,00	1 072 233,43	0,00	472 166,57	0,00	0,00	0,00	0,00	1 716 000,00
	2017AR	DISSIMULATION (AIDÉ PAR ENEDIS (ART8))	500 280,73	226 566,97	96 623,57	7 090,19	0,00	0,00	0,00	0,00	500 280,73
	2017C	DISSIMULATION (AIDÉ PAR FACÉ)	717 508,49	331 978,50	62 819,88	67 581,78	-986,19	0,00	0,00	0,00	717 508,49
	2017CH	DISSIMULATION CABINES HAUTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2017E	EXTENSION (HORS FACÉ)	586 383,82	228 748,15	29 075,65	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	586 383,82
	2017EF	EXTENSION (AIDÉ PAR FACÉ)	788 164,20	152 290,84	43 204,16	42 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	788 164,20
	2017G	DISSIMULATION (HORS FACÉ)	407 049,39	112 818,80	272 872,05	9 805,13	11 553,41	0,00	0,00	0,00	407 049,39
	2017GE	GEOLOCALISATION DES RESEAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2017LN	TVX EP LIÉS À L'ER COMPÉT. NON TRANSF.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2017LT	TVX EP LIÉS À L'ER COMPÉT. TRANSF.	4 210,63	4 210,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 210,63
ELECTRICITE	2017R	RENFORCEMENT (HORS FACÉ)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2017RP	RÉHABILITATION DES POSTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2017RS	SÉCURISATION (HORS FACÉ)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2017S	SÉCURISATION (AIDÉ PAR FACÉ)	787 000,00	629 600,00	0,00	78 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	787 000,00
	2017SC	SÉCURISATION DES FILS NUS DE FAIBLE SECTION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 177 270,06	788 444,53	270,06	270 855,47	0,00	0,00	0,00	0,00	1 177 270,06
	2017S	SÉCURISATION (HORS FACÉ)	2 065 984,22	323 416,13	1 349 612,56	275 940,88	117 014,65	0,00	0,00	0,00	2 065 984,22
	2017T	TELECOMMUNICATION	8 749 851,54	3 870 307,98	1 854 477,93	1 225 040,02	127 581,87	0,00	0,00	0,00	8 749 851,54
	TOTAL										

Situation des AP/CP au BP 2021 (Comité syndical du 3 juin 2021)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP							TOTAL
				CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	
TRAVAUX RESEAUX	2017AB	RENFORCEMENT (AIDÉ PAR FACÉ)	1 716 000,00	1 072 233,43	0,00	472 166,57	0,00	0,00	0,00	0,00	1 716 000,00
	2017AR	DISSIMULATION (AIDÉ PAR ENEDIS (ART8))	500 280,73	226 566,97	96 623,57	7 090,19	0,00	0,00	0,00	0,00	500 280,73
	2017C	DISSIMULATION (AIDÉ PAR FACÉ)	718 494,68	331 978,50	62 819,88	67 581,78	0,00	0,00	0,00	0,00	718 494,68
	2017CH	DISSIMULATION CABINES HAUTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2017E	EXTENSION (HORS FACÉ)	586 383,82	228 748,15	29 075,65	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	586 383,82
	2017EF	EXTENSION (AIDÉ PAR FACÉ)	788 164,20	152 290,84	43 204,16	42 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	788 164,20
	2017G	DISSIMULATION (HORS FACÉ)	406 797,04	112 818,80	272 619,70	9 805,13	11 553,41	0,00	0,00	0,00	406 797,04
	2017GE	GEOLOCALISATION DES RESEAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2017LN	TVX EP LIÉS À L'ER COMPÉT. NON TRANSF.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2017LT	TVX EP LIÉS À L'ER COMPÉT. TRANSF.	4 210,63	4 210,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 210,63
ELECTRICITE	2017R	RENFORCEMENT (HORS FACÉ)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2017RP	RÉHABILITATION DES POSTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2017RS	SÉCURISATION (HORS FACÉ)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2017S	SÉCURISATION (AIDÉ PAR FACÉ)	787 000,00	629 600,00	0,00	78 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	787 000,00
	2017SC	SÉCURISATION DES FILS NUS DE FAIBLE SECTION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 177 000,00	788 444,53	270,06	275 940,88	116 550,87	0,00	0,00	0,00	1 177 000,00
	2017S	SÉCURISATION (HORS FACÉ)	2 065 520,44	323 416,13	1 349 612,56	275 940,88	116 550,87	0,00	0,00	0,00	2 065 520,44
	2017T	TELECOMMUNICATION	8 749 851,54	3 870 307,98	1 853 955,52	1 225 040,02	128 104,28	0,00	0,00	0,00	8 749 851,54
	TOTAL										

Annexe 12

SIEIL - APCP - RECETTES
Rappel : Situation des AP/CP délibérés au Comité syndical du 9 février 2021

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHANCIER PREVISIONNEL DES CP								
				CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	TOTAL	
		RENFORCEMENT (AIDÉ PAR FACÉ)	1 678 017,99	0,00	169 400,00	1 329 380,38	0,00	179 237,61	0,00	0,00	0,00	1 678 017,99
		DISSIMULATION AIDÉ PAR FENÊTES (ART18)	439 202,01	0,00	214 553,11	224 648,90	22 426,75	-22 426,75	0,00	0,00	0,00	439 202,01
		DISSIMULATION (AIDÉ PAR FACÉ)	698 000,00	0,00	327 426,42	86 152,86	7 659,99	276 760,73	0,00	0,00	0,00	698 000,00
		DISSIMULATION CABINES HAUTES	598,25	0,00	0,00	598,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	598,25
		EXTENSION (HORS FACÉ)	871 023,81	0,00	421 843,50	316 307,51	90 634,16	42 238,64	0,00	0,00	0,00	871 023,81
		EXTENSION (AIDÉ PAR FACÉ)	805 996,01	0,00	568 469,94	197 701,25	2 673,51	37 151,31	0,00	0,00	0,00	805 996,01
		DISSIMULATION (HORS FACÉ)	515 366,58	0,00	66 684,46	238 437,06	211 615,96	-1 370,90	0,00	0,00	0,00	515 366,58
		GÉOLOCALISATION DES RÉSEAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		TRAVAUX RESEAUX	6 780,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 780,00	0,00	0,00	0,00	6 780,00
		TRAV LIÉS À L'ER. COMPÉT. TRANSF.	307,79	0,00	0,00	307,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	307,79
		REHABILITATION DES POSTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		SECURISATION (HORS FACÉ)	782 000,00	0,00	78 200,00	614 702,49	0,00	89 097,51	0,00	0,00	0,00	782 000,00
		SECURISATION DES FILS NUS DE FAIBLE SECTION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 196 000,00	0,00	119 600,00	957 542,21	0,00	118 857,79	0,00	0,00	0,00	1 196 000,00
		TELECOMMUNICATION	1 500 000,00	0,00	266 401,06	818 047,69	327 573,64	87 977,61	0,00	0,00	0,00	1 500 000,00
		TOTAL	8 493 292,44	0,00	2 232 578,49	4 783 826,39	662 584,01	814 303,55	0,00	0,00	0,00	8 493 292,44

Situation des AP/CP au BP 2021 (Comité syndical du 3 juin 2021)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHANCIER PREVISIONNEL DES CP								
				CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	TOTAL	
		RENFORCEMENT (AIDÉ PAR FACÉ)	1 673 232,93	0,00	169 400,00	1 327 760,38	0,00	176 572,55	0,00	0,00	0,00	1 673 232,93
		DISSIMULATION AIDÉ PAR FENÊTES (ART18)	439 202,01	0,00	214 553,11	224 648,90	22 426,75	-22 426,75	0,00	0,00	0,00	439 202,01
		DISSIMULATION (AIDÉ PAR FACÉ)	697 401,75	0,00	327 426,42	86 152,86	7 659,99	276 162,48	0,00	0,00	0,00	697 401,75
		DISSIMULATION CABINES HAUTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		EXTENSION (HORS FACÉ)	870 801,33	0,00	421 843,50	316 196,27	90 634,16	42 127,40	0,00	0,00	0,00	870 801,33
		EXTENSION (AIDÉ PAR FACÉ)	804 233,15	0,00	568 469,94	197 505,27	2 673,51	35 584,43	0,00	0,00	0,00	804 233,15
		DISSIMULATION (HORS FACÉ)	513 950,05	0,00	66 684,46	235 649,63	211 615,96	-1 370,90	0,00	0,00	0,00	513 950,05
		GÉOLOCALISATION DES RÉSEAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		TRAVAUX RESEAUX	6 780,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 780,00	0,00	0,00	0,00	6 780,00
		TRAV LIÉS À L'ER. COMPÉT. TRANSF.	307,79	0,00	0,00	307,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	307,79
		REHABILITATION DES POSTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		SECURISATION (HORS FACÉ)	777 927,66	0,00	78 200,00	612 666,32	0,00	87 061,34	0,00	0,00	0,00	777 927,66
		SECURISATION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 202 854,21	0,00	119 600,00	956 800,00	0,00	126 454,21	0,00	0,00	0,00	1 202 854,21
		SECURISATION DES FILS NUS DE FAIBLE SECTION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 506 601,56	0,00	266 401,06	825 644,11	327 573,64	86 982,75	0,00	0,00	0,00	1 506 601,56
		TELECOMMUNICATION	8 493 292,44	0,00	2 232 578,49	4 782 831,53	662 584,01	815 298,41	0,00	0,00	0,00	8 493 292,44
		TOTAL	8 493 292,44	0,00	2 232 578,49	4 782 831,53	662 584,01	815 298,41	0,00	0,00	0,00	8 493 292,44

SIEIL - APCP - RECETTES
Rappel : Situation des AP/CP délibérés au Comité syndical du 9 février 2021

Libellé AP		Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHANCIER PREVISIONNEL DES CP								
					CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	TOTAL	
ELECTRICITE TRAVAUX RESEAUX	2019AB		REINFORCEMENT (AIDÉ PAR FACÉ)	1 632 000,00	0,00	0,00	163 200,00	540,00	1 468 260,00	0,00	0,00	1 632 000,00	
	2019AR		DISSIMULATION AIDÉ PAR ENEDIS (ART8)	518 500,00	0,00	0,00	248 257,97	175 745,39	94 496,64	0,00	0,00	518 500,00	
	2019C		DISSIMULATION (AIDÉ PAR FACÉ)	828 000,00	0,00	0,00	195 790,70	108 146,00	524 063,30	0,00	0,00	828 000,00	
	2019CH		DISSIMULATION CABINES HAUTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	2019E		EXTENSION (HORS FACÉ)	640 000,00	0,00	0,00	290 537,79	141 328,56	208 133,65	0,00	0,00	640 000,00	
	2019EF		EXTENSION (AIDÉ PAR FACÉ)	836 500,00	0,00	0,00	353 845,75	142 480,58	340 173,67	0,00	0,00	836 500,00	
	2019G		DISSIMULATION (HORS FACÉ)	572 500,00	0,00	0,00	14 769,88	415 054,41	142 675,71	0,00	0,00	572 500,00	
	2019GE		GEOLOCALISATION DES RESEAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	2019LN		TVX EP LIÉS À L'ER. COMPÉT. NON TRANSF.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	2019LT	2019		TVX EP LIÉS À L'ER. COMPÉT. TRANSF.	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00	30 000,00
	2019R			REINFORCEMENT (HORS FACÉ)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	2019RP			RÉHABILITATION DES POSTES	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00	0,00	0,00	500,00
	2019RS			SÉCURISATION (HORS FACÉ)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2019S			SÉCURISATION (AIDÉ PAR FACÉ)	774 000,00	0,00	0,00	77 400,00	0,00	696 600,00	0,00	0,00	774 000,00	
2019SC			SÉCURISATION DES FILS NUS DE FAIBLE SECTION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 152 000,00	0,00	0,00	115 200,00	0,00	1 036 800,00	0,00	0,00	1 152 000,00	
2019T			TÉLÉCOMMUNICATION	2 200 000,00	0,00	0,00	765 322,85	955 975,52	478 701,63	0,00	0,00	2 200 000,00	
TOTAL				9 184 000,00	0,00	0,00	2 224 324,94	1 939 270,46	5 028 404,60	0,00	0,00	9 184 000,00	

Situation des AP/CP au BP 2021 (Comité syndical du 3 juin 2021)

Libellé AP		Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHANCIER PREVISIONNEL DES CP								
					CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	TOTAL	
ELECTRICITE TRAVAUX RESEAUX	2019AB		REINFORCEMENT (AIDÉ PAR FACÉ)	1 632 000,00	0,00	0,00	163 200,00	540,00	1 468 260,00	0,00	0,00	1 632 000,00	
	2019AR		DISSIMULATION AIDÉ PAR ENEDIS (ART8)	518 500,00	0,00	0,00	248 257,97	175 745,39	94 496,64	0,00	0,00	518 500,00	
	2019C		DISSIMULATION (AIDÉ PAR FACÉ)	827 760,55	0,00	0,00	195 551,25	108 146,00	524 063,30	0,00	0,00	827 760,55	
	2019CH		DISSIMULATION CABINES HAUTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	2019E		EXTENSION (HORS FACÉ)	641 393,45	0,00	0,00	289 047,11	136 058,83	216 287,51	0,00	0,00	641 393,45	
	2019EF		EXTENSION (AIDÉ PAR FACÉ)	836 089,26	0,00	0,00	353 435,01	142 480,58	340 173,67	0,00	0,00	836 089,26	
	2019G		DISSIMULATION (HORS FACÉ)	572 500,00	0,00	0,00	14 769,88	415 054,41	142 675,71	0,00	0,00	572 500,00	
	2019GE		GEOLOCALISATION DES RESEAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	2019LN		TVX EP LIÉS À L'ER. COMPÉT. NON TRANSF.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	2019LT	2019		TVX EP LIÉS À L'ER. COMPÉT. TRANSF.	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00	30 000,00
	2019R			REINFORCEMENT (HORS FACÉ)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	2019RP			RÉHABILITATION DES POSTES	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00	0,00	0,00	500,00
	2019RS			SÉCURISATION (HORS FACÉ)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2019S			SÉCURISATION (AIDÉ PAR FACÉ)	774 000,00	0,00	0,00	77 400,00	0,00	696 600,00	0,00	0,00	774 000,00	
2019SC			SÉCURISATION DES FILS NUS DE FAIBLE SECTION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 152 000,00	0,00	0,00	115 200,00	0,00	1 036 800,00	0,00	0,00	1 152 000,00	
2019T			TÉLÉCOMMUNICATION	2 199 256,74	0,00	0,00	764 579,59	955 975,52	478 701,63	0,00	0,00	2 199 256,74	
TOTAL				9 184 000,00	0,00	0,00	2 224 440,81	1 934 000,73	5 028 558,46	0,00	0,00	9 184 000,00	

Annexe 12

SIEIL - APCP - RECETTES
Rappel : Situation des AP/CP délibérés au Comité syndical du 9 février 2021

ECHANCIER PREVISIONNEL DES CP											
Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	TOTAL
ELECTRICITE TRAVAUX RESEAUX	2020AB	RENFORCEMENT (AIDÉ PAR FACÉ)	1 584 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	872 800,00	712 000,00	0,00	1 584 800,00
	2020AB	DISSIMULATION AIDÉ PAR ENEDIS (ART8)	607 500,00	0,00	0,00	0,00	279 919,29	40 580,71	287 000,00	0,00	607 500,00
	2020C	DISSIMULATION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 069 000,00	0,00	0,00	0,00	63 328,62	575 671,38	430 000,00	0,00	1 069 000,00
	2020CH	DISSIMULATION CABINES HAUTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2020E	EXTENSION (HORS FACÉ)	560 000,00	0,00	0,00	0,00	293 080,54	-51 080,54	318 000,00	0,00	560 000,00
	2020EF	EXTENSION (AIDÉ PAR FACÉ)	811 700,00	0,00	0,00	0,00	368 196,13	58 503,87	385 000,00	0,00	811 700,00
	2020G	DISSIMULATION (HORS FACÉ)	723 000,00	0,00	0,00	0,00	15 308,16	379 691,84	328 000,00	0,00	723 000,00
	2020GE	GÉOLOCALISATION DES RÉSEAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2020LN	TVX EP LIÉS À L'ER. COMPÉT. NON TRANSF.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2020LT	TVX EP LIÉS À L'ER. COMPÉT. TRANSF.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2020R	RENFORCEMENT (HORS FACÉ)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2020RP	REHABILITATION DES POSTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2020RS	SECURISATION (HORS FACÉ)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2020S	SECURISATION (AIDÉ PAR FACÉ)	795 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	457 000,00	338 000,00	0,00	795 000,00
	2020SC	SECURISATION DES FILS NUS DE FAIBLE SECTION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 299 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	796 000,00	503 000,00	0,00	1 299 000,00
2020T	TÉLÉCOMMUNICATION		2 200 000,00	0,00	0,00	0,00	429 067,33	410 932,67	1 360 000,00	0,00	2 200 000,00
	TOTAL		9 650 000,00	0,00	0,00	0,00	1 448 900,07	3 540 099,93	4 661 000,00	0,00	9 650 000,00

Situation des AP/CP au BP 2021 (Comité syndical du 3 juin 2021)

ECHANCIER PREVISIONNEL DES CP											
Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	TOTAL
ELECTRICITE TRAVAUX RESEAUX	2020AB	RENFORCEMENT (AIDÉ PAR FACÉ)	1 584 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	872 800,00	712 000,00	0,00	1 584 800,00
	2020AB	DISSIMULATION AIDÉ PAR ENEDIS (ART8)	607 500,00	0,00	0,00	0,00	279 919,29	40 580,71	287 000,00	0,00	607 500,00
	2020C	DISSIMULATION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 069 000,00	0,00	0,00	0,00	63 328,62	575 671,38	430 000,00	0,00	1 069 000,00
	2020CH	DISSIMULATION CABINES HAUTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2020E	EXTENSION (HORS FACÉ)	611 080,54	0,00	0,00	0,00	293 080,54	100 000,00	218 000,00	0,00	611 080,54
	2020EF	EXTENSION (AIDÉ PAR FACÉ)	811 700,00	0,00	0,00	0,00	368 196,13	58 503,87	385 000,00	0,00	811 700,00
	2020G	DISSIMULATION (HORS FACÉ)	723 000,00	0,00	0,00	0,00	15 308,16	379 691,84	328 000,00	0,00	723 000,00
	2020GE	GÉOLOCALISATION DES RÉSEAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2020LN	TVX EP LIÉS À L'ER. COMPÉT. NON TRANSF.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2020LT	TVX EP LIÉS À L'ER. COMPÉT. TRANSF.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2020R	RENFORCEMENT (HORS FACÉ)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2020RP	REHABILITATION DES POSTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2020RS	SECURISATION (HORS FACÉ)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2020S	SECURISATION (AIDÉ PAR FACÉ)	795 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	457 000,00	338 000,00	0,00	795 000,00
	2020SC	SECURISATION DES FILS NUS DE FAIBLE SECTION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 299 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	796 000,00	503 000,00	0,00	1 299 000,00
2020T	TÉLÉCOMMUNICATION		2 200 000,00	0,00	0,00	0,00	429 067,33	410 932,67	1 360 000,00	0,00	2 200 000,00
	TOTAL		9 701 080,54	0,00	0,00	0,00	1 448 900,07	3 691 180,47	4 561 000,00	0,00	9 701 080,54

SIEIL - APCP - RECETTES
Rappel : Situation des AP/CP délibérés au Comité syndical du 9 février 2021

ECHANCIER PREVISIONNEL DES CP											
Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	TOTAL
ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2021AB	REINFORCEMENT (AIDÉ PAR FACÉ)	1 505 000,00	0,00	0,00	0,00	226 000,00	903 000,00	376 000,00	1 505 000,00
		2021AR	DISSIMULATION (AIDÉ PAR ENEDIS (ART8))	461 000,00	0,00	0,00	0,00	69 000,00	277 000,00	115 000,00	461 000,00
		2021AC	DISSIMULATION (AIDÉ PAR FACÉ)	739 000,00	0,00	0,00	0,00	111 000,00	443 000,00	185 000,00	739 000,00
		2021CH	DISSIMULATION CABINES HAUTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		2021E	EXTENSION (HORS FACÉ)	550 000,00	0,00	0,00	0,00	83 000,00	330 000,00	137 000,00	550 000,00
		2021EF	EXTENSION (AIDÉ PAR FACÉ)	792 000,00	0,00	0,00	0,00	119 000,00	475 000,00	198 000,00	792 000,00
		2021G	DISSIMULATION (HORS FACÉ)	213 000,00	0,00	0,00	0,00	32 000,00	128 000,00	53 000,00	213 000,00
		2021IN	TVX EP LIÉS À L'ER. COMPÉT. NON TRANSF.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		2021IT	TVX EP LIÉS À L'ER. COMPÉT. TRANSF.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		2021R	REINFORCEMENT (HORS FACÉ)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		2021RP	RÉHABILITATION DES POSTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		2021S	SÉCURISATION (HORS FACÉ)	1 068 600,00	0,00	0,00	0,00	160 000,00	641 000,00	267 600,00	1 068 600,00
2021SC	SÉCURISATION DES FILS NUS DE FAIBLE SECTION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 538 800,00	0,00	0,00	0,00	231 000,00	923 000,00	384 800,00	1 538 800,00		
2021SN	SÉCURISATION (AIDÉ PAR FACÉ)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
2021SP	SÉCURISATION DES FILS NUS DE FAIBLE SECTION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 900 000,00	0,00	0,00	0,00	285 000,00	1 140 000,00	475 000,00	1 900 000,00		
2021T	TELECOMMUNICATION	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
		TOTAL	8 767 400,00	0,00	0,00	0,00	8 767 400,00	1 316 000,00	5 260 000,00	2 191 400,00	8 767 400,00

Situation des AP/CP au BP 2021 (Comité syndical du 3 juin 2021)

ECHANCIER PREVISIONNEL DES CP											
Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	TOTAL
ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2021AB	REINFORCEMENT (AIDÉ PAR FACÉ)	1 561 600,00	0,00	0,00	0,00	282 600,00	903 000,00	376 000,00	1 561 600,00
		2021AR	DISSIMULATION (AIDÉ PAR ENEDIS (ART8))	461 000,00	0,00	0,00	0,00	69 000,00	277 000,00	115 000,00	461 000,00
		2021C	DISSIMULATION (AIDÉ PAR FACÉ)	800 200,00	0,00	0,00	0,00	172 200,00	443 000,00	185 000,00	800 200,00
		2021CH	DISSIMULATION CABINES HAUTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		2021E	EXTENSION (HORS FACÉ)	550 000,00	0,00	0,00	0,00	83 000,00	330 000,00	137 000,00	550 000,00
		2021EF	EXTENSION (AIDÉ PAR FACÉ)	764 400,00	0,00	0,00	0,00	91 400,00	475 000,00	198 000,00	764 400,00
		2021G	DISSIMULATION (HORS FACÉ)	213 000,00	0,00	0,00	0,00	32 000,00	128 000,00	53 000,00	213 000,00
		2021IN	TVX EP LIÉS À L'ER. COMPÉT. NON TRANSF.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		2021IT	TVX EP LIÉS À L'ER. COMPÉT. TRANSF.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		2021R	REINFORCEMENT (HORS FACÉ)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		2021RP	RÉHABILITATION DES POSTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		2021RS	SÉCURISATION (HORS FACÉ)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2021S	SÉCURISATION (AIDÉ PAR FACÉ)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
2021SC	SÉCURISATION DES FILS NUS DE FAIBLE SECTION (AIDÉ PAR FACÉ)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
2021SN	SÉCURISATION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 936 800,00	0,00	0,00	0,00	387 360,00	774 720,00	774 720,00	1 936 800,00		
2021SP	SÉCURISATION DES FILS NUS DE FAIBLE SECTION (AIDÉ PAR FACÉ)	600 000,00	0,00	0,00	0,00	120 000,00	240 000,00	240 000,00	600 000,00		
2021T	TELECOMMUNICATION	1 900 000,00	0,00	0,00	0,00	285 000,00	1 140 000,00	475 000,00	1 900 000,00		
		TOTAL	8 787 000,00	0,00	0,00	0,00	8 787 000,00	1 522 560,00	4 710 720,00	2 553 720,00	8 787 000,00

Annexe 12

SIEIL - APCP - RECETTES

Rappel : Situation des AP/CP délibérés au Comité syndical du 9 février 2021

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	Echéancier Prévisionnel des CP						TOTAL		
				CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022		CP 2023	
FDS ELECTRICITE CONCOURS	2017/2017TT	TVX TÉLÉCOM (COMP. TRANSFÉRÉE) (FDC)	1 738,61	0,00	0,00	1 738,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 738,61
TOTAL			1 738,61	0,00	0,00	1 738,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 738,61

Situation des AP/CP au BP 2021 (Comité syndical du 3 juin 2021)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	Echéancier Prévisionnel des CP						TOTAL		
				CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022		CP 2023	
Situation des AP/CP au BP 2021 (Comité syndical du 3 juin 2021)	2017/2017TT	TVX TÉLÉCOM (COMP. TRANSFÉRÉE) (FDC)	1 738,61	0,00	0,00	1 738,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 738,61
TOTAL			1 738,61	0,00	0,00	1 738,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 738,61

Rappel : Situation des AP/CP délibérés au Comité syndical du 9 février 2021

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	Echéancier Prévisionnel des CP						TOTAL		
				CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022		CP 2023	
FDS ELECTRICITE CONCOURS	2018/2018TT	TVX TÉLÉCOM (COMP. TRANSFÉRÉE) (FDC)	2 069,63	0,00	0,00	2 069,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 069,63
TOTAL			2 069,63	0,00	0,00	2 069,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 069,63

Situation des AP/CP au BP 2021 (Comité syndical du 3 juin 2021)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	Echéancier Prévisionnel des CP						TOTAL		
				CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022		CP 2023	
FDS ELECTRICITE CONCOURS	2018/2018TT	TVX TÉLÉCOM (COMP. TRANSFÉRÉE) (FDC)	2 069,63	0,00	0,00	2 069,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 069,63
TOTAL			2 069,63	0,00	0,00	2 069,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 069,63

SIEIL - APCP - RECETTES
Rappel : Situation des AP/CP délibérés au Comité syndical du 9 février 2021

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHANCIER PREVISIONNEL DES CP						TOTAL		
				CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022		CP 2023	
ECLAIRAGE PUBLIC	2016W	RENOUVELLEMENT	267 766,65	170 548,25	97 218,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	267 766,65
	2016Y	DISSIMULATION	354 103,34	170 321,27	163 620,02	10 724,23	9 437,82	9 437,82	0,00	0,00	0,00	354 103,34
	2016Z	EXTENSION	171 241,93	402 373,92	57 997,71	8 113,76	7 667,29	-4 910,75	-4 910,75	0,00	0,00	171 241,93
		TOTAL	793 111,92	443 243,44	318 836,13	18 837,99	17 105,11	-4 910,75	0,00	0,00	0,00	793 111,92

Situation des AP/CP au BP 2021 (Comité syndical du 3 juin 2021)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHANCIER PREVISIONNEL DES CP						TOTAL		
				CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022		CP 2023	
ECLAIRAGE PUBLIC	2016W	RENOUVELLEMENT	267 766,65	170 548,25	97 218,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	267 766,65
	2016Y	DISSIMULATION	354 103,34	170 321,27	163 620,02	10 724,23	9 437,82	9 437,82	0,00	0,00	0,00	354 103,34
	2016Z	EXTENSION	176 152,68	102 373,92	57 997,71	8 113,76	7 667,29	0,00	0,00	0,00	0,00	176 152,68
		TOTAL	798 022,67	443 243,44	318 836,13	18 837,99	17 105,11	0,00	0,00	0,00	0,00	798 022,67

Rappel : Situation des AP/CP délibérés au Comité syndical du 9 février 2021

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHANCIER PREVISIONNEL DES CP						TOTAL		
				CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022		CP 2023	
ECLAIRAGE PUBLIC	2017W	RENOUVELLEMENT	623 635,02	152 356,09	372 279,66	77 316,67	21 898,96	-216,36	0,00	0,00	0,00	623 635,02
	2017Y	DISSIMULATION	332 310,02	78 461,01	154 828,35	84 802,14	14 218,52	0,00	0,00	0,00	0,00	332 310,02
	2017Z	EXTENSION	433 430,23	81 963,09	315 489,78	32 282,33	3 695,03	0,00	0,00	0,00	0,00	433 430,23
		TOTAL	1 389 375,27	312 780,19	842 597,79	194 401,14	39 812,51	-216,36	0,00	0,00	0,00	1 389 375,27

Situation des AP/CP au BP 2021 (Comité syndical du 3 juin 2021)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHANCIER PREVISIONNEL DES CP						TOTAL		
				CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022		CP 2023	
ECLAIRAGE PUBLIC	2017W	RENOUVELLEMENT	623 851,38	152 356,09	372 279,66	77 316,67	21 898,96	-216,36	0,00	0,00	0,00	623 851,38
	2017Y	DISSIMULATION	332 310,02	78 461,01	154 828,35	84 802,14	14 218,52	0,00	0,00	0,00	0,00	332 310,02
	2017Z	EXTENSION	433 430,23	81 963,09	315 489,78	32 282,33	3 695,03	0,00	0,00	0,00	0,00	433 430,23
		TOTAL	1 389 591,63	312 780,19	842 597,79	194 401,14	39 812,51	0,00	0,00	0,00	0,00	1 389 591,63

Rappel : Situation des AP/CP délibérés au Comité syndical du 9 février 2021

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHANCIER PREVISIONNEL DES CP						TOTAL		
				CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022		CP 2023	
ECLAIRAGE PUBLIC	2018W	RENOUVELLEMENT	810 000,00	0,00	197 131,34	395 841,87	178 551,44	38 475,35	0,00	0,00	0,00	810 000,00
	2018Y	DISSIMULATION	425 975,98	0,00	54 159,90	205 896,67	74 740,83	91 178,58	0,00	0,00	0,00	425 975,98
	2018Z	EXTENSION	415 024,02	0,00	95 076,78	264 947,24	67 686,86	-12 686,86	0,00	0,00	0,00	415 024,02
		TOTAL	20 000,00	0,00	346 368,02	866 685,78	320 979,13	136 967,07	0,00	0,00	0,00	1 671 000,00

Situation des AP/CP au BP 2021 (Comité syndical du 3 juin 2021)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHANCIER PREVISIONNEL DES CP						TOTAL		
				CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022		CP 2023	
ECLAIRAGE PUBLIC	2018W	RENOUVELLEMENT	810 000,00	0,00	197 131,34	384 875,66	178 551,44	49 441,56	0,00	0,00	0,00	810 000,00
	2018Y	DISSIMULATION	425 975,98	0,00	54 159,90	195 640,88	74 740,83	101 434,37	0,00	0,00	0,00	425 975,98
	2018Z	EXTENSION	427 710,88	0,00	95 076,78	258 057,42	67 686,86	6 889,82	0,00	0,00	0,00	427 710,88
		TOTAL	1 671 000,00	0,00	346 368,02	838 573,96	320 979,13	165 078,89	0,00	0,00	0,00	1 671 000,00

Annexe 12

SIEIL - APCR - RECETTES

Rappel : Situation des AP/CP délibérés au Comité syndical du 9 février 2021

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHANCIER PREVISIONNEL DES CP							TOTAL
				CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	
ECLAIRAGE PUBLIC TRAVAUX RESEAUX 2019	2019W	RENOUVELLEMENT	510 400,00	0,00	0,00	162 232,61	196 295,44	151 871,95	0,00	0,00	510 400,00
	2019WM	RENOUVELLEMENT CONSÉCUTIF A MAINTENANCE	150 000,00	0,00	0,00	40 023,01	60 097,15	49 879,84	0,00	0,00	150 000,00
	2019WS	MODERNISATION SOURCES LUMINEUSES	500,00	0,00	0,00	212,00	288,00	0,00	0,00	0,00	500,00
	2019Y	DISSIMULATION	389 500,00	0,00	0,00	157 084,08	175 012,94	57 402,98	0,00	0,00	389 500,00
	2019Z	EXTENSION	397 000,00	0,00	0,00	222 236,18	162 444,29	12 319,53	0,00	0,00	397 000,00
	2019ML	PLAN D'AMENAGEMENT	125 000,00	0,00	0,00	54 869,81	57 447,48	12 682,71	0,00	0,00	125 000,00
		TOTAL	1 572 400,00	0,00	0,00	636 445,69	651 509,30	284 445,01	0,00	0,00	1 572 400,00

Situation des AP/CP au BP 2021 (Comité syndical du 3 juin 2021)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHANCIER PREVISIONNEL DES CP							TOTAL
				CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	
ECLAIRAGE PUBLIC TRAVAUX RESEAUX 2019	2019W	RENOUVELLEMENT	510 400,00	0,00	0,00	162 232,61	196 295,44	151 871,95	0,00	0,00	510 400,00
	2019WM	RENOUVELLEMENT CONSÉCUTIF A MAINTENANCE	150 000,00	0,00	0,00	40 023,01	59 124,02	50 852,97	0,00	0,00	150 000,00
	2019WS	MODERNISATION SOURCES LUMINEUSES	500,00	0,00	0,00	212,00	288,00	0,00	0,00	0,00	500,00
	2019Y	DISSIMULATION	389 500,00	0,00	0,00	157 084,08	175 012,94	57 402,98	0,00	0,00	389 500,00
	2019Z	EXTENSION	397 000,00	0,00	0,00	222 236,18	162 444,29	12 319,53	0,00	0,00	397 000,00
	2019ML	PLAN D'AMENAGEMENT	125 000,00	0,00	0,00	54 869,81	57 447,48	12 682,71	0,00	0,00	125 000,00
		TOTAL	1 572 400,00	0,00	0,00	636 445,69	650 536,17	284 445,14	0,00	0,00	1 572 400,00

Rappel : Situation des AP/CP délibérés au Comité syndical du 9 février 2021

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHANCIER PREVISIONNEL DES CP							TOTAL
				CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	
ECLAIRAGE PUBLIC TRAVAUX RESEAUX 2020	2020W	RENOUVELLEMENT	498 000,00	0,00	0,00	0,00	47 569,67	328 904,85	121 525,48	0,00	498 000,00
	2020WM	RENOUVELLEMENT CONSÉCUTIF A MAINTENANCE	128 000,00	0,00	0,00	0,00	156 248,28	-59 248,28	31 000,00	0,00	128 000,00
	2020Y	DISSIMULATION	375 000,00	0,00	0,00	0,00	28 520,32	254 479,68	92 000,00	0,00	375 000,00
	2020Z	EXTENSION	348 000,00	0,00	0,00	0,00	105 910,64	157 089,36	85 000,00	0,00	348 000,00
	2020ML	PLAN D'AMENAGEMENT	110 000,00	0,00	0,00	0,00	57 769,68	42 230,32	10 000,00	0,00	110 000,00
			TOTAL	1 459 000,00	0,00	0,00	396 018,59	723 455,93	339 525,48	0,00	0,00

Situation des AP/CP au BP 2021 (Comité syndical du 3 juin 2021)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHANCIER PREVISIONNEL DES CP							TOTAL
				CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	
ECLAIRAGE PUBLIC TRAVAUX RESEAUX 2020	2020W	RENOUVELLEMENT	498 000,00	0,00	0,00	0,00	47 569,67	269 656,57	121 525,48	0,00	498 000,00
	2020WM	RENOUVELLEMENT CONSÉCUTIF A MAINTENANCE	187 248,28	0,00	0,00	0,00	156 248,28	15 000,00	16 000,00	0,00	187 248,28
	2020Y	DISSIMULATION	375 000,00	0,00	0,00	0,00	28 520,32	254 479,68	92 000,00	0,00	375 000,00
	2020Z	EXTENSION	348 000,00	0,00	0,00	0,00	105 910,64	157 089,36	85 000,00	0,00	348 000,00
	2020ML	PLAN D'AMENAGEMENT	110 000,00	0,00	0,00	0,00	57 769,68	42 230,32	10 000,00	0,00	110 000,00
			TOTAL	1 459 000,00	0,00	0,00	396 018,59	738 455,93	324 525,48	0,00	0,00

SIEIL - ACP - RECETTES
Rappel : Situation des AP/CP délibérés au Comité syndical du 9 février 2021

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP							TOTAL
				CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	
ECLAIRAGE PUBLIC TRAVAUX RESEAUX	2021W	RENOUVELLEMENT	480 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	72 000,00	288 000,00	120 000,00	480 000,00
	2021WM	RENOUVELLEMENT CONSECUTIF A MAINTENANCE	133 000,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00	80 000,00	33 000,00	133 000,00	
	2021Y	DISSIMULATION	293 000,00	0,00	0,00	0,00	44 000,00	176 000,00	73 000,00	293 000,00	
	2021Z	EXTENSION	415 000,00	0,00	0,00	0,00	62 000,00	249 000,00	104 000,00	415 000,00	
	2021ML	PLAN D'AMENAGEMENT	100 000,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00	60 000,00	25 000,00	100 000,00	
		TOTAL	1 421 000,00	0,00	0,00	0,00	1 421 000,00	213 000,00	853 000,00	355 000,00	1 421 000,00

Situation des AP/CP au BP 2021 (Comité syndical du 3 juin 2021)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP							TOTAL
				CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	
ECLAIRAGE PUBLIC TRAVAUX RESEAUX	2021W	RENOUVELLEMENT	480 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	72 000,00	288 000,00	120 000,00	480 000,00
	2021WM	RENOUVELLEMENT CONSECUTIF A MAINTENANCE	133 000,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00	80 000,00	33 000,00	133 000,00	
	2021Y	DISSIMULATION	293 000,00	0,00	0,00	0,00	44 000,00	176 000,00	73 000,00	293 000,00	
	2021Z	EXTENSION	415 000,00	0,00	0,00	0,00	62 000,00	249 000,00	104 000,00	415 000,00	
	2021ML	PLAN D'AMENAGEMENT	100 000,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00	60 000,00	25 000,00	100 000,00	
		TOTAL	1 421 000,00	0,00	0,00	0,00	1 421 000,00	213 000,00	853 000,00	355 000,00	1 421 000,00

Annexe 12

CLOTURE DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME EXECUTEES EN TOTALITE

ELECTRICITE - FONDS DE CONCOURS - 2016				
Montant AP	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020
Dépenses	159 815,68	129 870,89	29 944,79	0,00
				0,00

ELECTRICITE - FONDS DE CONCOURS - 2017				
Montant AP	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020
Dépenses	219 881,33	102 824,80	33 475,70	56 127,94
Recettes	1 738,61	0,00	0,00	1 738,61
				0,00

Reste à charge SIEIL 218 142,72

ECLAIRAGE PUBLIC - TRAVAUX RESEAUX - 2016				
Montant AP	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020
Dépenses	4 089 628,28	3 764 639,31	282 669,35	37 406,70
Recettes	798 022,67	443 243,44	318 836,13	18 837,99
				4 912,92
				17 105,11

Reste à charge SIEIL 3 291 605,61

ECLAIRAGE PUBLIC - TRAVAUX RESEAUX - 2017				
Montant AP	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020
Dépenses	4 265 866,78	2 326 172,98	1 577 313,98	327 519,91
Recettes	1 389 591,63	312 780,19	842 597,79	194 401,14
				34 859,91
				39 812,51

Reste à charge SIEIL 2 876 275,15

ECLAIRAGE PUBLIC - FONDS DE CONCOURS - 2016				
Montant AP	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020
Dépenses	675 791,03	399 045,01	161 354,31	91 376,71
				24 015,00

FINANCES

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE

2021 DU BUDGET PRINCIPAL

Annexe 13

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune + 3500 habitants - SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE (1)
AGREGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 20007654500017

POSTE COMPTABLE : PAIERIE DEPARTEMENTALE 37

M. 14

Budget supplémentaire (3)
Voté par nature

BUDGET : BUDGET PRINCIPAL (4)

ANNEE 2021

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(4) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Code INSEE 37261	SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE BUDGET PRINCIPAL	BS 2021
----------------------------	---	--------------------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	480 708
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses d'exploitation / Dépenses réelles de fonctionnement		
2	Produit d'exploitation domaine / Recettes réelles de fonctionnement		
3	Transferts reçus / Recettes réelles de fonctionnement		
4	Emprunts réalisés / Dépenses d'équipement brut		
5	Encours de la dette		

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

Annexe 13

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les programmes d'équipement.
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- avec (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (5).

V – Le présent budget a été voté (6) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement) ;
- budgétaires (délibération n° du).

(5) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative, s'il y a lieu.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1 ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	4 343 485,80	0,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 4 343 485,80
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		4 343 485,80	4 343 485,80

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	-996 865,59	4 330 331,97
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	684 162,74	1 086 500,37
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 5 729 535,19	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		5 416 832,34	5 416 832,34

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	9 760 318,14	9 760 318,14
----------------------------	---------------------	---------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

Annexe 13

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	3 306 000,00	0,00	0,00	0,00	3 306 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 625 000,00	0,00	0,00	0,00	2 625 000,00
014	Atténuations de produits	1 200 000,00	0,00	0,00	0,00	1 200 000,00
65	Autres charges de gestion courante	353 500,00	0,00	0,00	0,00	353 500,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		7 484 500,00	0,00	0,00	0,00	7 484 500,00
66	Charges financières	100 000,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
67	Charges exceptionnelles	224 700,00	0,00	0,00	0,00	224 700,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	50 000,00		0,00	0,00	50 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		7 859 200,00	0,00	0,00	0,00	7 859 200,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	2 361 700,00		4 343 485,80	4 343 485,80	6 705 185,80
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	7 295 000,00		0,00	0,00	7 295 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		9 656 700,00		4 343 485,80	4 343 485,80	14 000 185,80
TOTAL		17 515 900,00	0,00	4 343 485,80	4 343 485,80	21 859 385,80

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	21 859 385,80
--	----------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges	44 000,00	0,00	0,00	0,00	44 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	329 800,00	0,00	0,00	0,00	329 800,00
73	Impôts et taxes	10 000 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000 000,00
74	Dotations et participations	1 225 000,00	0,00	0,00	0,00	1 225 000,00
75	Autres produits de gestion courante	2 848 000,00	0,00	0,00	0,00	2 848 000,00
Total des recettes de gestion courante		14 446 800,00	0,00	0,00	0,00	14 446 800,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	50 000,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		14 496 800,00	0,00	0,00	0,00	14 496 800,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	3 019 100,00		0,00	0,00	3 019 100,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		3 019 100,00		0,00	0,00	3 019 100,00
TOTAL		17 515 900,00	0,00	0,00	0,00	17 515 900,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	4 343 485,80
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	21 859 385,80
--	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	10 981 085,80	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.
---	----------------------	---

(1) Cf. Modalités de vote I-B.
(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.
(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.
(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.
(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	2 673 386,94	229 550,53	-16 886,94	-16 886,94	2 886 050,53
204	Subventions d'équipement versées	1 491 365,32	428 688,76	44 186,35	44 186,35	1 964 240,43
21	Immobilisations corporelles	19 961 653,63	5 691,63	-590 904,39	-590 904,39	19 376 440,87
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	6 267 169,90	20 231,82	-316 203,80	-316 203,80	5 971 197,92
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	30 393 575,79	684 162,74	-879 808,78	-879 808,78	30 197 929,75
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	50 000,00	0,00	300 000,00	300 000,00	350 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	400 000,00	0,00	0,00	0,00	400 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	50 000,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
27	Autres immobilisations financières	982 100,00	0,00	-700 000,00	-700 000,00	282 100,00
020	Dépenses imprévues	50 224,21	0,00	405 543,19	405 543,19	455 767,40
	Total des dépenses financières	1 532 324,21	0,00	5 543,19	5 543,19	1 537 867,40
45...	Total des op. pour compte de tiers(8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	31 925 900,00	684 162,74	-874 265,59	-874 265,59	31 735 797,15
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	3 019 100,00	0,00	0,00	0,00	3 019 100,00
041	Opérations patrimoniales (4)	3 350 000,00	0,00	-122 600,00	-122 600,00	3 227 400,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	6 369 100,00	0,00	-122 600,00	-122 600,00	6 246 500,00
	TOTAL	38 295 000,00	684 162,74	-996 865,59	-996 865,59	37 982 297,15

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	5 729 535,19
--	---------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	43 711 832,34
---	----------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice(1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	12 321 200,00	1 086 500,37	483 148,61	483 148,61	13 890 848,98
16	Emprunts et dettes assimilées (hors165)	9 078 300,00	0,00	-5 578 300,00	-5 578 300,00	3 500 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	50 000,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	100 000,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
	Total des recettes d'équipement	21 549 500,00	1 086 500,37	-5 095 151,39	-5 095 151,39	17 540 848,98
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	805 000,00	0,00	0,00	0,00	805 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	5 327 197,56	5 327 197,56	5 327 197,56
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	2 933 800,00	0,00	-122 600,00	-122 600,00	2 811 200,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	3 738 800,00	0,00	5 204 597,56	5 204 597,56	8 943 397,56
45...	Total des op. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	25 288 300,00	1 086 500,37	109 446,17	109 446,17	26 484 246,54
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	2 361 700,00	0,00	4 343 485,80	4 343 485,80	6 705 185,80
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	7 295 000,00	0,00	0,00	0,00	7 295 000,00

Annexe 13

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice(1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
041	Opérations patrimoniales (4)	3 350 000,00		-122 600,00	-122 600,00	3 227 400,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		13 006 700,00		4 220 885,80	4 220 885,80	17 227 585,80
TOTAL		38 295 000,00	1 086 500,37	4 330 331,97	4 330 331,97	43 711 832,34

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	43 711 832,34
---	----------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	10 981 085,80
--	----------------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	0,00		0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		4 343 485,80	4 343 485,80
Dépenses de fonctionnement – Total		0,00	4 343 485,80	4 343 485,80

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	4 343 485,80
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	300 000,00	0,00	300 000,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	Neutral. amort. subv. équip. versées		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	212 663,59	0,00	212 663,59
204	Subventions d'équipement versées	472 875,11	0,00	472 875,11
21	Immobilisations corporelles (6)	-585 212,76	0,00	-585 212,76
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	-295 971,98	0,00	-295 971,98
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	-700 000,00	-122 600,00	-822 600,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. dépréciat° immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	405 543,19		405 543,19
Dépenses d'investissement – Total		-190 102,85	-122 600,00	-312 702,85

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	5 729 535,19
--	---------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	5 416 832,34
---	---------------------

Annexe 13

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
	Recettes de fonctionnement – Total	0,00	0,00	0,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	4 343 485,80
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	4 343 485,80
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	1 569 648,98	0,00	1 569 648,98
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	-5 578 300,00	0,00	-5 578 300,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	-122 600,00	-122 600,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	-122 600,00	0,00	-122 600,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement		4 343 485,80	4 343 485,80
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
	Recettes d'investissement – Total	-4 131 251,02	4 220 885,80	89 634,78

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	5 327 197,56
-----------------------------------	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	5 416 832,34
---	---------------------

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	3 306 000,00	0,00	0,00
6042	Achats prestat ^o services (hors terrains)	57 000,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	25 000,00	0,00	0,00
60622	Carburants	30 000,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	10 000,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	10 000,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	3 400,00	0,00	0,00
60636	Vêtements de travail	1 500,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	10 000,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	1 286 300,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	22 000,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	18 000,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	55 000,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	5 000,00	0,00	0,00
615232	Entretien, réparations réseaux	920 000,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	10 000,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	10 000,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	198 300,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	52 000,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	5 000,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	10 200,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	40 000,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	10 500,00	0,00	0,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	3 600,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	77 500,00	0,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	20 500,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	23 000,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	11 000,00	0,00	0,00
6233	Foires et expositions	40 000,00	0,00	0,00
6237	Publications	45 000,00	0,00	0,00
6238	Divers	28 000,00	0,00	0,00
6256	Missions	15 000,00	0,00	0,00
6257	Réceptions	60 000,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	38 000,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	25 000,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	50 100,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	36 000,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	35 700,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	1 500,00	0,00	0,00
63513	Autres impôts locaux	1 000,00	0,00	0,00
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	400,00	0,00	0,00
6358	Autres droits	500,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	5 000,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 625 000,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	6 635,33	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	27 166,82	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	1 118 107,34	0,00	0,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	23 310,29	0,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	370 566,12	0,00	0,00
64131	Rémunérations non tit.	230 985,69	0,00	0,00
64138	Autres indemnités non tit.	40 285,65	0,00	0,00
6417	Rémunérations des apprentis	22 439,36	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	268 332,27	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	342 439,34	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	10 886,30	0,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	62 000,00	0,00	0,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	1 701,06	0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	13 000,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	25 000,00	0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	57 144,43	0,00	0,00
6488	Autres charges	5 000,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	1 200 000,00	0,00	0,00
7398	Revers., restitut ^o et prélèvt divers	1 200 000,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	353 500,00	0,00	0,00
6531	Indemnités	120 000,00	0,00	0,00
6532	Frais de mission	5 000,00	0,00	0,00
6533	Cotisations de retraite	12 000,00	0,00	0,00
6535	Formation	15 000,00	0,00	0,00

Annexe 13

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
6541	Créances admises en non-valeur	1 000,00	0,00	0,00
65733	Subv. fonct. Départements	50 000,00	0,00	0,00
657358	Subv. fonct. Autres groupements	15 000,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	78 000,00	0,00	0,00
65888	Autres	57 500,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		7 484 500,00	0,00	0,00
66	Charges financières (b)	100 000,00	0,00	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	70 000,00	0,00	0,00
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	10 000,00	0,00	0,00
6688	Autres	20 000,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	224 700,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	100 000,00	0,00	0,00
67441	Subv. budgets annexes et régies (AF)	124 700,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	50 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		7 859 200,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	2 361 700,00	4 343 485,80	4 343 485,80
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	7 295 000,00	0,00	0,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	7 295 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		9 656 700,00	4 343 485,80	4 343 485,80
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		9 656 700,00	4 343 485,80	4 343 485,80
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		17 515 900,00	4 343 485,80	4 343 485,80

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	4 343 485,80
--	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	44 000,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	5 000,00	0,00	0,00
6459	Rembours charges SS et prévoyance	4 000,00	0,00	0,00
6479	Rembours sur autres charges sociales	35 000,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	329 800,00	0,00	0,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	267 300,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	42 500,00	0,00	0,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	20 000,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	10 000 000,00	0,00	0,00
7351	Taxe consommation finale d'électricité	10 000 000,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	1 225 000,00	0,00	0,00
74748	Participat° Autres communes	1 046 000,00	0,00	0,00
74758	Participat° Autres groupements	179 000,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	2 848 000,00	0,00	0,00
757	Redevances versées par fermiers, conces.	2 848 000,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		14 446 800,00	0,00	0,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	50 000,00	0,00	0,00
7711	Dédits et pénalités perçus	5 000,00	0,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	45 000,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		14 496 800,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	3 019 100,00	0,00	0,00
7768	Neutral. amort. subv. équip. versées	748 000,00	0,00	0,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	2 271 100,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		3 019 100,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		17 515 900,00	0,00	0,00

+	
	0,00
+	
	4 343 485,80
=	
	4 343 485,80

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(11) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

Annexe 13

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	2 673 386,94	-16 886,94	-16 886,94
2031	Frais d'études	2 161 886,94	-16 886,94	-16 886,94
2033	Frais d'insertion	10 000,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	501 500,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	1 491 365,32	44 186,35	44 186,35
2041482	Subv.Cne : Bâtiments, installations	1 282 065,32	44 186,35	44 186,35
20422	Privé : Bâtiments, installations	209 300,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	19 961 653,63	-590 904,39	-590 904,39
2135	Installations générales, agencements	50 000,00	0,00	0,00
21534	Réseaux d'électrification	19 821 653,63	-590 904,39	-590 904,39
21538	Autres réseaux	50 000,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	20 000,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	20 000,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	6 267 169,90	-316 203,80	-316 203,80
2315	Installat°, matériel et outillage techni	1 425 988,30	51 095,23	51 095,23
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	4 741 181,60	-367 299,03	-367 299,03
238	Avances versées commandes immo. incorp.	100 000,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		30 393 575,79	-879 808,78	-879 808,78
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	50 000,00	300 000,00	300 000,00
13148	Subv. transf. Autres communes	50 000,00	300 000,00	300 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	400 000,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	400 000,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	50 000,00	0,00	0,00
261	Titres de participation	50 000,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	982 100,00	-700 000,00	-700 000,00
271	Titres immobilisés (droits de propriété)	700 000,00	-700 000,00	-700 000,00
276348	Créance Autres communes	282 100,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	50 224,21	405 543,19	405 543,19
Total des dépenses financières		1 532 324,21	5 543,19	5 543,19
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		31 925 900,00	-874 265,59	-874 265,59
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	3 019 100,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	3 019 100,00	0,00	0,00
13913	Sub. transf cpte résult. Départements	3 470,00	0,00	0,00
139148	Sub. transf cpte résult. Autres communes	937 270,00	0,00	0,00
139158	Sub. transf cpte résult. Autres groupés	130 680,00	0,00	0,00
13918	Autres subventions d'équipement	1 199 680,00	0,00	0,00
198	Neutral. amort. subv. équip. versées	748 000,00	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	3 350 000,00	-122 600,00	-122 600,00
21534	Réseaux d'électrification	500 000,00	0,00	0,00
2762	Créances transfert droit déduct° TVA	2 850 000,00	-122 600,00	-122 600,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		6 369 100,00	-122 600,00	-122 600,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		38 295 000,00	-996 865,59	-996 865,59

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	684 162,74
-----------------------------------	-------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	5 729 535,19
---	---------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	5 416 832,34
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	12 321 200,00	483 148,61	483 148,61
13148	Subv. transf. Autres communes	3 974 722,46	319 380,79	319 380,79
13158	Subv. transf. Autres groupements	0,00	0,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	8 346 477,54	163 767,82	163 767,82
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	9 078 300,00	-5 578 300,00	-5 578 300,00
1641	Emprunts en euros	9 078 300,00	-5 578 300,00	-5 578 300,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	50 000,00	0,00	0,00
21534	Réseaux d'électrification	50 000,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	100 000,00	0,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	100 000,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		21 549 500,00	-5 095 151,39	-5 095 151,39
10	Dotations, fonds divers et réserves	805 000,00	5 327 197,56	5 327 197,56
10222	FCTVA	805 000,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	5 327 197,56	5 327 197,56
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	2 933 800,00	-122 600,00	-122 600,00
2762	Créances transfert droit déduct° TVA	2 850 000,00	-122 600,00	-122 600,00
276348	Créance Autres communes	53 800,00	0,00	0,00
2764	Créances sur personnes de droit privé	30 000,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		3 738 800,00	5 204 597,56	5 204 597,56
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		25 288 300,00	109 446,17	109 446,17
021	Virement de la sect° de fonctionnement	2 361 700,00	4 343 485,80	4 343 485,80
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	7 295 000,00	0,00	0,00
28031	Frais d'études	79 000,00	0,00	0,00
2804132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	5 000,00	0,00	0,00
28041482	Subv.Cne : Bâtiments, installations	660 000,00	0,00	0,00
28041582	GFP : Bâtiments, installations	55 000,00	0,00	0,00
2804182	Autres org pub - Bâtiments et installat°	11 000,00	0,00	0,00
280422	Privé : Bâtiments, installations	16 000,00	0,00	0,00
2804412	Sub nat org pub - Bâtiments, installat°	1 000,00	0,00	0,00
28051	Concessions et droits similaires	98 000,00	0,00	0,00
281311	Hôtel de ville	61 000,00	0,00	0,00
28135	Installations générales, agencements, ..	117 000,00	0,00	0,00
281534	Réseaux d'électrification	5 480 000,00	0,00	0,00
281538	Autres réseaux	4 000,00	0,00	0,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	140 000,00	0,00	0,00
2817534	Réseaux d'électrification (m. à dispo)	530 000,00	0,00	0,00
28181	Installations générales, aménagt divers	1 000,00	0,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	29 000,00	0,00	0,00
28184	Mobilier	7 000,00	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	1 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		9 656 700,00	4 343 485,80	4 343 485,80
041	Opérations patrimoniales (9)	3 350 000,00	-122 600,00	-122 600,00
2031	Frais d'études	500 000,00	0,00	0,00
21534	Réseaux d'électrification	2 850 000,00	-122 600,00	-122 600,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		13 006 700,00	4 220 885,80	4 220 885,80
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		38 295 000,00	4 330 331,97	4 330 331,97

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	1 086 500,37
-----------------------------------	---------------------

Annexe 13

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
				+
	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)			0,00
				=
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			5 416 832,34

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RI 040 = DF 042*.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV – ANNEXES
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE (1)

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	IV		
												TOTAL	A1	
INVESTISSEMENT														
DEPENSES														
Dépenses réelles	455 767	3 100 000	0	0	0	0	0	0	0	5 542 208	21 953 659	31 051 634		
- Equipements municipaux (2)		2 350 000	0	0	0	0	0	0	0	4 986 354	20 641 862	27 978 215		
- Equip. non municipaux (c/204) (3)		0	0	0	0	0	0	0	0	555 855	979 697	1 535 552		
- Opérations financières	455 767											455 767		
Dépenses d'ordre	3 019 100											6 246 500		
Total dépenses de l'exercice	3 474 867	3 100 000	0	0	0	0	0	0	0	6 042 208	24 681 059	37 298 134		
RAR N-1 et reports	5 729 535	40 046	0	0	0	0	0	0	0	184 979	459 139	6 413 698		
Total cumulé dépenses d'investissement	9 204 403	3 140 046	0	0	0	0	0	0	0	6 227 187	25 140 197	43 711 832		
RECETTES														
Total recettes de l'exercice	19 327 383	3 675 069	0	0	0	0	0	0	0	2 690 733	16 932 147	42 625 332		
RAR N-1 et reports	0	13 324	0	0	0	0	0	0	0	0	1 073 177	1 086 500		
Total cumulé recettes d'investissement	19 327 383	3 688 393	0	0	0	0	0	0	0	2 690 733	18 005 323	43 711 832		

FONCTIONNEMENT														
DEPENSES														
Total dépenses de l'exercice	14 050 186	2 881 088	0	2 311 610	2 616 501	21 859 386								
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Total cumulé dépenses de fonctionnement	14 050 186	2 881 088	0	2 311 610	2 616 501	21 859 386								
RECETTES														
Total recettes de l'exercice	3 019 100	192 800	0	1 925 000	12 379 000	17 515 900								
RAR N-1 et reports	4 343 486	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 343 486		
Total cumulé recettes de fonctionnement	7 362 586	192 800	0	1 925 000	12 379 000	21 859 386								

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

Annexe 13

IV – ANNEXES							IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE							A2.1
A2.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)							
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N	
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage		
5191 Avances du Trésor							
5192 Avances de trésorerie							
51931 Lignes de trésorerie							
2019900800Y-10/07/19-09/07/20	13/06/2019	0,00	7 510 000,00	4 259,60	7 510 000,00	0,00	
2020900709F-10/07/20-09/07/21	23/06/2020	3 500 000,00	690 000,00	322,78	0,00	690 000,00	
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt							
5194 Billets de trésorerie							
5198 Autres crédits de trésorerie							
519 Crédits de trésorerie (Total)		3 500 000,00	8 200 000,00	4 582,38	7 510 000,00	690 000,00	

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES													IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE													A2.2
A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)													
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
							Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)				0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)				8 000 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)				4 500 000,00									
				4 000 000,00	F			0,000		T	C	N	A-1
				500 000,00	F			0,000		S	C	N	A-1
1643 Emprunts en devises (total)				0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)				3 500 000,00									
				2 000 000,00	F			0,000		T	C	N	A-1
				1 500 000,00	F			0,000		S	C	N	A-1
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)				0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)				0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)				0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)				0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)				0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)				0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)				0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)				0,00									

Annexe 13

Emprunts et dettes à l'origine du contrat															
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)	
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel						
1681 Autres emprunts (total)					0,00										
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00										
1687 Autres dettes (total)					0,00										
Total général					8 000 000,00										

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES										IV		
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE										A2.2		
A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)												
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Taux d'intérêt		Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
							Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		7 900 000,00					0,00	59 500,00	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		4 400 000,00					0,00	34 000,00	0,00	0,00
	N	0,00	A-1	3 900 000,00	20,00	F	0,780		0,00	30 000,00	0,00	0,00
	N	0,00	A-1	500 000,00	20,00	F	0,780		0,00	4 000,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		3 500 000,00					0,00	25 500,00	0,00	0,00
	N	0,00	A-1	2 000 000,00	20,00	F	0,670		0,00	13 500,00	0,00	0,00
	N	0,00	A-1	1 500 000,00	20,00	F	0,780		0,00	12 000,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Annexe 13

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N										ICNE de l'exercice	
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt		Annuité de l'exercice				
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)		Intérêts perçus (le cas échéant) (16)
Total général		0,00		7 900 000,00					0,00	59 500,00	0,00	0,00

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES							IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS							A2.4
A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)							
Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (turnet)	Nombre de produits	4	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,01	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	7 900.000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

Annexe 13

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 500.00 €	2015-12-15

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Subv. d'équipement finançant des biens mobiliers, matériels, études	5	
L	Concessions et droits similaires, brevets, licences (matériel informatique), frais d'études	3	17/12/2002
L	Terrains (assimilé à Patrimoine immobilier)	20	17/12/2002
L	Agencements et aménagements de terrains (assimilé à Patrimoine immobilier)	20	17/12/2002
L	Constructions (assimilé à Patrimoine immobilier)	20	17/12/2002
L	Matériel de transport	4	17/12/2002
L	Matériel de bureau et matériel informatique	3	17/12/2002
L	Mobilier	10	17/12/2002
L	Ouvrages d'électricité	30	13/12/2011
L	Patrimoine d'éclairage public	25	05/04/2012
L	Patrimoine d'éclairage public (précisions comptables)	25	10/10/2013
L	Patrimoine des bornes de charge pour véhicule électriques et hybrides	20	10/10/2013
L	Installations de voirie	5	11/09/2014
L	Subventions reçues	20	15/12/2015
L	Subv. d'équipement finançant des biens immobiliers ou installations mandatées avant le 01/01/2016	15	13/12/2016
L	Subv. d'équipement finançant des biens immobiliers ou installations mandatées après le 01/01/2016	30	13/12/2016

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		I 2 721 324,21	405 543,19	II 405 543,19
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		400 000,00	0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	400 000,00	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		2 321 324,21	405 543,19	405 543,19
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	2 271 100,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	50 224,21	405 543,19	405 543,19

	Op. de l'exercice III = I + II	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)	Solde d'exécution D001 (3)	TOTAL IV
Dépenses à couvrir par des ressources propres	3 126 867,40	0,00	5 729 535,19	8 856 402,59

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

Annexe 13

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		V 13 395 500,00	4 220 885,80	VI 4 220 885,80
Ressources propres externes de l'année (a)		3 738 800,00	-122 600,00	-122 600,00
10222	FCTVA	805 000,00	0,00	0,00
10223	TLE	0,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
2762	Créances transfert droit déduct° TVA	2 850 000,00	-122 600,00	-122 600,00
276348	Créance Autres communes	53 800,00	0,00	0,00
2764	Créances sur personnes de droit privé	30 000,00	0,00	0,00
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		9 656 700,00	4 343 485,80	4 343 485,80
15...	Provisions pour risques et charges			
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
28...	Amortissement des immobilisations			
28031	Frais d'études	79 000,00	0,00	0,00
2804132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	5 000,00	0,00	0,00
28041482	Subv.Cne : Bâtiments, installations	660 000,00	0,00	0,00
28041582	GFP : Bâtiments, installations	55 000,00	0,00	0,00
2804182	Autres org pub - Bâtiments et installat°	11 000,00	0,00	0,00
280422	Privé : Bâtiments, installations	16 000,00	0,00	0,00
2804412	Sub nat org pub - Bâtiments, installat°	1 000,00	0,00	0,00
28051	Cessions et droits similaires	98 000,00	0,00	0,00
281311	Hôtel de ville	61 000,00	0,00	0,00
28135	Installations générales, agencements, ..	117 000,00	0,00	0,00
281534	Réseaux d'électrification	5 480 000,00	0,00	0,00
281538	Autres réseaux	4 000,00	0,00	0,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	140 000,00	0,00	0,00
2817534	Réseaux d'électrification (m. à dispo)	530 000,00	0,00	0,00
28181	Installations générales, aménagt divers	1 000,00	0,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	29 000,00	0,00	0,00
28184	Mobilier	7 000,00	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	1 000,00	0,00	0,00
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations			
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours			
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices			
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers			
59...	Prov. dépréc. comptes financiers			
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	2 361 700,00	4 343 485,80	4 343 485,80

Opérations de l'exercice VII = V + VI	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)	Solde d'exécution R001 (4)	Affectation R1068 (4)	TOTAL VIII
--	--	---------------------------------------	----------------------------------	-----------------------

Annexe 13

Total ressources propres disponibles	17 616 385,80	0,00	0,00	5 327 197,56	22 943 583,36
---	----------------------	-------------	-------------	---------------------	----------------------

	Montant	
Dépenses à couvrir par des ressources propres	IV	8 856 402,59
Ressources propres disponibles	VIII	22 943 583,36
Solde	IX = VIII – IV (5)	14 087 180,77

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le signe algébrique.

Annexe 13

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.5

B1.5 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 1/1/N	Annuités à verser au cours de l'exercice
8017 Subventions à verser en annuités					0,00	0,00	0,00
8018 Autres engagements donnés					944 750,10	944 750,10	476 901,00
Au profit d'organismes publics					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes privés (1)					944 750,10	944 750,10	476 901,00
2014	Subvention d'équilibre - GAZ - CHATILLON-SUR-INDRE - 348-2014	SOREGIES	5	A	87 182,00	87 182,00	0,00
2016	Subvention d'équilibre - GAZ - BEAUMONT-LA-RONCE - 680-2016	SOREGIES	5	A	21 424,00	21 424,00	21 424,00
2016	Subvention d'équilibre - GAZ - THILOUZE - 1333-2016	SOREGIES	5	A	46 947,00	46 947,00	46 947,00
2017	Subvention d'équilibre - GAZ - FRANCUEIL - 1592-2017	SOREGIES	5	A	36 567,00	36 567,00	36 567,00
2017	Subvention d'équilibre - GAZ - LES-HERMITES - 989-2017	SOREGIES	5	A	15 404,00	15 404,00	15 404,00
2017	Subvention d'équilibre - GAZ - MOSNES - 1340-2016	SOREGIES	5	A	49 676,00	49 676,00	0,00
2017	Subvention d'équilibre - GAZ - SAINT-BENOIT-LA-FORET - 1528-2017	SOREGIES	5	A	50 090,00	50 090,00	50 090,00
2017	Subvention d'équilibre - GAZ - SAINT-ROCH - 1012-2017	SOREGIES	5	A	17 604,00	17 604,00	17 604,00
2017	Subvention d'équilibre - GAZ - THIZAY - 487-2017	SOREGIES	5	A	22 866,00	22 866,00	22 866,00
2017	Subvention d'équilibre - GAZ - YZEURES-SUR-CREUSE - 1584-2017	SOREGIES	5	A	27 429,00	27 429,00	0,00
2018	Subvention d'équilibre - GAZ - ANTOGNY-LE-TILLAC - 1108-2018	SOREGIES	5	A	29 411,00	29 411,00	0,00
2018	Subvention d'équilibre - GAZ - AZAY-LE-RIDEAU - 1343-2018	SOREGIES	5	A	7 653,00	7 653,00	0,00
2018	Subvention d'équilibre - GAZ - BEAUMONT-LA-RONCE - 1760-2018	SOREGIES	5	A	30 732,00	30 732,00	30 732,00
2018	Subvention d'équilibre - GAZ - CHATILLON-SUR-INDRE - 2262-2017	SOREGIES	5	A	53 011,00	53 011,00	0,00
2018	Subvention d'équilibre - GAZ - CHEILLE - 1049-2017	SOREGIES	5	A	6 867,00	6 867,00	0,00
2018	Subvention d'équilibre - GAZ - CINAIS - EN ETUDES	SOREGIES	5	A	32 278,00	32 278,00	0,00
2018	Subvention d'équilibre - GAZ - CLERE-LES-PINS - 1775-2018	SOREGIES	5	A	17 000,00	17 000,00	0,00
2018	Subvention d'équilibre - GAZ - CONTINVOIR - 1774-2018	SOREGIES	5	A	23 169,00	23 169,00	0,00
2018	Subvention d'équilibre - GAZ - CONTINVOIR - 1048-2018	SOREGIES	5	A	22 985,00	22 985,00	0,00
2018	Subvention d'équilibre - GAZ - DRACHE - 558-2018	SOREGIES	5	A	15 680,00	15 680,00	15 680,00
2018	Subvention d'équilibre - GAZ - GENILLE - 861-2017	SOREGIES	5	A	16 533,00	16 533,00	16 533,00
2018	Subvention d'équilibre - GAZ - GIZEUX - 1187-2018	SOREGIES	5	A	12 736,00	12 736,00	12 736,00
2018	Subvention d'équilibre - GAZ - LA CELLE-SAINT-AVANT - 1351-2018	GRDF	5	A	16 135,00	16 135,00	16 135,00
2018	Subvention d'équilibre - GAZ - LERNE - 1627-2017	SOREGIES	5	A	5 916,00	5 916,00	0,00
2018	Subvention d'équilibre - GAZ - NEUVY-LE-ROI - 599-2013	SOREGIES	5	A	11 623,10	11 623,10	0,00
2018	Subvention d'équilibre - GAZ - PARCAY-SUR-VIENNE - 1052-2017	SOREGIES	5	A	21 289,00	21 289,00	21 289,00
2018	Subvention d'équilibre - GAZ - ROUZIER-S-DE-TOURAINNE - 1448-2018	SOREGIES	5	A	7 084,00	7 084,00	0,00
2018	Subvention d'équilibre - GAZ - SONZAY - 1109-2018	SOREGIES	5	A	6 794,00	6 794,00	0,00
2018	Subvention d'équilibre - GAZ - SONZAY - 1259-2019	SOREGIES	5	A	5 342,00	5 342,00	5 342,00
2018	Subvention d'équilibre - GAZ - YZEURES-SUR-CREUSE - 2012-2018	SOREGIES	5	A	2 108,00	2 108,00	0,00
2018	Subvention d'équilibre - GAZ - YZEURES-SUR-CREUSE - 1567-2017	SOREGIES	5	A	25 498,00	25 498,00	0,00

Annexe 13

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
2019	Subvention d'équilibre - GAZ - AMBILLOU - 988-2019	SOREGIES	5	A	5 647,00	5 647,00	5 647,00
2019	Subvention d'équilibre - GAZ - AUTRECHE - 1480-2018	SOREGIES	5	A	55 531,00	55 531,00	55 531,00
2019	Subvention d'équilibre - GAZ - AUTRECHE - 1190-2019	SOREGIES	5	A	24 736,00	24 736,00	0,00
2019	Subvention d'équilibre - GAZ - AZAY-LE-RIDEAU - 420-2019	SOREGIES	5	A	30 798,00	30 798,00	30 798,00
2019	Subvention d'équilibre - GAZ - BEAUMONT-LA-RONCE - 1163-2019	SOREGIES	5	A	8 321,00	8 321,00	8 321,00
2019	Subvention d'équilibre - GAZ - BEAUMONT-LA-RONCE - 1189-2019	SOREGIES	5	A	2 419,00	2 419,00	2 419,00
2019	Subvention d'équilibre - GAZ - NEUVY-LE-ROI - 1506-2019	SOREGIES	5	A	15 815,00	15 815,00	15 815,00
2019	Subvention d'équilibre - GAZ - SAINT-ANTOINE-DU-ROCHER - 1490-2018	SOREGIES	5	A	29 021,00	29 021,00	29 021,00
2019	Subvention d'équilibre - GAZ - SAINT-CHRISTOPHE-SUR-LE-NAIS - 1773-2018	SOREGIES	5	A	27 429,00	27 429,00	0,00
TOTAL					944 750,10	944 750,10	476 901,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dettes en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dettes en capital 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

Annexe 13

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B1.6

B1.6 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)					0,00	0,00	0,00
8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)					453 861,83	373 010,50	53 711,51
2012	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 209-2012	FRANCUEIL	5	A	11 919,00	9 535,80	2 383,30
2012	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 496-2012	SONZAY	5	A	11 722,50	4 689,00	2 344,50
2013	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 600-2013	CRAVANT-LES-COTEAUX	5	A	10 262,40	4 104,96	2 052,48
2013	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 602-2013	NOUANS-LES-FONTAINES	5	A	7 139,10	2 855,64	1 427,82
2013	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 603-2013	RESTIGNE	5	A	14 389,50	5 442,20	2 721,10
2014	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1198-2014	CHAMPIGNY-SUR-VEUDE	5	A	4 237,80	1 695,12	847,56
2014	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 348-2014	CHATILLON-SUR-INDRE	5	A	26 154,60	26 154,60	0,00
2014	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1199-2014	HUISMES	5	A	1 690,50	1 352,40	338,10
2014	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1201-2014	LIGRE	5	A	9 692,70	3 877,08	1 938,54
2014	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1180-2014	MANTHELAN	5	A	7 206,00	2 882,40	1 441,20
2015	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1579-2015	AVOINE	5	A	28 615,50	11 446,20	5 723,10
2015	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 398-2015	CHARENTILLY	5	A	8 388,60	3 355,44	1 677,72
2015	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 103-2011	NOIZAY	5	A	15 475,20	12 380,16	3 095,04
2016	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 680-2016	BEAUMONT-LA-RONCE	5	A	6 427,20	6 427,20	0,00
2016	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 380-2016	LES-HERMITES	5	A	10 539,00	8 431,20	2 107,80
2016	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 677-2016	NOUZILLY	5	A	11 155,03	4 462,00	2 231,01
2016	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1012-2017	SAINT ROCH	5	A	5 281,20	5 281,20	0,00
2016	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 492-2016	SAINT-ANTOINE-DU-ROCHER	5	A	2 988,00	2 390,40	597,60
2016	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1333-2016	THILOUZE	5	A	14 084,10	14 084,10	0,00
2017	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1592-2017	FRANCUEIL	5	A	10 970,10	10 970,10	2 194,00
2017	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1050-2017	LERNE	5	A	7 457,10	5 965,68	1 491,42
2017	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 989-2017	LES-HERMITES	5	A	4 621,20	4 621,20	924,00
2017	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1340-2016	MOSNES	5	A	14 902,80	14 902,80	0,00
2017	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1051-2017	RESTIGNE	5	A	6 548,10	4 630,32	1 157,58
2017	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 940-2017	RICHELIEU	5	A	3 221,70	2 577,36	644,34
2017	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1624-2016	ROUZIER-S-DE-TOURAINES	5	A	1 384,80	1 107,84	276,96
2017	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1528-2017	SAINT-BENOIT-LA-FORET	5	A	15 027,00	15 027,00	3 005,00
2017	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 487-2017	THIZAY	5	A	6 859,80	6 859,80	0,00

Annexe 13

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
2018	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1108-2018	ANTOGNY-LE-TILLAC	5	A	8 823,30	8 823,30	0,00
2018	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1343-2018	AZAY-LE-RIDEAU	5	A	2 295,10	2 295,10	0,00
2018	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1760-2018	BEAUMONT-LA-RONCE	5	A	9 219,60	9 219,60	1 844,00
2018	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 2262-2017	CHATILLON-SUR-INDRE	5	A	15 903,30	15 903,30	0,00
2018	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1049-2017	CHEILLE	5	A	2 060,10	2 060,10	0,00
2018	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ -	CINAIS	5	A	9 683,40	9 683,40	0,00
2018	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1775-2018	CLERE-LES-PINS	5	A	5 100,00	5 100,00	0,00
2018	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1774-2018	CONTINVOIR	5	A	6 950,70	6 950,70	0,00
2018	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1048-2018	CONTINVOIR	5	A	6 895,50	6 895,50	0,00
2018	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 558-2018	DRACHE	5	A	4 704,00	4 704,00	941,00
2018	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 861-2017	GENILLE	5	A	4 959,90	4 959,90	0,00
2018	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1187-2018	GIZEUX	5	A	3 820,80	3 820,80	0,00
2018	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1351-2018	LA CELLE-SAINT-AVANT	5	A	4 840,50	4 840,50	0,00
2018	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1627-2017	LERNE	5	A	1 774,80	1 774,80	0,00
2018	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 599-2013	NEUVY-LE-ROI	5	A	4 744,50	4 744,50	949,00
2018	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1052-2017	PARCAY-SUR-VIENNE	5	A	6 386,70	6 386,70	1 277,34
2018	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1448-2018	ROUZIER-SUR-TOURAINNE	5	A	2 125,20	2 125,20	0,00
2018	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1109-2018	SONZAY	5	A	2 038,20	2 038,20	0,00
2018	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1259-2019	SONZAY	5	A	1 602,60	1 602,60	321,00
2018	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1567-2017	YZEURES-SUR-CREUSE	5	A	7 649,40	7 649,40	0,00
2018	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 2012-2018	YZEURES-SUR-CREUSE	5	A	632,40	632,40	0,00
2018	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1584-2017	YZEURES-SUR-CREUSE	5	A	8 228,70	8 228,70	0,00
2019	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 988-2019	AMBILLOU	5	A	1 694,10	1 694,10	339,00
2019	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1190-2019	AUTRECHE	5	A	7 312,80	7 312,80	0,00
2019	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1480-2018	AUTRECHE	5	A	16 659,30	16 659,30	3 332,00
2019	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 420-2019	AZAY-LE-RIDEAU	5	A	9 239,40	9 239,40	1 848,00
2019	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1163-2019	BEAUMONT-LA-RONCE	5	A	2 496,30	2 496,30	499,00
2019	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1189-2019	BEAUMONT-LA-RONCE	5	A	725,70	725,70	0,00
2019	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1490-2018	SAINT-ANTOINE-DU-ROCHER	5	A	8 706,30	8 706,30	1 741,00
2019	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1773-2018	SAINT-CHRISTOPHE-SUR-LE-NAIS	5	A	8 228,70	8 228,70	0,00
8028 Autres engagements reçus					0,00	0,00	0,00
A l'exception de ceux reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00
Engagements reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00
TOTAL					453 861,83	373 010,50	53 711,51

Annexe 13

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.7

B1.7 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET
(Article L. 2311-7 du CGCT)

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT					
2041482/2041575		Elec-FdC-2018	Communes et Interco membres du SIEIL	Commune	10 158,24
2041482/2041576		Elec-FdC-2019	Communes et Interco membres du SIEIL	Commune	64 505,65
2041482/2041577		Elec-FdC-2020	Communes et Interco membres du SIEIL	Commune	134 733,04
2041482/2041578		Elec-FdC-2021	Communes et Interco membres du SIEIL	Commune	50 000,00
2041482/2041579		EP-FdC-2017	Communes et Interco membres du SIEIL	Commune	2 980,00
2041482/2041580		EP-FdC-2018	Communes et Interco membres du SIEIL	Commune	86 557,82
2041482/2041581		EP-FdC-2019	Communes et Interco membres du SIEIL	Commune	274 850,23
2041482/2041582		EP-FdC-2020	Communes et Interco membres du SIEIL	Commune	191 466,69
2041482/2041582		Programme Sobriété Energétique	Communes et Interco membres du SIEIL	Commune	425 000,00
2041482/2041582		Véhicules Electriques	Communes et Interco membres du SIEIL	Commune	80 000,00
20422		Subventions équilibre GAZ (part SIEIL)	Communes et Interco membres du SIEIL	Commune	209 300,00
FONCTIONNEMENT					
657358		Subvention 2021	Syndicat des Cavités Souterraines	Etablissement de droit public	15 000,00
6574		Subvention 2021	Amicale du SIEIL	Association	3 000,00
6574		Subvention 2021	Agence Locale de l'Energie 37	Association	60 000,00
6574		Fonds d'aide au maintien de l'énergie (FSL)	Conseil Départemental 37	Département	50 000,00
6574		Subvention 2021	Coopération décentralisée	Association	15 000,00

- (1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
Elec-Tx Réseaux-2016	19 779 610,99	0,00	19 779 610,99	19 779 610,99	0,00	0,00	0,00
Elec-Tx Réseaux-2017	21 276 899,89	0,00	21 276 899,89	21 276 899,89	0,00	0,00	0,00
Elec-Tx Réseaux-2018	19 774 850,22	-141 478,57	19 633 371,65	19 564 882,78	68 488,87	0,00	0,00
Elec-Tx Réseaux-2019	20 048 000,00	-594 786,62	19 453 213,38	14 096 986,40	5 356 226,98	0,00	0,00
Elec-Tx Réseaux-2020	19 777 000,00	0,00	19 777 000,00	4 607 054,02	7 994 945,98	7 175 000,00	0,00
Elec-Tx Réseaux-2021	19 000 000,00	0,00	19 000 000,00	0,00	6 525 700,00	7 098 900,00	5 375 400,00
Elec-FdC-2016	159 815,68	0,00	159 815,68	159 815,68	0,00	0,00	0,00
Elec-FdC-2017	221 694,98	-1 813,65	219 881,33	219 881,33	0,00	0,00	0,00
Elec-FdC-2018	209 898,60	0,00	209 898,60	199 740,36	10 158,24	0,00	0,00
Elec-FdC-2019	250 000,00	0,00	250 000,00	185 494,35	64 505,65	0,00	0,00
Elec-FdC-2020	250 000,00	0,00	250 000,00	67 266,96	140 733,04	42 000,00	0,00
Elec-FdC-2021	250 000,00	0,00	250 000,00	0,00	50 000,00	87 500,00	112 500,00
EP-Tx Réseaux-2016	4 093 350,74	-3 722,46	4 089 628,28	4 089 628,28	0,00	0,00	0,00
EP-Tx Réseaux-2017	4 291 459,33	-25 592,55	4 265 866,78	4 265 866,78	0,00	0,00	0,00
EP-Tx Réseaux-2018	5 400 000,00	-332 814,93	5 067 185,07	4 623 830,81	443 354,26	0,00	0,00
EP-Tx Réseaux-2019	4 600 000,00	0,00	4 600 000,00	3 247 131,65	1 352 868,35	0,00	0,00
EP-Tx Réseaux-2020	3 920 000,00	0,00	3 920 000,00	652 662,75	1 989 530,90	1 277 806,35	0,00
EP-Tx Réseaux-2021	3 900 000,00	0,00	3 900 000,00	0,00	1 050 600,00	2 384 680,00	464 720,00
EP-FdC-2016	675 791,03	0,00	675 791,03	675 791,03	0,00	0,00	0,00
EP-FdC-2017	785 970,11	0,00	785 970,11	782 990,11	2 980,00	0,00	0,00
EP-FdC-2018	794 711,23	0,00	794 711,23	708 153,41	86 557,82	0,00	0,00
EP-FdC-2019	478 500,00	0,00	478 500,00	203 649,77	274 850,23	0,00	0,00
EP-FdC-2020	340 000,00	0,00	340 000,00	29 533,31	191 466,69	119 000,00	0,00
Projet METHYCENTRE	1 050 000,00	0,00	1 050 000,00	600 000,00	50 000,00	0,00	400 000,00

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

Annexe 13

IV – ANNEXES		IV					
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N		C1					
C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N							
GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN EPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Directeur général des services	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		18,00	1,40	19,40	19,40	0,00	19,40
Adjoint administratif	C	6,00	0,00	6,00	6,00	0,00	6,00
Adjoint administratif principal 2nde classe	C	4,00	0,80	4,80	4,80	0,00	4,80
Attachés	A	3,00	0,60	3,60	3,60	0,00	3,60
Rédacteur principal 1ère classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Rédacteurs	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Rédacteurs principal 2nde classe	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		26,00	0,90	26,90	26,90	7,00	26,90
Adjoint technique	C	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
Adjoint technique principal 2nde classe	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Agents de maîtrise	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Agents de maîtrise principal	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Ingénieur	A	2,00	0,90	2,90	2,90	0,00	2,90
Ingénieur principal	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Techniciens	B	10,00	0,00	10,00	10,00	0,00	10,00
Techniciens principal 1ère classe	B	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		44,00	2,30	46,30	46,30	39,30	46,30

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

IV – ANNEXES		IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N		C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)					
AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT
			Index (8)	Euros	
Agents occupant un emploi permanent (6)				305 800,00	
Techniciens	B	TECH		220 000,00	CDD
Techniciens	B	TECH		85 800,00	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00	
TOTAL GENERAL				305 800,00	

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM: Administratif
TECH: Technique
URB: Urbanisme (dont aménagement urbain).
S: Social.
MS: Médico-social.
MT: Médico-technique.
SP: Sportif.
CULT: Culturel
ANIM: Animation.
PM: Police.
OTR: Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION: Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT: Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée):
3-a: article 3, 1er alinéa: accroissement temporaire d'activité.
3-b: article 3, 2ème alinéa: accroissement saisonnier d'activité.
3-1: remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...)
3-2: vacance temporaire d'un emploi.
3-3-1: absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
3-3-2: emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
3-3-3: emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
3-3-4: emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50%.
3-3-5: emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
3-4: article 1 de la loi n° 2012-347: contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
3-5: article 48 de la loi n° 2012-347: contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
47: article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
110: article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
110-1: collaborateurs de groupes d'élus.
A: autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex: « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 3-3-3, 3-3-3-39 et 47 de la loi n° 84-59 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

Annexe 13

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u>				
<u>Détention d'une part du capital</u>				
13/10/2011 -	EnerSIEIL (détention au 07/02/2020)	SAEML EnerSIEIL	Société anonyme d'économie mixte locale	3 650 000,00
27/03/2018 -	SPL - (création le 27/03/2018 - SIEIL/SIDELC)	SPL	Société Publique Locale	19 000,00
28/11/2019 -	SEM Régionale de Tiers Financement Direct	SEM REGIONALE REL	Société d'économie Mixte	50 000,00
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3.3

C3.3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

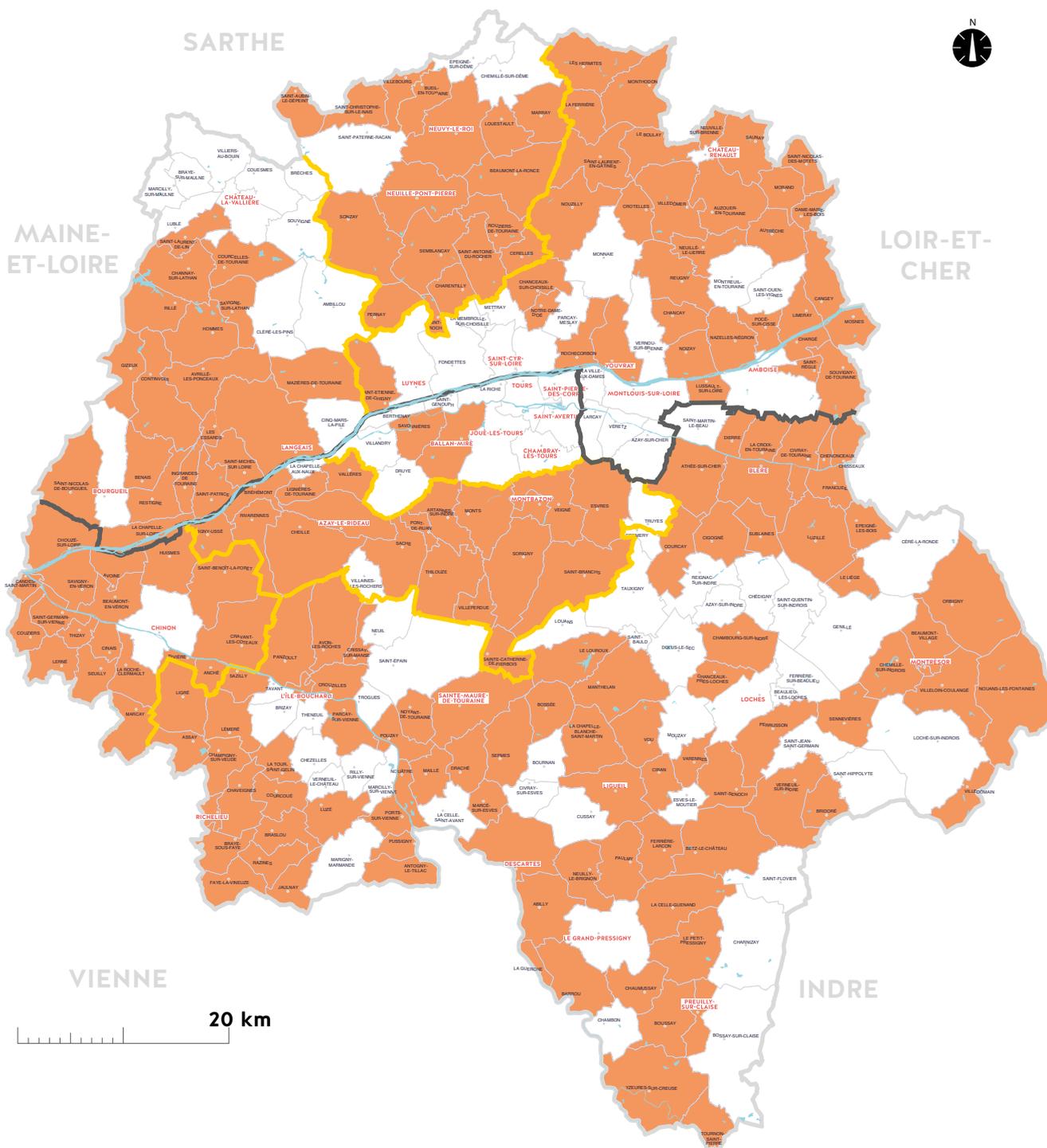
Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
Régie à seule autonomie financière	PLAN DE CORPS DE RUE SIMPLIFIE	01/01/2019	2018-92 - 11/12/2018	20007654500025		Oui

ÉCLAIRAGE PUBLIC COMMUNES ADHÉRENTES à la date du 1^{er} janvier 2021



Éclairage public

Communes adhérentes à la date du 1^{er} janvier 2021



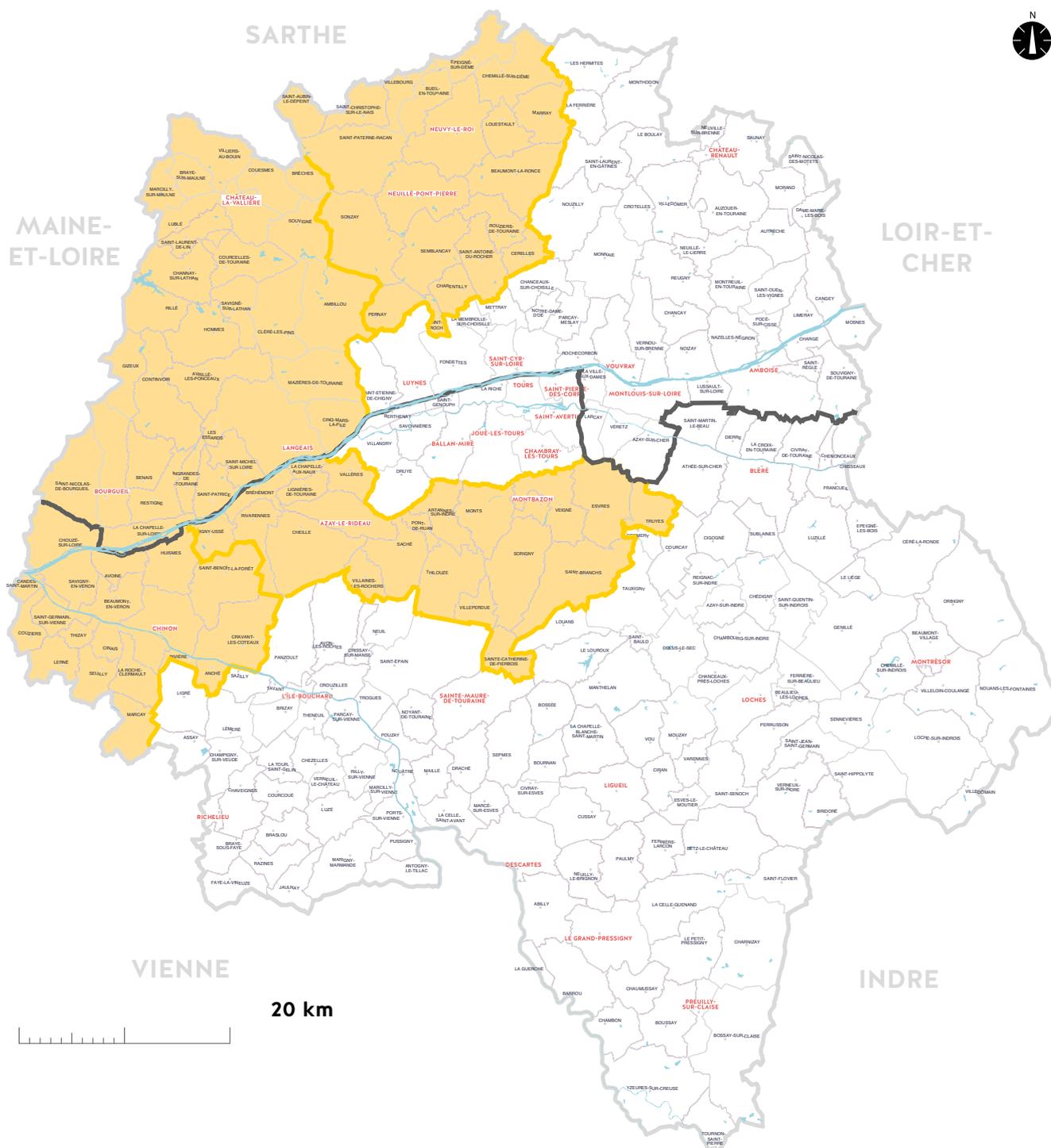
Communes adhérentes (188)
 Délimitation répartition NORD/SUD du SIEIL

ÉCLAIRAGE PUBLIC COMMUNAUTÉS DE COMMUNES ADHÉRENTES à la date du 1^{er} janvier 2021



Éclairage public

Communautés de communes adhérentes à la date du 1^{er} janvier 2021



- Communautés de communes adhérentes (4)
- Objets linéaires divers

GAZ

COLLECTIVITÉS

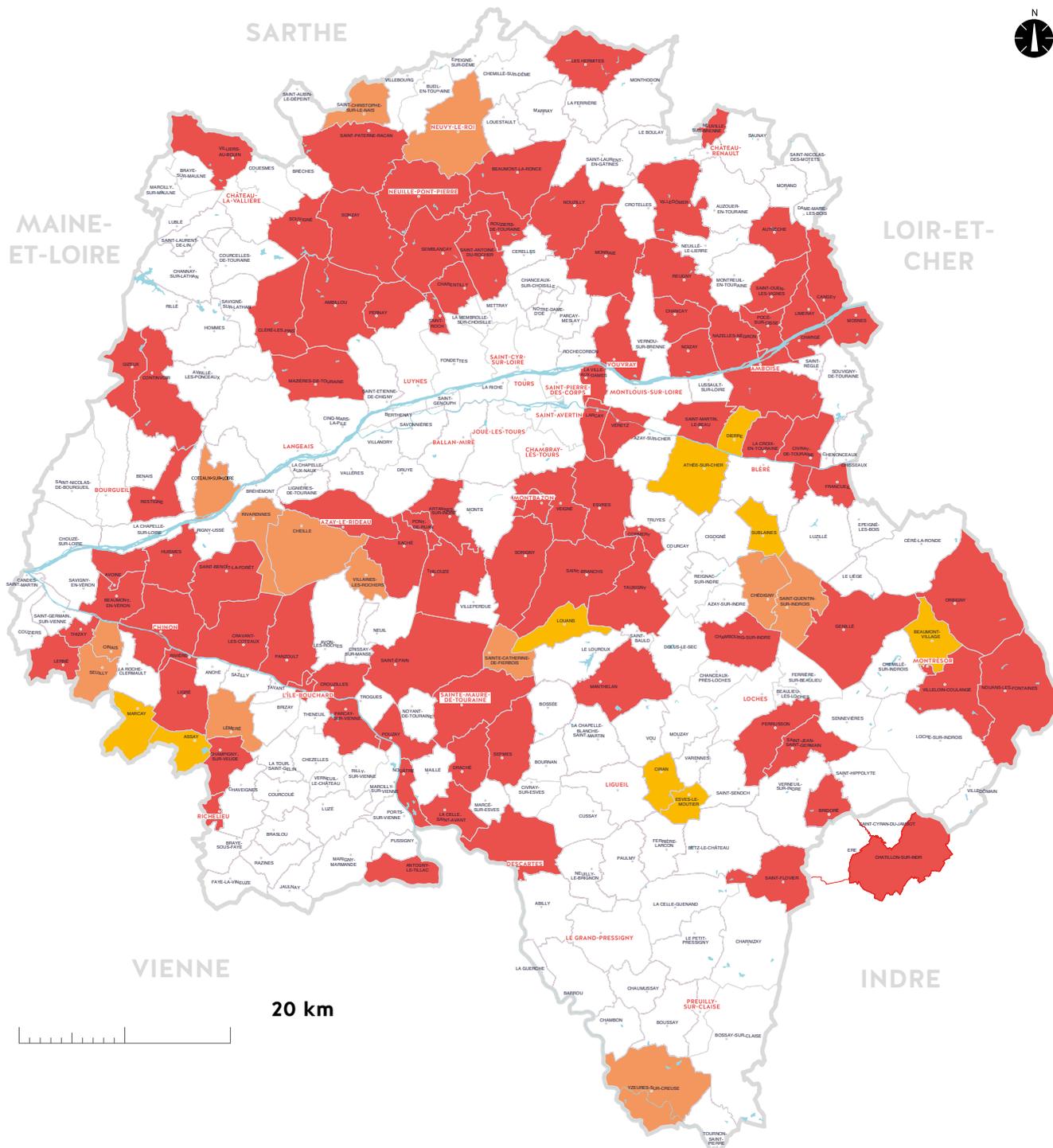
ADHÉRENTES

à la date du 1^{er} décembre 2020



Gaz

Collectivités adhérentes à la date du 1^{er} décembre 2020



- Aucun réseau de distribution en gaz (9 communes)
- Présence d'un réseau privé de distribution de gaz (13 communes)
- Présence d'un réseau public de distribution de gaz (92 communes)

Source : BDCarto IGN, SIEIL Service Cartographie, décembre 2020

ENVIRONNEMENT CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT D'ACHAT D'ÉNERGIE PÔLE ENERGIE CENTRE



CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COMMANDES « POLE ENERGIE CENTRE » POUR L'ACHAT D'ELECTRICITE ET DE GAZ NATUREL ET DE SERVICES ASSOCIES

PREAMBULE

Suite à la disparition progressive des Tarifs Réglementés de Vente (TRV) de gaz naturel et d'électricité ainsi qu'à l'ouverture des marchés de l'énergie, les syndicats d'énergie d'Eure-et-Loir, de l'Indre, et d'Indre-et-Loire, tous membres de l'Entente « Territoire d'Énergie Centre Val de Loire » ont souhaité mettre leurs compétences au profit des acheteurs publics (communes, communautés d'agglomération, communautés de communes, syndicats intercommunaux ou mixtes et plus généralement toutes personnes morales de droit public) en les associant au sein d'un groupement de commandes dédié à l'achat d'électricité et de gaz naturel.

Ce groupement, peut également inclure de manière accessoire des personnes morales de droit privé.

Il se matérialise par la conclusion d'une convention constitutive du groupement entre ses membres.

COORDONNATEUR DU GROUPEMENT DE COMMANDE :

- SIEIL - Syndicat intercommunal d'énergie d'Indre-et-Loire, 12-14 rue Blaise Pascal BP 51314 37013 TOURS CEDEX 1,

Ci-après dénommé le coordonnateur,

MEMBRES PILOTES :

- SIEIL - Syndicat intercommunal d'énergie d'Indre-et-Loire, 12-14 rue Blaise Pascal BP 51314, 37013 TOURS CEDEX 1,
- ENERGIE Eure-et-Loir - Syndicat départemental d'énergie d'Eure-et-Loir, 65 rue du Maréchal Leclerc - 28110 LUCE,
- SDEI - Syndicat départemental d'énergies de l'Indre, 2 place des Cigarières CS 60218 36000 CHATEAUROUX CEDEX,

Ci-après dénommés collectivement les membres pilotes ou les syndicats départementaux d'énergie, ou individuellement le membre pilote ou le syndicat départemental d'énergie,

AUTRES MEMBRES :

- Voir liste en annexe 2 de la présente convention.

Ci-après dénommés collectivement les membres ou individuellement le membre,

Dans ce contexte, il a été convenu ce qui suit :

Annexe 17

Article 1- OBJET DE L'ACTE CONSTITUTIF

La présente convention a pour objet de constituer de manière pérenne le groupement de commandes « Pôle Energie Centre » (ci-après dénommé « le groupement ») sur le fondement des dispositions des articles L 2113-6 et L 2113-7 du code de la commande publique en vigueur pour les besoins définis à l'article 2 de la présente convention et de définir les modalités de son fonctionnement.

Il est expressément rappelé que le groupement ainsi constitué n'a pas la personnalité morale.

Article 2 - NATURE DES BESOINS VISES PAR LE PRESENT ACTE CONSTITUTIF

Le groupement objet de la présente convention vise à répondre aux besoins récurrents de ses membres dans les domaines suivants :

- Fourniture et acheminement de gaz naturel et/ou électricité : En mutualisant les besoins de ses membres, l'ambition du groupement est de permettre à ces derniers d'accéder dans un cadre juridique sécurisé aux offres les plus compétitives des différents fournisseurs d'énergies ;
- Services associés : Le groupement propose un accompagnement personnalisé à l'ensemble de ses membres grâce à la gestion des relations avec les fournisseurs d'énergies, des propositions d'optimisation des contrats de fourniture et la disponibilité d'un interlocuteur dédié à l'accompagnement des membres du groupement.

Les contrats conclus pour répondre à ces besoins constitueront des marchés publics, lesquels pourront prendre la forme d'accords-cadres et de marchés subséquents conformément au code de la commande publique en vigueur.

Article 3 - MEMBRES DU GROUPEMENT

Le groupement est ouvert aux personnes morales suivantes, dont le siège est situé sur les départements d'Eure-et-Loir, de l'Indre et de l'Indre-et-Loire :

- L'ensemble des personnes morales de droit public (État, Collectivités territoriales et leurs groupements, CCAS, Établissements publics, EHPAD, Groupements d'Intérêt Public...);
- Les personnes morales de droit privé suivantes :
 - Sociétés d'Économie Mixte (SEM), Sociétés Publiques Locales (SPL) ;
 - Organismes privés d'habitations à loyer modéré ;
 - Établissements d'enseignement privé ;
 - Établissements privés de santé ;
 - Maisons de retraites privées (EHPA, EHPAD, MAPA, MARPA, MAPAD...);
 - Associations loi 1901 ;
 - Sociétés dans lesquelles tout syndicat départemental d'énergie membre du groupement est actionnaire ;
 - Sociétés dans lesquelles une SEM dont au moins un syndicat départemental d'énergie membre du groupement est actionnaire possède des parts.

La liste des membres du groupement est annexée au présent acte constitutif (annexe 2). Celle-ci est mise à jour par le coordonnateur au regard des dispositions citées aux articles 8 et 9 portant adhésion ou retrait au groupement.

Chaque membre du groupement s'engage à commander aux opérateurs sélectionnés à l'issue des consultations menées par le groupement des prestations à hauteur de ses besoins propres tels qu'indiqués dans les pièces des marchés.

Article 4- DESIGNATION ET ROLE DU COORDONNATEUR

4.1 Désignation du Coordonnateur

Le SIEIL est désigné, coordonnateur du groupement.

4.2 Rôle du Coordonnateur

En vue de la satisfaction des besoins en électricité, en gaz naturel et en services associés, définis à l'article 2, des membres du groupement, le SIEIL est chargé, en sa qualité de coordonnateur :

- D'organiser dans le respect des règles prévues par le code de la commande publique en vigueur l'ensemble des opérations de sélection d'un ou de plusieurs fournisseurs d'énergie,
- De la passation et du suivi de l'exécution des marchés ou des accords-cadres et marchés subséquents.

En pratique, le coordonnateur est ainsi chargé, en lien étroit avec les membres pilotes :

- D'assister les membres du groupement dans la définition de leurs besoins, de centraliser ces besoins sur la base d'une définition préalablement établie par le coordonnateur et d'assurer le suivi des services associés au marché. À cette fin, il est habilité par chacun des membres, au même titre que les membres pilotes, à solliciter en tant que de besoin, auprès de tous gestionnaires des réseaux de distribution et de tous fournisseurs d'énergie, l'ensemble des informations relatives aux différents points de livraison sur la durée du marché en cours d'exécution ;
- De définir l'organisation technique et administrative des procédures de consultation et de procéder notamment, au choix du type de contrat et du type de procédure appropriés ;
- D'élaborer l'ensemble des dossiers de consultation en fonction des besoins définis par les membres ;
- D'assurer l'ensemble des opérations de sélection des fournisseurs d'électricité et de gaz naturel ;
- D'assurer la préparation et le suivi de la commission d'appel d'offres ;
- De préparer, conclure, signer et notifier les marchés et accords-cadres ;
- De préparer, conclure, signer et notifier, en matière d'accords-cadres, les marchés subséquents passés sur le fondement de l'accord-cadre correspondant ;
- De préparer, conclure, signer et notifier les avenants aux marchés et aux accords-cadres ;
- De transmettre les marchés et accords-cadres aux autorités de contrôle ;
- De gérer le précontentieux afférents à la passation des accords-cadres et marchés ;
- De transmettre aux membres du groupement, chacun en ce qui le concerne, copie des marchés (actes d'engagement, bordereaux des prix ...) conclus avec les fournisseurs d'énergie au nom des membres du groupement ;
- De tenir à disposition de chacun des membres les informations relatives à l'activité du groupement ;
- D'organiser en lien avec les membres pilotes, durant la durée des marchés, une réunion d'information et d'échanges sous divers formats (assemblée plénière, webinaire, ...) associant les fournisseurs d'énergies et l'ensemble des membres sur les sujets en lien avec l'objet du groupement.

De façon générale, le Coordonnateur s'engage à mettre tout en œuvre pour que les marchés et accords-cadres conclus dans le cadre du groupement répondent au mieux aux objectifs de performance des membres en matière de commande publique.

Annexe 17

Article 5- MEMBRES PILOTES

5.1 Comité de pilotage

Un comité de pilotage est constitué entre les membres pilotes du groupement. Celui-ci est chargé de préparer et suivre les missions définies à l'article 5.2 de la présente convention.

5.2 Missions du comité de pilotage

Compte tenu de la connaissance de leurs territoires respectifs, de leur rôle d'autorité organisatrice de la distribution publique d'énergies et dans un souci de cohérence globale, les membres pilotes du groupement travaillent en concertation à l'élaboration des actions et des supports de communication et d'information à réaliser sur leurs territoires respectifs pour y promouvoir le groupement et faciliter son fonctionnement. En complément de l'information transmise par le coordonnateur dans le cadre du suivi des marchés, ils rendent compte à minima une fois par an aux membres du groupement des informations générales relatives à l'exécution des marchés.

Par ailleurs, le comité de pilotage est associé par le coordonnateur :

- Au recueil des données initiales nécessaires au lancement des marchés ;
- Aux réunions de mise au point des marchés conclus avec les fournisseurs d'énergies ;
- Aux réunions consacrées à toute évolution dans les marchés et accords-cadres du groupement et dans les relations avec ses membres.

Enfin, le comité de pilotage et les fournisseurs d'énergie attributaires de marchés se réunissent à minima une fois par an afin de :

- Dresser un bilan de l'exécution des marchés et des relations avec les membres ;
- Étudier les conditions de mise en œuvre des services associés et les résultats obtenus.

Le comité de pilotage exerce ses missions au nom et pour le compte de l'ensemble des autres membres du groupement afin d'assister le coordonnateur dans les opérations de passation et d'exécution des marchés.

Article 6- COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Conformément aux dispositions des articles L 2113-6 et L 2113-7 du code de la commande publique en vigueur, la commission d'appel d'offre chargée de l'attribution des marchés et accords-cadres est celle du coordonnateur.

Des représentants des membres pilotes pourront assister avec voix consultatives aux réunions de la commission d'appel d'offres.

Article 7- MISSIONS ET ENGAGEMENTS DES AUTRES MEMBRES

En adhérant au groupement, chaque membre est chargé :

- De communiquer au coordonnateur la nature et l'étendue de ses propres besoins en vue de la passation des marchés ou accords-cadres préalablement à l'envoi par le coordonnateur de l'appel public à la concurrence (pour un marché ou un accord-cadre) ou de la lettre de consultation (pour les marchés subséquents) et en vue de finaliser son adhésion au groupement ;
- D'assurer la gestion de la facturation (vérification, liquidation, paiement...) en lien avec le titulaire de chaque marché ou marché subséquent ;
- D'effectuer les procédures de cautionnement, de nantissement éventuel et de versement des avances ;
- De régler les éventuelles applications de pénalités.

Pour ce qui concerne la fourniture et l'acheminement du gaz naturel et de l'électricité, chaque membre s'engage à communiquer avec précision ses besoins propres au coordonnateur et, en particulier, à veiller à la bonne définition des points de livraison en électricité et en gaz naturel devant relever des accords-cadres et marchés passés dans le cadre du groupement.

À ce titre, lors de la préparation des documents de consultation, le coordonnateur pourra, sur la base des informations dont il dispose, notifier aux membres une liste des points de livraison déclarés en vue d'être inclus aux accords-cadres et /ou marchés à venir.

À défaut de réponse expresse d'un membre dans un délai d'un mois à compter de cette notification, les points de livraison de ce dernier ne pourront être inclus à l'accord-cadre et/ou au marché.

Une fois inclus aux marchés et accords-cadres passés dans le cadre du groupement et pendant toute la durée de validité de ceux-ci, les points de livraison ne pourront plus donner lieu à la conclusion de nouveaux marchés ou accords-cadres qui seraient directement ou indirectement passés par les membres en dehors du présent groupement et ayant aussi pour objet, même non exclusif, la fourniture de gaz naturel ou d'électricité.

Concernant l'acheminement d'électricité, chaque membre du groupement s'engage à conclure un Contrat d'Accès au Réseau de Distribution (CARD) ou un Contrat d'Accès au Réseau de Transport (CART) dans les cas exigés par le Gestionnaire de Réseau de Distribution (GRD) ou de Réseau de Transport d'Électricité (RTE). Dans tous les cas, le fournisseur jouera le rôle de « responsable d'équilibre » pour les membres ainsi que cela est prévu dans les pièces des marchés.

Concernant l'acheminement de gaz naturel, chaque membre du groupement s'engage à conclure un contrat de livraison direct (CLD) dans les cas exigés par les gestionnaires de réseaux.

Article 8- ADHESION AU GROUPEMENT

Chaque membre adhère au groupement suivant un processus décisionnel conforme à ses propres règles. Cette décision est notifiée au coordonnateur par le membre pilote du territoire sur lequel se situe le demandeur et vaut signature de la présente convention constitutive.

L'adhésion d'un nouveau membre peut intervenir à tout moment mais elle ne prend effet que pour les nouveaux marchés, c'est-à-dire ceux qui ne sont pas en cours de passation ou d'exécution à la date où la délibération d'adhésion est transmise au membre pilote concerné ou au coordonnateur. La liste des membres du groupement figurant en annexe 2 est mise à jour à la date de la prise d'effet de la nouvelle adhésion.

La procédure d'adhésion est la suivante :

- Demande d'adhésion adressée par écrit (lettre ou courrier électronique) au membre pilote référent ou au coordonnateur ;
- Transmission par le membre pilote référent ou le coordonnateur au demandeur du présent acte constitutif de groupement et du modèle de délibération ou de décision en vue de l'adhésion au groupement ;
- Transmission par le demandeur au membre pilote référent ou au coordonnateur de la décision ou de la délibération d'adhésion au groupement valant approbation et signature du présent acte constitutif.

L'engagement du nouveau membre dans le groupement n'est effectif que pour les accords-cadres ou marchés dont l'avis d'appel public à la concurrence aura été envoyé postérieurement à la date de la réception par le membre pilote ou le coordonnateur de la décision d'adhérer au groupement et des documents nécessaires à l'intégration de son périmètre.

Annexe 17

Article 9- RETRAIT D'UN MEMBRE DU GROUPEMENT

Le retrait d'un membre, et ainsi de ses points de livraison, ne peut prendre effet qu'à la fin de l'exécution des marchés auxquels il s'est engagé. Il donne lieu à une notification au coordonnateur et prend la forme :

- D'une délibération pour les personnes morales de droit public,
- D'une décision conforme à leur processus décisionnel pour les personnes morales de droit privé.

Article 10 - CONSEQUENCES D'UN TRANSFERT DE COMPETENCE EN COURS DE MARCHÉS

Dans le cas d'un transfert de compétence entre deux collectivités (d'une collectivité porteuse adhérente vers une autre, adhérente ou non du groupement d'achat d'énergies) ou au profit d'un délégataire de service public intégrant la gestion de points de livraison en électricité et en gaz naturel inclus dans un marché du groupement, la collectivité initialement porteuse de la compétence s'engage à :

- Informer la nouvelle entité en charge de la compétence que les points de livraison concernés font l'objet de marchés avec le groupement « POLE ENERGIE CENTRE »,
- Informer le coordonnateur du groupement du transfert de la compétence et de la gestion des points de livraison, en précisant la date d'effet de ce transfert,
- Transmettre au coordonnateur toutes les informations utiles et indispensables à celui-ci afin de permettre la continuité des marchés (dénomination de la nouvelle entité en charge de la compétence, adresse du siège social, coordonnées téléphoniques, numéro SIRET, ...).

Article 11 - MODIFICATION DE L'ACTE CONSTITUTIF

Toute modification du présent acte constitutif, à l'exception du retrait des membres ou de l'adhésion d'un nouveau membre et notamment de la mise à jour de la liste des membres que ce retrait ou cette adhésion implique, doit faire l'objet d'un avenant préalable.

Les modifications du présent acte constitutif du groupement doivent être approuvées dans les mêmes termes par l'ensemble des membres du groupement dont les décisions respectives seront notifiées au coordonnateur.

La modification prend effet lorsque l'ensemble des membres a approuvé les modifications.

Article 12 - DISPOSITIONS FINANCIERES

Le coordonnateur du groupement est indemnisé par les membres pilotes des frais afférents au fonctionnement du groupement, à la passation et à l'exécution des marchés. La répartition et les modalités de reversement de ces frais font l'objet d'une convention financière annuelle entre le coordonnateur et les membres pilotes.

Les membres pilotes se réservent le droit d'être indemnisés des frais afférents au fonctionnement du groupement par une participation financière des membres présents sur leur territoire. Dans ce cas, cette participation donne lieu à une convention spécifique librement fixée par chaque membre pilote envers ses propres collectivités adhérentes et envers chacune des autres personnes morales.

Article 13 - DUREE DE L'ACTE CONSTITUTIF

Le présent acte constitutif entre en vigueur à compter de sa signature pour une durée indéterminée.

Article 14 - RESILIATION

Le présent acte constitutif sera résilié de plein droit en cas de disparition du besoin de mutualisation de l'achat d'électricité et de gaz naturel.

Il pourra également être résilié par le coordonnateur du groupement. Ce dernier informera par courrier chaque membre de son intention de mettre fin au présent acte constitutif. La résiliation prend effet dans un délai minimum de six (6) mois à compter de la date d'envoi du courrier de résiliation. Cette résiliation ne pourra pas intervenir avant la fin d'un marché en cours d'exécution.

Article 15 - CONTENTIEUX

Toute contestation relative à l'interprétation ou à l'exécution du présent acte constitutif relèvera de la compétence de la juridiction administrative d'ORLEANS.

ANNEXES

Annexe 1 : Modèle de délibération à utiliser pour l'adhésion d'une personne morale de droit public au groupement de commandes.

Annexe 2 : Liste des membres du groupement.

MODULO RAPPORT DU MANDATAIRE 2020



[LOGO de l'actionnaire]

Rapport annuel du mandataire du [Nom collectivité actionnaire] –

[Nom du représentant du syndicat]

Administrateur de la SPL MODULO

*au capital de 85 900 euros
immatriculée au registre du commerce et des sociétés de TOURS sous le numéro 841 376 734
dont le siège social se situe au 12/14 rue Blaise Pascal – 37000 TOURS*

Exercice 2020

AUTRES MANDATEURS MODULO, élus de [nom de la collectivité territoriale concernée] : [Prénoms, Noms et type de Mandats des personnes issues de la collectivité locale concernée].

Les Sociétés Publiques Locales sont soumises aux dispositions applicables aux Sociétés d'Economie Mixte Locales telles que fixées par le titre II du livre V du CGCT, ainsi, conformément à l'article L 1524-5 du Code général des collectivités territoriales, issu de la loi du 7 juillet 1983, n° 83-597 du 7 juillet 1983, le mandataire de [Nom de la collectivité territoriale concernée] auprès de la SPL MODULO a établi le rapport ci-dessous pour l'exercice écoulé.

Il en ressort les dispositions suivantes :

SYNTHESE DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE :

Au cours du conseil d'administration (CA) du 14 Mai 2020, il a notamment été décidé :

- De valider le procès-verbal du 26 novembre 2019.
- Suite à la présentation des comptes annuels 2019 et en vue de l'Assemblée Générale de clôtures des comptes
 - De valider l'arrêté des comptes de l'exercice 2019 et l'affectation du résultat,
 - De convoquer la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à l'effet de délibérer sur l'approbation du compte rendu de l'AGO du 24 mai 2019 ; le rapport de gestion du Conseil d'administration ; le rapport du commissaire aux comptes ; l'approbation des comptes de l'exercice clos au 31/12/2019 ; l'affectation du résultat ; le rapport spécial sur les conventions visées aux articles L 225-38 et suivants du code de commerce,
 - D'adopter le texte du rapport de gestion à l'Assemblée générale sur l'activité de l'exercice écoulé depuis la dernière AGO,
 - D'arrêter le texte des résolutions qui sera présenté à la prochaine AGO.
- De valider le renouvellement de la convention d'apport en compte courant contractualisé entre le SIEIL et MODULO pour une durée de 2 ans.
- De valider la nouvelle répartition des mises à disposition du personnel au sein de la SPL comme suit :
 - Un agent responsable administratif et financier à 60% (+ 5 600 euros à l'année),
 - Un technicien en charge du suivi des dossiers techniques à 90 % (+ 14 000 euros à l'année, prévu initialement à 100 % en 2020),
 - Suppression des mises à disposition des 2 agents de direction SIEIL,
 - Suppression de la mise à disposition de l'agent de direction SIDELC,
- De confier certaines tâches administratives et financières à un intérimaire ou à un prestataire à hauteur maximum de 30% d'un 35 heures.

Rapport 2020 du mandataire de [Nom de la collectivité concernée] pour la société MODULO

Annexe 18



[LOGO de l'actionnaire]

- D'arrêter le texte des résolutions en vue de l'Assemblée Générale extraordinaire qui statuera sur les propositions de modifications statutaires :
 - Article 15 : durée des administrateurs-limite d'âge
 - Article 37 : Modifications statutaires
- En vue de la mise en conformité sur le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » et afin de mettre en œuvre le plan d'actions conformément à la nouvelle réglementation :
 - De valider la sélection du prestataire ACTECIL pour poursuivre la mise en conformité RGPD,
 - De désigner ACTECIL comme Déléguée à la Protection des Données (DPD externe).
- Afin de valider l'entrée au capital au sein de la SPL de la Fédération Départementale d'Energies des Ardennes (FDEA), la commune de Dadonville et Briarres sur Essonne :
 - De constater la réalisation définitive de l'augmentation de capital,
 - De valider la modification des statuts tels que rédigés à la cinquième résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 décembre 2019.

Au cours de l'Assemblée Générale Extraordinaire (AGE) du 8 septembre 2020, il a notamment été décidé :

- De modifier l'article 15 des Statuts sur la limite d'âge des administrateurs plafonné à 75 ans pour laisser la possibilité au tiers des administrateurs en fonction de dépasser cet âge.
- De modifier l'article 37 des Statuts sur les modifications statutaires afin de simplifier la procédure des modifications statutaires en accord avec l'article 1524-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)

Au cours de l'Assemblée Générale Ordinaire (AGO) du 8 septembre 2020 de clôture des comptes annuels 2019, il a notamment été décidé :

- D'approuver le procès-verbal de l'AGO du 24 Mai 2019.
- D'approuver le rapport de gestion du Conseil d'administration à l'Assemblée Générale.
- D'approuver le rapport du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/2019.
- D'approuver les comptes de l'exercice clos au 31/12/2019 et acter la non-reconstitution des capitaux propres.
- L'affectation du résultat de l'exercice clos au 31/12/2019, soit l'affectation du déficit de 4334 euros au report à nouveau.
- D'approuver le rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles L 225-38 et suivants du code de commerce, approbation de ces conventions.

Au cours du Conseil d'Administration (CA) du 16 octobre 2020, il a notamment été décidé :

- De valider le procès-verbal du 14 Mai 2020
- D'acter les décisions des délibérations des comités syndicaux des actionnaires de la SPL MODULO et notamment la désignation des représentants au conseil d'administration :
 - Messieurs Jean-Luc DUPONT et Philippe BEHAEGEL comme administrateurs du SIEIL ;
 - Messieurs Bernard PILLEFER et Monsieur Alain BRUNET comme administrateurs du SIDELC ;
 - Monsieur Pascal DESAUTELS et Monsieur Bruno ROULOT comme administrateurs du SIEM ;
 - Monsieur Luc LALOUETTE comme administrateur de la FDEA ;
 - Monsieur Jérôme SEURRE comme administrateur de la commune de Puiseaux ;
 - Monsieur Jean Paul LOUBIE comme administrateur de la commune de Dadonville ;
 - Monsieur Christophe BONNIEZ comme administrateur de la commune de Briarres-sur-Essonne.
- De nommer Philippe BEHAEGEL comme Président de la SPL MODULO.
- D'accepter le cumul des fonctions de Président et de Directeur Général, et désigner Philippe BEHAEGEL, Président Directeur Général de la SPL MODULO.
- De renouveler la délégation de signature à Monsieur Philippe BEHAEGEL.
- De désigner Monsieur Alain BRUNET et Monsieur Bruno ROULOT en qualité de vice-Président de la SPL.
- De valider la non-rémunération des membres du CA.

Rapport 2020 du mandataire de [Nom de la collectivité concernée] pour la société MODULO



[LOGO de l'actionnaire]

- De valider et définir les délégations de signature en faveur de Monsieur Alain BRUNET et Monsieur Bruno ROULOT.
- D'approuver la reconduction pour sa troisième année d'exécution du marché de gestion et exploitation des infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables, avec les sociétés Hervé Thermique et Virta pour la période du 1er décembre 2020 au 30 novembre 2021.
- D'approuver la transmission des données à l'observatoire des usages de la recharge de l'AVERE.

Au cours du Conseil d'Administration (CA) du 27 Novembre 2020, il a notamment été décidé :

- De valider le procès-verbal du 16 Octobre 2020.
- En vue de l'entrée au capital de la SPL MODULO du syndicat du Haut Rhin (SDE 68), du syndicat départemental d'électricité des Vosges (SDEV) et la commune de Châlons en Champagne :
 - D'accepter le principe de l'entrée du SDE 68, du SMDEV et de la commune de Châlons en Champagne dans la SPL MODULO sous réserve de la décision des instances des collectivités actionnaires de la SPL.
 - D'arrêter le texte du rapport de gestion à l'Assemblée Générale Extraordinaire.
 - D'arrêter de texte des résolutions qui seront soumis au vote de l'Assemblée Générale Extraordinaire.
 - De convoquer l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires pour le 14 décembre 2020 à 10h00 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant : présentation du rapport du conseil d'administration ; augmentation du capital social de la société, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'un montant de 19 100 euros, par l'émission au pair de 191 actions nouvelles, à libérer en numéraire et pouvoirs à conférer au conseil d'administration en vue de la réalisation de l'augmentation de capital de la société ; sous la condition suspensive de la réalisation de l'augmentation du capital : modification de la composition du conseil d'administration ; sous la condition suspensive de la réalisation de l'augmentation de capital : modification corrélative de l'article 6 des statuts de la société ; délégation de pouvoir au conseil d'administration pour la réalisation de l'augmentation de capital ; autre modification statutaire (article 12 des statuts de la société).
- De valider la création de l'assemblée spéciale de la SPL MODULO et prendre acte de son règlement intérieur qui sera proposé à l'AS compétente pour valider le document
- D'adopter le règlement intérieur de la SPL MODULO
- En Vue de l'application de la nouvelle proposition tarifaire des adhérents de la SPL MODULO :
 - De conserver le coût des 64 € HT par mois et par point de charge pour les bornes doubles accélérées disposant d'un abonnement de 18 kVA
 - De créer un tarif de 71 € HT par mois et par points de charge pour les bornes doubles accélérées (AC/AC et AC/DC) disposant d'un abonnement de 36 kVA
 - De créer un tarif de 90, 102, 125 et 195 € HT par mois et par points de charge pour les bornes rapides ayant un abonnement de 60 kVA, qui sera défini en fonction du nombre de points de charge.
 - De modifier tous les documents afférents à ces modifications tarifaires et notamment le contrat de quasi régie.
- Suite à l'événement des « 100 000 bornes » du 12 octobre 2020 et à l'engagement des acteurs pour atteindre l'objectif fixé par le gouvernement, et, dans le cadre du projet mené par l'AFIREV et la FNCCR :
 - D'autoriser le président à engager Modulo sur la charte qualité opérateur (EMSP)
 - De valider la transmission des données à l'observatoire de la qualité du service sur l'itinérance et le fonctionnement des bornes

Au cours de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 décembre 2020, il a notamment été décidé :

- En vue de l'entrée au capital de la SPL MODULO : du syndicat du Haut Rhin (SDE 68), le syndicat départemental d'électricité des Vosges (SDEV) et la commune de Châlons en Champagne :
 - D'augmenter le capital social de la société, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'un montant nominal de 19 100 euros, pour le porter de 66 800 euros à 85 900 euros par l'émission au pair de 191 actions nouvelles d'une valeur nominale de 100 euros chacune.

Rapport 2020 du mandataire de [Nom de la collectivité concernée] pour la société MODULO

Annexe 18



[LOGO de l'actionnaire]

- De réserver la souscription aux 191 actions nouvelles par préférence aux actionnaires propriétaires des 668 actions anciennes, conformément aux dispositions de l'article L. 225-132 du code de commerce.
- De donner tous pouvoirs au conseil d'administration pour la réalisation de l'augmentation de capital
- A propos de la représentation au Conseil d'Administration et en Assemblée Spéciale
 - De décider de maintenir le nombre de siège au conseil d'administration à 10 sièges.
 - De réserver l'attribution d'un siège d'administrateur au syndicat d'électricité et de gaz du Rhin et au syndicat départemental des Vosges
 - D'acter que les communes Puisieux, Dadonville et Briarres sur Essonne ont accepté de remettre leur mandat d'administrateur afin d'assurer leur représentation au conseil d'administration par l'intermédiaire de l'assemblée spéciale, la commune de Châlons en Champagne intégrant directement l'assemblée spéciale.
 - De réserver un mandat au conseil d'administration au représentant qui sera désigné par l'assemblée spéciale.
- En vue des modifications statutaires corrélatives à l'augmentation de capital
 - De modifier l'article 6 des Statuts relatif à la répartition du capital
 - De modifier l'article 12 des Statuts relatif à la composition du Conseil d'Administration

BILAN FINANCIER

❖ CLOTURE COMPTABLE 2020 SUR LES COMPTES 2019 :

Lors de l'AGO du 8 septembre 2020, il a été décidé :

- D'approuver les comptes annuels de l'exercice clos au 31/12/2019 :
 - les capitaux propres représentent – 9.291 euros,
 - le total bilan est de 323.810 euros
 - le solde de trésorerie est de + 173.005 euros
 - Le chiffre d'affaires : 548 436 euros
 - Les charges d'exploitation : 567 488 euros
 - Les intérêts et charges assimilées : 1 282 euros
 - Le résultat de l'exercice : - 4 334 euros
- D'approuver l'affectation du résultat : le déficit est affecté en totalité au compte report à nouveau, qui est maintenant débiteur de 66.391 euros.

❖ PROJET DE CLOTURE COMPTABLE 2021 SUR LES COMPTES 2020 :

Les chiffres sont issus de la clôture prévisionnelle 2020 au 19 mars 2021



[LOGO de l'actionnaire]

	<u>En 2020</u>	<u>En 2019</u>
Ventes de marchandises (bornes)	232 794 €	125 €
Prestations de services	656 615 €	548 311 €
Produits exceptionnels	- €	16 000 €
Produits financiers	1 €	- €
Total recette	889 410 €	564 436 €
Achats de marchandises et matières premières	223 622 €	8 €
Achat électricité	111 558 €	96 581 €
Frais généraux (fonctionnement)	38 556 €	62 509 €
Personnel (agents et interim)	73 027 €	60 856 €
Entretien et maintenance des bornes	374 540 €	346 198 €
Impôt et taxe	1 266 €	257 €
Dotations aux amortissements	770 €	770 €
Autres charges	1 880 €	309 €
Charges financières (intérêts CCA)	1 527 €	1 282 €
Charges exceptionnelles	15 000 €	
Total Charges	841 746 €	568 770 €
Résultat 2020	47 664 € -	4 334 €

L'évolution des dépenses et recettes liées à l'exploitation sont cohérentes avec l'augmentation de l'activité et notamment l'installation des bornes sur le réseau de la Marne.

La diminution de frais généraux (-24 K€) s'explique notamment par :

- La baisse des frais de déplacements liés au COVID (-3 K€)
- La diminution des prestations externes (-13 K€), qui sont prises en charges en interne, par les équipes de MODULO et le personnel intérimaire (qui augmente de 12 K€ entre 2019 et 2020).
- Et le budget publicité / publication qui était important en 2019 (-5.6 K€)

❖ COMPTES COURANTS D'ASSOCIES :

L'apport en compte courant d'un montant de 150.000 € apporté par le SIEIL en 2018 a été reconduit pour une durée de 2 ans par décision du Conseil d'administration du 14 mai 2020.

La part du capital est remboursable à échéance du prêt et le montant des intérêts en compte courant d'associés est de 1.527 €

Aucun autre prêt n'a été contractualisé en 2020.

❖ PRETS ACCORDES A D'AUTRES ENTREPRISES

La SPL MODULO n'a accordé aucun prêt durant l'exercice écoulé.

ACTIVITE DE LA SOCIETE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT :

La SPL MODULO n'a pas eu d'activité en matière de recherche et de développement sur la période écoulée.

Rapport 2020 du mandataire de [Nom de la collectivité concernée] pour la société MODULO

Annexe 18



[LOGO de l'actionnaire]

SUCCURSALES EXISTANTES :

La société n'a pas de succursales existantes.

ACTIONNARIAT ET CAPITAL

❖ REPARTITION DU CAPITAL AU 31/12/2020 :

Conformément à l'article L.233-13 du Code de Commerce, nous vous informons que le capital de MODULO était détenu par les entités suivantes au 1^{er} janvier 2020 :

ENTITES	NOMBRE ACTIONS	MONTANTS	Répartition %
SIEIL	190	19 000 €	33.28%
SIDELC	190	19 000 €	33.28%
SIEM	190	19 000 €	33.28%
PUISEAUX	1	100 €	0.16 %
Capital	571	57 100 €	57 100 €

La SPL offre l'avantage d'élargir son périmètre géographique d'action à toutes les structures publiques qui souhaiteront en être actionnaires pour développer la mobilité durable et favoriser l'interopérabilité entre les différents systèmes.

Dans ce contexte, la fédération départementale d'énergies des Ardennes (FDEA), la commune de Dadonville et de Briarres sur Essonne, ont sollicité leur entrée au capital de la SPL MODULO en 2019, l'entrée des actionnaires par augmentation de capital de la SPL a été validée en AGE par souscription de 97 actions de 100 euros chacune, et la réalisation définitive de l'augmentation de capital pour la FDEA, la commune de Dadonville et Briarres sur Essonne a été réalisée par délégation de l'AGE lors du Conseil d'administration du 14 Mai 2020

Le capital de la SPL MODULO est donc réparti comme suit au 31 décembre 2020 :

ENTITES	NOMBRE ACTIONS	MONTANTS	Répartition %
SIEIL (37)	190	19 000 €	28.44 %
SIDELC (41)	190	19 000 €	28.44 %
SIEM (51)	190	19 000 €	28.44 %
PUISEAUX (45)	1	100 €	0.15 %
FDEA (08)	95	9 500 €	14.22 %
Commune de Dadonville (45)	1	100 €	0.15 %
Commune de Briarres sur Essonne (45)	1	100 €	0.15 %
Capital	668	66.800 €	100 %



[LOGO de l'actionnaire]

❖ **CAPITAL ET ACTIONNAIRES : EVOLUTIONS PREVISIBLES DE LA SITUATION ET PERSPECTIVES D'AVENIR :**

En 2020, le syndicat d'électricité et de gaz du Rhin (SDE68), le syndicat départemental d'électricité des Vosges (SDEV), la commune de Châlons en champagne (51) et la Fédération Unifiée des Collectivités Locales pour l'Electricité en Meuse (FUCLEM) ont sollicité leur entrée au capital de la SPL MODULO en 2020.

L'entrée des actionnaires SDE68, SDEV et Châlons en Champagne par augmentation de capital de la SPL a été validée lors de l'AGE du 14 décembre 2020 par souscription de 191 actions de 100 euros chacune, et la réalisation définitive de l'augmentation de capital pour ces nouveaux actionnaires sera réalisée par délégation de l'AGE lors du Conseil d'administration du 1^{er} trimestre 2021.

L'entrée dans le capital de MODULO pour la FUCLEM sera soumise au CA au 1^{er} trimestre 2021 par l'émission 95 actions nouvelles en numéraire.

Les prévisions d'apports en capital des futurs actionnaires pour 2021 :

ENTITES	NOMBRE ACTIONS	MONTANTS
SDE 68	95	9 500 €
SDEV	95	9 500 €
Châlons en Champagne	1	100 €
FUCLEM	95	9 500 €

Soit un apport de 28.600 euros qui porterait le capital à 95.400 euros composé de 954 actions à 100 €

ADMINISTRATION DE LA SOCIETE

❖ **REMUNERATIONS ET AVANTAGES DES MANDATAIRES SOCIAUX :**

Conformément à la décision du Conseil d'administration du 9 mai 2018, reconduite par délibération du Conseil d'Administration du 16 octobre 2020 il a été décidé de ne verser aucune rémunération aux administrateurs.

❖ **NOMINATION DES ADMINISTRATEURS DE LA SPL MODULO :**

Suite aux délibérations des collectivités publiques actionnaires de la SPL, par lesquelles les instances ont désigné leurs représentants au conseil d'administration et à l'assemblée générale de la société ont été transmises à la SPL MODULO :

Ont été désigné par l'instance délibérante des collectivités :

- Le comité syndical du Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre et Loire (**SIEIL**) a désigné par délibération du 10 septembre 2020, Monsieur **Jean-Luc DUPONT** et Monsieur **Philippe BEHAEGEL** comme administrateurs du SIEIL ;

Rapport 2020 du mandataire de [Nom de la collectivité concernée] pour la société MODULO

Annexe 18



[LOGO de l'actionnaire]

- Le comité syndical du Syndicat Intercommunal de Distribution d'Énergie du Loir-et-Cher (**SIDELC**) a désigné par délibération du 9 octobre 2020, Monsieur **Bernard PILLEFER** et Monsieur **Alain BRUNET** comme administrateurs du SIDELC ;
- Le comité syndical du Syndicat Intercommunal d'Énergies de la Marne (**SIEM**) a désigné par délibération du 30 juillet 2020, Monsieur **Pascal DESAUTELS** et Monsieur **Bruno ROULOT** comme administrateurs du SIEM ;
- Le comité syndical de la Fédération Départementale d'Énergies des Ardennes (**FDEA**) a désigné par délibération du 11 septembre 2020, Monsieur **Luc LALOUETTE** comme administrateur de la FDEA ;
- Le conseil municipal de **Puiseaux** a désigné par délibération du 15 juin 2020, Monsieur **Jérôme SEURRE** comme administrateur de la commune de Puiseaux ;
- Le conseil municipal de **Dadonville** a désigné par délibération du 09 juin 2020, Monsieur **Jean Paul LOUBIE** comme administrateur de la commune de Dadonville ;
- Le conseil municipal de **Briarres-sur-Essonne** a désigné par délibération du 24 juillet 2020, Monsieur **Christophe BONNIEZ** comme administrateur de la commune de Briarres-sur-Essonne.

En complément du Conseil d'Administration a approuvé la nomination de **Philippe BEHAEGEL** comme **Président** de la SPL MODULO et la désignation de Monsieur **Alain BRUNET** et Monsieur **Bruno ROULOT** en qualité de **vice-Présidents** de la SPL.

Enfin, le Conseil d'administration de modulo a confirmé la décision du 9 mai 2018 sur le **cumul** des fonctions de **Président et Directeur général** conformément aux dispositions de l'article L225-51-1 du code de commerce

CONVENTIONS DE PARTENARIAT

Liste des conventions règlementées signées en 2020 :

- Contrat de quasi régie entre la FDEA et la SPL MODULO
- Contrat de quasi régie entre la commune de Dadonville et la SPL MODULO
- Contrat de quasi régie entre la commune de Briarres-sur-Essonne et la SPL MODULO

Les avenants signés sur l'année 2020 :

- Avenant à la convention en compte courant du SIEIL
- Avenant à la mise à disposition du personnel du SIEIL

Prénom, Nom, mandat du représentant de la SPL

MODULO RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019-2020

Annexe 19



RAPPORT D'ACTIVITE



2019 - 2020



SOMMAIRE

Le réseau MODULO
Le réseau SIEIL
Le réseau SIDELC
Le réseau SIEM
La commune de Puisseaux
La commune de Dadonville
La commune de Briarres-sur-Essone
Le réseau FDEA
Les faits marquants

Édito

Le SIEIL et le SIDELC (41) se sont associés en 2018 pour créer une société publique locale (SPL) : MODULO (MOBilités DUrables LOcales) dédiée à l'écomobilité.

Elle permet à toutes les structures publiques qui souhaiteraient en être actionnaires de développer la mobilité durable en élargissant leur périmètre géographique grâce à l'interopérabilité entre les différents systèmes.

Les utilisateurs de véhicules électriques et hybrides peuvent ainsi bénéficier d'une solution de recharge simple, fiable et accessible.

MODULO, en tant qu'aide à maîtrise d'ouvrage, a développé son offre auprès de ses adhérents en passant un accord-cadre à marchés subséquents pour optimiser la fourniture de bornes pour véhicules électriques et hybrides. Elle a donc la possibilité de conseiller ses membres et de les aider dans l'acquisition de nouvelles bornes.

Le syndicat intercommunal d'énergies de la Marne (SIEM 51) et la fédération départementale d'énergies des Ardennes (08), ainsi que des communes du Loiret (45) : Puisseaux, Briarres-sur-Essonne et Dadonville ont récemment intégré MODULO grâce à des augmentations de capital.

MODULO a également conclu des accords d'interopérabilité avec les sociétés GIREVE et HUBJECT qui offrent un parfait maillage du territoire afin de satisfaire les usagers des véhicules électriques.

1 - Le Réseau MODULO

2019 / 2020

Nombre de recharges total*

11 195 / 14 439

En itinérance

27% / 37%

Paiement à l'acte

5% / 8%

Abonnés

68% / 55%



648 / 772

Points de charge



4h05 / 5h17

Temps de branchement moyen



559 / 701

Nombre de possesseurs de badges
pour IRVE sur le réseau

181 517
261 448

Energie délivrée
en kWh



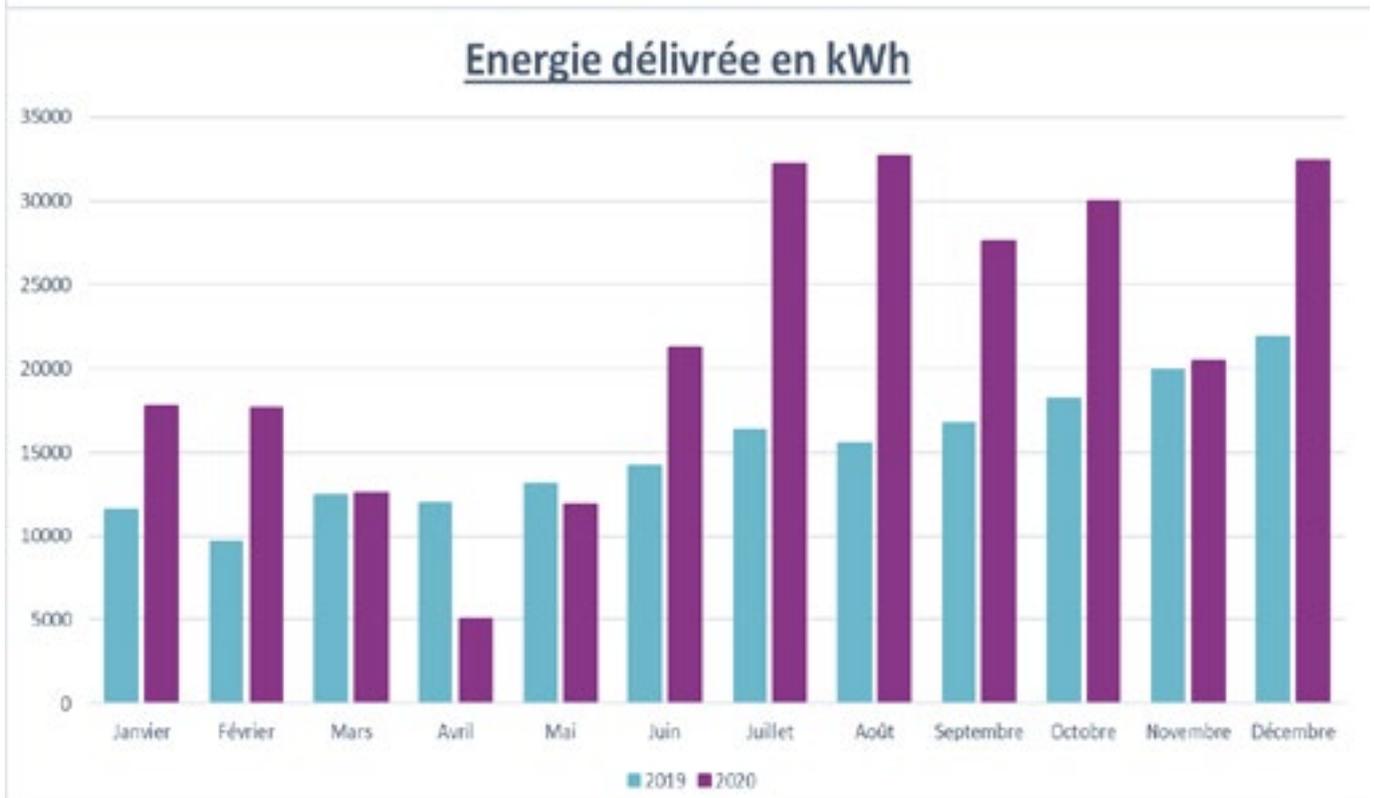
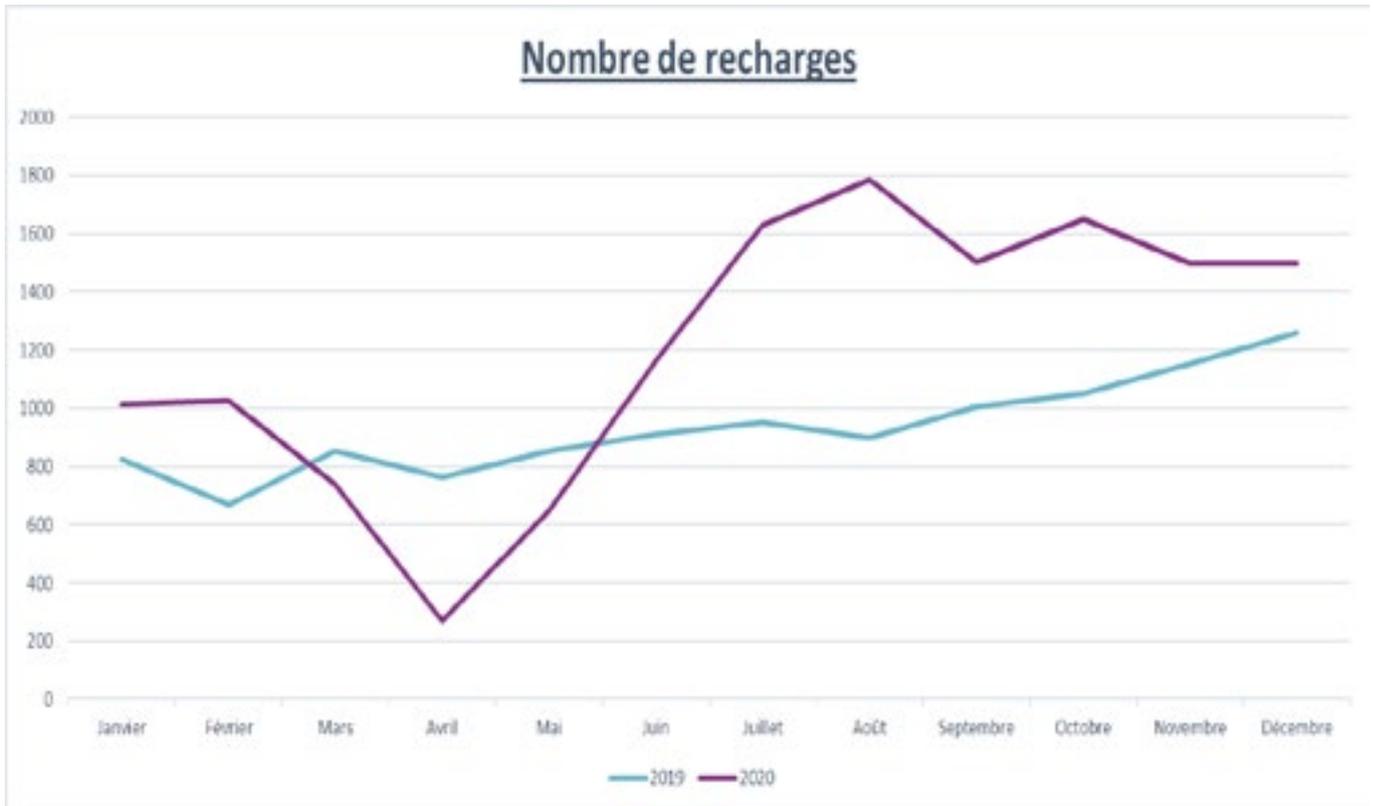
98.52 % / 97.79 %

Taux de disponibilité

* Uniquement les sessions ayant délivrées plus de 200 Wh

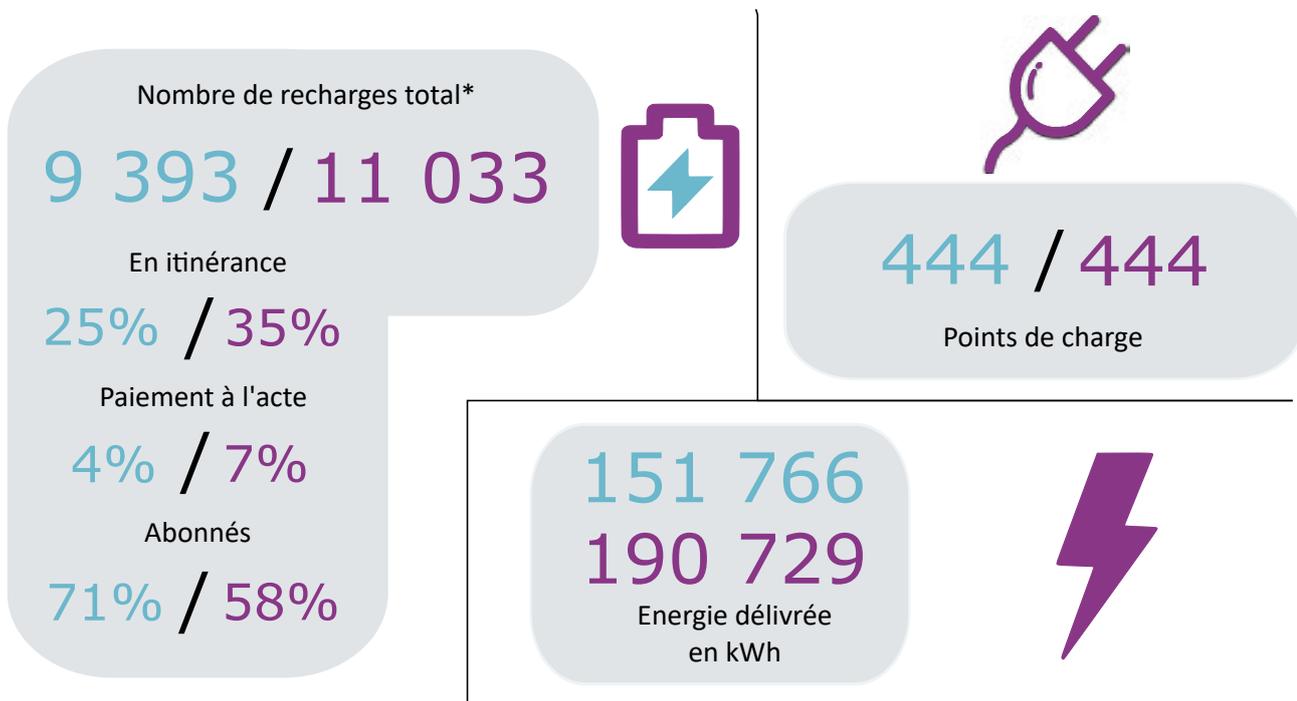
Annexe 19

1 - Le Réseau MODULO

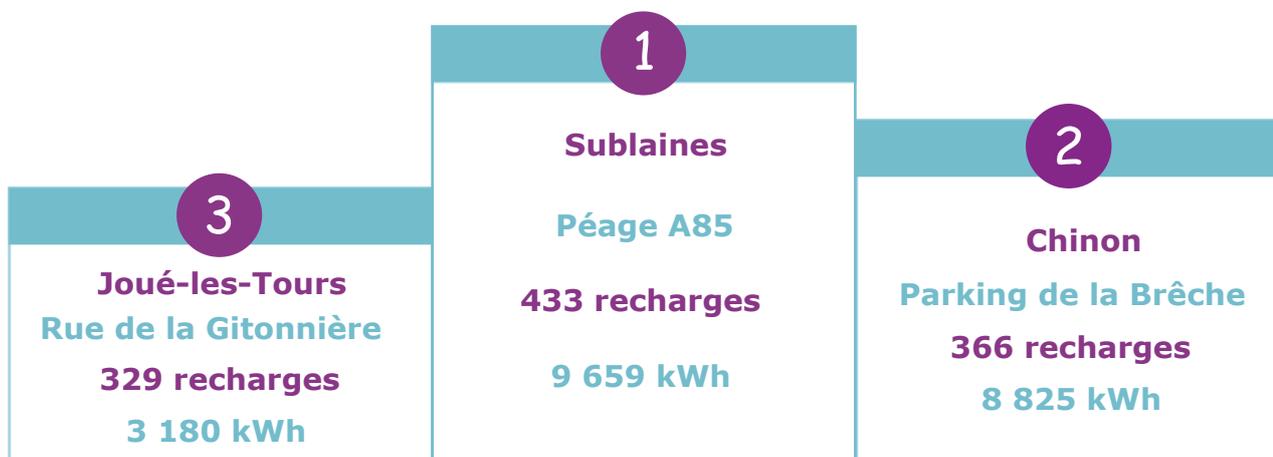


2- Le Réseau SIEIL

2019/2020



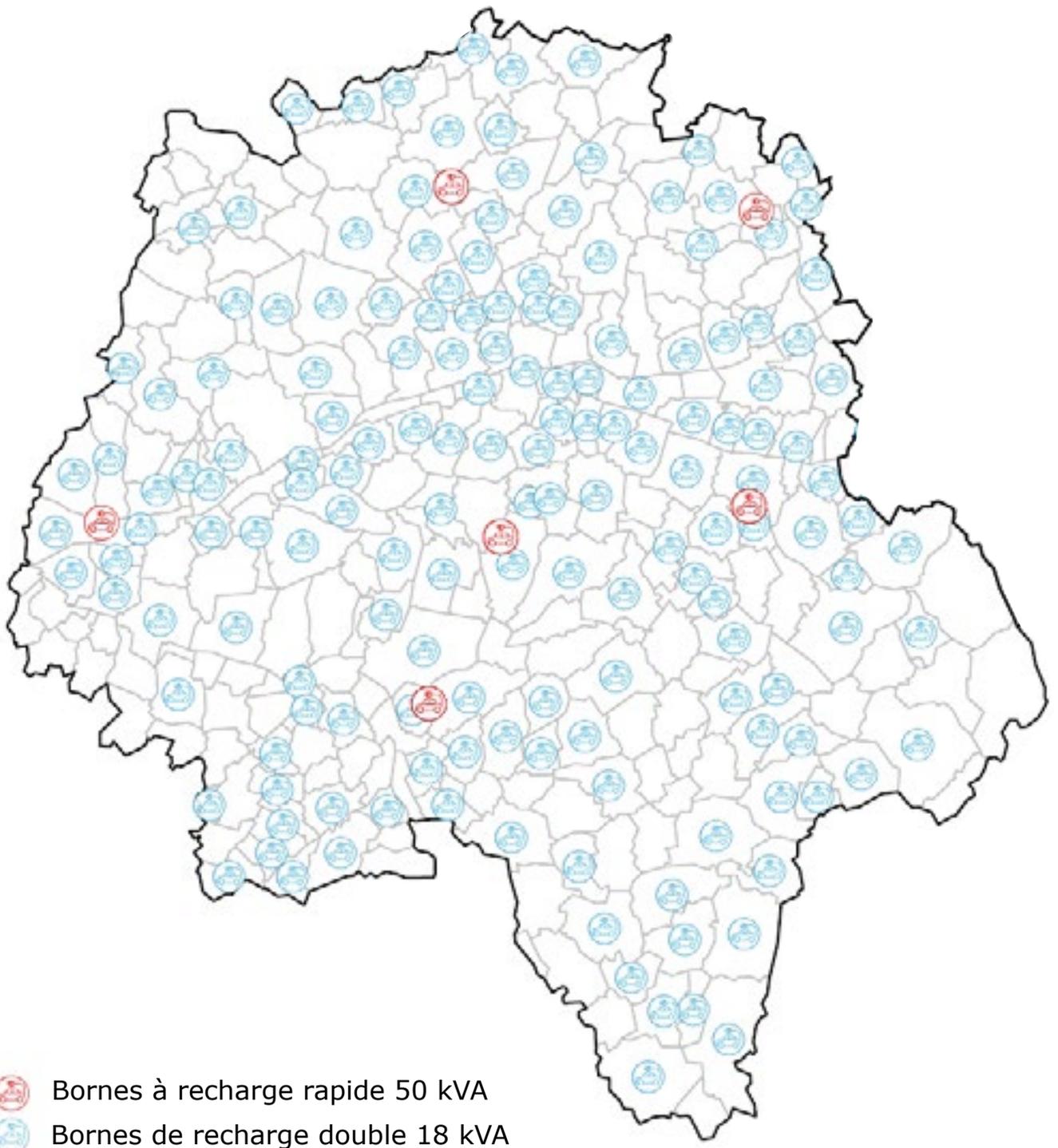
Bornes les plus utilisées en 2020



* Uniquement les sessions ayant délivrées plus de 200 Wh

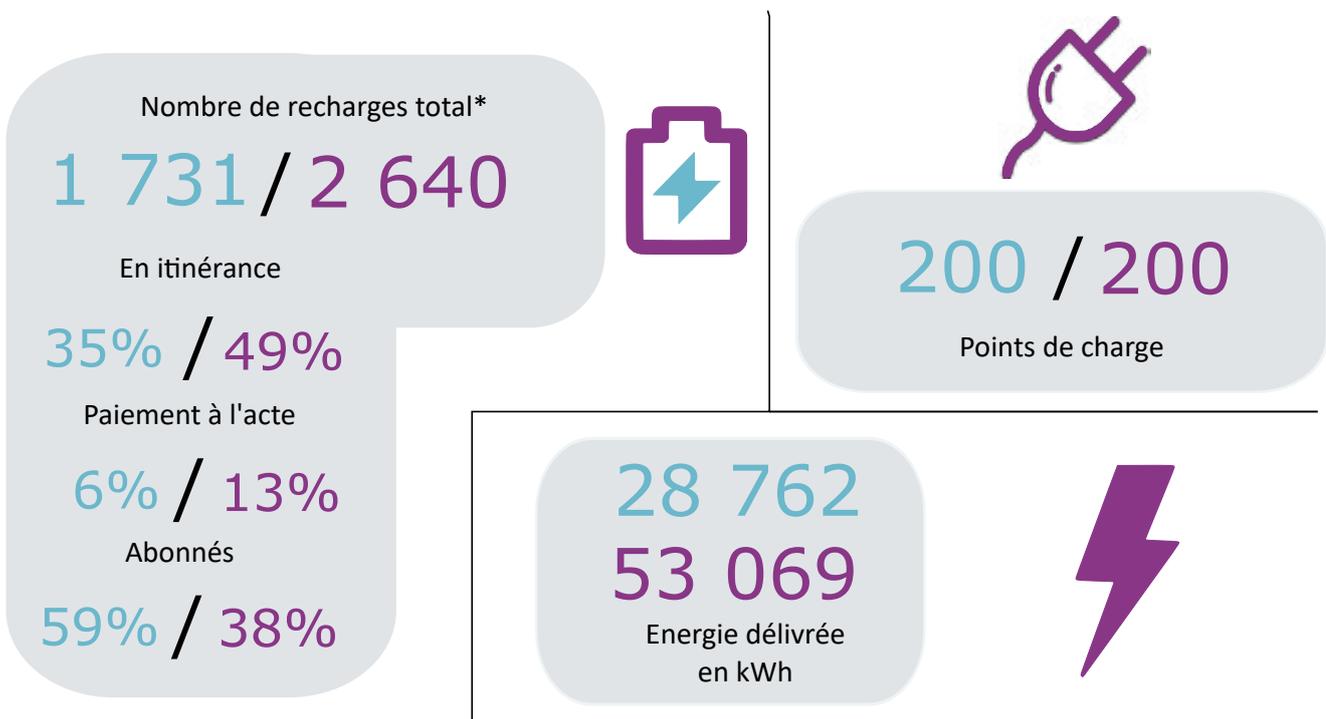
Annexe 19

2 - Le Réseau SIEIL



3- Le Réseau SIDELC

2019/2020



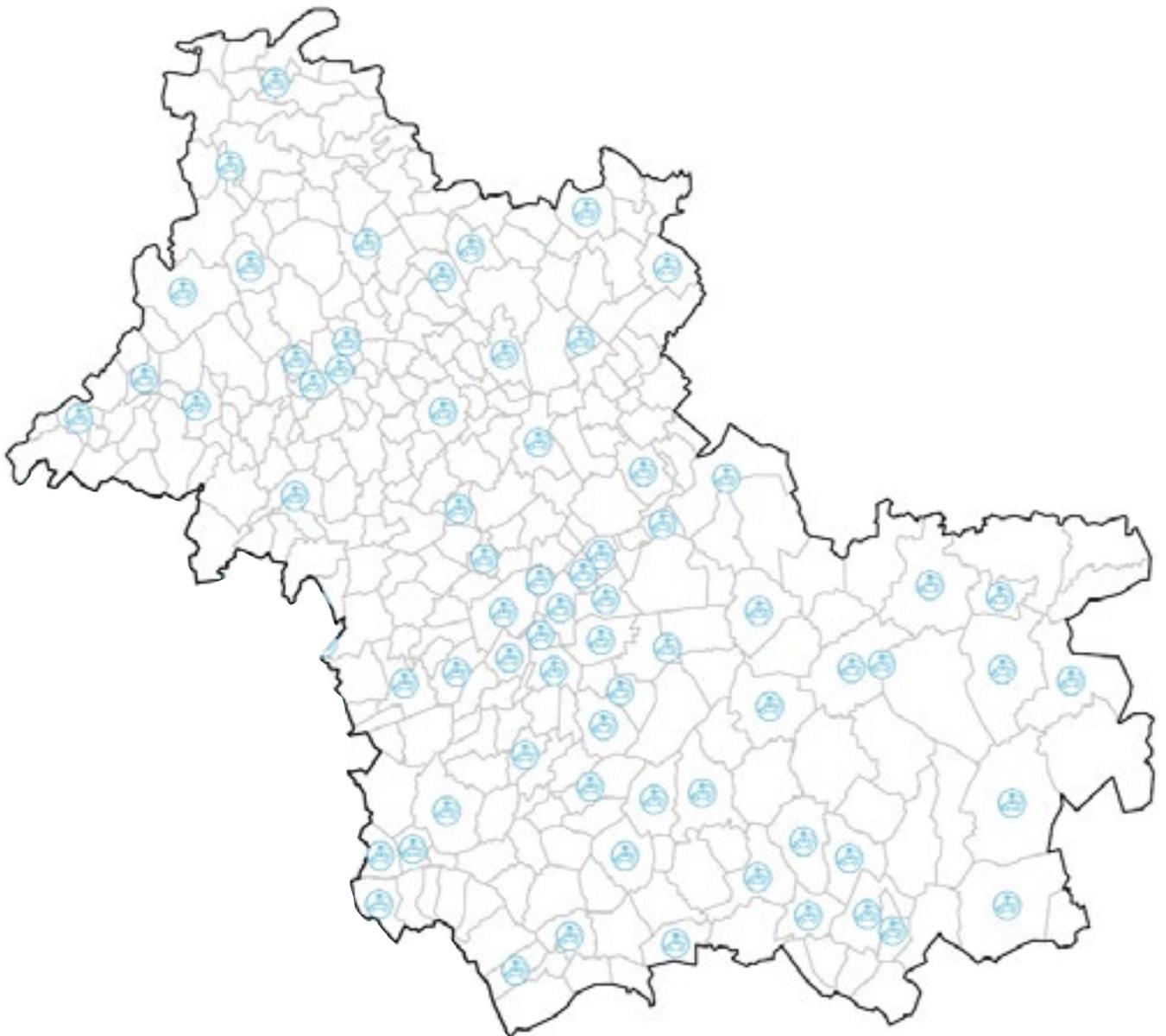
Bornes les plus utilisées en 2020



* Uniquement les sessions ayant délivrées plus de 200 Wh

Annexe 19

3- Le Réseau SIDELC



 Bornes de recharge double 18 kVA

4- Le Réseau SIEM

Déploiement réalisé en 2020

2019/2020

Nombre de recharges total*

63 / 672

En itinérance

56% / 24%

Paiement à l'acte

5% / 11%

Abonnés

39% / 65%



2 / 110

Points de charge

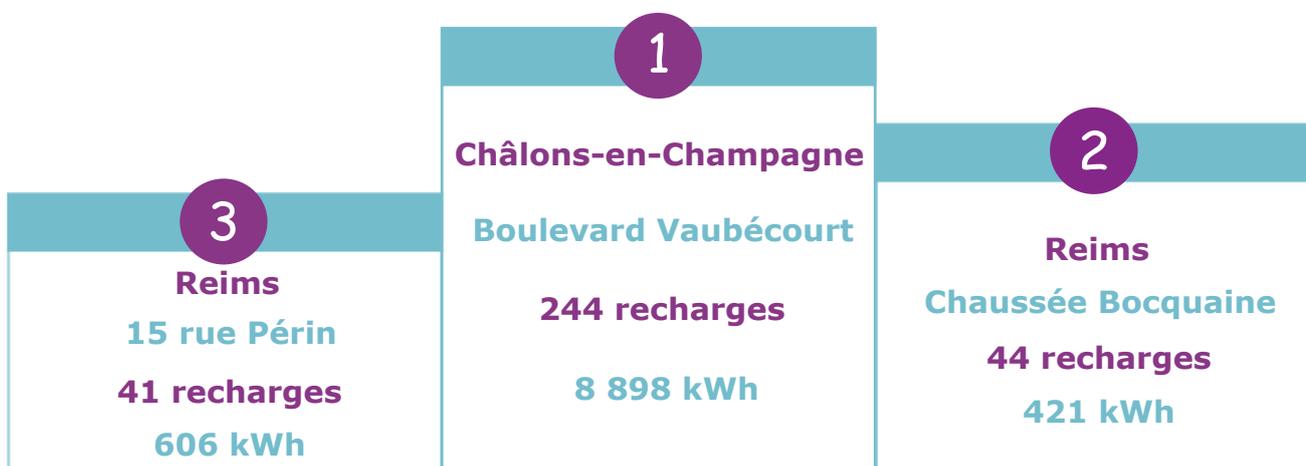
972

16 132

Energie délivrée
en kWh



Bornes les plus utilisées en 2020



* Uniquement les sessions ayant délivrées plus de 200 Wh

Annexe 19

4- Le Réseau SIEM



 Bornes de recharge double 18 kVA

5-La commune de Puiseaux

2019 / 2020

Nombre de recharges total*

8 / 17

En itinérance

88% / 25%

Paiement à l'acte

12% / 12%

Abonnés

0% / 63%



2 / 2

Points de charge

17

128

Energie délivrée
en kWh



6-La commune de Dadonville

2020

Nombre de recharges total*

35

En itinérance

79%

Paiement à l'acte

2%

Abonnés

19%



1

Point de charge

591

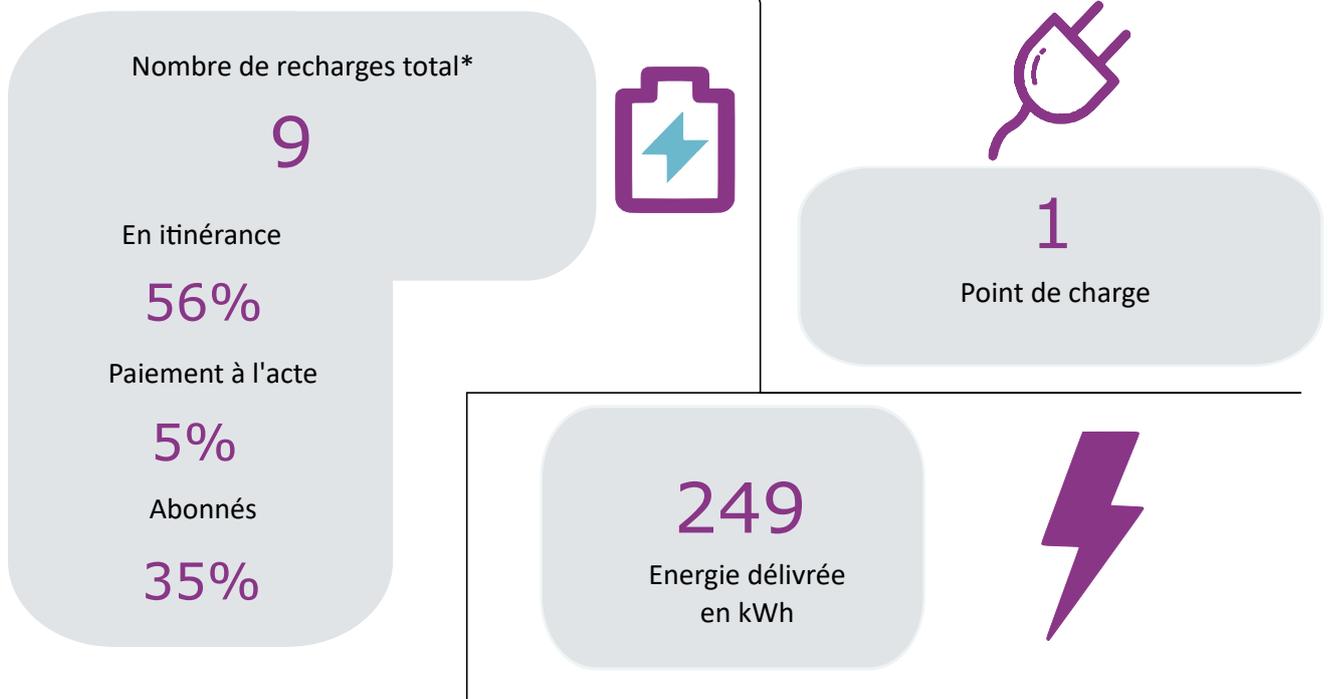
Energie délivrée
en kWh



* Uniquement les sessions ayant délivrées plus de 200 Wh

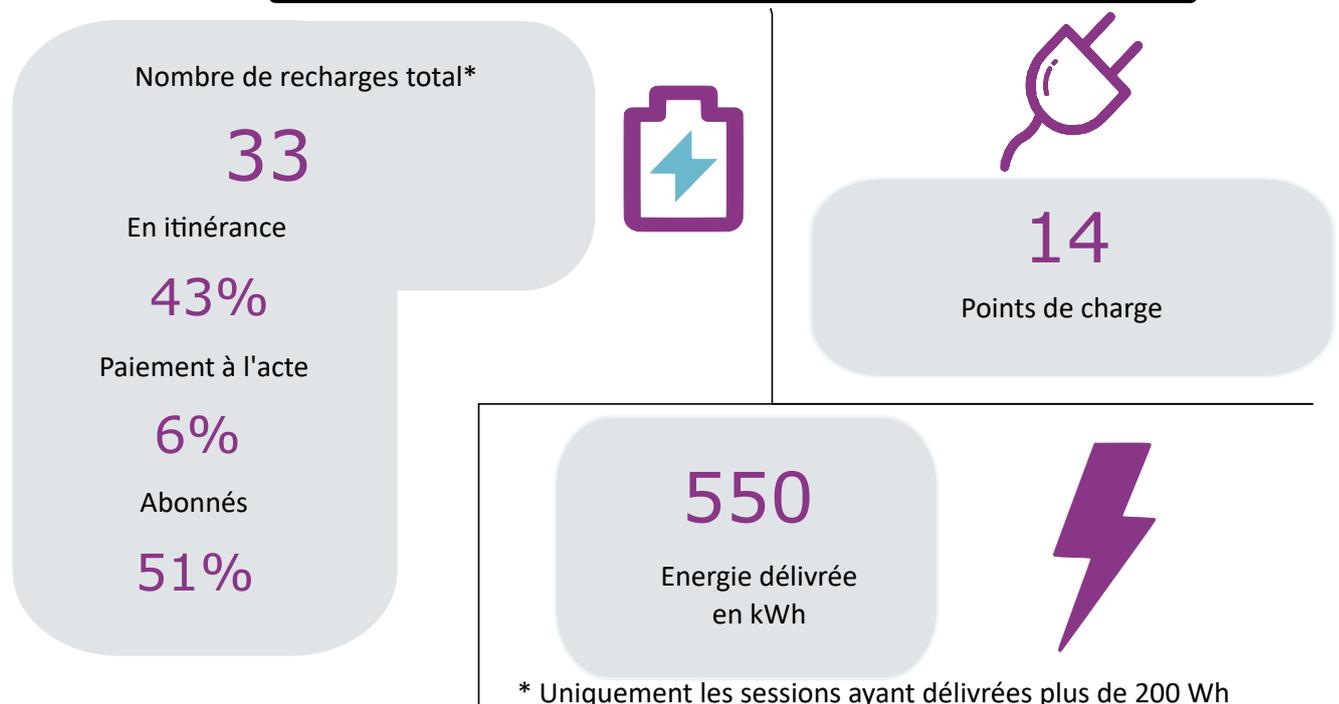
Annexe 19

7- La commune de Briarres-sur-Essonne 2020



8- Le réseau FDEA

2020



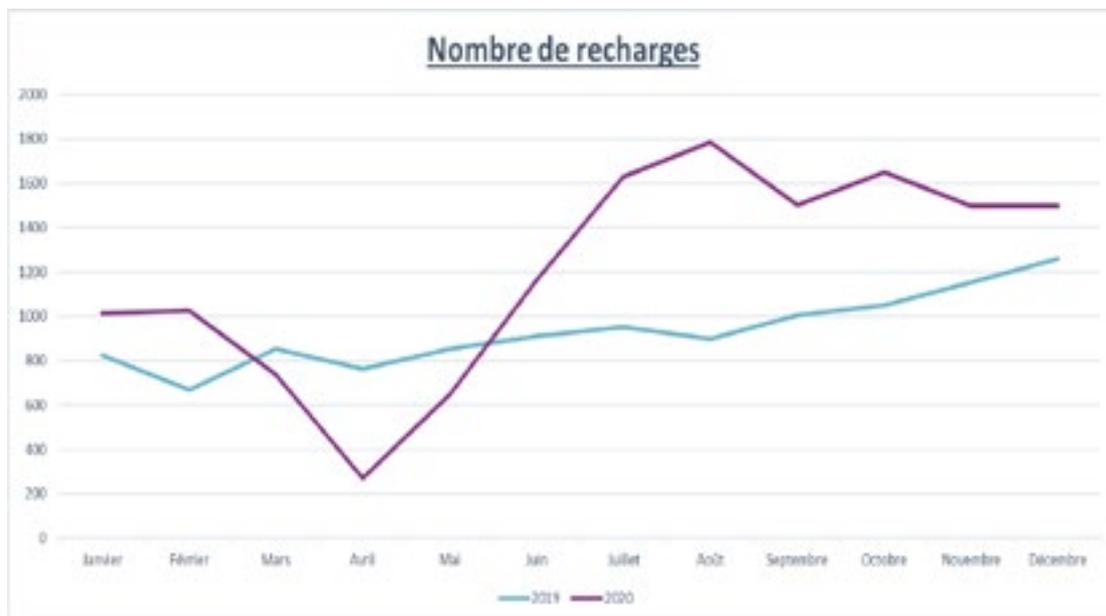
* Uniquement les sessions ayant délivrées plus de 200 Wh

9 Les faits marquants

L'année 2020 a été marquée par la pandémie et plusieurs confinements qui ont freiné l'usage des véhicules électriques, impactant fortement l'utilisation des bornes durant ces périodes.

Cependant, nous pouvons constater une augmentation de leur utilisation sur l'année complète en comparaison avec 2019.

Plus que jamais, la transition vers le véhicule électrique est en marche.

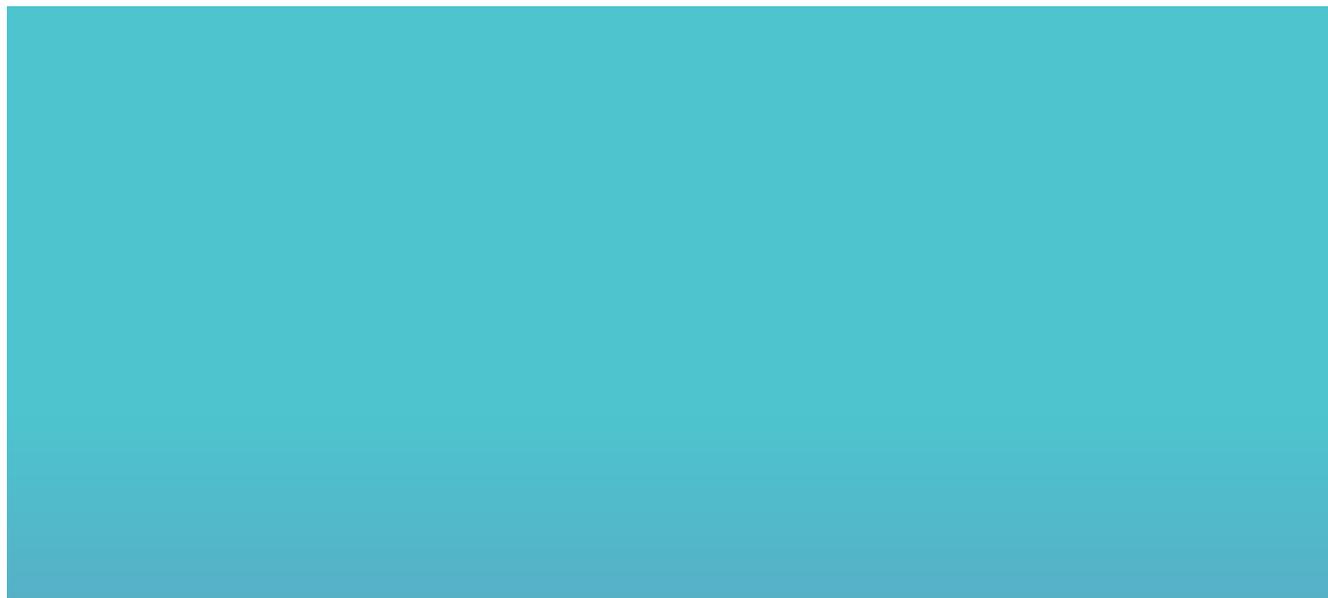


Le dernier trimestre de l'année se distingue par le déploiement du réseau du SIEM.

Suite à l'intégration de la Fédération des Ardennes, un déploiement est prévu sur le département pour le premier semestre de l'année 2021.

Au premier trimestre de l'année 2021, le Syndicat d'Électricité des Vosges, du Haut-Rhin et la commune de Châlons-en-Champagne intégreront Modulo. Le déploiement de leurs bornes devrait s'effectuer lors du second semestre.

Annexe 19



Modulo

Mobilité durable locale

12-14, rue Blaise Pascal - BP 51314
37013 TOURS cedex 1
Tél. 02 47 31 68 68
www.modulo-energies.fr



MODULO

PROJET AVENANT N°2 AU CONTRAT DE QUASI-RÉGIE

Annexe 20



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS AVENANT N° 2¹

EXE10

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public.

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public.)

Syndicat intercommunal d'énergie d'Indre-et-Loire (SIEIL)
12-14 Rue Blaise Pascal
BP 51314
37013 TOURS CEDEX 1

B - Identification du titulaire du marché public

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

La Société Publique Locale Modulo (SPL Modulo)
12-14 Rue Blaise Pascal
BP 51314
37013 TOURS CEDEX 1

C - Objet du marché public

■ **Objet du marché public:**

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public. En cas d'allotissement, préciser également l'objet et la dénomination du lot concerné.)

■ **Entrée en vigueur du marché public :** 1^{er} décembre 2018

■ **Durée d'exécution du marché public :** 24 mois, renouvelable deux fois pour une durée de 12 mois.

■ **Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre :**

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 800 000 €
- Montant TTC : 960 000 €

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

D - Objet de l'avenant

■ Modifications introduites par le présent avenant :

(Détailler toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)

L'avenant n°2 consiste à établir les conditions de la prise en charge par le SIEIL des conséquences financières de ses décisions relatives à la tarification, à savoir :

- d'une part, la gratuité des communes accordée par le SIEIL,
- d'autre part, ses décisions en matière de tarification pour les usagers.

En effet, le contrat de quasi-régie, signé entre le SIEIL et la SPL MODULO le 1^{er} décembre 2018, ne prévoit pas ces dispositions. Or ces deux décisions relatives à la tarification prises par le SIEIL en faveur de ses collectivités adhérentes et de ses usagers doivent être supportées financièrement par ce-dernier. Il est donc proposé d'intégrer au contrat de quasi-régie actuel les modalités suivantes :

- -Modification de la rédaction de l'article 16.1
- Actualisation des éléments constitutifs de l'annexe n°4 - Tarifs applicables

→ Modification de l'article 16.1

➤ Rédaction actuelle de l'article 16 :

16.1-Détermination du montant des redevances

En contrepartie de l'utilisation de l'Infrastructure de recharge, chaque usager est tenu au paiement d'une redevance dont le montant est calculé en fonction des tarifs issus de la grille tarifaire figurant en Annexe 4.

➤ Rédaction suite à l'approbation de l'avenant n°2 de l'article 16 :

16.1-Détermination du montant des redevances

En contrepartie de l'utilisation de l'Infrastructure de recharge, chaque usager est tenu au paiement d'une redevance dont le montant est calculé en fonction des tarifs issus de la grille tarifaire figurant en Annexe 4.

L'acheteur est libre de déterminer sa propre tarification sur son territoire. En revanche un bilan sera établi par la SPL MODULO en fin d'année, si le montant des redevances perçu par la SPL MODULO est inférieur aux recettes qu'elle aurait dû recevoir au titre de la tarification MODULO, alors l'acheteur devra compenser cette perte, dans le cas contraire le titulaire reversera l'excédent à l'acheteur.

Ce bilan de l'année N, sera proposé par la SPL MODULO en Janvier de l'année N+1, et après accord des parties communes, la SPL MODULO adressera à l'acheteur une facture faisant état du bilan définitif pour être remboursé par l'acheteur. Ladite facture devra être adressée avant le 30 juin N+1.

Concernant les sommes supportées à ce jour par MODULO et concernant la tarification des exercices 2019 et 2020, il sera fait état rétroactivement d'un bilan pour chacune de ces années, approuvé par les deux parties, et qui fera l'objet de l'envoi d'une facture en ce sens émis à l'encontre de l'acheteur.

→ Modification - annexe n°4 - Tarifs applicables :

= voir annexe au présent avenant

Annexe 20

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :
(Cocher la case correspondante.)

NON

OUI

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :
(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : , le

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

■ **En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ **En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :**

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ **En cas de notification par voie électronique :**

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Annexe 20

ANNEXE 4 : Tarifs applicables

4.1. Tarifs applicables aux Abonnés

4.1.1. Tarifs généraux

Fourniture ou remplacement d'une carte RFID : 8,33 euros HT

Forfait d'abonnement mensuel : 1,67 euros HT / mois en cas de non-utilisation du compte

Utilisation des bornes de recharge :

- Borne simple (22 kVA)
 - entre 7 heures et 20 heures : 0,02778 euros HT / minute de charge (dans l'intervalle de temps arrondi à la minute supérieure)
 - entre 20 heures et 7 heures : 0,00278 euros HT / minute de charge (dans l'intervalle de temps arrondi à la minute supérieure)
- Borne rapide (50 kVA)
 - 0,11111 euros HT / minute de charge (dans l'intervalle de temps arrondi à la minute supérieure)

Réservation de borne (pour 30 minutes maximum) : 0,01 euros HT / minute (dans l'intervalle de temps arrondi à la minute supérieure).

4.1.2. Tarifs applicables à certaines personnes morales de droit public

Les personnes morales de droit public suivantes bénéficient de la gratuité de tous les frais relatifs à leurs abonnements :

- Pour chaque commune adhérente au SIEIL et ayant transféré la compétence IRVE (158 communes concernées) : gratuité des frais fixes et variables pour 1 abonnement
- Pour chaque EPCI à fiscalité propre adhérent au SIEIL et ayant transféré la compétence IRVE (6 EPCI concernés) : gratuité des frais fixes et variables pour 1 abonnement

4.2. Tarifs applicables aux Utilisateurs non abonnés

Utilisation des bornes de recharge :

- Borne simple (22 kVA)
 - entre 7 heures et 20 heures : 0,03611 euros HT / minute de charge (dans l'intervalle de temps arrondi à la minute supérieure), avec une facturation minimum de 0,40 euros HT par utilisation
 - entre 20 heures et 7 heures : 0,00361 euros HT / minute de charge (dans l'intervalle de temps arrondi à la minute supérieure), avec une facturation minimum de 0,40 euros HT par utilisation
- Borne rapide (50 kVA)
 - 0,14444 euros HT / minute de charge (dans l'intervalle de temps arrondi à la minute supérieure), avec une facturation minimum de 0,40 euros HT par utilisation

Réservation de borne (pour 30 minutes maximum) : 0,01 euros HT/ minute.

4.3. Tarifs applicables aux Opérateurs de mobilité en itinérance (via un Opérateur d'itinérance ou indépendamment de celui-ci)

Utilisation des bornes de recharge :

- Borne simple (22 kVA)
 - entre 7 heures et 20 heures : 0,02778 euros HT / minute de charge (dans l'intervalle de temps arrondi à la minute supérieure)
 - entre 20 heures et 7 heures : 0,00278 euros HT / minute de charge (dans l'intervalle de temps arrondi à la minute supérieure)
- Borne rapide (50 kVA)
 - 0,11111 euros HT / minute de charge (dans l'intervalle de temps arrondi à la minute supérieure)

Retrouvez le dossier du Comité syndical
en ligne sur notre site internet :
www.sieil37.fr/telechargement/publications

